

**UNIVERSITE DE VERSAILLES
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

**Les conditions de vie des ménages et le
développement durable**

Habilitation à Diriger des Recherches

Discipline : Sciences Economiques

présentée et soutenue par

Jean-Luc DUBOIS

Juillet 2000

Directeur : Professeur François-Régis Mahieu

Mme Elsa Assidon, Professeur, Institut des Hautes Etudes de l'Amérique Latine, rapporteur
M. Patrick Guillaumont, Professeur, Université de Clermont-Ferrand, rapporteur
M. Jean-Pierre Lachaud, Professeur, Université Montesquieu Bordeaux IV
M. Frédéric Martin, Professeur, Université Laval, Québec
M. Denis Requier-Desjardins, Professeur, Université de Versailles St. Quentin-en Yvelines
M. Patrice Vimard, Directeur de recherche, Institut de Recherche pour le Développement, rapporteur

**Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement
(C3ED)**

RESUME

Ce dossier de demande d'habilitation s'appuie sur trois éléments développés dans chacune des parties correspondantes : (i) un itinéraire scientifique qui s'est orienté, par étapes successives, vers le lien entre les conditions de vie des ménages et le développement durable ; (ii) une proposition de programme de recherche qui, s'appuyant sur les analyses en cours de la pauvreté et des inégalités dans plusieurs pays en développement, vise à mettre en valeur les caractéristiques d'un développement qui soit socialement durable ; et (iii) une large expérience, notamment internationale, dans l'animation d'équipes d'expertise, à l'origine, puis de recherche, au cours de ces dernières années.

La première partie présente les étapes d'un itinéraire scientifique qui relie, à travers une expérience dans plusieurs pays et quelques institutions de développement, une approche microéconomique des conditions de vie des ménages et la vision macroéconomique du développement. Elle inclut la mesure de l'impact social des politiques d'ajustement structurel, les analyses de la pauvreté et l'étude des comportements des ménages. Elle débouche sur la vision actuelle d'un développement humain durable, cadre suffisamment englobant pour intégrer toutes les dimensions sociales du développement.

Dans ce contexte, la deuxième partie met l'accent sur la durabilité sociale du développement. Une dimension insuffisamment développée en comparaison des dimensions environnementale et économique. Elle demande alors d'introduire à côté des aspects de pauvreté sous une forme élargie, les aspects correspondants de vulnérabilité et d'inégalités, les notions de capital social et de cohésion sociale, et de prendre en compte les comportements des différents groupes sociaux. La mesure de ces phénomènes demande de faire appel à des systèmes et instruments d'investigation nouveaux comme, par exemple, les observatoires combinant approches qualitative et quantitative dans une optique de ciblage et de suivi.

Enfin, la troisième partie présente les nombreuses expériences d'animation d'équipes qui ont largement contribué à notre production scientifique. Tantôt équipes d'expertise, comme en Côte d'Ivoire pour les études sur les conditions de vie et le comportement des ménages ou à la Banque mondiale pour la conception et la mise en œuvre des programmes nationaux Dimensions sociales de l'ajustement (DSA). Tantôt équipes de recherche comme au Cameroun dans le cadre de l'Observatoire du Changement et de l'Innovation sociale (OCISCA), ou aux Comores pour le Haut conseil pour la réduction de la pauvreté.

Enfin, pour illustrer ce dossier, référence est faite à une dizaine de documents : articles scientifiques, documents de synthèse et ouvrages, tous récemment publiés ou en cours de publication. Il s'agit de documents récents, postérieurs à la thèse de doctorat intitulée : « Les conditions de vie des ménages et leur intégration dans la politique économique : vers un développement socialement durable » qui fut soutenue en décembre 1999 à l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines. Ils traitent de la vision de la pauvreté et de sa mesure, du lien entre croissance, pauvreté et équité ; ils analysent des situations de pauvreté et d'inégalités, selon leurs différentes formes ; enfin, ils préconisent des orientations pour la lutte contre la pauvreté et l'instauration d'un développement qui soit socialement durable.

SOMMAIRE

Itinéraire Scientifique.....7

1. Notre formation théorique
2. La pratique du cadre macroéconomique
3. L'appréhension des comportements microéconomiques
4. Le lien entre dimensions macroéconomiques et microéconomiques
5. De la lutte contre la pauvreté au développement humain durable

Projet de recherche et d'enseignement.....23

1. La problématique d'ensemble
2. Objectifs et axes de recherche
3. Actions en cours et actions proposées
3. Moyens de réalisation

L'encadrement d'équipes de recherche.....35

1. L'animation d'équipes d'expertise
2. L'encadrement des jeunes chercheurs
3. Les projets en cours de réalisation

Publications complémentaires.....42

Ce dossier constitue notre demande d'habilitation à diriger des recherches en sciences économiques à l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (UVSQ), au sein du Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement (C3ED).

La problématique qui unifie les diverses parties de ce dossier est relative au lien entre les conditions de vie des ménages et le développement durable. Par conditions de vie, nous entendons tant les aspects quantitatifs de niveau de vie que les aspects qualitatifs de qualité de vie, caractérisant la situation économique et sociale d'un individu, d'un ménage ou d'un groupe social. Il en résulte que ce concept combine une manière d'être - la condition - avec un ensemble de caractéristiques de cette manière d'être dans la vie. Le niveau de vie traduit un degré d'élévation comparative dans le bien-être d'une personne, d'un ménage ou d'un groupe social. Il est alors mesuré par des indicateurs basés sur la consommation d'un ensemble de biens et de services que procure le revenu. La qualité de vie résulte d'une combinaison des aspects qualitatifs des conditions de vie et, donc, des choix dans la nature de chacun de ces produits et services : par exemple, type de produit alimentaire, type d'habitat, mode de déplacement, type de biens possédés, soins de santé, mode de scolarisation, etc.. Mais on peut aussi vouloir y introduire d'autres éléments relatifs au social, au culturel, au politique ou à l'éthique. Ce qui a pour effet d'élargir le concept de conditions de vie.

Dans ce cadre, il devient possible de mesurer la situation socioéconomique des ménages et de suivre son évolution. Ce qui permet d'évaluer l'importance des différentes formes de pauvreté et d'inégalités, notamment en termes économiques, pauvreté monétaire, des conditions de vie et des potentialités. On peut ainsi mesurer l'impact des politiques de économiques sur la situation des ménages.

L'introduction des dimensions sociales au sens élargi, c'est à dire n'incluant pas uniquement l'aspect de services sociaux comme l'éducation ou la santé, mais aussi les interactions entre ménages et entre individus, ouvre une nouvelle dimension à l'analyse économique. Elle permet de mieux comprendre les comportements des individus et des

ménages en tant que tels et au sein de groupes sociaux. Des groupes qui, comme acteurs sociaux, ont une influence sur les effets des stratégies de développement.

Par développement durable, on entend un développement qui « favorise un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature » (rapport Brundtland 1987). Il doit pour cela répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Certains, pour simplifier, diront que les générations futures doivent pouvoir disposer d'autant de capital de toute sorte que les générations passées.

Sur cette base deux dimensions complémentaires sont abordées. Une dimension environnementale qui vise à préserver les ressources naturelles pour permettre la poursuite, dans le long terme, d'un développement qui puise constamment dans ces ressources. Une dimension sociale qui vise à assurer des conditions de vie satisfaisantes aux personnes au sein des familles, ménages et groupes sociaux afin qu'ils puissent se réaliser et s'épanouir. Ainsi, pour être durable un développement doit, non seulement, s'appuyer sur une croissance équilibrée mais aussi être écologiquement et socialement soutenable.

Cette approche peut être généralisée à tous types de ressources pour permettre un développement qui soit humain et durable. Ressources physiques à travers l'amortissement et l'investissement matériel. Ressources naturelles avec la mise en place de politiques de protection de l'environnement. Ressources humaines, à travers les politiques de santé, de nutrition, d'éducation qui visent à améliorer le capital humain. Mais aussi ressources sociales à travers des politiques veillant à préserver le capital social, la cohésion du tissu social, l'innovation sociale, etc.

Il devient alors possible d'envisager des politiques publiques qui combinent l'ensemble de ces ressources pour améliorer dans le long terme les conditions de vie des ménages au sens large. Déterminer les caractéristiques de ces politiques, les conditions de leur réussite, étudier leur impact sur la pauvreté et les inégalités, sur la cohésion sociale, etc., sont autant d'opportunités pour des recherches renouvelées et pour l'encadrement de thèses. Elles permettent de s'interroger sur la pertinence des politiques publiques qui sont actuellement suivies et sur leur contribution à la réalisation d'un développement durable.

C'est dans ce contexte de recherche scientifique que se situe notre demande d'habilitation à diriger des recherches. Elle présente, en première partie, les différentes étapes de notre itinéraire scientifique afin de faire ressortir l'intérêt pour l'étude du lien entre les conditions de vie des ménages et le développement durable. En deuxième partie, sont abordées les directions de recherche que nous comptons développer dans le cadre de la future Unité mixte de recherche qu'il est prévu d'instaurer entre l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement (C3ED) sur le thème « la lutte contre la pauvreté et le développement socialement soutenable ». Enfin, on présentera, en troisième partie, un certain nombre de publications qui complètent quelques uns des aspects relatifs à ce même sujet et peu abordés dans notre thèse de doctorat¹.

¹ *Les conditions de vie des ménages et leur intégration dans la politique économique : vers un développement socialement durable*, Vol.1 : *texte de synthèse* 230 p., Vol.2 : *sélection de publications* : 250 p., soutenue le 16 décembre 1999 à l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines.

ITINERAIRE SCIENTIFIQUE

Cette première partie retrace les différentes étapes de notre itinéraire scientifique, depuis la formation théorique initiale à l'université jusqu'aux expériences de terrains et de laboratoires les plus récentes dans divers pays et à travers différentes institutions.

L'ensemble de nos travaux a porté sur l'économie du développement avec un accent plus particulièrement mis sur les ménages, sur l'étude de leurs conditions de vie et sur le lien correspondant avec la politique économique. Ceci dans le but de mieux saisir les tendances d'évolution actuelles et de pouvoir proposer aux décideurs des recommandations de politique permettant d'améliorer les conditions de vie et de lutter contre les situations de pauvreté. Pour ce faire, il nous a fallu examiner la relation entre les niveaux de décision macroéconomique, où s'élaborent les politiques publiques, et les niveaux microéconomiques qui retrace les réactions des ménages et des individus face à ces politiques.

A plusieurs reprises, nous nous sommes interrogés sur la nécessité d'introduire un niveau d'analyse intermédiaire, souvent dénommé « mésoéconomique », pour tenir compte du comportement des groupes sociaux dans l'analyse économique. Un tel niveau facilite l'analyse de l'impact social des politiques macroéconomiques sur les ménages et permet, par la prise en compte de leurs comportements, de mesurer l'efficacité des politiques de réforme économique actuelles. Il faut, cependant, élaborer pour cela des raisonnements spécifiques qui se réfèrent à l'analyse institutionnelle des structures de marché, aux théories des groupes sociaux et des clubs, etc., et qui tentent de manières diverses de relier les niveaux macroéconomique et niveau microéconomique. La mise en œuvre d'observatoires socioéconomiques s'inscrit dans cette démarche puisqu'elle permet d'obtenir, grâce à des systèmes d'investigation appropriés, des informations pour identifier les groupes sociaux et en analyser les comportements.

Notre connaissance de l'analyse macroéconomique s'est construite originellement à partir de travaux sur les comptes économiques d'Haïti et sur leur modélisation (1973-75), puis

de travaux équivalents pour l'Algérie (1976), la Côte d'Ivoire (1981) et le Zaïre (1991). Plus précisément nos études ont concerné l'élaboration des plans de développement (en Haïti et en Algérie), la conception de stratégies alimentaires (en 1986-87 pour l'Union Européenne), l'identification de petits projets productifs décentralisés (en Algérie), l'implantation de programmes sociaux et de mesures de politique sociale (en 1991-93 pour la Banque mondiale), et l'évaluation de la politique d'ajustement structurel (en 1996 au Cameroun). La plupart de ces travaux ont donné lieu à des productions officielles, certaines étant reprises par la suite dans des publications scientifiques.

Notre connaissance des comportements microéconomiques des ménages et des groupes sociaux vient de l'analyse des résultats d'enquêtes sur les ménages. Ces travaux ont autant porté sur l'étude des conditions de vie des ménages (au Brésil 1976, en Côte d'Ivoire 1978-84, en Guinée-Bissau 1991, aux Comores 1996, au Cameroun 1999) que sur l'élaboration d'enquêtes et de systèmes d'investigation adaptés (enquêtes budget-consommation, enquêtes sur les Dimensions Sociales de l'Ajustement, enquêtes 1-2-3, observatoires de terrain, réseau d'observatoires, etc.), permettant la publication d'ouvrages et d'articles de référence. Certains de nos travaux ont, d'ailleurs, porté sur la mise au point de modèles de comportement des ménages en matière de consommation ou d'habitat, en s'appuyant sur les théories classiques de la consommation et de l'économie de la famille. La possibilité actuelle d'intégrer les dimensions sociales résultant des interactions sociales entre ménages et individus dans les modèles de comportement économique ouvre de nouvelles voies, car elle permet d'endogénéiser dans le raisonnement économique certaines des externalités sociales les plus criantes.

En fait cette question de l'articulation des niveaux macroéconomique et microéconomique rejoint celle, plus générale, de l'intégration de l'économie et du social au sein d'une nouvelle vision du développement. Une question à laquelle les Nations Unies tentent de répondre en préconisant le concept de « développement humain » qui englobe, certes, les aspects de développement économique, notamment à travers la croissance, et de développement social, mais aussi de nombreuses autres dimensions. Une question à laquelle nous pouvons répondre en proposant le concept de « développement socialement durable » c'est à dire un développement qui évite que la croissance économique ne soit remise en cause par les déséquilibres sociaux dont elle pourrait être la cause.

Cette nouvelle approche de la question sociale s'inscrit parfaitement dans le cadre des recherches et expertises effectuées dans les domaines de la nutrition et de la sécurité alimentaire (avec la FAO, Eurostat et l'IRD), de l'habitat (en Côte d'Ivoire), des dimensions sociales de l'ajustement (avec la Banque mondiale), notamment l'impact social de la dévaluation du franc CFA (au Cameroun et aux Comores) et les conséquences sur la création d'emploi (au Bangladesh) et plus récemment sur le développement humain (Comores, Mali). Mais surtout elle ouvre la voie à de nombreux questionnements et à de multiples directions de recherche au travers desquelles il est possible de guider bien des étudiants et jeunes chercheurs.

1. NOTRE FORMATION THEORIQUE

Notre formation en économie s'est initialement déroulée à l'université de Paris I, Panthéon-Sorbonne, jusqu'à l'obtention, en 1970, de la maîtrise de sciences économiques (option économétrie) et, en 1972, du D.E.S de sciences économiques (micro-économie et développement). Elle a été complétée, en parallèle, par un certificat de maîtrise d'informatique appliquée de l'université de Paris VI en 1970, et par l'obtention du diplôme de statisticien-économiste de l'ENSAE (Ecole nationale de la statistique et de l'administration économique) en 1973. Cette double formation d'économiste universitaire et d'ingénieur économiste nous a permis de découvrir deux approches complémentaires : l'une mettant plus l'accent sur la connaissance scientifique et conceptuelle des phénomènes économiques et l'autre plus orientée sur la pratique économique et la recherche de solutions adaptées. Nous avons produit au cours de ces études un mémoire d'économétrie sur la modélisation de la consommation d'électricité en Algérie, un mémoire sur l'impact de l'autogestion yougoslave sur la croissance économique et dossier sur l'utilisation des chaînes de Markov dans la création musicale.

Par la suite, des sessions d'introduction à de nouvelles techniques ont complété cette formation initiale. Elles ont concerné le contrôle optimal et les méthodes de maximisation dans les modèles de prévision macro-économique (Paris, juillet 1978), l'analyse factorielle des données multidimensionnelles (Paris, septembre 1979), les politiques macro-économiques

(Caen, septembre 1983). Se sont rajoutées des sessions de formation à l'utilisation de logiciels informatiques comme SAS, SPAD, SPSS, Ariel, Winword, Excel et Powerpoint.

Entre 1991 et 1992, au sein de la Banque mondiale (à Washington), des sessions de formation d'une semaine nous ont permis de faire le point, en anglais, sur les politiques macro-économiques et les instruments correspondants, sur la revue des dépenses publiques et ses implications sociales, la situation de la dette et de la finance internationale, le lien entre croissance et politique d'ajustement structurel, et sur les méthodes statistiques.

Enfin, dans le cadre de nos activités au Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED) de l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (UVSQ) où nous assurons le cours sur les conditions de vie des ménages du DEA Destin (Développement économique, social et territorial intégré), nous avons soutenu une thèse de doctorat et préparé une habilitation en sciences économiques. Ceci afin de pouvoir diriger les mémoires et thèses des étudiants ainsi que les recherches des jeunes enseignants chercheurs.

2. LA PRATIQUE DU CADRE MACRO-ECONOMIQUE

A l'issue de nos études, nos premiers travaux ont porté sur l'analyse macro-économique en Haïti tout d'abord (1973-75), puis en Algérie (1977-78). Ils ont coïncidé avec une découverte de la vie quotidienne et sociale dans les pays en développement et de la spécificité des problèmes auxquels il faut faire face.

En Haïti (1973-75), comme conseiller technique au sein de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique à Port-au-Prince, nous avons participé à l'élaboration des premiers comptes nationaux et projections macro-économiques afin d'aider le Conseil National de la Planification (CONADEP) à mettre en place le 2ème plan de développement. Nous avons dû revoir les instruments de mesure correspondants : les indices des prix, les systèmes d'enquête, le système des comptes nationaux, les équations du modèle macro-économique,

etc.. Ceci a donné lieu à quelques publications officielles sur l'analyse des secteurs du PIB², sur l'estimation des besoins en investissements sectoriels³, les projections macro-économiques⁴ et le tableau d'échange inter branches. En parallèle, nous avons délivré des cours de statistique descriptive au CETREDE (Centre d'Évaluation de Projet) et de statistique mathématique au CEFORSI (Centre de Formation de Statisticiens et d'Informaticiens).

En Algérie (1977-78), en relation avec le Secrétariat d'Etat au Plan, nous avons participé à l'élaboration du plan d'aménagement du territoire dans le cadre du 4ème plan quinquennal. A l'issue d'enquêtes menées auprès des collectivités locales pour connaître les souhaits de la population et d'entretiens approfondis pour évaluer les ressources disponibles, des petits projets décentralisés ont été proposés aux responsables des différentes municipalités de l'Oranie. Les conclusions de ces études ont été reprises dans les rapports officiels du Secrétariat d'Etat.

Quelques années plus tard, en 1986-87, nous avons fait un retour à la modélisation économétrique pour mettre au point un jeu sur ordinateur concernant le choix de stratégies alimentaires, dans le cadre d'une équipe européenne issue de l'INSEE, du Food Study Group de l'Université d'Oxford et du Centre de recyclage statistique de Munich. Ce jeu, intitulé Harambée, a été élaboré grâce à un financement de l'Office Statistique des Communautés Européennes (EUROSTAT) afin de renforcer le dialogue entre producteurs et utilisateurs de statistiques et de guider les décideurs à partir des simulations économiques sur un pays fictif. Un dossier présentant ce jeu et constitué d'un manuel, d'un résumé de la base de données et d'une disquette a été diffusé lors de séminaires aux universités de Leuven (mars 1987) et de Venise (mai 1987), en Tanzanie (juillet 1987) et au Mali (décembre 1987). Les caractéristiques de ce jeu ont été décrites dans différentes revues sous la forme d'articles scientifiques ou de vulgarisation⁵.

² « Essai statistique sur les trois grands secteurs formant le Produit Interne Brut », *Bulletin de Statistique* 1973, supplément annuel VII, pp. 1 à 5, Institut Haïtien de Statistique, Port au Prince.

³ *Estimations sectorielles et projections de l'investissement*, Port au Prince 1975, Institut Haïtien de Statistique, 82 p.

⁴ *Comptes nationaux et les projections macro-économiques 1955-1980*, avec Jacques Vilgrain, Port au Prince 1974, Institut Haïtien de Statistique, 150 p.

⁵ « Harambée : un jeu pour rapprocher producteurs et utilisateurs de statistiques » avec J. Corbett et K. Roder, *Stateco* 1988, n°45, pp. 5-11. INSEE, Paris.

3. L'APPREHENSION DES COMPORTEMENTS MICROECONOMIQUES

Nos premières analyses concernant les conditions de vie des ménages eurent lieu au Brésil pendant l'année 1976, au sein de l'Institut Brésilien de Géographie et de Statistique (IBGE), lors du dépouillement de l'enquête ENDEF pour la région Sud (Sao Paulo, Porto Alegre, Curitiba, etc.), encadrée par les experts de la FAO. Cette enquête budget-consommation, menée en 1974 auprès de 55.000 ménages, avait recueilli des informations sur un grand nombre d'aspects de la vie économique des ménages (revenus, dépenses et consommation, emploi, habitat). Elle fut l'occasion d'innovations dans les méthodes de collecte (par exemple le module activités), de traitement des informations (utilisation du logiciel d'analyse statistique multi-niveau Ariel) et d'analyse des données (utilisation de l'analyse typologique pour catégoriser les ménages).

Si nous avons choisi, deux ans plus tard, une affectation en Côte d'Ivoire à la Direction de la Statistique comme conseiller technique (1978-85), c'était pour répondre au besoin de nous former à la démarche scientifique et de développer une compétence qu'il soit possible de transmettre à autrui. L'enquête budget-consommation de Côte d'Ivoire, réalisée en 1979, répondait assez bien à ces objectifs puisqu'elle mettait l'accent sur une connaissance élargie des conditions de vie des ménages. Il s'agissait d'ailleurs d'un projet extrêmement ambitieux qui visait à recueillir, pendant une année, des informations sur la plupart des domaines de la vie économique des ménages (revenu, dépenses et consommation, activités et emploi, déplacements, consommation d'eau, d'énergie et d'électricité, habitat, etc.) au moyen de techniques de mesure très sophistiquées : passages répétés, questionnaires quotidiens et rétrospectifs, observation directe des activités, pesée des aliments, étude de la composition des plats, etc. L'expérience fut enrichissante et permit la formation d'une équipe d'analystes nationaux ainsi qu'un fructueux travail de coopération avec la FAO pour étudier la consommation alimentaire⁶ et déceler les problèmes nutritionnels de la population en mesurant l'adéquation entre les apports et les besoins énergétiques des ménages⁷.

⁶ « La consommation alimentaire des ménages ivoiriens » avec Alice Odounfa, *Revue Sigma* 1983 n°2, pp.14-28. Direction de la Statistique, Abidjan.

⁷ « Evaluation de l'équilibre énergétique d'une population » avec Alice Odounfa, *Stateco* 1986 n°46, pp. 75-103. INSEE, Paris.

Ce travail a donné lieu à de nombreuses publications avec les cadres de la Direction de la Statistique et des chercheurs de l'Université d'Abidjan : dix volumes de résultats analysés, un par domaine d'étude cité, ainsi que des articles dans des revues spécialisées, nationales comme internationales, qui ont permis de diffuser les méthodes utilisées et les acquis dans les domaines de l'alimentation⁸, de la nutrition⁹ et de l'habitat¹⁰. La participation à des séminaires nationaux, en 1981 sur « Les cultures vivrières : élément stratégique du développement agricole¹¹ », et, en 1986, sur « L'analyse des données d'enquête sur le niveau de vie » a contribué à cette diffusion.

Nous avons enseigné, parallèlement, à l'Institut de Géographie Tropicale (en 1979 pour le cours de statistique descriptive de maîtrise) ainsi qu'à l'école de statistique d'Abidjan ENSEA (le cours de théorie des tests¹² de 1978 à 1981, puis celui d'analyse factorielle de 1982 à 1984), en s'appuyant sur les résultats des enquêtes pour fournir des exemples. En 1980, au cours d'une mission financée par le Centre de recyclage statistique de Munich nous avons enseigné, pendant une semaine, les méthodes d'enquête auprès des ménages à l'école de statistique de Yaoundé. De même, en 1984, une mission auprès de la Direction de la Statistique du Rwanda eut comme objectif de guider les équipes nationales sur l'analyse des données de l'enquête budget-consommation.

C'est pour passer du cadre étroit de l'analyse statistique d'enquêtes budget-consommation à une vision économique plus large de l'étude des conditions et du niveau de vie que nous avons proposé, à l'issue du séjour en Côte d'Ivoire, de rédiger un ouvrage de synthèse sur ce thème. Cet ouvrage a été réalisé en liaison avec l'INSEE (1985-88). Largement diffusé – à environ 2.000 exemplaires au sein d'un public francophone très spécialisé – il est encore fréquemment utilisé dans plusieurs pays comme manuel de référence en matière de

⁸ « Distribution et composantes des prix des produits vivriers » avec Idrissa Ouattara, *Stateco* 1982 n°32, pp. 51-74. INSEE, Paris.

⁹ « Dépense énergétique et activités quotidiennes: un indice basé sur les données de Côte d'Ivoire » avec Patrick François et Eugène Yai, *Alimentation et Nutrition* 1983 Vol.9 n°1, pp.30-37. FAO, Rome.

¹⁰ « Tenancy Choice and the Demand for Rental Housing in the Cities of the Ivory Coast » avec Christiaan Grootaert, *Journal of Urban Economics* 1988 n°24, pp. 44-63.

¹¹ « Tableau régional de la consommation des principaux produits vivriers », in *Actes du séminaire sur les cultures vivrières: élément stratégique du développement agricole ivoirien*, 1982, pp. 425-460. CIRES, Abidjan.

¹² *Théorie des tests* : Vol.1 cours et exposés théoriques, 1980, 83 p., Vol. 2 recueil de travaux pratiques, 1981, 70 p. Ecole de Statistique, Abidjan.

connaissance des conditions de vie¹³. Il nous a permis de faire le point des connaissances en matière de méthodes d'observation et d'analyse des conditions de vie des ménages et, partant d'une expérience originale, de formuler des recommandations d'ordre universel pour ceux qui conçoivent des enquêtes sur les ménages. Ceci afin d'éviter les erreurs les plus communes et de pouvoir utiliser à bon escient la panoplie des techniques disponibles.

En parallèle, nous avons animé des sessions d'enseignement concernant « La formation à la pratique d'enquêtes auprès des ménages » pour le Ministère de la Coopération à Sophia-Antipolis (1985), « La conception d'enquêtes sur les dépenses des ménages » pour l'Université de Toulouse (1986), « L'étude de l'habitat et de la demande de logement » pour l'Université d'Aix-Marseille III (1986), « La planification et les conditions de vie des ménages » pour l'Institut International d'Administration Publique (1987). Nous avons aussi présenté des contributions aux séminaires organisés par EUROSTAT sur « Les statistiques de l'alimentation en Afrique¹⁴ » (1986) et sur « Le renforcement des capacités statistiques en Afrique » (1988).

4. LIEN ENTRE DIMENSIONS MACROECONOMIQUES ET MICROECONOMIQUES

C'est à travers les responsabilités que nous avons assurées à Washington au siège de la Banque Mondiale (1988-93), dans le cadre du programme Dimensions sociales de l'ajustement (DSA) que s'est effectué le rapprochement entre les deux approches complémentaires macro-économique et micro-économique.

Nos premières missions effectuées à Washington dans le cadre du programme Living Standards Measurement Study (LSMS) du département de recherche ont eu lieu pendant le séjour en Côte d'Ivoire. Elles ont permis l'élaboration du plan de sondage de l'enquête permanente auprès des ménages EPAM (septembre 1983), l'analyse des données budgétaires de l'enquête budget-consommation EBC1979 (octobre à décembre 1984) et la collecte des

¹³ *Connaître les conditions de vie dans les pays en développement*, 1990, tome 1 : Concevoir l'enquête, 165 p., tome 2 : Collecter les informations, 312 p., tome 3 : Analyser les résultats, 175 p., avec D.Blaizeau, Ministère de la coopération et du développement, La documentation française, Paris.

données anthropométrique de l'enquête permanente (août et septembre 1985). Par la suite, pour la Mauritanie, elles ont concerné l'identification des besoins en information des décideurs pour adapter le questionnaire de l'enquête sur les conditions de vie EPCV (novembre 1986).

A partir de 1988, la mise en place du programme DSA nous a amené à articuler les approches issues de nos expériences précédentes d'enquêtes ménages (Brésil et Côte d'Ivoire), d'analyse macro-économique (Haïti et EUROSTAT), de conception de projets (Algérie) et de formation (Haïti, Côte d'Ivoire) au sein d'un cadre conceptuel unique. Ce cadre permettait, d'envisager des stratégies de développement qui tiennent compte de l'impact des politiques de réformes économiques, inspirées de la stabilisation monétaire et de l'ajustement structurel, sur les conditions de vie des ménages¹⁵.

Quatre composantes ont ainsi été définies au sein des projets nationaux implantés dans une vingtaine de pays d'Afrique francophone, anglophone et lusophone :

- (i) un système d'investigation articulant des enquêtes différentes pour recueillir des informations sur le niveau et les conditions de vie des ménages ;
- (ii) un volet d'analyse économique décrivant l'impact des politiques macro-économiques sur la pauvreté, l'éducation et la santé, la production et l'emploi, la consommation alimentaire et la nutrition ;
- (iii) un ensemble de projets et de programmes visant à compenser les effets négatifs de cet impact sur les groupes de population pauvres ; et,
- (iv) une série d'actions de formation à l'intention des décideurs chargés de la mise en œuvre de ces composantes.

C'est dans le cadre de l'articulation de ces quatre composantes que nos innovations ont été les plus significatives. Elles ont concerné la mise au point d'un système d'information hiérarchisé et du système d'enquêtes correspondant comportant des instruments d'investigation

¹⁴ "Technical Innovations for the Collection and Analysis of Statistical Data", in *Figures for Food in Africa*, 1987, pp. 288-299. EUROSTAT, Luxembourg.

¹⁵ « L'expérience du programme dimensions sociales de l'ajustement : apports méthodologiques et réflexion d'ensemble », *Cahiers des Sciences Humaines* 1996 vol. 32 n°2, pp. 379-401, ORSTOM, Paris.

comme l'enquête prioritaire¹⁶, l'enquête intégrale¹⁷, l'enquête communautaire. La référence au niveau meso-économique des catégories sociales, et des lieux où elles s'expriment en tant qu'acteurs ou consommateurs (marchés, centre de santé, écoles), a permis l'établissement d'une articulation opérationnelle entre les étapes de l'observation statistique, l'analyse économique et la conception de projets et de programmes.

Cependant, au fur et à mesure de son déroulement, le programme DSA a fait ressortir l'impossibilité de distinguer, sur le terrain, la nouvelle pauvreté due à l'ajustement ou à l'aggravation de la crise économique, et la pauvreté structurelle, permanente et résultant du non-développement. Il est alors devenu préférable de le transformer en un programme à l'objectif plus large de lutte contre la pauvreté. Ceci s'est avéré d'autant plus facile que les mêmes instruments (systèmes d'enquête, techniques d'analyse, modélisation sociale et fonds sociaux) pouvaient être utilisés indistinctement face aux différentes formes de pauvreté (conjoncturelle ou structurelle, absolue ou relative, monétaire et de conditions de vie) pour les mesurer ou pour les combattre.

Ainsi, entre 1987 et 1993, nous avons effectué une trentaine de missions dans 19 pays d'Afrique subsaharienne afin de suivre la mise en place des projets nationaux du programme DSA et de produire des monographies sur la situation de la pauvreté dans ces pays. Nos responsabilités de chef d'unité opérationnelle pour une quinzaine de pays en 1990 et 1991, puis de conseiller du chef de la division pauvreté en 1991 et 1992, nous a amené à gérer annuellement une enveloppe d'1 millions de \$E.U et à organiser une vingtaine de missions d'équipes dans les pays concernés par le programme.

Au sein de la Banque, nous avons animé deux sessions de formation : l'une sur « La pratique d'enquête et l'utilisation des résultats pour la politique économique » (février 1992) et l'autre sur « La conception de monographies nationales sur la pauvreté » qu'il convenait de produire par pays (mai 1992).

¹⁶ "The Social Dimensions of Adjustment Priority Survey: An Instrument for the Rapid Identification and Monitoring of Policy Target Groups", avec d'autres auteurs, *Social Dimensions of Adjustment* 1991 n°12, 180 pp. 1-180. World Bank, Washington.

A l'extérieur, diverses sessions de formation d'une semaine ont été délivrées à Abidjan à la Banque Africaine de Développement sur « Pauvreté et ajustement » (avril 1992) et sur « l'impact social de l'ajustement » (juillet 1992), à l'ENSEA sur « Les objectifs et le traitement des enquêtes DSA » (juillet 1992), à la Fondation allemande de Berlin pour le Développement international sur « Les dimensions sociales de l'ajustement » (octobre 1992), et au Centre de recyclage statistique de Munich sur « Les statistiques microéconomiques dans le contexte de l'ajustement structurel : caractéristiques sociales des ménages » (octobre 1993).

Plus récemment, lors de séminaires organisés au Bénin sur « La stratégie de lutte contre la pauvreté » (avril 1994) et au Cameroun sur « Présentation du rapport sur la pauvreté » (octobre 1994), des sessions de cours eurent lieu sur le thème « Penser avant de mesurer : évolution des concepts, méthodes et cadres d'analyse sur la pauvreté¹⁸ ».

Enfin, des communications ont été présentées à différents séminaires et conférences : « Les enquêtes ménages dans les pays en développement¹⁹ » à la 47ème session de l'Institut International de Statistique (IIS), (septembre 1989, Paris), « Adéquation entre la production et la demande de données statistiques dans les pays en développement » pour l'Association Internationale des Statisticiens d'Enquête (AISE) (octobre 1989, Lomé), « Social Impact of Structural Adjustment Policies²⁰ » Madison University (mai 1991, Madison), « le programme Dimension sociales de l'ajustement : bilan et critiques » Centre d'Étude et de Recherche International (CERI) (octobre 1991, Paris), « Le cas de la Guinée-Bissau : l'enquête prioritaire-plus » Banque mondiale (janvier 1992, Washington), « Étude de la pauvreté : systèmes d'information et méthodes d'analyse aidant à la formulation de politiques sociales » Association Française de Sciences Economiques (AFSE) (mai 1992, Clermont Ferrand), « Vers une nouvelle approche de la politique sociale » Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI) (janvier 1994, Sally Portudal).

¹⁷ "The Social Dimensions of Adjustment Integrated Survey: A Survey to Measure Poverty and Understand the Effects of Policy Change on Households", avec d'autres auteurs, *Social Dimensions of Adjustment* 1992 n°14, pp. 1-207. World Bank, Washington.

¹⁸ « Réfléchir pour mesurer : innovations méthodologiques pour la collecte et l'analyse d'informations statistiques », *Brochure AMIRA* 1989 n°57, pp.1-50. INSEE, Paris. "Think Before Measuring: Methodological Innovations for the Collection and Analysis of Statistical Data", *Social Dimension of Adjustment* 1992 n°7, pp.1-45. World Bank, Washington.

¹⁹ « Le Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement », Actes de la 47ème session, *Bulletin de l'Institut International de Statistique* 1989, pp.169-179. IIS, Paris.

²⁰ "Social Impact of Structural adjustment Policies", *Democratization and Structural Adjustment in Africa in the 1990s*, Madison 1992, University of Wisconsin-Madison, pp.119 à 124.

5. DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE AU DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

Si les années passées à la Banque Mondiale ont permis de beaucoup apprendre, les opérations se sont enchaînées sans cesse, d'un thème à l'autre, d'un pays à l'autre, sans laisser de temps à la synthèse, à la capitalisation d'expérience, et même à la transmission de connaissance aux partenaires des différents pays où s'effectuaient ces opérations. Il y eut, en effet, la conception et la mise en œuvre de projets sur les dimensions sociales de l'ajustement dans une dizaine de pays, l'analyse du système d'enquêtes du Niger, la réalisation d'une enquête ménage en Guinée-Bissau, l'analyse de l'impact sur l'emploi des politiques d'ajustement²¹, la conception d'un système de suivi de la distribution alimentaire en Ethiopie²², l'étude de l'impact social de la dévaluation du CFA en Côte d'Ivoire, les monographies sur la pauvreté en Guinée-Bissau²³, aux Comores²⁴ et aux Seychelles²⁵. Dans un tel contexte, la réflexion et l'accumulation de connaissances prenait une place de plus en plus réduite, la recherche-action devenant la seule privilégiée.

La coordination au Cameroun (1994-96) du programme de recherche OCISCA (Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun) nous a donc permis de renouer avec l'expérience de travail en partenariat sur le long terme et avec la recherche d'éléments permettant de concevoir une politique sociale qui intègre gestion macro-économique et conditions de vie des ménages. S'appuyant sur un budget de fonctionnement d'environ 300.000 FRF annuel son objectif était d'analyser le comportement d'un certain nombre de groupes sociaux dans le contexte de crise économique et d'ajustement structurel qui sévissait au Cameroun. Le programme a pu développer de nouvelles méthodologies (en

²¹ « Des p'tits boulots pour sortir de la crise : dossier sur l'emploi » avec A. Marc, *Croissance : le monde en développement* 1992 n° 352, pp.30-37. Paris.

²² « Comment s'assurer que les plus pauvres reçoivent bien l'aide alimentaire qui leur est destinée ? Réflexions méthodologiques », *Stateco* 1996 n°85, pp. 29-37. INSEE, Paris.

²³ *Republic of Guinea-Bissau, Poverty Assessment and Social Sectors, Strategy Review*, Vol.1 : *Poverty Profile* avec Tom Stephens, Carroll Hoppy et John Ngwafon, Washington 1994, World Bank, 50 p.

²⁴ *Federal Islamic Republic of the Comoros, Poverty and Growth in a Traditional Small Island Society* avec Amolo Ngweno, John Ngwafon, Girindre Beehary. Washington 1994, World Bank, 33 p.

²⁵ *Republic of the Seychelles, Poverty in Paradise* avec Qaiser Khan, John Ngwafon et Girindre Beehary. Washington 1994, World Bank, 20 p.

matière d'observatoires et de systèmes d'investigation) à travers le suivi de trois observatoires de 300 ménages (planteurs de café, planteurs de cacao et groupes pauvres urbains) et de groupes de recherche spécifiques (habitat urbain, pauvreté) répondre à des questions essentielles sur la réaction des producteurs agricoles à la dévaluation²⁶, sur la situation des femmes, sur l'impact de l'ajustement structurel, etc., et travailler en réseau avec diverses institutions pour des études sur la sécurité alimentaire et la politique sociale, pour l'encadrement des étudiants, pour la valorisation des recherches sous la forme de projets ruraux et urbains.

L'animation d'une équipe multidisciplinaire et bilingue d'une trentaine de chercheurs issus d'Universités diverses (Dschang, Buea, Yaoundé et Douala), d'institutions de recherche (Institut National de Cartographie, Ecole Nationale Supérieure Polytechnique) et de l'administration (Direction de la Statistique, Ministère des finances) a permis le lancement de réunions scientifiques hebdomadaires (les Mardis d'Ocisca) et de publications régulières pour diffuser le résultat des recherches (Les Cahiers d'Ocisca), présenter l'avancement des travaux (Les Travaux en Cours) et informer des activités (La Lettre d'Ocisca). La bonne image d'OCISCA a facilité l'obtention de nombreux contrats d'expertise (analyse de la filière manioc pour la CFD, étude du micro-crédit pour la Banque Mondiale, évaluation de l'impact de l'appui à l'ajustement structurel pour l'Union Européenne²⁷, étude des groupements villageois pour le Ministère de l'agriculture et la Mission de Coopération Française, etc.) qui ont permis au programme de s'autofinancer pour les dépenses courantes (frais de personnel, centre de documentation et matériel informatique) et, dans une certaine mesure, de poursuivre les opérations d'enquête au sein des observatoires.

Dans le même temps, nous avons donné des conférences sur « The Socioeconomic Impact of Structural Adjustment Programs : Information Systems and Social Policies » (septembre 1994 Université de Buea), « Les systèmes d'information : évolution méthodologique et historique » (janvier 1995, Université de Versailles), « Les enjeux de Copenhague : du développement social au développement humain » (avril 1995, Université

²⁶ « Des observatoires pour suivre les effets de la dévaluation du franc CFA », *Change, compétition et répartition des rôles entre monnaies, Économie et Sociétés - Cahiers de l'ISMÉA* 1996, P 33 tome XXX n°1, pp. 205-220. Grenoble.

²⁷ « Que penser de l'appui européen à l'ajustement structurel : le cas du Cameroun », *Document de DIAL* 1997, n°01/T7, pp. 1-52. DIAL, Paris.

Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé), « pauvreté et croissance : le rôle du secteur privé » (juillet 1995, Organisation Patronale des Comores, Moroni). La tenue du sommet mondial sur le Développement Social à Copenhague en mars 1995 a été l'occasion de nombreuses activités sur ce thème : organisation d'un séminaire de 2 jours à Yaoundé²⁸ (octobre 1994), participation aux Journées « Le développement peut-il être social ? » organisées par l'ORSTOM à Royaumont (janvier 1995), participation au Colloque de Roskilde « De l'exclusion sociale à la cohésion sociale²⁹ » (mars 1995).

De retour en France, fin 1996, nos affectations successives au Centre de recherche de DIAL (1996-97) puis au C3ED de l'Université de Versailles (à partir de 1998) ont confirmé la nécessité d'intégrer les problèmes plus spécifiques des conditions de vie, parmi lesquels la pauvreté et les inégalités, dans le cadre général du développement social et du développement humain. Dans ce contexte, nous avons organisé avec l'aide de ces deux institutions la Journée des économistes de l'ORSTOM (7 octobre 1998) sur le thème « les différentes approches de la pauvreté ».

Au sein de DIAL, divers travaux sur ces domaines ont été entrepris. D'une part, une étude sur le lien entre la pauvreté et la création d'emploi par le biais de micro-entreprises a permis la mise au point d'une enquête à phases spécifique (emploi, pauvreté, micro-entreprise) pour le milieu urbain du Bangladesh³⁰. Elle s'est traduite par une invitation à la conférence internationale sur les approches de lutte contre la pauvreté³¹ (août 1997 Québec). D'autre part, deux études ont permis de comparer les relations entre politique macro-économique et lutte contre la pauvreté au Cameroun³², au Mali, au Sénégal et en Ethiopie³³. Ces études ont été

²⁸ « Regards sur le développement social : Ensemble des réflexions et propositions d'actions émises par les équipes d'OCISCA », Rapport de synthèse du séminaire sur le Développement Social, 25 et 26 octobre 1994, Monastère du Mont Febe, *Les Cahiers d'Ocisca*, 1995, n°21, pp.1-28. OCISCA / ORSTOM, Yaoundé.

²⁹ *Pauvreté, chômage et exclusion dans les pays du Sud*, avec Ph. Antoine, J. Charmes, G. Courade, A. Marie et M. Loriaux, Sommet mondial sur le Développement Social à Copenhague 6 au 12 mars 1995. ORSTOM, Paris, 20 p.

³⁰ "Monitoring Urban Poverty at the Bangladesh Bureau of Statistics. Design and Implementation Issues for an Adaptation of the 1-2-3 Survey" avec Sarah Marniesse, *Document de DIAL*, 1997, n°13/T1, pp.1-92. DIAL, Paris.

³¹ « La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté urbaine au Bangladesh : l'enquête 1-2-3 emploi, pauvreté, micro-entreprises », 1999, in *Approches économiques de lutte contre la pauvreté* (S. Larivière et F. Martin, eds.), Université Laval, CECI, Tecscult, Québec, pp. 191-198.

³² "Integrating Poverty Reduction Policies into the Development Strategy: a Challenge for Cameroon", 1998, *Document de DIAL* (à paraître), 36 p. DIAL, Paris.

³³ "Integrating Poverty Reduction Policies into Development Strategies: a Comparison between Cameroon, Ethiopia, Mali and Senegal", *Document de DIAL* (à paraître), 28 p. DIAL, Paris

présentées aux Nations-Unies au cours d'une conférence sur le sujet (septembre 1997 New-York). Notre participation régulière au projet « Ménages et crise » s'est traduite par des communications sur « Les résultats des enquêtes ménages en Afrique subsaharienne » (mars 1997 Marseille) et sur « Le lien entre croissance, pauvreté et inégalités » (novembre 1998 Abidjan). De nombreuses publications ont été faites dans la série des documents de DIAL concernant le suivi de la distribution de vivres alimentaires³⁴, l'impact de l'appui européen à l'ajustement structurel, l'adaptation de l'enquête à phases 1-2-3 à la pauvreté urbaine du Bangladesh, la relation entre pauvreté et formes d'emploi³⁵, l'importance du capital social aux Comores³⁶, les relations entre la politique macro-économique et la pauvreté, etc.

Notre récente affectation à l'université de Versailles St. Quentin en Yvelines présente de nombreux avantages. Tout d'abord, elle nous a permis de rejoindre tout naturellement la thématique générale du C3ED relative au développement humain durable avec ses deux composantes écologique et sociale. Cette dernière servant de cadre conceptuel à nos travaux actuels. Nous avons ainsi pu participer aux activités de deux des axes de recherche : la durabilité des modes de vie et des activités, et l'éthique économique qui a débouché sur l'organisation du séminaire « L'éthique du développement » (19-20 mars 1999)³⁷.

Cette affectation nous a rendu plus facile la rédaction de notre thèse de doctorat en sciences économique sur « les conditions de vie des ménages et leur intégration dans la politique économique : vers un développement socialement durable », parallèlement à la tenue d'un cours de DEA sur les conditions de vie des ménages. Enfin, elle nous permet l'encadrement de plusieurs étudiants pour leurs thèses et leurs mémoires, ainsi que celui de chercheurs partenaires dans nos projets actuels du Cameroun (OCISCA), des Comores, du Mali et de la Mauritanie.

³⁴ « Cibler l'aide alimentaire en Ethiopie : un système d'information pour guider la distribution de coupons en milieu urbain », *Document de DIAL*, 1997, n°08/T7, pp.1-14. DIAL, Paris.

³⁵ « Mettre en valeur le lien entre pauvreté et formes d'emploi au Bangladesh. Un objectif pour une adaptation de l'enquête 1-2-3 » avec Sarah Marniesse, *Document de DIAL*, 1997, n°12/T1, pp. 1-25. DIAL, Paris.

³⁶ « Peut-on s'appuyer sur le capital socio-culturel pour réduire la pauvreté aux Comores ? », *Document de DIAL*, 1997, n°14/T2, pp.1-36 p. DIAL, Paris.

³⁷ Note de discussion sur « L'étude du revenu à Douala comme révélateur d'une société statutaire fondée sur la solidarité et l'inégalité hiérarchique » de G. Séraphin.

En conclusion, cet itinéraire, qui retrace les différentes étapes qui nous ont conduit de la mesure des conditions de vie des ménages à la définition de stratégies de développement socialement durable, avec de nombreuses productions scientifiques et techniques et le soutien de plusieurs équipes dans les pays en développement montre l'intérêt que peuvent apporter de telles recherches, dans le contexte mondial actuel, pour répondre aux grandes questions de l'intégration de l'économie et du social.

Si nous voulons poursuivre nos recherches dans une même direction, il nous faut maintenant proposer un projet de recherche qui s'appuie sur nos champs d'expérimentation actuels, comme le Cameroun, les Comores, le Mali, la Mauritanie, etc., et qui fait corps avec le programme de travail de la future Unité Mixte de Recherche « Pauvreté et développement socialement durable » que nous avons proposé entre l'Institut de Recherche pour le Développement, l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (C3ED) et l'Université de Montesquieu Bordeaux IV (Centre d'Economie du Développement CED). C'est ce que nous nous proposons d'aborder dans la deuxième partie.

PROJET DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

Nous venons de voir comment notre itinéraire d'économiste du développement a été essentiellement axé sur l'étude des conditions de vie des ménages et sur leur prise en compte lors de l'élaboration des politiques économiques. Il nous a fallu pour cela mettre autant l'accent sur le développement d'instruments de mesure appropriés (systèmes d'enquêtes et observatoires) que sur la définition de concepts opérationnels (conditions de vie, pauvreté et inégalités, capital social et innovation sociale, etc.) afin de déboucher sur la conception des stratégies de lutte contre la pauvreté et de développement humain dans les pays où se trouvent nos champs d'expérimentation, par exemple, le Cameroun, les Comores, le Mali, la Mauritanie. Notre projet de recherche s'inscrit donc naturellement dans cette même problématique et en poursuit l'itinéraire.

Il vise donc grâce aux travaux conceptuels et méthodologiques qui sont actuellement effectués dans le cadre des axes de recherche du C3ED de l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines et à travers les mêmes terrains d'expérimentation à poursuivre l'observation des conditions de vie des ménages et l'analyse des relations qui existent entre l'économique et le social afin de pouvoir préconiser des stratégies de développement socialement durable qui améliorent les conditions de vie, réduisent la pauvreté et les inégalités, en tirant force des dynamiques sociales existantes.

On présentera donc, dans les pages qui suivent, ce projet de recherche avec sa problématique d'ensemble, les objectifs de la recherche correspondants, ainsi que les moyens et les étapes de réalisation prévus.

1. LA PROBLEMATIQUE D'ENSEMBLE

On ne peut aborder ce premier point sans faire référence au contexte économique mondial actuel. En effet, c'est un contexte marqué par une forte présence de la pauvreté dans tous les continents. Une pauvreté qui prend différentes formes : des formes économiques naturellement comme la pauvreté monétaire (ou de revenu), de conditions de vie (ou d'existence) et de potentialités (ou stock de capital). Mais aussi des formes sociales à travers l'exclusion sociale ou même culturelle à travers la remise en cause des identités. Si les formes économiques de la pauvreté tendent à se réduire – par amélioration des conditions de vie - de nouvelles formes de pauvreté font leur apparition. Dans les pays les plus riches la pauvreté économique devient de plus en plus fractale concernant certains groupes sociaux de plus en plus fins et difficiles à repérer. Ceci oblige à définir de nouveaux concepts et à mettre en place des instruments de repérage et de mesure adaptés.

Dans le même temps, les inégalités tendent à s'accroître sous les diverses formes d'inégalité monétaire, d'inégalités de conditions de vie ou d'inégalités des chances. La nouvelle révolution industrielle, de l'informatique et des télécommunications, la mondialisation des échanges et la globalisation économique engendrent une compétition de plus en plus forte entre zones économiques, pays et groupes sociaux. Elles imposent à tous des ajustements périodiques pour s'intégrer ou conserver une place dans la compétition entraînant des appariements sélectifs et la marginalisation des plus faibles. Il en résulte que toute décision prise, sous la pression d'un groupe social donné, par les décideurs de l'un des pays de la planète, se répercute, selon des cheminements pas toujours explicites, sur les conditions de vie des ménages de l'un ou l'autre pays.

Pour les pays du Sud, la concurrence internationale met en valeur les fragilités et les défauts de leurs appareils productifs et administratifs, impliquant la nécessité de réformes structurelles de grande ampleur. Les politiques d'ajustement structurel qui en résultent deviennent alors un élément essentiel de toute stratégie de développement. Malheureusement, ces politiques tendent à privilégier, une vision de court terme basée sur le seul maintien des équilibres financiers au détriment d'objectifs de long terme économiques (par la relance des investissements productifs), sociaux (comme le renforcement de la cohésion sociale et

l'amélioration du capital humain), culturels (à travers la reconnaissance identitaire) et politiques (comme la participation aux décisions locales).

Pourtant, il semble bien que les expériences de développement réussies soit le fait d'un choix de stratégie particulièrement adaptée au contexte socio-culturel des pays concernés. C'est le cas de quelques pays où les rôles respectifs de l'État et du secteur privé ont été fortement ajustés et où une approche originale de la tradition, gage de cohésion sociale, permet l'adaptation régulière à la modernité évitant ainsi tout blocage social.

On remarque aussi que l'accroissement des échanges et des communications réveille des aspirations universelles concernant les besoins essentiels (sécurité alimentaire, éducation et santé pour tous, emploi, etc.) et les valeurs fondamentales (fin de l'arbitraire et respect de la personne humaine, démocratie et droits de l'homme, solidarité nationale et partage des richesses, respects des minorités, aide aux déshérités, lutte contre les inégalités, etc.). Ainsi face à des besoins proprement économiques, retracés par la consommation de biens et services marchands, apparaît une demande non-marchande (ou non encore marchande) qui se fonde sur l'importance des relations à autrui.

La satisfaction de ces aspirations multiples demande de mettre en place un développement qui satisfasse les besoins économiques mais tienne compte aussi des aspirations sociales, culturelles, politiques et même éthique des individus. Il doit articuler une dimension économique qui, s'appuyant sur les marchés internationaux, maximise les critères classiques de taux de croissance du PNB en veillant à l'équilibre des grands agrégats macro-économiques (réduction des déficits budgétaires et de la balance des paiements, limitation de l'inflation) avec une dimension sociale qui veille à réduire les inégalités, à éviter l'exclusion et à renforcer la cohésion sociale. On peut y rajouter une dimension politique concernant la participation des groupes de population au processus décisionnel et l'acceptation des différences de vision dans l'évolution de la société, et, une dimension culturelle qui reconnaît les différences identitaires et permet d'adapter la tradition aux nouvelles contraintes du développement. Le concept de développement humain, tel qu'il est proposé par les Nations-Unies inclut toutes ces dimensions, même si leur articulation en son sein, n'a pas été toujours clairement définie.

C'est dans un tel cadre, que l'on peut se poser la question du rôle des ménages, des individus et des groupes sociaux, pour la réussite du développement. Ce sont eux qui sont censés bénéficier des fruits du développement avec des conséquences positives sur leur niveau de vie et leurs conditions de vie. Mais, de plus, ce sont aussi eux qui, par leurs réactions et leurs innovations dans les domaines technologiques, économiques et sociaux, réalisent ou font échouer les stratégies de développement. Or ils seront d'autant plus incités à sa réussite que le cadre macro-économique répondra positivement et les encouragera dans leurs initiatives.

C'est pourquoi la recherche d'une stratégie de développement qui prenne sa source dans les aspirations et les initiatives des divers acteurs sociaux nous semble essentielle. Pour cela elle doit, en premier lieu, s'appuyer sur une observation de la situation, des comportements et des aspirations des divers groupes sociaux pour déceler et mesurer les dynamiques sociales correspondantes. En deuxième lieu, elle doit les intégrer dans la formulation des politiques économiques en approfondissant les connaissances conceptuelles et techniques sur les stratégies de développement envisageables. Cette approche permet d'aborder d'un point de vue économique nombre de phénomènes qui touchent les ménages comme par exemple la pauvreté et les inégalités, l'exclusion sociale, le capital social et l'innovation sociale, etc.

Nos champs d'expérimentation, relatifs à quelques pays du Sud, ont été retenus en raison de leurs particularités qui sont autant économiques : forte présence de la pauvreté, effort pour faire reprendre la croissance, transformation des politiques d'ajustement structurel en politiques de lutte contre la pauvreté, tendance à la montée des inégalités freinant une réduction de la pauvreté, que sociologiques : complexité des situations familiales, importance du capital social, rôle prédominant de la communauté dans la définition des choix individuels, etc.. Dans tous les cas on retrouve, sous des formes différentes cependant, la question fondamentale du lien entre les conditions de vie actuelles des ménages et l'élaboration de la politique macro-économique : importance du capital social comme facteur de croissance au Comores, l'impact social des politiques macro-économique au Cameroun et la mise en place d'une stratégie de lutte contre la pauvreté, l'inégale répartition des fruits de la croissance au Mali, l'absence de politique d'emploi en milieu urbain au Bangladesh, la réduction de la dette et la lutte contre la pauvreté en Mauritanie.

2. LES OBJECTIFS ET AXES DE LA RECHERCHE

Dans le cadre de cette problématique, les travaux de recherche que nous comptons entreprendre sont de trois ordres : l'approfondissement du cadre conceptuel, le développement de systèmes d'investigation appropriés et la formulation de recommandations pour la politique économique.

Ces travaux s'inscrivent naturellement dans le cadre des axes de recherche du C3ED de l'Université de Versailles, notamment les axes « durabilité des modes de vie et d'activité », et « éthique économique ». Le premier met l'accent sur l'évolution des conditions de vie et des formes de pauvreté, l'importance du capital social et de l'innovation sociale pour lutter contre la pauvreté, les formes d'emploi pour sortir de la pauvreté, et les instruments d'investigation correspondants. Le second tente de répondre aux questions du lien entre les formes de pauvreté et d'inégalités en période de crise comme de croissance, de l'impact des politiques de réformes sur les comportements, et examine les différents appui théoriques d'une politique de développement socialement durable, etc.

Dans le cadre de l'UMR en cours de création entre l'IRD, le C3ED et le CED de l'Université de Bordeaux, la composition des axes de recherche devra être revue de manière à répondre plus précisément aux trois objectifs ci-dessus. Trois axes sont ainsi prévus et intitulés : « pauvretés et dynamiques sociales », « observation et mesure des dynamiques sociales », et « développement socialement durable ». Ils serviront de support pour répondre à nos préoccupations : l'approfondissement du cadre conceptuel, le développement de systèmes d'investigation appropriés et la formulation de recommandations pour la politique économique.

Dans le cadre du premier axe de recherche « pauvretés et dynamiques sociales », on s'appuiera sur les données d'enquête quantitatives effectuées (enquêtes budget-consommation, emploi, nutrition) ou qualitatives (données d'observatoire, enquêtes participatives) pour présenter une synthèse de la situation socioéconomique des ménages en termes de niveau de vie et de conditions de vie des ménages. Ceci permettra de mettre en valeur les différentes formes de pauvreté économique et non économique, en les mesurant à l'aide des indicateurs classiques, monétaires basé sur un seuil de pauvreté ou socio-économiques. Il faudra cependant

s'interroger sur la pertinence des indicateurs actuels et voir dans quelle mesure de nouveaux indicateurs ne devront pas être testés pour mesurer les différentes formes de pauvreté, notamment les formes non-économiques.

La comparaison entre données de plusieurs sources de données dans le temps permettra de mettre en valeur l'évolution des conditions de vie et, notamment, les entrées et les sorties dans les différentes formes de pauvreté. Ceci afin de connaître les relations qui existent entre elles. Ainsi, on remarque que la pauvreté monétaire, qui peut fluctuer à court terme, a des effets à moyen terme sur la pauvreté de conditions de vie et, à plus long terme, sur la pauvreté de potentialités qui elle-même, à son tour, influera sur la pauvreté monétaire des générations qui suivent, décrivant ainsi une spirale de la misère. C'est le cas par exemple, d'un ménage qui, face à une baisse de son revenu, se voit obligé de retirer certains de ses enfants de l'école. L'arrêt de l'accumulation du capital éducatif qui en résulte entraînera une diminution des potentialités futures de ces enfants qui, à son tour, favorisera chez eux l'émergence de la pauvreté monétaire.

On fera, enfin ressortir, les risques sociaux qui font qu'un ménage peut tomber dans une trappe de pauvreté en raison de sa vulnérabilité en termes monétaire, de capital humain ou de capital social, ou, au contraire en sortir en raison de son insertion dans les dynamiques sociales : stratégie de survie, création d'auto-emploi, innovation sociale, etc.

Dans le cadre du deuxième axe « observation et mesure des dynamiques sociales », nos travaux seront plus méthodologique et porteront sur le développement de systèmes d'investigation spécifiques. Ces instruments ont pour objectif de saisir l'émergence de comportements nouveaux, d'innovation comme de marginalisation, l'importance des interactions sociales, prélude aux nouvelles recompositions sociales, de même que les substitutions dans les différentes formes de consommation.

Il s'agit, tout d'abord, les observatoires de terrain qui sont des instruments d'investigation récents qui grâce à leur capacité de ciblage et de suivi régulier permettent de saisir l'évolution des groupes de ménages ou d'individus. Ils ont fait leurs preuves dans un certain nombre de pays : Cameroun (Observatoire du changement et de l'innovation sociale), Bénin (Enquête légère auprès des ménages), Mali (Observatoire du développement humain),

etc. pour observer et mesurer les conditions de vie des ménages et les comportements des groupes. A travers eux, il est autant possible de mesurer les aspects quantitatifs de variation de revenu ou de consommation que les aspects qualitatifs résultant des choix opérés par les ménages. Mis en réseau, comme dans le cas de Madagascar, ils donnent une vision décentralisée mais néanmoins générale des changements de situation socioéconomique. Un travail de comparaison internationale, à objectif méthodologique, s'avère cependant prioritaire pour mieux étayer la définition conceptuelle des observatoires et pour élaborer un manuel qui, sur cette base, servira de référence sur la façon dont doivent être lis en œuvre les observatoires.

Lorsque l'on ne peut mettre en place des observatoires de terrain pour suivre l'évolution des situations socio-économiques, on peut préconiser des système de suivi de la pauvreté. Les systèmes de suivi sont des instruments d'investigation qui demandent de répertorier l'ensemble des indicateurs nécessaires permettant de suivre les différentes formes de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale dans le temps. Ils combinent alors enquêtes quantitatives et qualitatives, avec le recueil d'information administratives et avec des observatoires de terrain. C'est, dans ce contexte, que peuvent s'intégrer les enquêtes à phases de type 1-2-3 qui permettent, par exemple, de relier emploi, pauvreté et micro-entreprises (Bangladesh) ou emploi, pauvreté et capital humain (Madagascar).

C'est dans le troisième axe de recherche qui a trait au « développement socialement durable » que s'inscriront nos travaux sur la lutte contre la pauvreté et développement humain. En effet, pour être socialement durable le développement doit non seulement, s'appuyer sur une croissance équilibrée, mais aussi être écologiquement et socialement soutenable. Le développement économique ne doit pas être la cause de déséquilibres sociaux graves qui le remettent totalement en cause ou le détournent de ses objectifs d'amélioration des conditions de vie pour l'ensemble de la population. Il faut également qu'il facilite les recompositions sociales en période de restructuration économique, qu'il encourage l'innovation sociale et la reconstitution du capital social.

La première étape de la recherche consistera à définir les principes, et les hypothèses correspondantes, qui font que l'on peut considérer un développement économique comme socialement durable. Cela demande de revoir les concepts de pauvreté et d'exclusion sociale mais aussi d'examiner les aspects d'équité tant intragénérationnelle qu'intergénérationnelle, de

justice sociale, de cohésion sociale, de résistance aux fluctuations extérieures, etc. Il en résulte la nécessité de mesurer les inégalités à travers des indicateurs appropriés (Gini, Theil) et plus généralement de revoir les conditions théoriques d'application de ces indicateurs. Ces inégalités devront être abordées selon leurs différentes formes - monétaire, conditions de vie, chances - pour mettre en valeur la complexité du phénomène.

Il faudra, ensuite, étudier les relations avec la croissance et les formes correspondantes de pauvreté et de vulnérabilité et voir, par la vérification de ces principes et hypothèses, si le mode de développement économique adopté par un certain nombre de pays peut être considéré comme socialement durable. Pour mesurer les effets des diverses inégalités sur la cohésion sociale, la montée de la délinquance, etc., divers indicateurs devront être mis au point et un certain nombre de facteurs de risque étudiés au moyen de travaux économétriques sur les comportements des ménages. Ceci afin de rechercher un instrument d'investigation de contrôle préventif des effets sociaux.

Sur la base des observations recueillies auprès des ménages et groupes sociaux et de ces analyses par les méthodes appropriées, il sera possible de formuler des recommandations de stratégies socialement durables pour les pays concernés. Des stratégies qui, par exemple, mettent l'accent sur le capital social pour relancer la croissance aux Comores pour relancer la croissance, sur la création de micro-entreprises au Bangladesh pour réduire la pauvreté urbaine, sur une redistribution active au Mali pour lutter contre la montée des inégalités, sur la maîtrise des inégalités de patrimoine en Mauritanie pour réduire la pauvreté, etc. Des recommandations qui seront diffusées à travers des rapports officiels et des ouvrages scientifiques.

3. ACTIONS EN COURS ET ACTIONS PREVUES

Pour satisfaire à ces objectifs, un certain nombre d'actions ont déjà été initiées dans chacune des trois directions. Il faudra donc les poursuivre et rajouter les actions qui ont été prévues, dans un même souci de continuité, dans le cadre de la future UMR.

En ce qui concerne l'approfondissement du cadre conceptuel, la plupart des définitions fondamentales relatives aux conditions de vie, aux ménages et groupes sociaux, à l'exclusion sociale, et aux divers types de comportements, etc. ont été présentés dans le cadre de notre thèse de doctorat de sciences économiques et resitués dans les théories économiques correspondantes : théories de la croissance endogène faisant appel au capital économique, social et humain, théorie de la régulation mettant en jeu différents acteurs sociaux, théorie de l'innovation sous ses différentes formes, etc. De plus, elle sont systématiquement enseignées et réexaminées lors du cours de DEA sur les conditions de vie des ménages que nous animons.

Ainsi des approfondissements ont récemment eu lieu concernant les définitions de la pauvreté³⁸, leurs liens avec les inégalités³⁹, la définition du capital social, sa prise en compte dans les modèles de croissance endogène, l'importance des transferts sociaux, etc. C'est dans ce contexte que nous avons organisé la Journées des économistes de l'IRD (7 octobre 1998) sur les différentes approches de la pauvreté. Un ouvrage regroupant les communications est en cours de production pour l'an 2000.

Les travaux de terrain ont donné lieu à la production de documents sur les conditions de vie des ménages⁴⁰ et sur les substitutions de capital⁴¹ au Cameroun. Ceci prépare la possibilité d'un ouvrage sur l'évolution des conditions de vie au Cameroun avec les équipes de chercheurs partenaires. Enfin, le programme d'expertise collective « Ménages et crise » de l'IRD auquel nous participons en temps que membre du comité de pilotage⁴² a aussi ses propres projets de publication.

En ce qui concerne le développement de systèmes d'investigation particuliers, notre travail s'effectue avec plusieurs équipes partenaires du Nord comme du Sud. Ainsi, au sein de

³⁸ « Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction », 2000, dans *Etudes du CEPED*, Paris, 11 p. (à paraître).

³⁹ « Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne », 2000, avec C. Guénard, contribution à l'ouvrage *Pluralité des normes et politiques de réduction des inégalités en Afrique. Quel est le besoin d'Etat ?* Expertise collective IRD, Paris, 11 p. (à paraître)

⁴⁰ *A 1999 Update of the Cameroon Poverty Profile « Reducing the Current Poverty and Tempering the Increase in Inequality »*, 1999, with A. Amin, The World Bank, Washington, 45 p.

⁴¹ "Going out of the Crisis : The Preference for Social Capital as a Strategy for Cameroon's Households", 2000, *The International Review of Social History*, 12 p. (à paraître).

⁴² *Réflexions sur la logique " pauvreté, inégalité et politiques publiques "*, 1999, Expertise collective : Ménages et crise, IRD, Paris, multigr. 5 p.

l'IRD, une session de formation, à l'animation de laquelle nous avons participé, de quinze jours aux techniques des observatoires a été coordonnée par le laboratoire ERMES d'Orléans (octobre 1998). Elle a servi de support à la production d'un manuel général sur les observatoires diffusé via Internet au début 1999. Un manuel plus spécialisé sur les observatoires socio-économiques⁴³ est prévu pour l'an 2001, s'appuyant sur les travaux de plusieurs observatoires, au Cameroun, au Mali et à Madagascar⁴⁴. Il servira de base à l'animation d'un séminaire international sur les observatoires socio-économiques. En ce qui concerne la mise au point de systèmes de suivi de la pauvreté, plusieurs expériences sont actuellement en cours pour définir avec nos partenaires des systèmes pertinents pour le Cameroun⁴⁵ et pour la Mauritanie⁴⁶.

Enfin, concernant les recommandations de politique économique dans les pays où existent des équipes de recherche, un certain nombre de travaux de stratégie économique sont en cours de réalisation. Ainsi, par exemple, aux Comores un deuxième ouvrage sur le développement humain axé sur la consommation des ménages et ses conséquences politiques et sociales est en préparation. De même, au Mali, un important travail sur le lien entre la croissance, la pauvreté et les inégalités a été effectué donnant lieu à un ouvrage sur le sujet⁴⁷. Enfin une réflexion est actuellement menée sur les visions et les politiques des différentes institutions internationales⁴⁸.

De façon générale, notre situation au C3ED, en tant que chercheur chargé d'enseignement, a le mérite de faciliter une articulation entre recherche, enseignement et expertise. Ceci est idéal pour faire progresser la connaissance scientifique et pour la transmettre au fur et à mesure auprès des jeunes, tant de façon théorique que pratique. A plus

⁴³ *Des observatoires pour l'étude des comportements socio-économiques : principe de conception et de mise en œuvre*, 1999, avec Marie Piron (en cours de rédaction), IRD, Paris, multigr. 90 p.

⁴⁴ *Atelier sur la mise en place du réseau "Observatoire ruraux" et journée d'information*, 24 mars au 2 avril 1999, rapport d'animation, UPDR-Madio, Antananarivo, multigr. 25 p.

⁴⁵ *Proposition d'un système de suivi de la pauvreté*, avec A. Kingné, 1999, Direction de la Statistique et Banque Mondiale, Yaoundé, multigr. 30 p.

⁴⁶ *Proposition d'indicateurs et de système de suivi de la pauvreté*, avec A. Wagué et Taleb Khyar, Commissariat des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion, 1999, Nouakchott, multigr., 34 p.

⁴⁷ *Croissance, équité et pauvreté au Mali*, 1999, Rapport national sur le Développement Humain Durable, avec A. Dao, M. Tangara, Z. Diallo, Observatoire du développement humain et de la Lutte contre la Pauvreté, PNUD, Bamako, 108 p.

⁴⁸ « Les organisations internationales et la lutte contre la pauvreté : diversité des concepts et orientations politiques », 1999, avec S. Marniesse, *Le Courrier de la Planète* n°53, Solagral, Montpellier, pp. 11-13

long terme, et dans le cadre de l'UMR, on pourra envisager sur cette base une synthèse de ces expériences complémentaires. Ceci afin de permettre l'émergence d'une école de pensée spécifique sur la question du lien entre l'économie et le social et de préconiser des stratégies de développement originales.

4. LES MOYENS DE REALISATION

Les moyens de réalisation concernent les disponibilités en ressources humaines et en moyens financiers envisageables pour la réalisation du projet de recherche. Il faut à ce sujet distinguer les opérations menées en laboratoire, souvent peu coûteuses et pouvant être assurées par nos soins, des opérations de terrain, plus coûteuses (frais de mission, matériel, etc.) qui demandent le plus souvent de faire appel à des crédits extérieurs.

En ce qui concerne l'approfondissement du cadre conceptuel, on peut s'appuyer sur les importantes ressources humaines disponibles au C3ED et sur certains financements orientés vers l'organisation de séminaires sur la pauvreté et les inégalités (à travers un crédit de recherche spécial). Certains travaux de recherche plus spécifiques commandés par d'autres programmes ont permis d'effectuer des missions dans les pays proches, comme par exemple l'expertise « Ménages et crise » (séminaire d'Abidjan) ou l'évaluation de la pauvreté par l'Union Européenne (séminaire à Bruxelles). Notre action budgétée annuelle, dans le cadre de la future UMR, permettra de financer des recherches complémentaires comme, par exemple, préparer le lancement d'une revue sur l'hypertoile.

De même, la mise au point des méthodologies d'observatoires, la rédaction d'un manuel technique sur les observatoires socio-économiques pourrait s'effectuer sur la base de notre action budgétée annuelle. Cependant un appel à des crédits de formation et la recherche de financements internationaux sera nécessaire pour organiser un séminaire sur les observatoires socio-économiques où pourront être invités tous nos partenaires.

En ce qui concerne les opérations de terrain, les sources de financements diffèrent actuellement selon les pays. Aux Comores, le PNUD finance l'équipe locale, les missions et la

production de l'ouvrage, mais il faudrait faire appel aux crédits AUPELF-UREF pour des recherches spécifiques et aux financements de l'Union Européenne pour la réalisation d'enquêtes spécialisées. Au Mali, le PNUD et la Banque mondiale financent l'équipe locale, les missions et la production d'un ouvrage annuel. Au Cameroun, la Banque mondiale finance la mise en place d'un système de suivi de la pauvreté, mais des crédits devront être trouvés pour produire un ouvrage sur l'évolution des conditions de vie. Au Bangladesh, on attend surtout l'accord de financement du projet par l'Union Européenne pour lancer les opérations. En Mauritanie, le PNUD finance la mise en place d'un système de suivi de la pauvreté et de réduction de la dette, mais des financements devront être trouvés pour monter une équipe d'analyse de la pauvreté.

Plus généralement, il sera nécessaire de s'appuyer sur les crédits de l'UMR et sur les actions budgétées individuelles pour rechercher auprès du PNUD, de la Banque mondiale et surtout de l'Union Européenne (Direction générale du développement) des enveloppes de crédit suffisamment larges pour permettre à nos partenaires de travailler avec nous (chercheurs, enseignants-chercheurs et thésards) sur une base régulière, à l'élaboration d'une vision particulière de la lutte contre la pauvreté et d'un développement qui soit socialement durable.

L' ENCADREMENT D'EQUIPES DE RECHERCHE

Cette troisième partie retrace les différentes tâches d'encadrement d'équipes que nous avons effectué au cours de notre vie professionnelle. Des équipes qui, à l'origine, étaient plutôt orientées vers des travaux d'expertise, même si une partie des travaux effectués et des résultats obtenus relevaient aussi bien de la recherche. Ces dernières années, ce fut surtout le fait d'équipes de recherche même si la volonté de répondre à la demande des décideurs économiques et de valoriser les résultats de la recherche nous a amené à formuler des réponses concrètes à des questions de développement relatives à la prise en compte des conditions de vie des ménages.

1. L'ANIMATION D'EQUIPES D'EXPERTISE

Les premières étapes de notre itinéraire scientifique, de 1973 à 1993, ont plus été orientées vers la mise en œuvre de projets relevant plus de l'expertise que de la recherche : instruments de planification, systèmes d'enquête sur les conditions de vie, étude des comportements des ménages, analyse de la pauvreté. Effectué la plupart du temps dans un cadre international, ils ont néanmoins demandé la mise au point d'instruments nouveaux. Un travail de recherche appliquée que nous avons réalisé avec des équipes constituées à cet effet.

Les expériences les plus notables sont celles de Côte d'Ivoire, entre 1980 à 1986, et de la Banque mondiale entre 1988 et 1992. Dans les deux cas, nous avons animé des équipes constituées de cadres, économistes et statisticiens de diverses nationalités, afin de monter des projets sur l'étude des conditions de vie, de guider la mise en œuvre des enquêtes et de diriger la production d'études et de documents divers basés sur les résultats obtenus.

En Côte d'Ivoire, ce travail d'animation a concerné la collecte et l'analyse des données de l'enquête budget consommation de 1979, puis de la mise en place de l'enquête permanente auprès des ménages initiée en 1985. Une équipe de 5 ingénieurs tout juste issue de Ecole de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) a été constituée pour mener à bien les opérations de terrain et pour dépouiller l'enquête. De nombreux stagiaires, venant de l'ENSEA ou de l'Université, ont été accueillis au sein de l'équipe au cours de la période afin de produire des mémoires méthodologiques. L'analyse des résultats, effectuée sous notre direction, a permis la diffusion de dix volumes thématiques : consommation alimentaire, table de composition des plats, prix, logement et habitat, consommation d'électricité, d'eau, d'énergie, budget-temps et activités, déplacements, budgets, ainsi que la participation à de nombreux séminaires. Certains de ces travaux ont alimenté en exemples pratiques les enseignements effectués à l'Institut de géographie tropicale (cours de statistique) et à l'ENSEA (cours sur la théorie des tests⁴⁹ et cours sur les méthodes factorielles d'analyse des données).

L'université d'Abidjan, à travers le département d'économie, a fourni un soutien théorique considérable à l'équipe, si bien que s'inspirant de ces résultats l'une des responsables, Alice Odounfa, a pu soutenir une thèse de doctorat sur "Typologie et stabilité des comportements alimentaires : une approche par les transferts élargis en Côte d'Ivoire".

La deuxième expérience a été l'encadrement d'une équipe d'une dizaine d'économistes, de spécialistes de sciences sociales et de statisticiens pour la mise en place des projets dimensions sociales de l'ajustement dans 15 pays. Parallèlement à la conception structurelle des projets et à leur financement, il a fallu mettre au point un certain nombre d'instruments méthodologiques : enquêtes intégrale, prioritaire et communautaire, système d'information hiérarchisé, méthodes d'analyse des comportements, profils de pauvreté "Poverty profile", rapports sur la pauvreté "Poverty assessment", modèles d'équilibre général calculable, fonds sociaux, recherche des noyaux de dépenses publiques, etc. Ceci a demandé outre un travail de recherche méthodologique approfondi en relation avec d'autres universités (Madison, Warwick, etc.), l'organisation de séminaires pour diffuser les méthodes correspondants (ENSEA, DES Berlin, Centre de recyclage de Munich, etc.). Dans ce contexte, nous avons participé au jury de la thèse de doctorat de Denis Thuillier sur "la modélisation économétrique

⁴⁹ *Théorie des tests* : Vol.1 *cours et exposés théoriques*, 1980, 83 p., Vol. 2 *recueil de travaux pratiques*, 1981, 70 p. Ecole de Statistique, Abidjan.

de la demande de logement : apport d'une analyse appliquée au Maroc" (1991). Il est, par ailleurs, intéressant de noter que le dernier rapport annuel de la Banque mondiale⁵⁰ se réfère à certaines des méthodes et analyses qui ont été initiées à cette époque.

Il nous arrive de poursuivre ce travail d'animation d'équipes d'expertise à travers certaines missions du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale concernant la production de rapports sur le développement humain (Comores, Mali⁵¹) et la mise en place de système de suivi de la pauvreté (Cameroun⁵², Mauritanie⁵³). Cependant, l'ouverture que nous avons maintenant sur la recherche nous permet d'orienter ces équipes vers le double objectif de production de rapports, qui éclairent les décideurs économiques en leur proposant des solutions pertinentes, et d'articles scientifiques qui abordent les problèmes de façon plus fondamentales en examinant les solutions possibles et les conséquences de ces solutions (Comores⁵⁴, Cameroun⁵⁵, Mali⁵⁶). Il y a là une approche qui devrait se renforcer avec la mise en place de la nouvelle UMR Pauvreté et développement socialement durable.

2. L'ENCADREMENT DE JEUNES CHERCHEURS

Depuis notre recrutement à l'IRD, en 1993, nous avons mis l'accent sur l'encadrement des jeunes chercheurs au sein de nos équipes de recherche afin de les aider à produire des articles scientifiques ou, dans le cas des doctorants, à mener leur thèse à terme.

⁵⁰ Banque mondiale, 2000, *Attacking Poverty : World Development Report 2000*, Washington, mimeo, 287 p.

⁵¹ *Croissance, équité et pauvreté au Mali*, 1999, Rapport national sur le Développement Humain Durable, avec A.Dao, M.Tangara, Z. Diallo, Observatoire du développement humain et de la Lutte contre la Pauvreté, PNUD, Bamako, 108 p.

⁵² *Proposition d'un système de suivi de la pauvreté*, avec A. Kingné, 1999, Direction de la Statistique et Banque Mondiale, Yaoundé, multigr. 30 p

⁵³ *Proposition d'indicateurs et de système de suivi de la pauvreté*, avec A.Wagué et Taleb Khyar, Commissariat des droits de l'homme, de la lutte contre la pauvreté et de l'insertion, 1999, Nouakchott, multigr., 34 p.

⁵⁴ A.Sinane, 2000, « Approcher la pauvreté aux Comores : quelles possibilités? » in *Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?*, Paris (à paraître).

⁵⁵ A.Amin, R. Tawah, R. Amin, 2000, "Where we stand in Cameroon's poverty profile" in *Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?*, Paris (à paraître).

⁵⁶ A.Dao, M.Tangara, Z.Diallo, 2000, « Pauvreté et inégalités structurelles au sein des filières de production maliennes » in *Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?*, Paris (à paraître).

Ces tâches ont, en premier lieu, été effectuées dans le cadre du programme OCISCA en s'appuyant sur des réunions scientifiques régulières et en encourageant les chercheurs à écrire et publier.

En ce qui concerne le premier point des réunions hebdomadaires, les Mardis d'Ocisca, ont été instituées tous les mardis matin. Sous la forme de conférence-débat ou de discussion technique, elles mettaient l'accent sur un thème scientifique particulier avec pour objectif d'informer les chercheurs sur le déroulement du programme, d'échanger des idées ou de faire le point sur un domaine de recherche. De nombreuses personnalités du monde scientifique, des organismes internationaux et bailleurs de fonds, ou de l'administration, y sont venues pour exposer certains thèmes, au même titre que les étudiants de maîtrise ou les chercheurs qui présentent le résultat de leurs recherches. Par leur régularité, ces réunions visaient à renforcer l'esprit d'équipe, à ouvrir de nouveaux horizons et de nouvelles initiatives.

Les Cahiers d'Ocisca, documents présentant les travaux des chercheurs, ont été institués pour répondre à deux objectifs : d'une part, inciter les chercheurs à écrire et exposer leurs idées de façon claire, d'autre part, diffuser les résultats des recherches effectuées collectivement dans le cadre des observatoires et des laboratoires, ou individuellement dans le cadre des thèses ou travaux personnels. Les Cahiers d'Ocisca ont connu un certain engouement auprès des chercheurs et des bailleurs de fonds, notamment multilatéraux si bien qu'ils ont tendu, de fait, à devenir une publication mensuelle.

Ces actions se poursuivent maintenant de plusieurs manières : d'une part, à travers l'encadrement de thèses d'anciens membres du programmes OCISCA, notamment Jean-François Trani dont la thèse porte sur les jeunes et le marché du travail à Douala et Thérèse Fouda dont la thèse porte sur la microfinance en milieu rural camerounais ; d'autre part, par le maintien d'une équipe de recherche qui réalise des études sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté au Cameroun⁵⁷.

Parallèlement à ces travaux, la mise en place d'un Haut Conseil sur la réduction de la pauvreté comprenant des cadres et des chercheurs d'administrations et d'institutions de

⁵⁷ *A 1999 Update of the Cameroon Poverty Profile « Reducing the Current Poverty and Tempering the Increase in Inequality », 1999, with A.Amin, The World Bank, Washington, 45 p.*

recherche aux Comores nous a permis de guider, à plusieurs reprises, la production de documents de travail sur le développement humain durable (réduction de la pauvreté, évolution de la consommation, importance du capital social, dépenses de santé et d'éducation, etc.). Ces documents ont servi d'éléments de référence pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la pauvreté qui est exposée dans les rapports nationaux sur le développement humain⁵⁸. Dans ce contexte, un des chercheurs, Ali Sinane, a commencé sa thèse de doctorat sur le thème du capital social et de la pauvreté.

Depuis notre appartenance au C3ED, notre activité d'encadrement a essentiellement porté sur l'animation hebdomadaire du séminaire "conditions de vie des ménages" et sur l'encadrement de mémoires de maîtrise et de DEA sur les thèmes correspondants. Le séminaire permet de revoir les principaux concepts qui sont liés au ménage et aux conditions, les aspects théoriques de l'économie de la famille, l'évolution des systèmes d'investigation, la conception des enquêtes et l'analyse des données statistiques à des finalités de questionnement scientifique ou de politique économique. Il se termine par la soutenance de dossiers d'enquête d'environ 25 pages qui sont autant de projets d'enquête visant à répondre à une question scientifique particulière. Une douzaine de dossiers sont réalisés de cette manière chaque année.

Les premiers mémoires ont porté sur l'économie des petites îles (Comores, Réunion et Maurice)⁵⁹, le capital humain⁶⁰ et la vulnérabilité sur le marché du travail⁶¹. Les trois mémoires de DEA qui sont actuellement en cours de réalisation abordent les thèmes de la mesure et la réduction de la vulnérabilité, de la pauvreté en Mauritanie et des inégalités en Algérie.

Enfin, l'organisation d'un séminaire sur les différentes approches de la pauvreté lors de la Journée des économistes de l'IRD en octobre 1998 a permis de rassembler une vingtaine de

⁵⁸ *Comores - Développement Humain Durable et Elimination de la Pauvreté - Eléments pour une Stratégie Nationale*, 1997, PNUD et RFIC, Editions Frison-Roche, Paris, 58 p.

⁵⁹ Y. Urunuela, 1997, *Une stratégie de développement respectant le contexte socioculturel peut-elle être porteuse de croissance économique ? Le cas de trois petites économies insulaires en développement : les Comores, l'île Maurice et la Réunion*, C3ED, UVSQ, 148 p.

⁶⁰ S. Politano, 1998, *Le rôle du capital humain éducatif dans les pays en développement : les déterminants de la demande individuelle*, C3ED, UVSQ, 96 p.

⁶¹ S. Rousseau, 1999, *Pauvreté et vulnérabilité sur le marché du travail chez les jeunes et vieux actifs*, C3ED, UVSQ, 93 p.

contributions d'économistes du Nord comme du Sud et de prévoir la production d'un ouvrage sur ce thème⁶².

3. LES PROJETS EN COURS DE REALISATION

La mise en place d'une UMR sur le thème de la pauvreté et du développement socialement durable fournira le cadre pour la réalisation de nouveaux projets. Des projets qui s'effectueront donc en étroite relation avec l'Université de Bordeaux, avec les universités qui ont signé des conventions avec l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (par exemple Yaoundé II au Cameroun, Sao Paulo au Brésil, Bouaké en Côte d'Ivoire) ou qui envisagent de le faire (notamment l'université Laval au Québec, les universités de Nouakchott en Mauritanie et d'Antananarivo à Madagascar) et avec des institutions qui ont un lien avec la recherche scientifique.

Dans ce cadre, les projets envisagés porteront sur l'animation d'équipes de chercheurs, l'organisation de séminaires, et la production conjointe d'articles et d'ouvrages scientifiques.

Des équipes de chercheurs sont déjà présentes dans plusieurs pays : Cameroun, Mali, Sénégal, Madagascar. D'autres pays pourraient être envisagés comme la Mauritanie, les Comores ou le Bangladesh en fonction des besoins et de la demande sociale sur des thèmes comme la mesure des conditions de vie et de la pauvreté, les nouveaux systèmes d'investigation, les politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités, et le développement humain. Ainsi, par exemple, au Cameroun, l'équipe comprend d'anciens membres du programme OCISCA, des enseignants de l'Université de Yaoundé II et des statisticiens de la Direction de la Statistique et de la Comptabilité nationale (DSCN). Au Mali, il s'agit des sociologues, statisticiens et économistes de l'Observatoire du développement humain durable. A Madagascar on retrouve autour du réseaux des observatoires les statisticiens de l'Institut national de la statistique (INSTAT), les économistes de l'Unité de programmes du

⁶² *Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?*, 2000, avec S. Marniesse, D. Cogneau, J. Herrera (eds), Paris (à paraître).

développement régional (UPDR) et des cadres issus de l'Université d'Antananarivo. L'objectif est alors de fournir à ces équipes une assistance à la demande sur des aspects conceptuels, théoriques et méthodologique concernant le recueil et l'analyse de données, et la production de documents scientifiques. Dans un tel contexte, le lancement de thèses ainsi que leur encadrement se trouve grandement facilité.

Un certain nombre d'articles ou d'ouvrages pourront être produits conjointement, tantôt au sein de chacune des équipes (par exemple, un ouvrage sur l'évolution des conditions de vie au Cameroun), tantôt autour d'un thème particulier commun à l'ensemble des équipes (par exemple un manuel sur la mise en œuvres des observatoires socioéconomiques). On pourra même s'appuyer sur une série de documents de travail ou une revue de développement particulière pour diffuser régulièrement le produit des recherches.

Enfin, l'organisation de séminaires reste encore le meilleurs moyens pour faire le point de l'état d'avancement des travaux, pour partager les résultats des différentes équipes et pour leur donner une perspective plus opérationnelle vis à vis des décideurs économiques. On peut ainsi envisager, entre autres possibilités, une journée sur la pauvreté et les inégalités (pour la fin juin 2000 à Paris), un séminaire international sur les observatoires socioéconomiques (au début 2001 à Madagascar) et un séminaire sur le développement socialement durable (mi 2002). Cela n'empêche pas de prévoir d'autres formes de réunion sur des aspects plus ciblés qui sont propres à certaines équipes ou à certains pays (pauvreté au Sénégal, évolution des conditions de vie au Cameroun, développement humain au Mali, etc.). D'autant plus que sur un programme de quatre années de nouvelles opportunités apparaîtront au fur et à mesure de l'avancement des recherches.

PUBLICATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette partie reproduit une douzaine de documents de nature différente : articles scientifiques, documents de synthèse et ouvrages, articles de vulgarisation qui, soit ont été récemment publiés, ou vont l'être sous peu, soit ont été pressentis pour publication dans des revues ou ouvrage.

Tous ces documents s'inscrivent dans la problématique des conditions de vie des ménages et de leur lien avec le développement durable. Ils en abordent donc les différentes facettes : observation et mesure à travers différents systèmes d'investigation, analyse de la pauvreté et des inégalités sous leurs différentes formes, éléments pour une stratégie de développement humain durable. Ces thèmes partiellement développés dans notre thèse de doctorat⁶³, ont été approfondis dans ces documents afin d'avancer dans la compréhension d'un développement qui tout en demeurant humain, devienne aussi durable en termes sociaux.

L'observation et la mesure forment la première étape de ce cheminement, celle qui vise à appréhender du mieux possible la situation des ménages. Elles demandent des instruments appropriés à la description des conditions de vie, au suivi de la pauvreté et à la mise en valeur de comportements spécifiques. C'est le cas, par exemple, des enquêtes à phases successives 1-2-3 en milieu urbain au Bangladesh (cf. article 1), ou du réseau d'observatoires ruraux à Madagascar (cf. livre 11 : article sur les observatoires et la pauvreté). Plus généralement, la modélisation des comportements fait appel à des méthodologies d'investigation spécifiques si l'on veut effectivement recueillir les informations requises (cf. article 9).

Ensuite, il faut décrire et analyser la situation des ménages en termes tant quantitatifs (optique de niveau de vie) que qualitatifs (optique de conditions de vie) afin de déboucher sur des orientations pertinentes pour l'amélioration des conditions de vie et, plus généralement, la lutte contre la pauvreté. Cela demande de préciser les formes sous lesquelles cette dernière se manifeste, soit de manière conceptuelle et théorique (cf. livre 11 : article sur les différentes approches de la pauvreté), soit de manière empirique et appliquée comme au Cameroun (cf. article 10). Dans le cas de la pauvreté de potentialités, la question importante est celle de la combinaison de formes de capital différentes pour faire face à l'adversité (cf. article 8).

Enfin, pour instaurer un développement qui soit socialement durable, il faut tenir compte de la relation entre croissance, pauvreté et inégalités (cf. article 6) : un accroissement excessif des inégalités risquant de remettre en cause les efforts de réduction de la pauvreté, comme le montre le cas du Mali (cf. ouvrage 2). Evidemment, cela demande de mieux comprendre la correspondance entre les formes de pauvreté et d'inégalités (cf. article 5) et d'agir en conséquence (cf. article 3). Cela est particulièrement vrai dans le cas de la pauvreté

⁶³ *Les conditions de vie des ménages et leur intégration dans la politique économique : vers un développement socialement durable*, Vol.1 : *texte de synthèse* 230 p., Vol.2 : *sélection de publications* : 250 p., soutenue le 16 décembre 1999 à l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines.

féminine contre laquelle on ne peut lutter sans se préoccuper aussi de la vulnérabilité, en termes de potentialités, et des inégalités sexuées, ces trois aspects étant intimement liés (cf. article 7).

Article 1. « La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté urbaine au Bangladesh : l'enquête 1-2-3 emploi, pauvreté, micro-entreprises », 1999, in *Approches économiques de lutte contre la pauvreté* (S. Larivière et F. Martin, eds.), Université Laval, CECI, Tecsalt, Québec, pp. 191-198.

Ouvrage 2. *Croissance, équité et pauvreté*, 1999, Rapport national sur le développement humain, Observatoire du Développement humain et de la lutte contre la pauvreté, PNUD, Banque mondiale, Bamako, 108 p.

Article 3. « Les organisations internationales et la lutte contre la pauvreté : diversité des concepts et orientations politiques », 1999, avec S. Marniesse, *Le Courrier de la Planète* n°53, Solagral, Montpellier, pp. 11-13

Document 4. « Commentaires sur l'ouvrage *Manuel d'analyse de la pauvreté. Application au Bénin* de G. Aho, S. Larivière et F. Martin », 1999, *Revue canadienne d'économie rurale*, Québec.

Article 5. « Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction », 2000, dans *Documents et manuels du CEPED*, Paris, 11 p. (à paraître).

Article 6. « Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne », 2000, avec C. Guénard, dans *Pluralité des normes et politiques de réduction des inégalités en Afrique. Quel est le besoin d'Etat ?* Expertise collective IRD, Karthala, Paris, 11 p. (à paraître)

Article 7. « Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ? », 2000, dans *Genre, population et développement, les pays du Sud*, Dossiers et recherches de l'INED n°85, Paris.

Article 8. “Going out of the Crisis : The Preference for Social Capital as a Strategy for Cameroon's Households”, 2000, *The International Review of Social History*, 12 p. (à paraître).

Article 9. « Les progrès dans la modélisation théorique du comportement des ménages. Quelles implications dans la conception des enquêtes sur les conditions de vie ? », 2000, avec K. Radja, in *Revue du Gratice*, Paris, 20 p. (à paraître).

Article 10. « L'évolution de la pauvreté au Cameroun : où en sommes-nous ? », 2000, avec A. Amin, dans un ouvrage en coédition CEPED/IFORD, Paris 12 p. (à paraître).

Livre 11. *Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?*, 2000, avec S. Marniesse, D. Cogneau, J. Herrera (eds), Paris (ouvrage en cours de finition comprenant plusieurs articles).

Article 12. « A la recherche de nouvelles approches dans le partenariat », 2000, dans ouvrage IRD sur le partenariat, Paris, 7 p. (à paraître).

ARTICLE 1

« La mise en place d'un système de suivi de la pauvreté urbaine au Bangladesh : l'enquête 1-2-3 emploi, pauvreté, micro-entreprises »,

1999, in *Approches économiques de lutte contre la pauvreté*
S. Larivière et F. Martin, eds.,
Université Laval, CECI, Tecsalt, Québec, pp. 191-198.

Le Bangladesh se situe parmi les pays les plus pauvres du monde. Son PNB par tête est de 230 \$ en 1994 et de 240 \$ en 1995. Les enquêtes sur la consommation des ménages estiment à 47,4% en 1992 la population vivant au dessous du seuil de pauvreté. On remarque, cependant, une amélioration régulière de tous les indicateurs sociaux depuis deux décennies. En milieu urbain, on prévoit une légère baisse de l'incidence à 45 % en 2000 et 40% en 2010, mais le nombre de pauvres augmenterait néanmoins en chiffres absolus (respectivement 16,8 et 22,7 millions). Dans ce contexte, la mise en place d'un système d'enquête permettant d'étudier la pauvreté dans quelques villes du Bangladesh et de comprendre la capacité des ménages à générer leurs propres sources de revenu, à travers la création d'emploi, auto-emploi, entreprises familiales et micro-entreprises aiderait à préconiser des politiques susceptibles de les encourager dans cette démarche. Un instrument d'investigation est tout particulièrement adapté à la satisfaction de cet objectif : l'enquête en trois phases " 1-2-3 " : emploi, pauvreté, micro-entreprises. Sa mise en place est donc proposée par le Bureau de Statistique du Bangladesh pour quatre des principales villes : Dhaka (7,6 millions), Chittagong (6,2 millions), Tangail (3,3 millions) et Rangpur (2,3 millions).



Approches économiques de lutte contre la pauvreté



Actes de la conférence
tenue les 27, 28 et 29 août 1997
à l'Université Laval, Québec, Canada

Sous la coordination de
Sylvain Larivière
Frédéric Martin



**ÉTUDE DE CAS 1:
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE SUIVI
DE LA PAUVRETÉ URBAINE AU BANGLADESH:
L'ENQUÊTE 1-2-3 EMPLOI, PAUVRETÉ,
MICROENTREPRISES**

JEAN-LUC DUBOIS¹

L'intervention, dont on présentera ci-dessous les caractéristiques, concerne la mise en place d'un système d'enquête permettant d'étudier la pauvreté dans quelques villes du Bangladesh. Elle vise à comprendre la capacité des ménages à générer leurs propres sources de revenu à travers la création d'emploi, auto-emploi et microentreprises; ceci afin de préconiser des politiques susceptibles de les encourager dans cette démarche.

CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Le Bangladesh se situe parmi les pays les plus pauvres du monde. Son PNB par tête est de 230 \$ en 1994 et de 240 \$ en 1995. Les enquêtes sur la consommation des ménages estiment à 47,4 % en 1992 la population vivant en-dessous du seuil de pauvreté. L'indice de développement humain le place au 144^e rang sur 175 pays, avec 0,368 en 1994. Les taux d'analphabétisme (51 % de la population en 1995), de mortalité infantile (75 %) et de malnutrition infantile (31 % des enfants souffrant de retards dans la croissance et 7 % de malnutrition aiguë) confirment ce diagnostic. On remarque cependant une amélioration régulière de tous les indicateurs sociaux depuis deux décennies. Par exemple, de 1991 à 1995, le taux de mortalité infantile est passé de 92 % à 75 %, l'espérance de vie de 56,1 à 58,3 ans, le taux d'analphabétisme de 64,7 % à 51,3 %, et le taux brut de scolarisation des 5 à 24 ans de 42,9 % à 48,8 %.

Entre 1975, année où l'économie du Bangladesh, perturbée jusqu'alors par la guerre d'Indépendance, a recommencé à suivre un cours normal, et en 1995, le taux de croissance du PIB a été en moyenne de 4,3 % par an. L'année 1996 a connu, en raison de bonnes récoltes, une croissance de 5,3 % et la tendance se confirme en 1997. Dans le même temps, le taux de croissance de la population a été de 2,7 % jusqu'au début des années 80, puis a décru régulièrement pour atteindre 2 % dans les années

1. Orstom DIAL.

90, montrant les premiers effets de la transition démographique. Cette dernière résulte de la baisse du taux de fécondité qui est passé de 7 enfants par femme en 1970 à 3,4 en 1995, donnant ainsi une taille moyenne de 5,3 personnes pour les ménages tant urbains que ruraux. Il en résulte une croissance du PIB par tête qui est passée de 1,5 %, à la fin des années 70, à 2,2 % au cours des années 90. Si ces taux semblent faibles comparés à ceux qui ont habituellement cours dans les pays asiatiques, ils sont nettement supérieurs au taux de 0,7 % qui fut, en moyenne, celui du pays durant les 20 ans précédant son indépendance.

Pour mesurer l'incidence de la pauvreté, le Bureau de statistique du Bangladesh (BBS) définit comme seuil de pauvreté le revenu nécessaire à l'achat d'une quantité d'énergie calorique qui assure la survie physique. Celle-ci est estimée à 2 122 calories par personne et par jour et donne, en 1995, une incidence de la pauvreté de 46,8 % en milieu rural et de 43,6 % en milieu urbain. On peut rajouter un seuil d'extrême pauvreté, fixé à 1 805 calories par personne et par jour, afin de mieux saisir la dispersion des ménages pauvres. On obtient ainsi 3 catégories de population : les extrêmement pauvres, les pauvres et les non pauvres. En 1995, l'enquête de suivi donnait ainsi, en milieu urbain, 43,6 % de pauvres et à 18,2 % d'extrêmement pauvres.

TABLEAU 1
Incidence de la pauvreté : pourcentage de personnes en-dessous
du seuil de pauvreté

Années des enquêtes	Seuil de pauvreté absolu (2 122 calories par personne/jour)		Seuil d'extrême pauvreté (1 805 calories par personne/jour)	
	Rural	Urbain	Rural	Urbain
1973-1974	93,0	81,2	49,8	29,0
1981-1982	73,8	66,0	52,4	30,9
1983-1984	57,0	66,4	37,9	35,5
1985-1986	51,0	56,0	22,1	19,2
1988-1989	47,8	47,7	29,5	20,5
1991-1992	47,6	46,6	28,3	26,1
Oct. 1994 (Suivi)	43,5	Milieu non enquêté	Donnée non produite	Milieu non enquêté
Avr. 1995 (Suivi)	47,9	Milieu non enquêté	Donnée non produite	Milieu non enquêté
Déc. 1995 (Suivi)	46,8	43,6	Donnée non produite	18,2

Source : *Summary Report of Household Expenditure Survey 1991-1992*, February 1995. Bangladesh Bureau of Statistics, Dhaka.

Pour l'an 2000 et l'an 2010, des estimations grossières, effectuées par le Centre d'études urbaines, prévoient respectivement 45 % et 40 % de pauvres en milieu urbain au seuil de pauvreté absolu, et 25 % et 20 % au seuil de pauvreté extrême. On assisterait donc à une baisse en pourcentage de la pauvreté. Mais, comme la population urbaine passera, entre ces deux dates, de 37,3 à 56,8 millions, le nombre de pauvres augmenterait en chiffres absolus (16,8 et 22,7 millions) de même que le nombre d'extrêmement pauvres (9 et 10,8 millions).

Or, en milieu urbain, la pauvreté, et plus encore l'extrême pauvreté, tirent leur origine de l'absence d'emploi ou du sous-emploi. L'enquête sur l'emploi de 1995-1996 montre que la population en âge de travailler (âgée de 10 ans et plus) s'élève à 20,1 millions, la population économiquement active à 10,2 millions et les taux de chômage et de sous-emploi respectivement à 5 % et 20 %. L'administration, les entreprises publiques, le secteur privé industriel ne créent pas suffisamment d'emplois pour absorber la population urbaine en âge de travailler, notamment les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Parmi ceux-ci, on trouve un nombre important de jeunes diplômés, ce qui donne un taux de chômage de 8 % pour cette catégorie.

Face à cette situation, seule la mise à son propre compte, sous la forme d'auto-emploi ou de microentreprise familiale apporte une solution permettant de se procurer un revenu minimal. Cependant, ces emplois sont le plus souvent instables, mal rémunérés et maintiennent le ménage en état de pauvreté. N'autorisant pas facilement des gains de productivité pour accroître le revenu, ils peuvent même jouer le rôle de trappe de pauvreté en maintenant, de façon permanente, le ménage à la limite de la survie. Ils appartiennent le plus souvent au secteur informel, car ils sont situés dans de petites entreprises qui ne suivent généralement pas l'ensemble des régulations officielles instaurées pour la création et la gestion d'une entreprise.

OBJECTIF GÉNÉRAL DE L'INTERVENTION

Pour observer au niveau microéconomique les situations de pauvreté et en mesurer l'importance, de nombreux instruments d'investigation ont été mis en place par le BBS. Celui-ci réalise, à intervalles réguliers depuis 1973-1974, des enquêtes sur les dépenses des ménages, la 10e ayant été menée en 1995-1996. En parallèle, pour suivre l'évolution de la pauvreté, une enquête de suivi produit des informations deux fois par an depuis 1994.

Cependant, l'accent mis sur la pauvreté urbaine est récent et les échantillons de ces enquêtes au niveau national sont trop petits pour étudier de façon précise certains comportements des ménages. Les équipes du BBS doivent donc innover pour fournir des informations fiables sur l'évolution de la pauvreté urbaine en développant de nouvelles méthodes de collecte et de traitement des données. L'observation à partir d'une enquête spéciale permet d'effectuer, en quelque sorte, des « effets de zoom » sur quelques villes et dans quelques domaines particuliers comme l'emploi et la création de microentreprises, contribuant à l'étude des comportements de ménages en matière de sortie de la pauvreté.

La réalisation de cet objectif s'appuie sur un financement de l'Union européenne de 400 000 Écus. Il s'agit de la 3^e composante d'un programme pilote de 1 000 000 d'Écus pour aider, en 1998, le BBS à se restructurer dans trois directions: 1) le suivi des situations de pauvreté; 2) la coordination des opérations de production de données au sein et en dehors du BBS; et 3) l'amélioration de la capacité à appréhender les situations de pauvreté urbaine.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DE L'INTERVENTION

Les objectifs spécifiques de cette enquête se répartissent en trois rubriques:

- 1) Une description de la situation d'ensemble: connaissance des différentes formes d'emploi; des situations de chômage et de sous-emploi; étude des situations de pauvreté de façon quantitative (ligne de pauvreté) et qualitative (satisfaction des besoins essentiels); description des entreprises appartenant au secteur informel.
- 2) Une évaluation des phénomènes: importance de l'auto-emploi et des microentreprises comme moyen d'apporter un revenu minimal; importance du secteur informel au sein de ces formes d'emploi; part du secteur informel dans la comptabilité nationale.
- 3) Une analyse des comportements: relation entre emploi, pauvreté et création d'entreprises; passage d'une forme d'emploi à une autre; développement des microentreprises en petites entreprises; sortie du secteur informel en relation avec la durée de vie et la taille de l'entreprise.

GROUPE VISÉ

Le groupe concerné par cette étude est celui des « petits entrepreneurs pauvres » du milieu urbain. Ce sont eux qui, pour sortir de la pauvreté et apporter un revenu aussi petit soit-il à leur famille, tentent des emplois dans les petits métiers, sous la forme d'auto-emploi ou de microentreprises familiales.

STRATÉGIE D'INTERVENTION

La stratégie consiste à réaliser une enquête spéciale auprès des ménages urbains, dite « enquête 1-2-3 », car effectuée en trois phases. On repère les petits entrepreneurs, lors de la première phase qui porte sur l'emploi des individus, au sein d'un ménage, et on met l'accent sur les caractéristiques de leur entreprise au cours de la 3^e phase, la deuxième phase permettant, grâce à l'étude du niveau de vie du ménage, de déterminer ceux qui sont en situation de pauvreté.

Plus généralement, l'articulation des trois phases permet de relier l'emploi (ou le chômage), au niveau de vie (et à la situation de pauvreté) et à la présence (ou à l'absence) d'une microentreprise. Elle s'opère au moyen de la concaténation des fichiers de données de chaque phase au niveau du ménage. Cette approche est, de loin, la plus efficace pour constituer un échantillon représentatif d'unités de production ou de service.

Comme cette expérience est pilote, l'enquête ne porte, dans un premier temps, que sur quatre villes: Dhaka, Chittagong, Tangail et Rangpur, chacune ayant été choisie pour ses caractéristiques propres. Dhaka et Chittagong sont les deux plus grandes villes, l'une la capitale et l'autre un port de commerce international où les petites activités de production sont pléthoriques et se diversifient très vite; Tangail (3,3 millions d'habitants) et Rangpur (2,3 millions) sont deux villes moyennes choisies parmi quatorze, en raison de leur position comme importants centres d'échange économique relié à l'Inde par la proximité ou par les moyens de communication.

Cette enquête s'inscrit dans le cadre des opérations courantes du BBS. Elle s'appuie, dans les quatre villes sur les équipes statistiques régionales et poursuit le travail effectué en 1995-1996 par l'enquête sur les dépenses des ménages et par l'enquête de suivi actuelle. Elle apporte quelques innovations méthodologiques en matière de plan de sondage par l'utilisation de la télé-détection pour la mise à jour de la base de sondage et de décentralisation régionale de la saisie et de l'analyse des données.

MOYEN DE VÉRIFICATION DES RÉSULTATS OBTENUS

La pertinence et la qualité des résultats obtenus pourront être vérifiés dans les rapports publiés à l'issue de chacune des phases et débattus lors des séminaires de présentation. Ces derniers porteront sur la situation de l'emploi, sur la pauvreté et les inégalités et sur les microentreprises et le secteur informel.

La façon dont les résultats sont perçus et utilisés par le BBS lui-même, pour la révision des comptes nationaux, par les décideurs, pour l'élaboration de la politique économique, et par les bailleurs de fonds, pour le financement de projets ou de stratégies de développement, suffit à donner un avis sur la validité des résultats.

IMPACT SUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETE ET L'AMÉLIORATION DES CONDITIONS DES DÉMUNIS

La stratégie de développement à long terme suivie par le gouvernement du Bangladesh, comprend trois volets: 1) un accent sur la croissance du PIB à partir de l'utilisation de technologies à forte intensité de travail; 2) la valorisation des ressources humaines à travers la sécurité alimentaire, un accès aux soins de santé et l'éducation pour tous; et 3) des filets de sécurité pour les plus pauvres sous la forme de travaux à haute intensité de main d'œuvre, de petits crédits ou de vivres contre travail. Cependant, bien que l'on reconnaisse la nécessité d'accroître les opportunités d'emploi pour les plus pauvres, peu est annoncé sur la façon dont ces derniers pourraient s'insérer sur le marché du travail et participer par ce biais à la croissance elle-même. Il y a là un élément essentiel et pourtant absent d'une politique de développement qui veut à terme éradiquer la pauvreté.

On peut cependant penser que le fait d'avoir des informations sur la situation de l'emploi, les caractéristiques des microentreprises et des entrepreneurs, leur lien avec le niveau de vie, et l'importance que prend le secteur informel dans l'économie, donnera un nouvel éclairage dans ce domaine et permettra de compléter la politique actuelle dans ce sens. C'est la finalité de la démarche qui vient d'être exposée.

Il est en effet possible en examinant la trajectoire des microentreprises familiales d'envisager plusieurs types d'intervention. On peut par exemple encourager l'auto-emploi et la création de microentreprises familiales par information, incitations financières, accès au crédit, etc., mais aussi tenter d'accroître le revenu des petits métiers peu rémunérateurs maintenus dans la trappe de pauvreté, en les aidant à accéder à la

demande potentielle et en réduisant la segmentation des marchés. Enfin, on peut faciliter le passage de la situation d'auto-emploi à celle d'entreprise familiale ou de petite entreprise, par l'acquisition d'un savoir technique, l'amélioration des compétences, l'accès au crédit, etc. En parallèle, on peut envisager des actions visant à intégrer lentement le secteur informel dans un cadre plus formel, par des mécanismes souples fédérant certains emplois au sein de coopératives ou d'associations de microentreprises, ou tissant des relations de sous-traitance partielle; ceci afin de conserver au secteur informel sa capacité d'insertion au marché du travail, tout en encourageant une évolution à plus long terme.

LEÇONS POUR DES ACTIONS FUTURES DANS LE MÊME DOMAINE

Les leçons que l'on peut tirer de cette expérience pilote sont de deux ordres, statistiques et économiques. D'un point de vue statistique, si l'examen des résultats de cette expérience pilote montre la pertinence des trois phases d'enquête pour saisir la relation entre emploi, pauvreté et microentreprises, il sera possible d'envisager: 1) une extension de ce mode d'investigation à un échantillon de villes représentatives de l'ensemble du milieu urbain; et 2) son intégration dans l'actuelle enquête de suivi du BBS. D'un point de vue économique, les explications fournies sur le comportements des ménages pauvres en termes de création d'emplois, sur les possibilités de développement de l'auto-emploi et des microentreprises, et sur l'informalisation des emplois aideront à la formulation de politiques de développement plus adaptées au contexte du Bangladesh.

Références

- Bangladesh Bureau of Statistics (1996). *Report on the Labour Force Survey in Bangladesh 1995-96*, Reproduction Documentation & Publication Wing, Secretariat, December, Dhaka.
- Bangladesh Bureau of Statistics (1995). *Report on the Household Expenditure Survey 1991-92*, November 1995, 290 p.; Summary Report of Household Expenditure Survey 1991-92, February, Dhaka.
- Dubois, J. L. et S. Marniesse (1997). *Strengthening Urban Poverty Monitoring at the Bangladesh Bureau of Statistics. A New Challenge for the 123 Survey*, DIAL, Paris.
- Dubois, J. L. (1996). « Quels systèmes d'information pour les politiques de lutte contre la pauvreté », in *Cahiers des Sciences Humaines*, 32(4): 869-92, ORSTOM, Paris.
- Dubois, J. L. et D. Blaizeau (1990). *Connaitre les conditions de vie dans les pays en développement*, tome 1: concevoir l'enquête, 165 p., tome 2: Collecter les informations, 312 p., tome 3: Analyser les résultats, 175 p., ministère de la Coopération et du développement, Paris.
- Hossain, D. (1997). *Poverty Monitoring Survey in the Urban Areas December 1995: Summary Results*, Communication at the CIRDAPBBS National Seminar on Poverty Monitoring 30 April, Dhaka.
- MADIO (Madagascar, Dial, Instat, Orstom) (1995). *L'emploi, le chômage et les conditions d'activité dans l'agglomération d'Antananarivo*, Enquête 1-2-3 phase 1, juin, Projet Madio, Antananarivo.
- MADIO (Madagascar, Dial, Instat, Orstom) (1995). *Le secteur informel dans l'agglomération d'Antananarivo*, Performances, Insertion, Perspectives, Enquête 1-2-3 phase 2, octobre, Projet Madio, Antananarivo.
- MADIO (Madagascar, Dial, Instat, Orstom) (1995). *La consommation et le rôle du secteur informel dans la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo*, Enquête 1-2-3 phase 3, octobre, Projet Madio, Antananarivo.
- Marniesse, S. (1997). *Étude des trajectoires de microentreprises dans les pays en développement : aspects théoriques, méthodologiques et premiers résultats d'enquêtes sur échantillon constant*, DIAL, Paris.
- Morrisson, C. et D. Mead (1996). « Pour une nouvelle définition du secteur informel », *Revue d'économie du développement* 3: 3-26, PUF, Paris.
- Roubaud, F. (1994). « L'enquête 123 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *Stateco* no 78, INSEE, Paris.
- World Bank (1996). *Bangladesh. Annual Economic Update: Recent Economic Developments and Medium Term Reform Agenda*, Washington D.C.

OUVRAGE 2

Croissance, équité et pauvreté Rapport national sur le développement humain,

**1999, avec A. Dao, M. Tangara, Z. Diallo,
Observatoire du Développement humain et de la lutte contre la pauvreté,
PNUD, Banque mondiale, Bamako, 108 p.**

Depuis 1994, le Mali a renoué avec la croissance économique qui s'élève en moyenne annuelle à 4,5% en termes réels. Ceci permet une légère élévation du niveau de vie par tête (1,5% par an). On assiste, en conséquence à un retournement de la tendance à l'aggravation de la pauvreté et depuis 1996 à un début de réduction (l'incidence se serait réduite de 1,8% par an). Une diminution qui est surtout le fait d'une amélioration du revenu moyen des pauvres et d'une réduction de l'inégalité entre les pauvres. Autrement dit, c'est à travers la réduction prioritaire de l'extrême pauvreté que s'opère cette diminution de la pauvreté. On peut remarquer cependant que ce rythme de diminution demeure assez faible et donc se demander si la hausse parallèle des inégalités ne contribue pas à freiner la réduction de la pauvreté. Pour Bamako, le coefficient de Gini a augmenté de 7%, entre 1994 et 1996, passant de 0,42 à 0,45 ce qui dénote une forte augmentation des inégalités au moment où l'accroissement de pauvreté commençait à diminuer. Malheureusement de telles informations ne sont pas disponibles en 1998 pour Bamako, ni en milieu urbain ou en milieu rural pour confirmer cette tendance. Ces inégalités monétaires se doublent d'inégalités dans les conditions de vie (par exemple, accès à la santé et à l'éducation) entre milieux urbains, entre régions, entre sexes. Face à cette situation, il est souhaitable de préconiser des politiques incitatives qui vont tenter de réduire les différents formes d'inégalité monétaire (à travers la création d'emploi et la hausse des revenus), de conditions de vie (en facilitant l'accès à la santé, à l'éducation, au logement, etc.) et de chances (en investissant dans le capital humain, le capital social, et l'accès aux actifs financiers).

République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi

Ministère de l'Economie,
du Plan et de l'Intégration

Observatoire du Développement
Humain Durable et de la Lutte
contre la Pauvreté au Mali

Programme
des Nations Unies
pour le Développement
(PNUD)

Banque Mondiale

Croissance, Equité et Pauvreté



Rapport national
sur le Développement Humain Durable

Mali, 1999

Préface

Pendant longtemps, le lien complexe unissant croissance économique et pauvreté a constitué l'objet du débat entre "développeurs", les uns se fondant uniquement sur la croissance économique pour mesurer le progrès humain, les autres défendant l'idée qu'il n'existe pas de relation automatique entre les deux et que, faute d'une gestion appropriée, la croissance économique peut ne pas conduire à la réduction de la pauvreté. Toutefois, l'unanimité se dégage aujourd'hui pour dire que la croissance est une condition nécessaire mais non suffisante pour réduire la pauvreté ; il faut en outre promouvoir des mécanismes susceptibles d'aplanir les inégalités. D'ailleurs, l'histoire des faits économiques montre que dans certains cas, les périodes de forte croissance ont été accompagnées d'une aggravation des manifestations criantes de la pauvreté : chômage, accroissement du nombre des enfants de la rue et d'habitants sans domiciles fixes, etc.

L'observation au cours des cinq dernières années du cas spécifique du Mali semble plutôt aller dans le sens de la thèse selon laquelle croissance économique ne rime pas forcément avec réduction (significative) de la pauvreté.

En effet, depuis 1994, la croissance a repris au Mali et jusqu'à 1998, elle a évolué autour de 5 %, ce qui est supérieur au taux de croissance démographique, qui est de 2,2 %. De plus, la quasi-totalité des indicateurs relatifs aux équilibres macro-économiques sont positifs. Ainsi, malgré certains facteurs non encore maîtrisés comme les aléas climatiques, les fluctuations des cours des matières premières, le poids de la dette extérieure, etc., qui sont susceptibles de fragiliser la croissance économique, on devrait observer une nette amélioration des revenus et par conséquent une régression des manifestations visibles de la pauvreté.

Cependant, même si l'incidence de la pauvreté a diminué entre 1996 et 1998 en passant de 71,6 % à 69,0 %, elle demeure encore élevée, notamment en milieu rural où elle est de 76,0 % en 1998. Que se passe-t-il donc ? La pauvreté n'arriverait-elle pas à être résorbée par la reprise de la croissance ?

Est-ce le fait de l'insuffisance de la croissance elle-même ou celui de la mauvaise répartition de ses fruits ? Y a-t-il eu une montée des inégalités ? Autant de questions qui sont actuelles, et aussi sensibles vis-à-vis de l'opinion publique et pour lesquelles il faut tenter de trouver des explications. Ceci, afin de proposer des éléments de réponse et des axes d'interventions correctives aux décideurs et autorités politiques.

Si le précédent Rapport sur le développement humain durable au Mali publié en 1998 a mis l'accent sur le niveau de pauvreté et sur ses dimensions sectorielles (alimentation/nutrition, éducation, santé, etc.), le présent Rapport se propose de se pencher, dans le cas du Mali, sur la trilogie " croissance, équité et pauvreté ".

Comme il a été régulièrement montré, de façon théorique, trop d'inégalités ronge la cohésion sociale, freine les initiatives, réduit la croissance et donc diminue l'efficacité de la lutte contre la pauvreté. Pour corriger ces distorsions, les pouvoirs publics devraient donc intervenir à travers des mesures tant incitatives que distributives pour réduire certaines formes d'inégalité tout en améliorant les performances économiques, condition nécessaire à la poursuite de la croissance et à la réduction de la pauvreté. La détermination de ces mesures ne peut se faire qu'à la suite d'un examen approfondi de leur impact sur la fiscalité, l'efficacité de la gestion économique et la rentabilité des investissements en capital physique, humain et social.

Par le lien qu'il établit entre la croissance et les inégalités, ce Rapport ouvre le débat sur

la stratégie de croissance la plus appropriée pour le Mali. Il permet d'intégrer au sein d'une politique originale de développement, deux approches de la politique économique : l'une, macroéconomique, ayant trait à une croissance optimale (à travers les équilibres économique et social) et l'autre, microéconomique, relative aux conditions de vie des ménages (à travers la répartition de la richesse et la lutte contre la pauvreté).

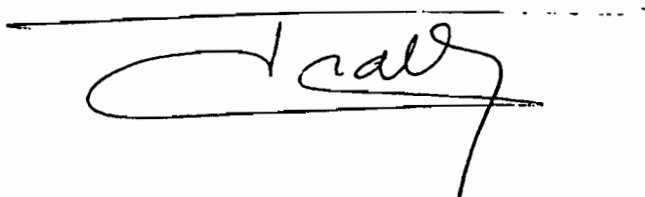
L'Observatoire du DHD/LCPM, à qui incombe la préparation des Rapports annuels sur le DHD au Mali, poursuit par le présent Rapport, son rôle d'aide à la décision. Partant des informations disponibles et examinant les comportements sociaux et la compréhension des mécanismes économiques, il se propose de formuler des propositions de politique économique et sociale à mettre en œuvre. Il cherche ainsi à établir une relation opérationnelle entre l'observation et l'analyse des réalités socio-économiques d'une part et l'élaboration des mesures concrètes qui entrent dans des programmes particuliers d'autre part.

Enfin, c'est le lieu de rendre un vibrant hommage au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), à la Banque Mondiale et aux autres Partenaires Techniques et Financiers pour leur appui constant au vaste programme malien d'opérationnalisation du concept de développement humain durable.

Que tous trouvent ici l'expression de notre profonde gratitude pour leur accompagnement permanent du Mali dans ses efforts de lutte contre la pauvreté.

Bamako, le 13 octobre 1999

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de l'Intégration

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Diallo', written over a horizontal line.

Ahmed El Madani DIALLO

Remerciements

Pour l'établissement du présent Rapport, l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté au Mali a été appuyé par deux consultants financés par le PNUD et la Banque Mondiale : Jean-Luc DUBOIS, Professeur d'Économie à l'Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines (France) et Massa COULIBALY, Professeur d'Économétrie à la Faculté des Sciences Juridiques et Economiques de l'Université du Mali. Le premier a été sollicité pour participer à la rédaction du plan détaillé du Rapport d'une part et à la finalisation du document d'autre part et le second a rédigé le chapitre consacré à la mondialisation et à la globalisation. Nous tenons à leur adresser nos vifs remerciements et à leur manifester notre profonde gratitude.

Sékouba DIARRA, Conseiller Technique au Secrétariat Général du Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration, Bakary DIARRA, Macroéconomiste à l'Observatoire du DHD/LCPM, l'Équipe du Bureau PNUD/Bamako, notamment Mme Renata LOK-DESSALLIEN, Représentant Résident Adjoint et Directeur du Programme PNUD, Mme GOUNE Alissabatou SANOSSI, Economiste Principale, Idrissa DANTE, Économiste National, Karounga KEITA, Expert Macroéconomiste, Georges GLOD, Administrateur de Programme, l'équipe de la Banque Mondiale/Washington, particulièrement Mme Adriana DE LEVA, Économiste/Direction Technique du Développement des Ressources Humaines et Antoine SIMONPIETRI, Statisticien Principal/Région Afrique, l'équipe de la Banque Mondiale/Bamako, en l'occurrence Mohamed Alhousséini TOURE, Spécialiste en Développement Institutionnel et en Exécution des Projets et Diame Y. THIAM, Économiste, ont offert des commentaires précieux lors de la rédaction et / ou de l'examen du projet de Rapport.

Qu'ils en soient vivement remerciés.

Beaucoup d'autres personnes, non citées nommément dans ces lignes, ont contribué utilement à la préparation de ce Rapport. Qu'elles trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance. Enfin, l'Observatoire du DHD/LCPM est et demeure seul responsable du contenu du présent Rapport.

Bamako, le 13 octobre 1999

Le Directeur de l'Observatoire du DHD/LCPM,



Amadou DAO

Membres de l'équipe de préparation du Rapport annuel 1999 sur le DHD au Mali
Personnel cadre de l'Observatoire du DHD/LCPM

Amadou DAO,	Statisticien-Economiste, Directeur,
Mahamadou TANGARA,	Sociologue,
Zima Jean DIALLO,	Statisticien-Informaticien,
Aliou Badara DOUMBIA,	Documentaliste,
Mme TOURE Fatoumata MAIGA,	Assistante Administrative.

Table des matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	11
INTRODUCTION	19
PREMIÈRE PARTIE • LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE	
CHAPITRE 1 • CROISSANCE ET ÉQUILIBRE MACROÉCONOMIQUE	23
1.1. LA POURSUITE DE LA CROISSANCE	23
1.2. LA CONSOLIDATION PAR LES ÉQUILIBRES MACROÉCONOMIQUES	24
1.3. LA DURABILITÉ DE LA CROISSANCE	25
1.4. LES RISQUES DE FREINS LA CROISSANCE	26
CONCLUSION	29
CHAPITRE 2 • MONDIALISATION ET GLOBALISATION :	
DES OPPORTUNITÉS À SAISIR	31
2.1. CARACTÉRISTIQUES DE LA MONDIALISATION	31
2.2. LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS DU MALI	32
2.3. L'INSERTION DU MALI DANS L'ÉCONOMIE MONDIALE	33
2.3.1. Le problème de la faible compétitivité	33
2.3.2. Les activités porteuses	34
2.3.3. L'union douanière	34
2.4. LES PERSPECTIVES D'AVENIR	34
CONCLUSION	36
CHAPITRE 3 • ÉVOLUTION DE LA PAUVRETÉ	37
3.1. LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE	37
3.1.1. Évolution de la pauvreté au niveau national	38
3.1.2. Évolution de la pauvreté selon le milieu de résidence (rural et urbain)	39
3.1.3. Évolution de la pauvreté par région administrative	40
3.2. LA PAUVRETÉ HUMAINE	44
3.2.1. L'indice de développement humain	44
3.2.2. L'indice de pauvreté humaine	46
CONCLUSION	48
CHAPITRE 4 • ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS	49
4.1. INÉGALITÉS DE REVENUS	49
4.1.1. Le coefficient de Gini	50
4.1.2. L'accès à l'emploi	51
4.2. INÉGALITÉS DES CONDITIONS DE VIE	51
4.2.1. Accès à l'éducation de base	52
4.2.2. Accès à la santé	52
4.2.3. Accès à l'eau potable	56
4.2.4. Accès à l'énergie	57
CONCLUSION	58
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	58

DEUXIEME PARTIE • POUR UNE CROISSANCE EQUITABLE

CHAPITRE 5 • ANALYSE DES MÉCANISMES DE RÉPARTITION	59
5.1. ÉVOLUTION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE	59
5.2. LA RÉMUNÉRATION DES ACTEURS DES PRINCIPALES FILIÈRES DE PRODUCTION	60
5.2.1. La filière coton	61
5.2.2. La filière riz	63
5.2.3. La filière bétail-viande	64
5.2.4. La filière cuirs et peaux	65
5.3. LE RÔLE DES RÉSEAUX FINANCIERS	66
CONCLUSION	68
CHAPITRE 6 • LES RÉPONSES DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	69
6.1. LES TRANSFERTS SOCIAUX	69
6.2. LA FORMATION DU CAPITAL HUMAIN	69
6.3. LA DÉCENTRALISATION DES POUVOIRS	70
6.4. STRATÉGIES ALTERNATIVES DE SURVIE FACE LA PAUVRETÉ	72
6.5. RECOURS AU CAPITAL SOCIAL	74
CONCLUSION	76
CHAPITRE 7 • DES POLITIQUES DE REDISTRIBUTION PLUS ÉQUITABLES	77
7.1. CONSOLIDER LA CROISSANCE	77
7.2. DES POLITIQUES INCITATIVES DE REDISTRIBUTION	78
7.3. DES FILETS DE SÉCURITÉ	81
CONCLUSION	83
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	83
CONCLUSION GÉNÉRALE / RECOMMANDATIONS	85
ANNEXES	89
Indices et salaires mensuels en F CFA des agents de la Fonction Publique selon les catégories de la première année de service à la retraite	90
Sévérité de la pauvreté entre 1994 et 1998	90
Nombre d'écoles fondamentales fonctionnelles pour 100 000 enfants (7-12ans) par région administrative	93
Nombre de centres d'alphabétisation fonctionnels pour 100 000 adultes (15 ans et plus) par région administrative	94
Nombre d'aires de santé (CSCOM / dispensaires) fonctionnelles pour 100 000 habitants par région administrative	95
Nombre de points d'eau potable fonctionnels pour 100 000 habitants par région administrative	96
ANNEXE STATISTIQUE	97
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	106

Résumé exécutif

1. Introduction

Il est unanimement admis aujourd'hui qu'une croissance économique soutenue est le principal moyen d'améliorer les revenus et par conséquent de réduire la pauvreté.

Le Mali fait certes partie des pays à revenu faible, son PIB par tête étant inférieur à 300 dollars, d'où moins d'un dollar par habitant par jour ; ce qui justifie aisément que la grande majorité des Maliens vit en dessous du seuil de pauvreté international établi ; mais, l'évolution anachronique de la pauvreté observée depuis 1994 par rapport aux performances macroéconomiques interpelle la réflexion à propos de la répartition des effets de la croissance économique. En effet, de la dévaluation du Franc CFA de 1994 à 1998, l'économie malienne a connu une croissance annuelle moyenne du PIB de 4,8 % alors que le niveau de pauvreté a eu une augmentation régulière depuis 1989 jusqu'à 1996.

Ce rapport, intitulé Croissance, Équité et Pauvreté, se donne comme objet — dans une approche plutôt pratique — d'élucider l'anachronisme entre performances macroéconomiques et évolution de la pauvreté au Mali à travers notamment l'analyse de la croissance économique, du processus de mondialisation et de globalisation, de l'évolution du phénomène de pauvreté et des inégalités, ainsi qu'à travers l'analyse des réponses données par l'État et la société civile. Les éléments de réponse apportés à la suite de ces analyses permettraient ainsi de formuler des recommandations pour des stratégies de croissance plus équitables.

Dès lors, on pourrait s'interroger sur les bases de la croissance économique du Mali : atouts et faiblesses.

2. Croissance et équilibre macroéconomique

À la faveur de la mise en œuvre des réformes structurelles de l'économie et du processus de démocratisation amorcé en mars 1991, le Mali a renoué avec la croissance économique.

Au cours des cinq dernières années, le taux de croissance économique a dépassé celui de la croissance démographique. En effet, de 1994 à 1998, le taux de croissance annuel moyen du PIB par tête était de 2,6 % ; cela est en grande partie due à la bonne réaction de l'économie malienne aux politiques mises en œuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel et suite à la dévaluation du franc CFA de 1994. Les critères de réalisation et les objectifs tant quantitatifs que structurels prévus dans le programme de 1997 ont quasiment tous été respectés (réduction du déficit budgétaire et de ceux de la balance commerciale et des paiements courants, stabilisation de l'inflation, tendance à la réduction de l'encours de la dette publique, etc.).

L'ensemble des bonnes performances macroéconomiques réalisées concourt à montrer que la croissance actuelle s'oriente vers un cheminement équilibré. Cependant, la question demeure de savoir dans quelle mesure cette croissance peut être durable.

Depuis 1994, la consommation privée, exprimée en francs CFA courants, n'a cessé d'augmenter même si les taux d'accroissement correspondants indiquent une décélération dans la croissance ; il en est de même de la consommation publique.

Sur la période 1994-97, le taux d'investissement brut est estimé à 24,7 % du PIB, en moyenne pour environ 12,0 % de taux d'épargne.

Il convient de noter qu'un certain nombre de facteurs, internes ou externes, peuvent freiner la croissance et/ou la dévier d'un cheminement équilibré. Les autorités du pays, pour amplifier la dynamique de croissance,

devraient prévenir les risques suivants qui peuvent constituer autant de freins à cette dernière : les calamités naturelles et les aléas climatiques, les chocs externes (comme les fluctuations des cours des matières premières), le poids de la dette extérieure, une intégration mal préparée dans le processus de mondialisation, la "mal gouvernance", etc.

En effet, il faut noter que sur la période considérée, le pays n'a pas connu d'année de sécheresse ; or, le secteur agricole dépendant fondamentalement des conditions climatiques reste le principal secteur d'activité du Mali, tant du point de vue de sa part dans le PIB (47,9 % en 1998) qu'au regard de sa contribution aux exportations (53 %).

Des chocs exogènes comme les fluctuations des cours mondiaux de certaines matières premières comme le coton (47 % des recettes en 1997) pour l'exportation et le pétrole pour l'importation, ainsi que les difficultés de l'intégration régionale peuvent affecter également la croissance de l'économie malienne.

Le poids de la dette extérieure peut aussi être un frein à la croissance économique. La dette multilatérale du Mali constitue 60,8 % de l'encours. Malgré une augmentation régulière des paiements effectués au titre de la dette extérieure (37,9 milliards de F CFA en 1996 ; 41,0 milliards en 1997 et 43,6 milliards en 1998), on note une tendance à la baisse de l'endettement relatif. En effet, de 1995 à 1998, le rapport de l'encours de la dette extérieure au PIB est passé de 115,5 % à 109,5 % ; quant au rapport du service de la dette aux recettes d'exportation, il est passé de 31,6 % à 12,7 %. Il convient de noter toutefois que le niveau de l'endettement extérieur est encore élevé.

La mauvaise gouvernance peut constituer une cause de ralentissement de la croissance économique. Pour pallier ce risque, il est nécessaire que la croissance en termes économiques s'accompagne d'un progrès de la démocratie ou de la capacité des individus à choisir leur destinée.

Le Gouvernement est aussi résolu à lutter contre la corruption. A cet effet, il s'est engagé, entre autres, à promouvoir la transparen-

ce dans les procédures de passation des marchés publics et la vente ou l'octroi d'intentions d'importation pour des autorisations et intérêts économiques.

Les phénomènes de globalisation des marchés et de mondialisation des échanges peuvent constituer des risques de frein à la croissance. Mais, bien appréhendés, ils peuvent aussi offrir des opportunités à l'économie malienne.

3. Mondialisation et globalisation : des opportunités à saisir

L'insertion du Mali dans l'économie ouest-africaine permet de bénéficier d'un marché potentiel six fois plus important que le marché intérieur, la proportion étant de vingt fois pour la CEDEAO.

Cependant, tant au niveau sous-régional qu'au plan mondial, l'ouverture de l'économie malienne offre des opportunités d'un meilleur approvisionnement en biens de consommation et de production, d'où un gain d'efficacité pour les entreprises locales. Mais, l'ouverture exige surtout des entreprises locales de mieux produire pour pouvoir tenir face à la concurrence internationale. Cela implique certainement pour elles la nécessité d'une restructuration pour leur mise à niveau. Par conséquent, on peut s'attendre à des effets négatifs sur l'emploi et les salaires. En effet, selon les résultats d'une étude du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, financée par le PNUD et réalisée en 1997-98 et intitulée *Etude sur les Possibilités de promotion et de développement du commerce extérieur du Mali* (1), les principales faiblesses des entreprises maliennes sont notamment :

- le coût élevé des intrants, surtout ceux importés encore grevés de droits tarifaires ;
- la vétusté de l'outil de production ;
- le coût élevé des transports, surtout des intrants ;
- la sédimentation des impôts et l'importance de la charge fiscale ;
- le coût relatif trop élevé de la main-d'œuvre en rapport avec la productivité et cela malgré le bas niveau des salaires qui, dans le cas

(1) L'étude a aussi bénéficié de l'appui technique de la CNUCED et du CCI.

contraire pourrait faire de la main-d'œuvre une source importante d'avantages comparatifs ;

- le coût exorbitant de l'énergie.

Cependant, la plupart des études concluent à la compétitivité de certaines activités au Mali, telles que la filière coton et la filière peaux et cuirs. D'autres activités pourraient gagner en efficacité si des efforts de maîtrise des coûts de production sont réellement entrepris. Il s'agit notamment du carton d'emballage dont déjà 40 % du chiffre d'affaires se réalisent à l'exportation, de l'imprimerie, de l'huile et dérivées, de la confiserie, des articles plastiques, etc.

Mieux, au regard des exportations du Mali vers les autres pays de l'UEMOA, il existe de réels potentiels de production à développer pour profiter de l'union douanière, et les études de filières concluent généralement sur de forts taux de rentabilité économique et financière des activités en question. De ce point de vue, il serait intéressant de promouvoir des activités comme la filière viande rouge, le riz, les produits pharmaceutiques, nécessitant de réels projets d'extension de l'UMPP et de modernisation de ses chaînes de fabrication, le textile, les fruits et légumes, le carton d'emballage, le petit matériel agricole. La restructuration et l'amélioration de la productivité s'imposent, mais au prix de coûts sociaux et des exigences d'investissements importants en éducation/formation et en recherche/développement. Cela nécessite également des investissements en infrastructures de base.

4. Évolution de la pauvreté

Selon les analyses de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'incidence (2) de la pauvreté a augmenté tant en milieu rural qu'en milieu urbain entre 1989 et 1996. Cependant, l'accroissement annuel moyen a été beaucoup plus élevé pendant la période 1989-1994 (11 %) qu'au cours de la période 1994-1996 (2 %), ce qui traduit une décélération de l'accroissement de la pauvreté à partir de 1994. On observe la même tendance en ce qui

concerne la profondeur de la pauvreté dont l'accroissement annuel moyen est passé de 8 % (1989-94) à 1,6 % (1994-96).

Ces résultats montrent que malgré les performances macroéconomiques réalisées entre 1994 et 1996, la pauvreté s'est légèrement aggravée. Mais, cette tendance se renverse entre 1996 et 1998, période au cours de laquelle on assiste pour la première fois à une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté sur l'ensemble du pays, ce qui signifie que l'amorce d'un mieux-être de la population est enclenchée. L'incidence qui était de 71,6 % en 1996, tombe à 69,0 % en 1998. Ce dernier niveau résulte d'une diminution de 1,8 % par an, soit légèrement moins des 2 % par an dont l'incidence s'était accrue entre 1994 et 1996. Ainsi donc, même si la régression de l'incidence de la pauvreté est faible, c'est la première fois que l'on observe le début d'une telle tendance.

Malgré cette baisse, une grande majorité de la population (69 %) demeure toujours pauvre. En outre, la diminution se présente diversement selon les milieux et selon les régions.

En 1998, la proportion de pauvres reste plus élevée en milieu rural (76 %) qu'en milieu urbain (36,3 %) ; toutefois, on note une tendance à la diminution dans les deux milieux. Mais, le taux annuel de diminution de la pauvreté de 5,4 % en milieu urbain est de plus de trois fois plus important que celui observé en milieu rural (1,5 %). Cette tendance est confortée par un taux annuel de diminution de la profondeur de la pauvreté de 40,3 % en milieu urbain, soit plus du double de celui observé en milieu rural évalué à 16,2 %.

Ainsi, les efforts et activités de réduction de la pauvreté de l'État et des Partenaires au Développement ont plus profité au milieu urbain qu'au milieu rural. Cet état de fait traduit une inégalité de redistribution des fruits de la croissance au détriment du milieu rural qui abrite la majorité des pauvres. Cela pose les questions de savoir si les résultats des importants investissements en milieu rural ont été confisqués par des mécanismes de redistribution favorables aux villes, ou bien

(2) L'incidence de la pauvreté exprime la proportion de la population dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté.

s'il y a réellement eu plus d'efforts en faveur des villes au détriment des campagnes.

D'une manière générale, il y a une réduction de la proportion de la population pauvre dans toutes les régions administratives du pays entre 1996 et 1998. Parallèlement à l'amélioration de l'Indicateur du Développement Humain, on a enregistré une diminution sensible de l'Indicateur de Pauvreté Humaine.

Au niveau national, selon les calculs de l'Observatoire du DHD/LCPM, l'Indicateur du Développement Humain (IDH) (3) est passé de 0,309 à 0,333 entre 1996 et 1998, soit un accroissement de 7,8 % entre les deux dates.

S'agissant de l'indice de la pauvreté humaine qui exprime surtout les manifestations de la pauvreté, il se situe au niveau de 55 % pour l'ensemble du pays. Quant au classement des différentes régions administratives d'après le critère de l'IPH (4) le moins élevé, il s'établit en 1998 comme indiqué ci-dessous :

• 1 ^{er} Bamako	:	24,1 %
• 2 ^e Kayes	:	53,8 %
• 3 ^e Koulikoro	:	56,5 %
• 4 ^e Sikasso	:	57,0 %
• 5 ^e Ségou	:	60,0 %
• 6 ^e Mopti	:	60,8 %
• 7 ^e Gao	:	64,5 %
• 8 ^e Tombouctou	:	66,3 %
Mali	:	55,0 %

Plus de la moitié de la population de chaque région, sauf le district de Bamako souffre de pauvreté humaine selon l'IPH.

Ce niveau assez élevé dénote de l'ampleur des efforts à fournir par le Mali pour réduire de façon significative la proportion de sa population souffrant de décès à un âge précoce, d'analphabétisme et de misère sur le plan des conditions de vie.

Toutefois, il convient de signaler que l'IPH a diminué de 3,2 % entre 1996 et 1998 (il était de 58,2 % en 1996). Pour expliquer pourquoi peu de progrès ont été réalisés dans la lutte

contre la pauvreté pendant une période de croissance relativement forte, il convient d'analyser la relation entre la situation de pauvreté qui demeure encore importante et l'évolution des inégalités au Mali.

Il est difficile de réduire la pauvreté sans tenir compte des inégalités tant au niveau de la distribution individuelle des revenus qu'à celui de l'accès aux services sociaux essentiels. En effet, la croissance est certes un important moyen de réduction de la pauvreté, mais elle n'est pas suffisante pour garantir la réduction des inégalités et de la pauvreté. Il est nécessaire que des mesures appropriées soient mises en œuvre pour que les pauvres puissent bénéficier des retombées de la croissance.

5. Analyse de l'évolution des inégalités

Le coefficient de Gini exprimant l'inégalité de répartition des revenus est de 44,3 % en 1994, ce qui indique une assez forte inégalité dans la distribution des revenus. Ce niveau est toutefois proche de celui de l'Afrique subsaharienne, qui est en moyenne de 43,5 % pour les années 90, alors qu'il est de 58,4 % en Afrique du Sud (1993), 56,8 % au Zimbabwe (1990), 54,1 % au Sénégal (1991) et 38,1 % en Tanzanie (1993).

Le niveau du coefficient pour les pays d'Amérique Latine varie entre 50 % et 60 %, pour l'Asie de l'Est et du Sud entre 30 % et 40 %. Pour les Pays en Transition, il est d'environ 30 %. L'inégalité des revenus observée au Mali en 1994 est confirmée par la répartition en déciles de revenus. En 1994, la moitié de la population (50 %) ne disposait que d'un quart (25 %) du revenu total et 60 % de la population se partage le tiers (33 %) du revenu total. L'absence d'information sur les revenus en 1996 et 1998 ne permet pas d'établir l'évolution de cette distribution après 1994. Toutefois, le coefficient de Gini pour Bamako

(3) IDH calculé à partir des indicateurs suivants : l'espérance de vie à la naissance, le taux d'alphabétisation des adultes et le niveau de revenu par habitant.

(4) IPH calculé à partir des indicateurs sur les trois formes fondamentales de dénuement qui sont les déficits de longévité, d'instruction et en termes de conditions de vie (accès à l'eau potable, aux services de santé et malnutrition des enfants de moins de 3 ans).

est passé de 41,8 % à 44,7 % entre 1994 et 1996. Si cette tendance est la même pour l'ensemble du pays, cela pourrait expliquer logiquement l'anachronisme entre la croissance économique et l'accroissement de la pauvreté.

L'inégalité monétaire ne représente qu'un aspect de l'inégalité. Elle ne traduit pas, par exemple, l'impossibilité que connaissent certains individus d'accéder aux services publics. L'inégalité des conditions de vie exprime donc mieux cette situation puisqu'elle résulte de facteurs comme le chômage, l'insécurité alimentaire, le niveau d'éducation, l'insuffisance d'équipements, le temps d'accès et de communication, etc., plus que du strict revenu.

S'agissant du chômage, le phénomène est ressenti différemment selon le sexe et selon le milieu. En effet, la proportion d'hommes parmi les chômeurs est plus importante que celle des femmes : 64,7 % contre 35,3 %. Du point de vue de la répartition spatiale, on constate que la grande majorité de la population active occupée vit en milieu rural, 84 % contre 16 % pour le milieu urbain ; en outre, le chômage ne touche que 1 % de la population active rurale contre 14,2 % de la population active urbaine. Ainsi, vu l'importance du monde rural dans la population active et son faible niveau de chômage, il en résulte un taux de chômage au plan national d'environ 3 % ; ce qui, a priori apparaîtrait comme irréaliste, au regard des manifestations de ce phénomène au niveau urbain.

En ce qui concerne l'éducation, beaucoup d'inégalités sont constatées, particulièrement entre sexes. En effet, le taux brut de scolarisation des garçons au premier cycle de l'enseignement fondamental est passé de 57 % en 1996-97 à 58,9 % en 1997-98 alors que celui des filles a varié de 36,5 % à 41 %.

En ce qui concerne le taux de réussite à l'examen du diplôme d'études fondamentales, le rapport est aussi en faveur des garçons. En effet, pour l'année scolaire 1997/1998, le taux de réussite au DEF est de 68,4 % pour les garçons contre 63,9 % pour les filles. Toutefois, pendant l'année scolaire 1997/1998, le taux de réussite des filles au certificat d'études primaires est supérieur à celui des garçons.

Peut-on dire là que les efforts déployés en faveur de l'éducation des filles commencent à porter leurs fruits ?

Par rapport au taux d'alphabétisation des adultes, les mêmes inégalités sont remarquables ; par exemple en 1998, les taux étaient de 43,8 % pour les hommes et 19,1 % pour les femmes.

Cette différence d'accès au savoir au détriment des filles et des femmes est de nature à perpétuer la pauvreté féminine : faible accès des femmes aux opportunités économiques, politiques...

En plus de l'éducation, la santé est aussi un facteur déterminant des conditions de vie.

Parmi les facteurs limitant la fréquentation des Centres de Santé Communautaire (CSCOM), figurent en premier lieu le faible pouvoir d'achat des ménages, l'éloignement des centres et les mauvaises conditions de transport particulièrement en zones rurales, les contraintes socioculturelles, les difficultés de déplacement, la proximité d'autres formations sanitaires ayant un meilleur plateau technique, l'instabilité du personnel, les alternatives aux CSCOM et aux Centres de Santé d'Arrondissement Revitalisés (CSAR).

Du point de vue de la couverture médicale dans un rayon de 15 km, le district de Bamako se distingue avec un taux de couverture de 74 % alors que la moyenne nationale est de 38 % (sans la prise en compte des régions du Nord). Entre les régions aussi, les inégalités sont frappantes : Ségou (40 %) ; Koulikoro (36 %) ; Sikasso (35 %) ; Mopti (35 %) et Kayes (20 %).

Par ailleurs, pour ce qui concerne les conditions d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable, les inégalités sont assez importantes entre villes campagnes.

Les populations vivant en milieu rural s'approvisionnent en eau potable à partir de puits modernes, de puits citernes, de forages équipés et de systèmes d'adduction d'eau sommaire (AES). Au Mali, le nombre de villages bénéficiant d'un point d'eau moderne est de 5 428 sur un total de 11 703 en 1996, assurant un taux de couverture de 46 % en 1996. Dans ce

milieu, le nombre moyen de forages pour 1000 habitants est estimé à 2,7.

Par contre en milieu urbain, l'approvisionnement des populations en eau potable est assuré à partir des systèmes d'adduction d'eau potable (AEP), eux-mêmes alimentés à partir d'eau de surface ou d'eau souterraine d'une nappe profonde. La société EDM n'assure cependant la desserte en eau à travers des réseaux d'adduction d'eau que dans seize centres urbains parmi les plus peuplés.

Enfin, la pauvreté ne découle pas seulement de l'état d'insuffisance des moyens et des capacités des ménages et/ou des individus, mais aussi elle peut dépendre, dans une large mesure, des structures et mécanismes qui déterminent la répartition du revenu.

6. Analyse de la répartition, des réponses de l'État et de la société civile

La croissance de l'économie malienne est fortement dépendante du secteur primaire qui contribue à hauteur d'environ 47,9 % à la formation du PIB (1998), alors que le secteur secondaire ne contribue que pour 19 %. Il s'ensuit que la structure de la répartition dans le secteur rural va être le principal déterminant des inégalités de revenus. Cela est d'autant vrai qu'environ les trois quarts de la population vivent des revenus agricoles. En fait, le revenu total provenant du coton distribué aux producteurs pris dans leur ensemble a évolué de 62 milliards de F CFA en 1995-96 à 81 milliards de F CFA en 1997-98 ; dans la zone de l'Office du Niger, le volume des revenus est aussi très important. Cependant, les effets de redistribution sont moins importants. En effet, ce n'est que lorsque le producteur de coton ou de riz possède une exploitation de taille moyenne ou de grande taille qu'il est assuré d'avoir un revenu par tête supérieur ou égal au seuil de pauvreté. Ces deux types d'exploitations représentent 44 % de l'ensemble (18 % en zone réaménagée et 26 % en zone non réaménagée). Par conséquent, les revenus par tête sur 56% des

exploitations se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Quant à la branche élevage, les catégories socioprofessionnelles d'acteurs qui participent à la répartition des revenus de la filière bétail/viande peuvent être réparties en deux groupes : le groupe du circuit vif qui comprend les producteurs, les marchands et les intermédiaires et celui du circuit mort constitué par les chevillards, bouchers, apprentis bouchers et rôtisseurs.

La dévaluation du franc CFA a entraîné une flambée des exportations de bétail/viande qui a abouti aux effets induits suivants :

- une augmentation de la demande sur les marchés de la zone en raison du détournement de la demande de viande hors Zone Franc vers la viande de la sous-région, en particulier celle en provenance des pays du Sahel dont le Mali ;
- une augmentation conséquente du prix des animaux qui est estimée en moyenne à 54,74% entre 1994 et 1996 (Koné et al./IER-PRISAS, 1996) ;
- l'introduction de l'achat au comptant en substitution à l'achat à crédit largement pratiqué avant la dévaluation du franc CFA et qui était plus favorable aux chevillards et bouchers.

Le développement de la micro entreprise est considéré aujourd'hui au Mali comme un moyen efficace permettant aux ménages d'accroître leurs revenus, en développant une multitude d'activités rémunératrices. Or, ces micro entreprises relèvent la plupart du temps du secteur informel. Faciliter l'accès de ce secteur aux services financiers est donc apparu comme un facteur puissant de lutte contre la pauvreté. Les banques classiques n'offrant pas ces facilités, il s'est avéré nécessaire de développer des sources alternatives de financement.

Face à la persistance de la pauvreté, et pour tenter de compenser les effets des inégalités structurelles, un certain nombre de réponses sont mises en œuvre, soit par l'Etat, soit par les acteurs qui composent la société civile.

Depuis 1985, les salaires en termes nominaux n'avaient pas évolué et ce, jusqu'à mars 1994,

date à laquelle une augmentation de 5 % a été effectuée pour les travailleurs du secteur public et parapublic. Entre 1994 et 1998, trois nouvelles augmentations de 5 % chacune ont été effectuées. Les salaires se sont donc nominalement accrus de 4 % en moyenne annuelle pendant la même période. Il est vraisemblable que l'évolution des salaires dans le secteur privé n'est pas différente. Pendant la même période, on a observé une inflation annuelle moyenne de 11,7 %. L'inflation a donc été supérieure à la hausse des salaires nominaux ; il en résulte donc une érosion du pouvoir d'achat des travailleurs.

Au cours de la période observée (1994-98), la proportion du budget d'État allouée à l'Éducation a connu une croissance annuelle moyenne de 4,42 % et celle affectée à la Santé a enregistré une variation annuelle positive moyenne de 6,37 %.

Pour l'exercice 1999, les proportions affectées à l'Éducation et à la Santé sont respectivement de 25,16 % et 10,76 %. La lutte contre la pauvreté étant le fondement même de la politique gouvernementale, il est tout à fait logique que des parts de plus en plus importantes du budget d'État reviennent aux secteurs sociaux comme l'Éducation et la Santé, étant entendu que les investissements dans l'Éducation (notamment l'Éducation de Base) et dans la Santé (en particulier les soins de santé primaires) constituent l'une des meilleures formes de redistribution par l'État. Ceci cadre bien avec la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté et s'inscrit en droite ligne de la mise en œuvre de l'Initiative 20/20.

L'une des principales réponses apportées par l'État au problème des inégalités, et plus précisément à la montée des inégalités est la décentralisation des pouvoirs, devant permettre la prise de décision à des niveaux plus proches de la réalité vécue. Ce sont alors les corps intermédiaires qui prennent des décisions censées être optimales car basées sur une réalité socio-économique qu'ils connaissent mieux et dont ils peuvent saisir les évo-

lutions ; mais il est trop tôt de faire une évaluation de ce processus en cours.

Parallèlement aux actions de redistribution menées par l'État à travers des transferts sociaux, la formation du capital humain en faveur des pauvres et les avantages que peut leur apporter la décentralisation, les producteurs par eux-mêmes essaient déjà de combattre les inégalités structurelles à travers des stratégies alternatives de survie, comme l'exercice d'autres activités non agricoles génératrices de revenus.

Etant donné que malgré tous les efforts, les individus restent en majorité pauvres au sein des exploitations, le capital social de solidarité et l'esprit de sacrifice individuel apparaissent comme les gages du maintien de la cohésion du groupe.

Alors, vus l'ampleur du phénomène de pauvreté et la faiblesse jusque là des effets des bonnes performances macroéconomiques, il semble judicieux d'orienter la réflexion vers des stratégies de croissance plus équitables.

7. Recommandations

Malgré les efforts louables déployés par le Mali au cours de ces dernières années en matière d'investissement dans les services sociaux accessibles aux pauvres, notamment les nouvelles formes de scolarisation (Centres d'Éducation pour le Développement, les Medersas, les Ecoles de Base, les Ecoles du Village...), la multiplication des CSCOM (5) et des CSAR (6), la promotion des médicaments DCI (7), la promotion des actions de réduction et de prévention des troubles dus à une carence en iode, les niveaux de pauvreté et d'inégalité constatés dans le pays augmentent au point qu'il est urgent d'entreprendre des actions correctives.

Les politiques à mettre en œuvre par l'État peuvent revêtir deux formes : les politiques visant la consolidation des bases de la croissance économique et celles concourant à une meilleure répartition des fruits de cette croissance.

(5) Centre de Santé Communautaire.

(6) Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé.

(7) Dénomination Commune Internationale.

S'agissant du renforcement des bases de la croissance économique, les politiques suivantes paraissent indispensables :

- la croissance économique étant le meilleur moyen d'accroître les richesses, il est impératif qu'elle soit soutenue. Ainsi, l'État doit encourager l'esprit d'entreprise par la transparence, non seulement dans les textes législatifs et réglementaires, mais encore dans la gestion quotidienne afin que l'administration soit équitablement au service de tous. Cette bonne gouvernance permettrait aussi d'ouvrir des opportunités pour les investisseurs nationaux et étrangers (reconnaissance des droits de propriété sans discrimination de sexe, équité dans l'accès aux facteurs de production et aux ressources publiques...) ;
- le renforcement des capacités humaines est de nature à améliorer les productivités, d'où l'efficacité économique. Or, le renforcement des capacités humaines passe forcément par une amélioration des niveaux d'éducation et de formation. Alors, l'État doit, non seulement accorder plus de place à la dépense publique allouée à ce secteur (éducation/formation), mais en plus veiller à renforcer l'efficacité dans la gestion de cette dépense.

Par ailleurs, une meilleure répartition des fruits de la croissance s'impose. En effet, la croissance ne peut améliorer d'elle-même la répartition des revenus. Il est indispensable que les pouvoirs publics prennent des actions volontaristes pour corriger les inégalités résultant de la loi du marché.

Ainsi, l'État devrait prendre des mesures appropriées, notamment :

- la fourniture des services sociaux de base, en particulier aux couches vulnérables (soins de santé primaires et services d'éducation de

base...). Ces services sociaux sont de nature à renforcer le capital humain qui est la base de la productivité. Et, sans un apport initial de l'État, les pauvres ont moins accès à ces services, ce qui les empêche de développer leurs capacités productives ;

- la mise en place de filets de sécurité sociale et de programmes de transfert bien ciblés comme ultime recours pour aider les gens à surmonter des épreuves et des calamités passagères. A travers eux, la lutte contre les inégalités rejoint celle de la réduction de la pauvreté puisqu'il s'agit de faire remonter un certain nombre d'individus au dessus du seuil de pauvreté. Certaines actions pourraient être orientées de façon prioritaire en faveur des couches pauvres et/ou vulnérables (enfants, vieillards, handicapés...) ;
- l'analyse des instruments de politiques macroéconomiques afin de trouver les opportunités de rendre leur utilisation plus équitable. La politique budgétaire semble être un moyen efficace de transfert de ressources à travers notamment le régime fiscal et les dépenses publiques. En effet, l'État devrait orienter sa politique fiscale vers un régime optimal (efficace du point de vue économique et socialement équitable) ; ce qui permettrait d'opérer des transferts sociaux sans nuire à l'efficacité économique. En outre, l'État devrait veiller à ce que toute dépense publique fasse l'objet d'analyse coût/efficacité afin de garantir les effets attendus ;
- enfin, dans ce contexte de décentralisation, les pouvoirs publics devraient veiller à l'équité intercommunale à travers des transferts (entre administrations centrales et locales et entre communes).

ARTICLE 3

« Les organisations internationales et la lutte contre la pauvreté : diversité des concepts et orientations politiques »

1999, avec S. Marniesse, *Le Courrier de la Planète* n° 53, Solagral, Montpellier, pp. 11-13

Depuis le début des années 90, toutes les organisations internationales se veulent à la pointe du combat contre la pauvreté. Mais de quelle pauvreté s'agit-il vraiment ? La pauvreté monétaire ou la pauvreté humaine. La première considère la pauvreté comme un problème d'insuffisance de revenu, de capacité à consommer, et, pour lutter contre elle, propose des politiques de soutien du niveau de vie des pauvres en introduisant des revenus minimaux ou encore en menant des politiques de redistribution. La deuxième vision considère la pauvreté comme une série de manques qui peuvent être comblés par des innovations techniques (maîtrise du feu puis de l'habitat, mécanisation agricole, découverte de l'électricité, etc.) et sociales (modes d'organisation, lois sociales, etc.) qui l'améliorent les conditions de vie.

Si la Banque mondiale a eu tendance à privilégier la première approche et les organisations des Nations-Unies (OIT et PNUD) la seconde, force est de constater l'amorce d'un consensus sur la définition de la pauvreté et sur les grandes orientations des politiques à mettre en œuvre avec l'amélioration de la connaissance de ce phénomène complexe. La pauvreté se définit alors par affinements successifs : insuffisance de revenu ou de consommation, non-accès aux ressources naturelles et aux biens et services sociaux, difficulté d'accès aux actifs et capitaux, formes de pauvreté et d'exclusion sociale. Cela suffira-t-il pour éradiquer la pauvreté ? Rien n'est moins sûr. D'une part, s'il semble possible de réduire drastiquement la pauvreté monétaire ou des conditions de vie, d'autres formes de pauvreté apparaissent de nature sociale (l'exclusion sociale), politique, culturelle (la discrimination raciale) ou éthique (la délinquance ou la violence). D'autre part, en se réduisant, la pauvreté prend des formes fractales. Des îlots de pauvreté, monétaire comme humaine, de plus en plus fins, subsistent au sein d'environnements d'abondance, sous l'effet des inégalités sociales ou culturelles.

Face à cette situation, des mesures de politique visant à maîtriser les inégalités, prévenir les risques qui accroissent la vulnérabilité et réduire la pauvreté, contribueraient à assurer la « durabilité sociale » du développement.

Définition

La pauvreté dans tous ses états

Les organisations internationales se sont longtemps disputées sur la définition « monétaire » ou « humaine » de la pauvreté. Alors qu'elles semblent enfin se mettre d'accord, on voit apparaître de nouvelles formes de pauvreté

**Sarah Marniesse
et Jean-Luc Dubois**

Economistes, Institut de recherche pour le développement et Université de Versailles St. Quentin en Yvelines*

Au cours des années 90, la lutte contre la pauvreté s'est peu à peu affirmée comme un thème fédérateur pour les interventions des bailleurs de fonds internationaux. Mais cette unité de façade masque des divergences persistantes dans la perception de la pauvreté, même si, avec l'amélioration de la connaissance de ce phénomène complexe, on voit s'amorcer un consensus sur sa définition et sur les grandes orientations des politiques à mettre en œuvre.

La volonté de réduire la pauvreté n'est pas nouvelle. On en trouve des illustrations à toutes les époques, qu'il s'agisse des dis-

tributions de blé dans l'Antiquité, de l'octroi de terres et de crédits sous l'Empire romain, de la création des hospices au haut Moyen Age, de la municipalisation des hôpitaux au XVII^eme, des lois sur les pauvres au XVIII^eme, de la législation sociale au XIX^eme, etc. En revanche, ce qui est nouveau, c'est la croyance, largement orchestrée par les organisations internationales, qu'il serait possible d'éradiquer la pauvreté au niveau mondial, par une mobilisation de l'ensemble des acteurs sociaux et par une modification appropriée du contenu des politiques macro-économiques et sectorielles.

Les politiques économiques mises en œuvre à la fin des années 50, et poursuivies au cours des années 60 et 70, ne faisaient pas de la réduction de la pauvreté leur objectif prioritaire. Elles cherchaient plutôt à stimuler la croissance pour améliorer le niveau de vie, la pauvreté devant se réduire mécaniquement, par le jeu d'une redistribution naturelle. L'expérience a eu raison de

ette théorie : la hausse globale du niveau de vie a bien eu lieu, mais n'a pas profité à tous les groupes sociaux. Certaines catégories sont demeurées dans la pauvreté, et les inégalités se sont accrues d'autant.

Des visions opposées. Face à cette situation, deux orientations ont été préconisées au cours des années 70. La première, sous l'égide de l'Organisation internationale du travail (OIT), mettait l'accent sur la satisfaction de besoins jugés essentiels (alimentation, eau, habitat, santé, éducation) pour intégrer à la croissance une dimension de développement. La seconde, préconisée par la Banque mondiale, proposait une croissance accompagnée de mécanismes de redistribution afin que toute croissance traditionnelle serve à améliorer le niveau de vie des plus pauvres. Moins ambitieuse, cette approche n'a guère fait école : dès la fin des années 70, la Banque mondiale intérait dans ses programmes l'objectif de satisfaction des besoins fondamentaux.

On retrouve là l'opposition constante dans l'histoire entre deux grandes visions de la pauvreté. L'une fait de la pauvreté un problème d'insuffisance de revenu, de capacité à consommer. L'objectif est donc de maintenir le niveau de vie des pauvres en pratiquant l'aumône, en introduisant des revenus minimaux ou encore en menant des politiques de redistribution. L'autre vision voit dans la pauvreté une série de manques de tout ordre. Pour les combler et améliorer les conditions de vie, il faut répondre par des innovations techniques (maîtrise du feu, bois de l'habitat, mécanisation agricole, découverte de l'électricité, etc.) et sociales (modes d'organisation, lois sociales, etc.).

Après l'éclipse des années 80, essentiellement consacrée à la réduction de la dette et la restauration des grands équilibres macro-économiques, au moyen de programmes de stabilisation monétaire et de politiques d'ajustement structurel, le débat sur la pauvreté revient sur le devant de la scène. En 1990, la Banque mondiale dédie son rapport annuel sur le développement à la pauvreté, tout en soulignant le besoin d'une croissance équilibrée. La pauvreté y est définie et mesurée au moyen d'un seuil de pauvreté monétaire, fixé à un dollar par personne et par jour. Quant à la croissance, elle est vue comme dépendant non seulement de l'investissement et du respect des équilibres macro-économiques fondamentaux, mais aussi du niveau de capital humain. La qualité du capital humain est l'indicateur des efforts d'éducation, de santé et d'alimentation des populations. Dans cette optique, la croissance permet de faire reculer la pauvreté monétaire, donc de satisfaire les besoins fondamentaux, ce qui contribue à améliorer les possibilités de croissance



future. Il faut simplement prévoir des actions ciblées sous la forme de filets de sécurité pour les groupes les plus pauvres, que l'on n'arrive pas à intégrer dans le processus de croissance.

La même année, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) lance son premier rapport annuel

sur le développement humain. Il préconise un mode de développement favorable à l'épanouissement de la personne humaine dans toutes ses dimensions. Or, la croissance à elle seule ne garantit pas cet épanouissement, dès lors que divers blocages structurels, issus d'inégalités de toutes sortes, conduisent à des situations d'exclu-

L'inégalité est inefficace

Les relations entre les différentes formes de pauvreté et les mesures de politiques correspondantes doivent encore être clarifiées. On observe ainsi que la pauvreté monétaire, qui fluctue à court terme, a un effet à moyen terme sur les conditions de vie et, à plus long terme, sur les potentialités. De même, la lutte pour les droits de l'homme a un effet sur la pauvreté politique, la défense des identités sur la pauvreté culturelle, la lutte contre la délinquance sur la pauvreté d'éthique, etc.

Il faut mener des politiques de prévention de la pauvreté, destinées à réduire la vulnérabilité des personnes ou des groupes menacés par toute forme de pauvreté. Il faut également tenir compte des inégalités. Si les inégalités augmentent trop, la croissance ne permet pas de faire reculer la pauvreté. On le constate partout dans le monde depuis une vingtaine d'années, marquées par une augmentation sans précédent des inégalités sous le triple effet du progrès technique, de la mondialisation des échanges et du mimétisme de statut social.

Prévention des risques, réduction de la pauvreté, maîtrise des inégalités, telles sont les clés de la "durabilité sociale" du développement. Une conception déjà présente dans l'idée de développement humain défendue par le PNUD, mais qui demande encore à être largement approfondie, tant dans son contenu que dans sa mesure, pour déboucher sur des instruments de politique économique.

J.-L. D. et S. M.

VÉRITÉ EST LÀ TOUTE NUE: LES MOUCHOT NE PEUVENT
US NOURRIR LEURS INVITÉS. AUSSI, LA MORT DANS
ÂME, SE SONT-ILS RÉSOUS À LES PERDRE DANS
FORÊT. "AINSI, NOUS N'AURONS PAS À LES VOIR
JANT NOS YEUX PETIT À PETIT SE DEMANDER SI NOUS
MMES SAINS D'ESPRIT", PENSENT-ILS.



on. Les rapports annuels successifs s'atta-
nent à souligner les manques qu'il
vient de combler, en termes non seule-
ent de conditions de vie (accès à l'eau, à
alimentation, à la santé, à l'éducation, etc.),
mais aussi de potentialités non réalisées
ible longévité, capital humain insuffisant,
c.). Des manques qui résultent de l'insuffi-
sance de financement, d'inégalités entre
régions, entre catégories sociales, entre
hommes et femmes, de modes de consom-
ation inappropriés, d'une faible participa-
on des populations à la vie politique, etc.
En 1997, le PNUD définit sur cette base une
pauvreté dite humaine, mesurée par un
indice synthétique, qui combine ces aspects
conditions de vie et de potentialités et
constitue le pendant de la pauvreté moné-
taire.

La mesure de la pauvreté n'est pas la
même selon que l'on adopte une vision
strictement monétaire du phénomène ou
une vision humaine. Et des évaluations diffé-
rentes appellent des conclusions diffé-
rentes. Il est en effet plus facile de parler
d'éradication de la pauvreté, ou de
d'extrême pauvreté, lorsqu'on cherche à
faire passer tous les pauvres au-dessus d'un
certain seuil de pauvreté monétaire par le
voies d'une augmentation du revenu. Mais la
disparition de la pauvreté monétaire ne
signifie pas forcément disparition de la pau-
vreté humaine : les conditions de vie peu-
vent rester précaires (insécurité alimen-
taire, logement de fortune, etc.) et les poten-
tialités demeurer irréalisées (faible scolaris-
ation, faible participation à la vie politique,
c.). Pauvreté monétaire et pauvreté
humaine peuvent évoluer en sens inverse,
l'une augmentant alors que l'autre se réduit,
et vice-versa. C'est notamment, ce qui s'est
passé entre 1986 et 1996 au Cameroun. On a
assisté les premières années à une forte
augmentation de la pauvreté monétaire

alors que les indicateurs de la pauvreté
humaine restaient stables, puis, après 1994,
une détérioration des indicateurs de pau-
vreté humaine alors que la pauvreté moné-
taire commençait à se réduire. Plus généra-
lement, les différentes visions de la pauvreté
aboutissent à différents objectifs et mesures
de politique économique.

Vers un consensus ? Plusieurs éléments
laissent cependant entrevoir la possibilité
de parvenir à un consensus sur la définition
de la pauvreté.

Sur le plan conceptuel, force est de
constater la complémentarité des deux
approches. L'aspect monétaire, c'est-à-dire
la capacité d'acheter des biens et des ser-
vices, se répercute sur l'état des conditions
de vie ou la réalisation des potentialités. Par
ailleurs, nombreuses sont les personnes qui
cumulent tous les risques, ce qui entraîne
un recoupement des catégories pauvres au
sens monétaire et humain. Les deux visions
amènent à un résultat proche. Sur le plan
institutionnel, toutes les grandes institu-
tions de développement, quelles que soient
leurs priorités traditionnelles, se sont ralliées
au thème de la lutte contre la pauvreté
au cours des années 90. Le Fonds monétaire
international a même proposé en sep-
tembre 1999 d'affecter entièrement les cré-
dits de la « Facilité d'ajustement structurel
renforcée » à la réduction de la pauvreté.

Certaines institutions ont opté pour une
définition monétaire de la pauvreté, d'autres
pour une définition plus humaine, d'autres,
plus récemment, ont adopté des définitions
de la pauvreté qui combinent les deux
visions. C'est le cas notamment de l'Union
européenne, dont les pays membres défen-
dent des approches très différentes : elle
définit un seuil de pauvreté relative fixé à la
moitié du revenu moyen et prenant en
compte l'exclusion des modes de vie « mini-
maux ». Le Comité d'aide au développement
de l'OCDE et le Programme spécial pour
l'Afrique, mécanismes de concertation entre
bailleurs de fonds, suivent une approche
comparable. Ils définissent la pauvreté par
affinements successifs : insuffisance de
revenu ou de consommation, non-accès aux
ressources naturelles et aux biens et ser-
vices sociaux, difficulté d'accès aux actifs et
capitaux, formes de pauvreté et d'exclusion
sociale.

La décennie 90 semble donc s'achever
sur une mobilisation générale contre la pau-
vreté et une réconciliation des perceptions
du phénomène et des politiques à mener.
Mais cela ne suffira probablement pas à
l'éradiquer, pour deux raisons majeures.

Premièrement, les résultats des poli-
tiques de lutte contre la pauvreté se mesu-
reront à l'aune de la définition retenue pour
la pauvreté... En termes de pauvreté moné-

taire (de niveau de vie) et de conditions
de vie (alimentation, santé ou éducation),
il devrait pouvoir réduire significativement
la pauvreté. En revanche, si l'on considère
la pauvreté humaine dans ses dimensions
sociales, politiques, culturelles ou éthiques,
il est probable que la réduction de certaines
formes de pauvreté s'accompagnera de
l'apparition d'autres formes. Par exemple,
en milieu urbain, l'exclusion sociale, l'expres-
sion de la pauvreté sociale, et la discrimina-
tion raciale, expression de la pauvreté cultu-
relle, peuvent prendre le pas sur la pauvreté
monétaire. De plus, ces formes de pauvreté
peuvent en engendrer d'autres, comme
délinquance ou la violence, qui expriment
une forme de pauvreté éthique. Deuxièmement,
en se réduisant, la pauvreté prend
des formes fractales. Des îlots de pauvreté
monétaire comme humaine, de plus en plus
fins, subsistent au sein d'environnements
d'abondance, sous l'effet des inégalités
sociales ou culturelles, par exemple. To-
ut au plus peut-on espérer qu'il s'agit
d'expressions transitoires de la pauvreté
et non de « trappes » qui maintiendront ce-
taines personnes dans une pauvreté
durable. Ainsi, s'il semble possible de
réduire la pauvreté et notamment les
« trappes », on peut douter de la possibilité
de supprimer la pauvreté dans sa totalité
en raison de la multiplicité des formes
qu'elle prend lorsqu'elle entre en phase de
réduction. ■

*Université de Versailles

Saint Quentin en Yvelines

47, bd Vauban - 78047 Guyancourt cedex

Francois

Tél. : +33 (0)1 39 25 53 11

Fax : +33 (0)1 39 25 53 10

E-mail : JLucDubois@aol.com

NON MAIS FRANCHEMENT
CITEZ-MOI UN SEUL LIVRE
QUI SOIT UNE PEINTURE DE
LA MISÈRE À TRAVERS
L'HISTOIRE D'UNE FAMILLE
PAUVRE, MAIS PAUVRE, SI
PAUVRE, QU'ILS EN SONT RÉDUITS
À PERDRE DANS LA FORÊT
LEURS VOISINS, QU'ILS
AIENT INVITÉS À
DINER?... ?



**LIRE
REPERES**
PAGES 50-51

CR non

DOCUMENT 4

« Commentaires sur l'ouvrage *Manuel d'analyse de la pauvreté. Application au Bénin* de G. Aho, S. Larivière et F. Martin »,

1999, *Revue canadienne d'économie rurale*, Québec

Ce document présente, en quelques pages, une synthèse discutée de l'ouvrage *Manuel d'analyse de la pauvreté. Application au Bénin*. Fruit d'un travail en partenariat entre équipes complémentaires du Nord et du Sud, cet ouvrage montre comment analyser la pauvreté lorsqu'on veut formuler des politiques publiques pour la combattre. Il comprend deux parties : la première présente les méthodes de collecte et d'analyse des données sur les conditions de vie, la seconde traite de la formulation de stratégies de développement centrées sur la réduction de la pauvreté. Dans les deux cas, l'expérience béninoise en la matière sert, tout à la fois, de référence et d'illustration.

La pauvreté, tout comme le bien-être, y est abordée de façon multidimensionnelle en référence aux aspects de niveau de vie (dépenses de consommation), de conditions de vie (accès aux biens et services publics) et de potentialités (capital humain, patrimoine), tout en soulignant l'importance d'autres dimensions (par exemple les droits et obligations sociales) qui ne sont pas toujours facilement mesurables. Pour appréhender cette multidimensionnalité, on combinera des méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives, sous la forme d'enquêtes légères, au sein d'un observatoire. Ce dernier permet de saisir la vulnérabilité des ménages, de percevoir leurs stratégies de survie pour y répondre ainsi que le degré de réversibilité de ces stratégies. Les politiques publiques devront alors distinguer les mesures qui touchent l'ensemble de la population de celles qui sont simplement ciblées sur les pauvres en tenant compte des mécanismes de répercussion des effets sur les conditions de vie des ménages.

Il s'agit d'un excellent ouvrage par sa clarté pédagogique et la cohérence de ses chapitres, qui sont illustrés par de nombreux exemples et permettent de guider des équipes de chercheurs sur l'analyse de la pauvreté ou des décideurs économiques concernés par les dimensions sociales du développement.

MANUEL D'ANALYSE DE LA PAUVRETE

Applications au Bénin

Sous la coordination de Gilbert Aho, Sylvain Larivière et Frédéric Martin
PNUD, Université Nationale du Bénin, Université Laval, 1997, 370 p.

Cet ouvrage montre de quelle manière on peut analyser la pauvreté pour aider à la formulation de politiques publiques qui permettent de la réduire. Il comprend donc deux parties : la première présente les méthodes de collecte et d'analyse des données sur les conditions de vie, la seconde traite de la formulation de stratégies de développement centrées sur la réduction de la pauvreté. Dans les deux cas, l'expérience béninoise en la matière sert, tout à la fois, de référence et d'illustration.

La première partie commence par une présentation de l'évolution du concept de pauvreté à travers la pensée économique sur le bien-être. Elle montre l'opposition entre une approche monétaire, qui se réfère à la faiblesse du niveau de revenu ou de consommation, et une pauvreté résultant de manques dans les aspects essentiels des conditions de vie. Pour déterminer ce que représente la pauvreté, on peut, soit faire appel à la perception subjective des personnes, soit définir, de manière objective, un certain nombre de biens dont la consommation est jugée socialement utile.

Après avoir passé en revue les principales méthodes d'observation utilisées au cours des trente dernières années, les auteurs proposent de combiner différentes approches quantitatives (enquêtes sur les conditions de vie urbaines et rurales) et qualitatives (entrevues de groupe, vote individuel pondéré) pour appréhender toutes les dimensions de la pauvreté. En s'appuyant sur les informations ainsi recueillies, l'élaboration d'un profil de pauvreté permet d'identifier qui sont les pauvres. Il faut, pour cela, déterminer un ou plusieurs seuils de pauvreté, opérer un classement des ménages suivant la distribution des dépenses par tête, ou par équivalent adulte, et calculer des indicateurs d'incidence (nombre de pauvres), de profondeur (écart au seuil de pauvreté) et de sévérité (inégalité parmi les pauvres) de la pauvreté. On peut, ensuite, caractériser la situation des pauvres au moyen d'indicateurs démographiques (par exemple, taille et composition du ménage, taux de dépendance, sexe du chef de famille), économiques (emplois, structure de la consommation, habitat, patrimoine) et sociaux (nutrition, santé, éducation, habitat) qui étendent la mesure de la pauvreté à des dimensions autres que les seuls revenus ou dépenses des ménages.

La deuxième partie de l'ouvrage commence par la présentation du cadre de référence dans lequel s'élabore les stratégies de lutte contre la pauvreté, après l'exposé de quelques concepts clés (stratégie de développement, politique économique, etc.). Il comprend plusieurs aspects : le diagnostic de la situation de pauvreté, la formulation d'un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, la traduction en termes de politiques et de programmes, l'évaluation de l'impact des actions mises en œuvre et le suivi des conditions de vie. La manière de conduire le diagnostic a déjà été exposée dans la première partie de ce manuel. La formulation du cadre stratégique demande d'articuler une approche macroéconomique, visant au respect des grands équilibres et à l'obtention d'une croissance durable, avec des objectifs mésoéconomiques concernant l'allocation efficace des ressources entre les différents secteurs économiques (infrastructures, développement rural, industrie et secteur informel, commerce, etc.) et sociaux (santé, éducation, nutrition, emploi, etc.). Ce qui inclut aussi les impacts sur le

bien-être des agents microéconomiques (ménages, entreprises) et sur leurs décisions. On peut donc, dans ce cadre, étudier les mécanismes de transmission des effets des politiques économiques et sociales sur les conditions de vie des ménages. Des politiques qui sont pour partie macroéconomiques (politique fiscale et budgétaire, politique monétaire et politique de taux de change), parfois instaurées dans un contexte d'ajustement structurel, et pour partie sectorielles, tantôt économiques (politiques de prix des facteurs de production, de marketing des produits, d'accès au capital physique et financier, d'accès à la terre, etc.) tantôt sociales (santé, éducation, démographie, etc.). On peut noter qu'un souci est particulièrement porté aux politiques de l'emploi en raison de leur capacité à fournir des revenus aux plus pauvres et à améliorer, à terme, le fonctionnement du marché du travail. Enfin, pour mesurer les effets de ces politiques, on peut faire appel à différentes méthodes : comparaison ex-ante et ex-post, référence à un groupe témoin, simulation par la modélisation.

Le dernier chapitre de l'ouvrage insiste, en guise de conclusion, sur la nécessité de concevoir un système d'information qui soit pérenne si l'on veut suivre l'évolution de la pauvreté, fournir des informations sur les dynamiques sociales et évaluer l'impact des interventions de politique économique. Dans ce contexte, on peut penser que la mise en œuvre d'un observatoire du changement social, dispositif léger de collecte articulant approches qualitative et quantitative, est le meilleur moyen d'aider à la formulation de stratégies de lutte contre la pauvreté.

On trouvera, dans cet ouvrage, un certain nombre d'éléments intéressants. Notons, tout d'abord, le fait que la pauvreté, tout comme le bien-être, y est abordée de façon multidimensionnelle en faisant référence tant aux aspects de niveau de vie (dépenses de consommation) que de conditions de vie (accès aux biens et services publics) et de potentialités (capital humain, patrimoine), tout en soulignant, de plus, l'importance d'autres dimensions (par exemple les droits et obligations sociales) qui ne sont pas toujours facilement mesurables. Ensuite, les auteurs proposent, pour appréhender cette multidimensionnalité, une combinaison de méthodes d'investigation quantitatives et qualitatives qui peuvent s'intégrer, sous la forme d'enquêtes légères, au sein d'un observatoire. Ce dernier permet alors de saisir la vulnérabilité des ménages, de percevoir les stratégies de survie qui sont mises en œuvre pour y répondre ainsi que le degré de réversibilité de ces stratégies. Enfin, on trouvera une présentation astucieuse de l'ensemble des politiques publiques, à travers leurs effets sur les conditions de vie des ménages, en distinguant les mesures qui touchent l'ensemble de la population de celles qui sont simplement ciblées sur les pauvres. On peut ainsi décrire pour chaque mesure, au moyen d'un diagramme spécifique, les mécanismes de répercussion des effets à travers l'économie et le corps social.

Mais, par dessus tout, la grande force de ce manuel réside dans sa clarté pédagogique. Elle résulte d'une présentation cohérente et soignée des chapitres et de la présence d'exemples précis illustrant de manière simple les différents exposés. Comme, de plus, ce manuel est le fruit d'un travail en partenariat, entre des équipes complémentaires du Nord et du Sud, nul doute qu'il puisse servir de référence pour concevoir des formes de partenariat originales au sein des pays qui mettent actuellement en place des stratégies de lutte contre la pauvreté. En effet, cette démarche, combinant réflexions théorique et méthodologique, appliquée au cas du Bénin, demeure généralisable à bien d'autres pays en développement, même si les structures familiales y sont différentes, comme dans certains pays d'Asie, ou si le problème de l'inégalité domine celui de la pauvreté, comme c'est le cas en Amérique Latine. C'est ce que traduit parfaitement le titre de l'ouvrage.

Il faut, donc, reconnaître qu'il y a là un des meilleurs ouvrages en langue française qui permet de guider des équipes de chercheurs sur l'analyse de la pauvreté ou des décideurs économiques concernés par les dimensions sociales du développement. Un ouvrage qui arrive à point dans un contexte où la réduction de la pauvreté est devenue une préoccupation majeure des gouvernements et des agences d'aide au développement.

Certes, les concepts relatifs à la pauvreté et les méthodes d'analyse correspondantes sont en perpétuelle évolution, mais cet ouvrage ne se démodera pas pour autant car il présente les principes indispensables à toute analyse de la pauvreté et les mécanismes permettant de comprendre l'impact des politiques publiques sur cette pauvreté.

Jean-Luc Dubois, économiste, Institut de Recherche sur le Développement et Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles St. Quentin en Yvelines, , France

ARTICLE 5

« Pauvreté et inégalités : situation et politiques de réduction »

2000, in *Documents et Manuels du CEPED*, Paris, 11 p. (à paraître)

Cet article fait le point, à l'attention des décideurs des politiques économiques, de la situation actuelle de la pauvreté et de son lien avec les inégalités, ceci afin d'aider à l'élaboration de politiques visant à réduire la pauvreté et à contenir les inégalités.

On peut considérer que la pauvreté économique peut être analysées sous trois formes complémentaires : monétaire ou de revenu, de conditions de vie ou d'existence, et de potentialités chacune faisant appel à des instruments de mesure différents. A chaque forme correspond la forme équivalente pour les inégalités, on a donc des inégalités monétaires, de conditions de vie et de chances. D'autres formes existent mais sont non-économiques. Ainsi on peut rajouter dans l'analyse les pauvretés et les inégalités sociales.

Dans le cas monétaire, on peut mesurer le lien entre l'évolution de la pauvreté et celles des inégalités en se référant à la croissance. Tout effet de croissance se décompose en un effet de hausse du niveau de vie, et donc baisse de la pauvreté et un effet d'évolution de l'inégalité. Aussi une augmentation trop forte des inégalités peut-elle empêcher une réduction de la pauvreté.

Plus généralement, on remarque une tendance de long terme à la réduction la pauvreté des conditions de vie, alors que la pauvreté monétaire ne cesse de fluctuer. De plus, la pauvreté prend des expressions nouvelles (nouveaux manques, aspects psychologiques, etc.) et devient de plus en plus « fractale » avec des poches de pauvreté qui s'installent au sein de zones riches. Ce qui demande de rechercher de nouvelles formes d'intervention si l'on veut arriver à la réduire dans ses différentes dimensions.

PAUVRETE ET INEGALITES : SITUATION ET POLITIQUES DE REDUCTION

Jean-Luc Dubois
Février 1999

Introduction

On remarque, à l'étude des résultats statistiques d'un certain nombre de pays, qu'il n'est guère facile de réduire la pauvreté, même si certaines de ses manifestations ont eu tendance à s'estomper au cours des dernières décennies. Ceci malgré une croissance économique mondiale régulière et, dans certains pays, des politiques mises spécifiquement en place pour lutter contre la pauvreté. Les récentes crises financières et les fluctuations économiques, qui ont touché des parties du monde en pleine expansion comme l'Asie du Sud-Est, ont, de plus, remis en cause certains des acquis de la croissance précédente. Enfin, il semble qu'en période de croissance, les inégalités tendent à s'accroître dans tous les pays, ce qui a aussi un effet direct sur le niveau de la pauvreté.

Or, le premier objectif de lutte contre la pauvreté, au 21^{ème} siècle, est, en termes monétaires, de réduire, d'ici 2015, de moitié le nombre de pauvres et, en termes de conditions de vie, de permettre un accès universel à l'enseignement primaire, de réduire des 2/3 la mortalité infantile et des 3/4 la mortalité maternelle par un meilleur accès aux soins de santé primaires (PNUD 1997).

Pour comprendre cet objectif, il nous faut faire un rapide point sur la situation actuelle, en matière de pauvreté comme d'inégalités, avant d'aborder les orientations généralement préconisées, en termes de politiques publiques, pour lutter contre la pauvreté. Face au consensus international actuel, on peut d'ailleurs envisager une approche plus spécifiquement française qui mettrait l'accent sur la variété des manifestations de la pauvreté et sur l'articulation entre pauvreté et inégalités au sein du processus de développement. Mais, auparavant, il nous faut voir ce qu'on entend par pauvreté, autrement dit en présenter les différentes définitions.

1. Différentes formes de pauvreté et d'inégalités

Notons d'abord qu'il n'est pas toujours pertinent de considérer le problème de la pauvreté en dehors de celui des inégalités. C'est, néanmoins, ce que font nombre d'organisations et même de gouvernements lors de l'élaboration des politiques publiques correspondantes. Pourtant, on remarque qu'il existe une étroite relation entre la pauvreté et les inégalités. Une relation que dénotent les correspondances entre leurs diverses formes et qui peut être décelée par la mesure de leurs effets respectifs sur la croissance et sur le développement. Pour cette raison, nous aborderons, tour à tour, les questions de définition de la pauvreté et des inégalités, quitte à revenir ensuite sur les relations qui existent entre elles.

Qu'appelle-t-on pauvreté ?

On distingue, de façon fonctionnelle, trois formes de pauvreté : (i) la pauvreté monétaire "ou de revenu", qui exprime un aspect de niveau de vie et résulte d'une

insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ; (ii) la pauvreté des conditions de vie ou “ d’existence ” qui traduit le fait qu’il devient difficile de satisfaire un grand nombre de besoins fondamentaux et que l’on se trouve en situation de manque dans des domaines relatifs à l’alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l’éducation (non-scolarisation), au logement, etc. ; et (iii), la pauvreté de potentialités ou de “ capacités ” qui fait que l’on n’a pas réussi à constituer le capital minimal qui permet de vivre, de fonctionner correctement et de créer, dans une société donnée, cela engendrant une insuffisante mise en valeur des capacités individuelles (Herpin et Verger 1998).

Ces trois définitions se rapportent, cependant, à la seule dimension économique de la pauvreté. Il existe des relations entre ces trois formes, même si elles n’ont pas toutes été explicitement mesurées par des études statistiques. Ainsi, on peut observer que la pauvreté monétaire, qui fluctue à court terme, a un effet à moyen terme sur les conditions de vie et à plus long terme sur les potentialités.

Un exemple classique est celui du ménage qui, face à une baisse de son revenu, se voit obligé de retirer certains de ses enfants de l’école. Ainsi, la pauvreté monétaire qui en résulte entraîne une non-scolarisation des enfants engendrant une pauvreté d’existence. De plus, l’arrêt de l’accumulation de capital éducatif entraîne une pauvreté dans les potentialités de ces enfants qui se manifesterà à terme. Le même raisonnement peut être tenu au niveau global en considérant une baisse du PIB et des dépenses publiques. Ces dernières peuvent entraîner une détérioration du fonctionnement des services sociaux et une réduction des possibilités d’accès à l’éducation et à la santé pour le plus grand nombre, engendrant alors une baisse des potentialités collectives. Cette situation a été connue par nombre de pays africains lors de la crise économique des années 80.

L’évaluation du nombre de pauvres est cependant sujette à de multiples difficultés. Difficultés conceptuelles, d’une part, en raison des formes différentes que peut prendre la pauvreté, mais aussi difficultés d’ordre méthodologique. Au niveau monétaire, tout d’abord, ces difficultés ont trait à la définition d’un seuil de pauvreté. Celui peut en effet être estimé soit à partir du revenu, moins précis dans sa mesure, soit de la consommation plus stable dans le long terme. Il peut être calculé sur une base absolue (à partir du coût du panier minimal de biens indispensable à la survie) ou relative (comme part de la population ou comme fraction du revenu moyen), avec la prise en compte d’indices de prix différents par régions pour raisonner en parité de pouvoir d’achat et d’échelles d’équivalence adulte pour comparer des ménages de structure différentes. Sur la base de ce seuil, divers indicateurs d’incidence, d’intensité ou de sévérité de la pauvreté peuvent être calculés par régions et catégories sociales permettant des comparaisons sur le niveau de pauvreté (Aho, Larivière et Martin, 1998).

En ce qui concerne la pauvreté de conditions de vie, les difficultés méthodologiques sont d’un autre ordre. La variété des aspects de conditions de vie implique l’élaboration d’une multiplicité d’indicateurs socio-économiques relatifs à la santé (espérance de vie, taux de malnutrition, taux de mortalité infantile, etc.), à l’éducation (taux d’alphabétisation, taux de scolarisation, etc.), à l’accès à l’eau (distance à l’eau courante, à un puits, etc.), au logement, aux moyens de transports, etc. Il devient alors difficile d’obtenir un indicateur synthétique de cette combinaison statistiquement fiable. Les essais d’élaboration de tels indicateurs comme celui de la « pauvreté humaine » (PNUD 1997) restent discutables à cet égard. La situation est

la même en ce qui concerne la pauvreté des potentialités avec, en plus, le fait que si un certain nombre d'indicateurs sont disponibles (par exemple pour le capital humain), nombre d'autres restent encore à imaginer pour intégrer tous les dimensions des potentialités.

On ne peut cependant restreindre la définition de la pauvreté à ces seules dimensions économiques. Pour une raison simple, c'est qu'on remarque, sur la base d'enquêtes récentes, qu'en Afrique rurale, et dans nombre de pays en développement, les populations sont beaucoup plus sensibles à la " pauvreté sociale " qui résulte de l'absence d'enfants ou de parents, de la présence de conflits et des risques d'exclusion du village, ou de la communauté d'appartenance. Ce besoin de liens sociaux pour se sentir riche, montre que la pauvreté est multidimensionnelle : elle résulte, certes, d'une insuffisance de ressources, mais elle se traduit aussi par une précarité des conditions de vie, par des risques d'exclusion sociale et des aspects proprement psychologiques liés à sa propre perception de la pauvreté (Valtriani 1993). Il faut donc prendre en compte certaines dimensions sociales, en introduisant des notions nouvelles comme celles du capital social, qui retrace le tissu de relations sociales ou de réseaux de sociabilité plus ou moins formalisés entre les individus, et de l'exclusion sociale qui traduit une perte de relations sociales et de droits personnels.

Quel lien avec les inégalités ?

On peut associer aux trois manifestations de la pauvreté, les mêmes trois formes d'inégalités : inégalités monétaires, inégalités des conditions de vie et inégalités des chances.

Comme précédemment se pose le problème de la mesure des différentes formes d'inégalités. Dans le cas monétaire, on s'appuie, comme pour la pauvreté, sur la distribution du revenu ou de la consommation par tête pour calculer des indicateurs d'inégalités et effectuer, par analyse de dominance, des comparaisons dans le temps ou entre régions et catégories sociales. Pour les inégalités de conditions de vie ou de chances, on effectue les mêmes comparaisons en se référant aux multiples indicateurs socio-économiques calculés pour les formes de pauvreté correspondantes.

Dans le cas monétaire, on peut mesurer, par des techniques économétriques, la relation entre pauvreté et inégalités : tout effet de croissance peut alors être réparti entre un effet de distribution, se traduisant par une hausse ou une baisse des inégalités, et un effet de revenu retraçant la hausse ou la baisse de la pauvreté. Par contre, on ne connaît guère la relation équivalente entre la pauvreté et les inégalités de conditions de vie. On a cependant remarqué que l'amélioration des indicateurs socio-économiques se poursuivaient, dans certains pays, en période de crise. Mais ceci peut aussi être le résultat d'un classique phénomène de latence du fait que le montant des dépenses publiques a souvent pu être maintenu à un niveau minimal. De même, en ce qui concerne les potentialités, on connaît mal les comportements de décapitalisation ou de substitution entre formes de capital diverses (physique, financier, humain, social, etc.) qui caractérisent les catégories sociales confrontées à des baisses de revenu.

En Afrique, et dans beaucoup de sociétés traditionnelles, ce sont surtout les inégalités sociales de pouvoir, retraçant l'opposition entre puissants et faibles, qui dominent. Ces formes d'inégalités engendrent ensuite les autres formes d'inégalités, plus économiques, qui retracent la différences entre riches et pauvres. Comme dans le cas de la pauvreté, la dimension sociale prédomine et entraîne des conséquences d'ordre économique.

2. La situation actuelle

La plupart des rapports internationaux ont mis en valeur une baisse tendancielle de la pauvreté sous ses différentes formes (Banque mondiale 1990, PNUD 1997). Baisse qui est cependant partiellement remise en cause, du moins à court terme, dans les pays secoués par les récentes crises financières. Par contre, il semble que les inégalités de toutes formes tendent ces dernières années à augmenter un peu partout dans le monde.

La pauvreté disparaît-elle ?

En termes monétaires, c'est-à-dire sur la base d'un seuil de 1\$ par jour, en parité de pouvoir d'achat calculée sur la base de l'année 1985, on considère qu'il y aurait, en 1993, environ 1,3 milliards de pauvres dans le monde, soit près de 30% de la population mondiale (tableau 1). Ce qui dénote, par comparaison aux années 70, une baisse du nombre de pauvres en termes relatifs, mais aussi une hausse en termes absolus. Cependant ces résultats demeurent sujets à caution en raison des nombreux problèmes techniques que pose la comptabilité du nombre des pauvres à travers l'ensemble des pays. En effet, les enquêtes auprès des ménages utilisées à cet effet y sont peu nombreuses, souvent effectuées de façon irrégulière et les références techniques varient encore d'un pays à l'autre, malgré les efforts actuels d'harmonisation.

On remarque, de plus, une situation fortement inégalitaire, certains continents et régions étant plus touchés que d'autres. Si, en termes absolus, les pauvres sont surtout en Asie du Sud et de l'Est, en termes relatifs, ils se trouvent en Asie du Sud et en Afrique sub-saharienne. On dénote une tendance à la baisse dans toute l'Asie et à la hausse en Europe, Amérique latine et Afrique sub-saharienne. Il est difficile de savoir si les crises récentes du Mexique, d'Asie du Sud-Est, de Russie, et du Brésil ont réellement accru le nombre de pauvres dans ces pays ou seulement diminué le pouvoir d'achat de la classe moyenne et réduit les inégalités. Il est probable que des modifications sur la répartition de la pauvreté dans le monde en ont résulté, mais peu de mesures sur les effets réels de ces crises sont encore disponibles.

En termes de conditions de vie, comme de potentialités, les indicateurs socio-économiques montrent qu'il y a eu entre 1970 et 1995, une très forte amélioration, notamment en ce qui concerne l'accès à l'alimentation, à l'eau potable, à la santé et à l'éducation (tableau 2). Ainsi la mortalité infantile, très liée au contexte économique, familial comme social, a-t-elle fortement diminuée, même dans des pays où les revenus stagnaient. Cependant cette baisse a été plus marquée en Asie de l'Est et Amérique latine qu'en Asie du Sud et Afrique sub-saharienne. En ce qui concerne l'éducation, l'enseignement primaire est devenu quasiment universel, à l'exception, toutefois, de l'Afrique sub-saharienne où les taux de scolarisation ont baissé entre 1980 et 1993. L'espérance de vie s'est fortement améliorée, même si les conséquences actuelles du Sida, non directement liée à la pauvreté, laissent présager, pour l'Afrique sub-saharienne surtout, un recul de l'espérance de vie. De plus, le maintien, sur le long terme, d'une situation de crise économique peut entraîner une forte détérioration de ces indicateurs expliquant, par exemple, le recul de l'espérance de vie en Russie, dans les pays de l'ex-URSS et dans certains pays d'Afrique sub-saharienne.

On peut remarquer que la pauvreté devient plus « fractale ». En effet, elle apparaît, de plus en plus, sous la forme de poches de pauvreté au sein même des zones les plus riches, et la pluralité de ses formes s'accroît avec l'apparition de toutes sortes d'exclusion relatives aux aspects culturels et psychologiques. Bien que les résultats et l'actuelle mobilisation contre la pauvreté permette d'espérer une suppression de l'extrême pauvreté monétaire et la satisfaction des besoins essentiels pour tous, il est probable que de nouvelles pauvretés, plus sophistiquées, basées sur des formes d'exclusion sociale ou culturelle, reprendront le flambeau des pauvretés plus classiques. C'est ce qui se passe déjà, par exemple, dans le rapport avec l'information où les " info-riches " s'approprient, à travers les systèmes de redistribution modernes, une part croissante de la valeur ajoutée nouvelle, contribuant par là même à maintenir le niveau de pauvreté où se situent naturellement les " info-pauvres ". Dans l'histoire, la pauvreté a souvent changé de formes selon les pays et les époques. Il semble donc normal, au vu l'évolution mondiale actuelle, que des formes de pauvreté nouvelles et communes aux pays du Sud et du Nord fassent leur apparition.

Les inégalités augmentent-elles ?

Il semble bien que les inégalités augmentent un peu partout actuellement, à la fin des années 90, et sous toutes les formes possibles. Cette situation n'est pas toujours nette en ce qui concerne les inégalités monétaires, mais l'emboîtement des diverses formes d'inégalité, entraîne quand même un accroissement des inégalités de conditions de vie et même de chances, et en conséquence l'apparition de nouveaux modes d'exclusion. On retrouve cette situation un peu partout entre pays développés et pays en développement, entre catégories sociales au sein d'un même pays, entre hommes et femmes, entre personnes au sein d'un même groupe, etc. (tableau 3).

Certains auteurs expliquent cette situation par le fait que la compétition économique oblige les plus forts, ou les mieux qualifiés, à se regrouper à travers des « appariements sélectifs » qui leur assurent une certaine sécurité et leur permettent de s'imposer sur les différents marchés. Ce faisant, ils laissent de côté les plus faibles et les moins qualifiés. Le progrès technique actuel et la montée des technologies de l'information et des communications ne feraient qu'accentuer ce phénomène qui serait ainsi la source de l'accroissement des inégalités (Cohen 1996).

On sait cependant que dans un certain nombre de pays d'Afrique sub-saharienne confrontés à la crise, comme la Côte d'Ivoire, l'Ouganda ou Madagascar, un tassement des inégalités a permis, à certain moment, d'éviter un trop fort accroissement de la pauvreté (Grootaert 1997). Il est probable que le même phénomène ait joué lors de la crise en Asie du Sud-Est, d'autant que les tendances inégalitaires y étaient plus faibles que dans d'autres régions du monde.

De nombreuses études montrent que la montée des inégalités empêche la réduction de la pauvreté, freine la croissance et détruit la cohésion sociale. Avec, dans tous les cas, une augmentation des risques de conflits sociaux ou politiques, qui engendrent mouvements migratoires et fuites de capitaux dont les conséquences sont négatives sur le plan économique.

3. Des politiques de réduction de la pauvreté et des inégalités

Pourquoi donc vouloir réduire la pauvreté et les inégalités ? Les études statistiques montrent que toutes deux réduisent les possibilités de croissance et en diminuent l'efficacité. La pauvreté empêche la constitution du capital humain, en raison d'une santé ou d'une éducation déficiente, et l'émergence d'innovations dans les populations qui sont les plus à même de les développer comme, par exemple, les enfants des migrants. Les inégalités accroissent les tensions sociales et ethniques qui peuvent déboucher sur des conflits sociaux, comme les " opérations villes mortes " au Cameroun, ou de véritables guerres civiles comme au Rwanda, au Libéria ou aux Comores.

Les orientations des politiques internationales

Dans les orientations de politiques publiques proposées, au plan international, pour lutter contre la pauvreté, on peut distinguer la marque de deux grandes manières de considérer ce phénomène, qui tirent leurs fondements du 17^{ème} siècle. Il y a, d'un côté, la vision européenne continentale basée sur une responsabilité sociale de la pauvreté et, de l'autre, une vision plutôt anglo-saxonne qui met l'accent sur la responsabilité individuelle.

Pour la première, la pauvreté est le résultat d'une mauvaise gestion des ressources humaines. Elle doit donc déboucher sur la mise en œuvre d'une politique sociale qui vise à compenser les besoins non satisfaits de la population et aider à la réinsertion sociale des pauvres. La seconde, actuellement dominante aux Etats-Unis, considère toute situation de pauvreté comme le résultat d'un échec individuel dont la responsabilité incombe à la personne elle-même. Des initiatives individuelles peuvent alors l'aider à s'en sortir, l'Etat n'intervenant que pour évaluer le nombre de pauvres et instaurer des filets de sécurité spécifiques. Il est, de ce fait, révélateur qu'au sein de l'Union Européenne, le gouvernement anglais ait, à l'origine refusé de s'associer à la définition d'une politique sociale commune, bien que ce soit l'approche anglaise de la ligne de pauvreté qui ait été retenue pour évaluer le nombre de pauvres.

On retrouve ces deux tendances au sein des organisations internationales qui, à travers leurs approches méthodologiques, les répercutent dans les pays en développement. Ainsi, il y a notamment, d'un côté, le PNUD et le BIT qui mettent l'accent sur la " pauvreté humaine " (mesurée par une batterie d'indicateurs socio-économiques) et sur le développement humain, en considérant, parallèlement à la dimension économique, les dimensions sociales, culturelles et politiques du développement. Il y a, de l'autre côté, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international qui insistent sur la pauvreté monétaire (mesurée par des seuils et des indicateurs monétisés) et sur la croissance pour réduire la pauvreté.

Les interventions correspondantes

Il en résulte un ensemble d'interventions que l'on peut répartir autour de trois grandes directions d'action : une réorientation de la croissance, des actions dans les domaines sociaux et l'instauration de filets de sécurité pour les plus pauvres.

Par réorientation de la croissance, on entend le fait de favoriser une croissance au sein de laquelle les pauvres peuvent jouer un rôle en y participant à leur manière. Cela consiste non seulement à encourager le démarrage d'activités génératrices de revenus pour les pauvres par l'investissement dans des secteurs à forte proportion d'emplois peu qualifiés, mais aussi l'octroi de petits crédits permettant de démarrer des micro-activités, de façon autonome ou à

travers des associations de toutes sortes : coopératives villageoises, clubs de quartier, associations de ressortissants, tontines, etc.. L'objectif est surtout d'éviter que la croissance n'engendre de nouvelles inégalités qui ne puissent être compensées que par une redistribution des plus riches vers les plus pauvres. Ce qui aurait plus pour effet d'encourager l'assistanat qu'une prise en charge des pauvres par eux-mêmes.

En parallèle, d'autres interventions mettent l'accent sur le renforcement du capital humain des pauvres, à travers l'enseignement et les soins de santé primaires, et même du capital social, en favorisant l'adhésion à divers regroupements à finalité économique. L'objectif prioritaire est alors de lutter contre la pauvreté des potentialités, rejoignant en cela l'octroi de crédits qui compense les insuffisances en capital financier ou les réformes agraires concernant le capital physique. Dans ce cadre, une attention toute particulière doit être accordée aux femmes qui, en prise avec les réalités socio-économiques familiales, peuvent accentuer par leurs comportements l'impact des diverses mesures.

Enfin, pour les plus démunis, des interventions ciblées sous la forme de distribution de vivres alimentaires contre du travail, de travaux à haute intensité de main d'œuvre, de crédits de formation, d'emplois pour les jeunes, etc., permettent, à court terme et de façon transitoire, de surmonter des situations de pauvreté extrêmes et imprévues.

Ces différentes formes interventions peuvent aider à réaliser à temps les objectifs fixés pour 2015 (Demery et Walton 1998). Mais elles ne pourront pas pour autant se substituer à la nécessité de favoriser l'investissement intérieur, de respecter les équilibres macro-économiques, de maintenir une bonne gouvernance et la stabilité politique, imposant une prévention des conflits sociaux ou politiques de long terme.

Peut-on envisager une approche plus spécifiquement française ?

Par tradition, la France n'aborde pas le problème de la pauvreté de façon déconnectée du contexte général et ne réduit pas sa mesure à la détermination d'une ligne de pauvreté monétaire. Sa définition de la pauvreté a d'ailleurs influencé la définition européenne de la pauvreté (Conseil européen de 1984) : « des personnes dont les ressources (matérielles, culturelles et sociales) sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux dans l'Etat membre où elles vivent ».

Définition qui fait référence à une pluralité de ressources et un minimum de conditions de vie, et qui montre qu'une situation ne peut être appréhendée qu'à travers ses multiples dimensions. Il en résulte que tout processus de développement qui veut la faire évoluer sur le long terme doit mettre l'accent sur ces dimensions. Ce qui a pour effet de justifier des interventions très diversifiées qui ont toutes à terme un effet sur la pauvreté.

Dans ce cadre, la dimension sociale, qui recouvre les aspects de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale, s'inscrit au même titre que les dimensions économique, culturelle ou politique. Cette tradition, qui avait sa justification dans les courants de pensée sur le développement défendus par F. Perroux, a favorisé une pratique volontariste et multidimensionnelle du développement. Elle peut connaître un nouveau regain en s'appuyant sur les travaux actuels de A. Sen, prix Nobel d'économie 1998.

Cependant, face à la pression des autres bailleurs de fonds nationaux, notamment au sein de l'Union Européenne, pour que chaque pays définisse une politique spécifique de lutte contre la pauvreté, on peut s'interroger sur les constituants d'une approche proprement française. Celle-ci pourrait, d'ailleurs, s'appuyer sur trois éléments : la prise en compte des différentes manifestations de la pauvreté, la relation entre pauvreté et inégalités, et le besoin d'un développement qui soit socialement durable.

Le fait qu'il y ait différentes formes de pauvreté qui s'articulent dans le temps et qui sont en correspondance avec des formes équivalentes d'inégalités donne un axe de direction pour des politiques publiques. Les mesures préconisées peuvent avoir autant pour objectif de combattre la pauvreté que de maîtriser les inégalités et peuvent différer selon les formes de pauvreté. Des inégalités qu'il ne faut pas systématiquement chercher à supprimer mais plutôt à réorienter pour qu'elles engendrent des dynamiques d'innovation et d'investissement dans des secteurs ou des actions qui concernent les pauvres. C'est notamment le rôle de politiques fiscales incitatives particulières. Le développement socialement soutenable donne alors un cadre pour intégrer croissance économique et dimensions sociales.

Une telle approche pourrait ouvrir la voie à une nouvelle synthèse car, sans nier pour autant la pertinence de l'approche traditionnelle anglo-saxonne, elle affirmerait l'existence d'un cadre plus global et plus explicatif des programmes de lutte contre la pauvreté et contre les inégalités.

Conclusion

On peut résumer la situation actuelle en ce qui concerne la pauvreté par quelques traits caractéristiques qui permettent de mieux la comprendre et d'orienter les politiques publiques.

Premièrement, on remarque une tendance à la baisse de la pauvreté dans son ensemble, avec cependant l'apparition de nouvelles formes de pauvreté et une dissémination de plus en plus fractale à travers continents, pays et milieux. Il en résulte une pauvreté plus sophistiquée mais aussi sans doute de mieux en mieux connue et analysée. Dans le même temps, la tendance récente à un accroissement des inégalités risque de freiner la réduction de la pauvreté.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'organisation de la lutte contre la pauvreté, on remarque une mobilisation mondiale sans précédent résultant d'une sensibilité accrue à toute forme de pauvreté. Certes les modes d'appréhension historiques originels peuvent différer, mais au fur et à mesure que progresse la compréhension des problèmes, et avec l'apparition de nouvelles formes de pauvreté, on assiste à une convergence des méthodes et des mesures mises en œuvre pour les traiter.

En fait, il faut situer le problème actuel de la pauvreté et celui des inégalités dans le cadre de la naissance d'une « nouvelle civilisation » (Brunsvick et Danzin 1998). La mondialisation de l'économie avec toutes les restructurations qu'elle implique, l'émergence des nouvelles technologies d'information et de communication contribuent à fortement modifier la situation socio-économique des individus et des ménages, créant de nouvelles formes de pauvreté et d'inégalités. Une situation qui s'est déjà produite à plusieurs reprises dans l'histoire des siècles passés.

L'apparition de nouvelles formes de pauvreté, comme l'exclusion sociale, et la montée des inégalités, avec la détérioration de la cohésion sociale qu'elle implique, sont autant de coûts sociaux engendrés par les restructurations en cours à l'échelle mondiale. Des coûts sociaux qui lorsqu'ils deviennent trop élevés peuvent remettre en cause la croissance, tant dans sa finalité que dans son efficacité. Il en résulte que les stratégies de développement, si elles veulent être soutenable sur le long terme devront autant prendre en compte les aspects de croissance équilibrée, en termes macroéconomiques, que des considérations d'équité et de justice sociale. En d'autres termes, il faut imaginer des stratégies de développement qui soient socialement soutenables, c'est à dire n'engendrant pas de déséquilibres sociaux graves qui annihileraient les bénéfices de la croissance et hypothéqueraient les conditions de vie des générations futures. Il leur faudra, d'une part, valoriser l'ensemble des potentialités humaines et sociales par une participation accrue au processus de croissance et, d'autre part, préserver la cohésion sociale. Il reste cependant encore à définir de façon précise, en termes d'interactions sociales et économiques, les modalités de telles stratégies.

Références bibliographiques

Aho G., Larivière S. et Martin F. (eds), 1998, *Manuel d'analyse de la pauvreté : applications au Bénin*, Université nationale du Bénin, Université Laval, PNUD, 370 p.

Banque mondiale, 1990, *La Pauvreté : Rapport sur le développement dans le monde*, Washington, 287 p.

Brunsvick Y. et Danzin A. (eds.), 1998, *Naissance d'une civilisation : Le choc de la mondialisation*, Editions Unesco, Paris, 111 p.

Cohen D., 1996, *Richesse du monde et pauvreté des nations*, Flammarion, 165 p.

Deininger K. et Squire L., 1996, "A New Data Set Measuring Income Inequality", *The World Bank economic Review* Vol.10 n°3, Washington, pp.565-91.

Demery L. et Walton M., 1998, *Are Poverty and Social Goals for the 21st Century Attainable ?* The World Bank, Washington, mimeo 31 p.

Grootaert C, 1997, *Réformes économiques et analyse de la pauvreté : l'expérience de la Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris, 240 p.

Herpin N. et Verger D. (eds.), 1997, *Mesurer la pauvreté aujourd'hui*, Economie et Statistique n°308-309-310, INSEE, Paris, 272 p.

Lachaud J-P., 1998, *Pauvreté, ménages et genres en Afrique Sub-saharienne. Nouvelles dimensions analytiques*, Séries de recherche, CED, Université de Montesquieu Bordeaux IV, 321 p.

PNUD, 1997, *Rapport mondial sur le développement humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris, 268 p.

Valtriani P., 1993, "Un concept de pauvreté disjonctif", *Economie appliquée* tome XLVI n°4, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, pp. 151-154.

World Bank, 1996, *Poverty Reduction and the World Bank : Progress and Challenges in the 1990s*. Poverty and Social Policy Department, Washington.

World Bank, *World Development Indicators*, CD-Rom 1997, Document 1998, 390 p., Washington.

ANNEXE STATISTIQUE

Tableau 1 Evolution de la pauvreté monétaire

(Pourcentage de population des pays en développement vivant avec moins de 1\$ par jour)

Régions	19 87		19 93	
	Millions	%	Millions	%
Asie de l'Est et Pacifique	464,0	28,8	445,8	26,0
Europe et Asie centrale	2,2	0,6	14,5	3,5
Amérique latine et Caraïbe	91,2	22,0	109,6	23,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	10,3	4,7	10,7	4,1
Asie du Sud	479,9	45,4	514,7	43,1
Afrique sub-saharienne	179,6	38,5	218,6	39,1
Ensemble	1.227,1	30,1	1.313,9	29,4

Source : World Bank 1996

Tableau 2 Indicateurs de scolarisation primaire et de mortalité infantile

Régions	Taux brut de	scolarisation	Taux de	mortalité	infantile	per 1000
	1980	1990	1970	1980	1990	1995
Asie de l'Est et Pacifique	110	121	80	56	45	40
Europe et Asie centrale	100	101	71	50	30	26
Amérique latine et Caraïbe	106	108	85	62	43	37
Moyen-Orient et Afrique du Nord	87	96	137	99	62	54
Asie du Sud	76	90	140	122	90	75
Afrique sub-saharienne	79	72	138	115	99	92
Pays développés	93	103	26	13	8	7

Source : World Bank 1997

**Tableau 3 Comparaison des inégalités monétaires par régions
(coefficient de Gini)**

Régions	Années 60	Années 70	Années 80	Années 90	Moyenne
Asie de l'Est et Pacifique	37,43	39,88	38,70	38,09	38,75
Europe de l'Est et Asie centrale	25,09	24,63	25,01	28,94	26,57
Amérique latine et Caraïbe	53,24	49,06	49,75	49,31	49,78
Moyen-Orient et Afrique du Nord	41,39	41,93	40,45	38,03	40,49
Asie du Sud	36,23	33,95	35,01	31,88	35,08
Afrique sub-saharienne	49,90	48,19	43,46	46,95	46,05
Pays développés	35,03	34,76	33,23	33,75	34,31

Source : Deininger et Squire 1996

Note : le coefficient de Gini retrace l'inégalité de la distribution des revenus (ou des consommations) des ménages. Il varie entre 0, égalité absolue où chaque ménage reçoit une part identique du revenu, et 100, inégalité absolue lorsque un seul ménage reçoit la totalité du revenu.

ARTICLE 6

« Inégalités, croissance et pauvreté en Afrique subsaharienne »

2000, avec C. Guénard, contribution à l'ouvrage

Pluralité des normes et politiques de réduction des inégalités en Afrique.

Quel est le besoin d'Etat ? Expertise collective IRD, Paris, 11 p. (à paraître)

Même si les données sur les ménages sont rares et fort hétérogènes en Afrique subsaharienne on peut faire ressortir certaines tendances concernant l'évolution du niveau de vie et de la pauvreté sur la période 1980-95. Tout d'abord, la croissance y a été trop faible pour maintenir le niveau de vie, ce qui s'est traduit par une augmentation quasi-générale de la pauvreté monétaire, à laquelle seuls quelques petits pays on échappés. Ensuite, cette formes de pauvreté s'est très inégalement répartie selon les pays et selon les catégories sociales. Enfin, dans ce contexte et malgré lui, on continue d'observer de notables, bien que fragiles améliorations dans les conditions de vie. Ce qui montre la déconnexion temporelle entre pauvreté monétaire et pauvreté des conditions de vie.

On remarque aussi que le maintien de fortes inégalités de revenu, souvent issues d'inégalités structurelles freine la réduction de la pauvreté. Pourtant, il demeure difficile de mettre en valeur une relation systématique entre la croissance et la hausse des inégalités, même si les observations dans un certain nombre de pays semblent confirmer un accroissement général des inégalités depuis la reprise de la croissance depuis 1995.

INEGALITES, CROISSANCE ET PAUVRETE EN AFRIQUE SUB-SAHARIENNE.

Charlotte Guénard, DIAL-IEP-Paris

Jean-Luc Dubois, IRD - UVSQ

Mai 1999

Les quinze dernières années ont été, pour les pays d'Afrique sub-saharienne, une période marquée par d'importants bouleversements d'origine économique et financière qui ont entraîné une régression quasi systématique du niveau de vie, sinon des conditions de vie des populations. Même si la croissance s'est poursuivie dans la plupart des pays, elle n'a pu compenser l'accroissement démographique et n'a pas bénéficié de façon identique aux différentes catégories de ménages. L'augmentation conséquente de la pauvreté a été inégale selon les pays et les périodes.

Dans ce contexte, cet article cherche à répondre aux deux interrogations fondamentales qui le structurent: comment ont évolué le niveau de vie et la pauvreté au cours des dernières décennies dans les pays africains? Et que dire de l'évolution des inégalités, ou plus précisément, quelle a été la relation entre la pauvreté et les inégalités face à la croissance ?

Sur la base des éléments de réponses, malheureusement trop partiels, que nous pouvons apporter à l'examen des données statistiques existantes, on proposera quelques orientations pour aider à concevoir un développement qui intègre réellement les conditions de vie des ménages dans la définition des politiques économiques. C'est à dire un développement qui s'applique à réduire une pauvreté structurelle, qui lamine le capital humain disponible, et des inégalités qui rongent la cohésion sociale de pays à forte différenciation régionale ou ethnique.

I. Que dire des évolutions du niveau de vie et de la pauvreté ?

1-1 DES DONNEES RARES ET HETEROGENES

Pour appréhender l'évolution du pouvoir d'achat des populations d'Afrique sub-saharienne entre 1980 et 1995¹, les données les plus précises sont issues des enquêtes sur les dépenses, le budget et la consommation des ménages. Or, si plus d'une centaine d'enquêtes ont bien été réalisées dans la région au cours de cette période, ce qui dénote un effort remarquable pour une période de crise économique, on ne dispose par pays que de peu de points de référence. Seuls quelques pays ont réalisés plusieurs enquêtes nationales comme la Côte d'Ivoire (en 1979, de 1985 à 1988, en 1995 et 1996), le Ghana (1987, 1989, 1991, 1997) ou encore la Mauritanie (1987, 1989, 1992, 1993, 1995)².

La plupart d'entre eux n'ont connu qu'une seule enquête nationale (notamment l'Afrique du Sud, Botswana, Burkina Faso), voire deux (Angola, Burundi, Malawi, Mali, Tanzanie), avec parfois une compensation par la répétition d'enquêtes ciblées (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Madagascar).

Parallèlement à cette rareté des données, l'insuffisante standardisation dans les méthodes utilisées pose de multiples problèmes de comparaison des données nationales et de constance dans la collecte des données, qui s'ajoutent aux arbitrages entre analyse en termes de dépenses ou de revenus, au niveau du ménage ou de l'individu, etc. Par contre, on dispose de séries

chronologiques du produit intérieur brut réel pour la plupart des pays sur l'ensemble de la période pour mesurer la croissance. Malgré ses insuffisances, cet indicateur donne une idée générale de l'évolution macro-économique d'un pays.

1-2 UNE CROISSANCE TROP FAIBLE POUR MAINTENIR LE NIVEAU DE VIE

En premier lieu, il convient de remarquer que l'évolution du PIB réel, qui retrace la richesse nationale, a été positive entre 1980 et 1995 dans la majorité des pays, soit 40³ sur les 46 pour lesquels nous avons des informations. Seuls 6 pays ont connu des taux d'accroissement négatifs : le Sierra Leone dont le PIB a stagné sur la période, le Niger, le Zaïre, Sao Tome et Principe, le Liberia et le Rwanda dont le PIB réel a décru de plus de 28% en 15 ans. Plus de 25% de la population a ainsi vécu dans des pays à moyenne et forte croissance, et presque 55% dans des pays à faible croissance, la stagnation et la récession économique ne concernant que 20% de la population.

En termes de croissance du produit national, les deux dernières décennies sont donc marquées par une très forte hétérogénéité dans le continent africain. De façon générale, les pays qui ont connu une croissance régulière, plus ou moins forte, sont mieux placés que ceux qui ont connu de grosses fluctuations, souvent liées aux cours des matières premières, les phases de décroissance annihilant alors l'effet des phases de croissance.

Cependant, les conclusions deviennent fondamentalement différentes lorsque l'on prend en compte l'accroissement démographique sur la même période pour en déduire l'évolution du PIB réel par habitant. On constate qu'en moyenne, la population a augmenté de 2,55% chaque année pour l'ensemble des pays, alors que le taux de croissance moyen du PIB réel a été de 2,46%. Il en résulte que l'accroissement de production a été absorbé par un accroissement légèrement supérieur de la population, entraînant une baisse de la richesse par tête. D'autre part, la croissance de la population varie beaucoup d'un pays à l'autre allant de 0,1% en moyenne par an, dans le cas des Seychelles, à près de 3,8 % dans celui de la Gambie.

Ainsi, 31 pays sur les 46 ont connu une évolution négative de la croissance par habitant, représentant plus des deux tiers de l'ensemble⁴ et 80% de la population du continent. Sur une période plus longue, de 1970 à 1992, il apparaît que la richesse moyenne par habitant en Afrique sub-saharienne s'est accrue de seulement 73 dollars en parité de pouvoir d'achat, alors que, dans le même temps, elle a progressé de 420 dollars en Asie du Sud (correspondant à un taux moyen de 2,3% par an) et de 900 dollars en Asie de l'Est (soit 3,1% par an).

Le niveau de vie s'est donc dégradé pour une proportion importante de la population alors que la plupart des pays ont connu des phases de croissance sur la période. Ce manque de liaison entre les performances macro-économiques et le vécu des populations se retrouve dans les évolutions de la pauvreté.

1-3 UNE AUGMENTATION DE LA PAUVRETE MONETAIRE

La pauvreté monétaire⁵ traduit l'insuffisance de moyens monétaires pour acheter les biens et services qui permettent de satisfaire aux besoins de base, à savoir se nourrir, se vêtir, se loger, se soigner, s'éduquer, se déplacer.

Les études spécifiques par pays ont mis en évidence des phases d'augmentation de la pauvreté comme au Bénin (1986-96), au Cameroun (1984-96), ou encore en Côte d'Ivoire (1985-92 et 1993-95)⁶, mais aussi des phases de diminution de la pauvreté comme en Ethiopie en milieu rural (1989-94), au Ghana (1987-92), en Guinée (1991-96), en Tanzanie (1983-91).

Sur la base d'une ligne de pauvreté à un dollar par jour et par personne⁷, on estimait en 1993 à 220 millions le nombre de personnes pauvres en Afrique sub-saharienne (soit 39,1% de la population), au lieu de 180 millions en 1987 (38,5%). Cette tendance à la hausse fait qu'environ 40% de la population, en majorité en zone rurale, vit actuellement dans une situation de forte précarité.

Sur l'ensemble des régions en développement, on note pourtant une légère baisse entre 1987 et 1993 à la fois pour l'incidence (de 31% à 29%) et la profondeur de pauvreté calculées à partir de la même ligne de pauvreté. Malgré cette tendance, la plus forte concentration de la pauvreté se trouve en Afrique sub-saharienne et en Asie du Sud.

1-4 LA CROISSANCE TEND A REDUIRE LA PAUVRETE

Malgré le petit nombre de périodes d'observation, un certain nombre de constats, à défaut de corrélations, ont été faits quant aux relations entre la croissance, exprimée par le PIB par tête, et la pauvreté monétaire.

Des études menées au cours des années 1990 sur quelques pays africains montrent qu'en période de croissance, la pauvreté a baissé: au Ghana entre 1988 et 1992, au Nigeria entre 1985 et 1992, en Tanzanie entre 1983 et 1991. Symétriquement, une augmentation de la pauvreté a pu être constatée durant des phases de décroissance du PIB par tête comme en Côte d'Ivoire entre 1985 et 1992, au Bénin entre 1986 et 1996, au Cameroun de 1987 à 1994, à Madagascar de 1960 à 1995.

Par contre, aucune situation de diminution de la pauvreté en période de récession n'a pu être constatée en Afrique. On observe cependant des augmentations de la pauvreté en période de faible croissance (Côte d'Ivoire 1993-95, Tanzanie 1993-95, Ouganda 1989-95) mais aussi, plus rarement, en période de forte croissance (Soudan 1991-96). Il semble donc qu'il existe bien une relation entre la croissance et la diminution de la pauvreté, mais on ne peut pas affirmer qu'elle est systématique.

1-5 DE NOTABLES MAIS FRAGILES AMELIORATIONS DANS LES CONDITIONS DE VIE

Il reste, cependant, que la seule mesure monétaire donne une image trop réduite de la pauvreté⁸. En effet, les situations de grande pauvreté résultent d'un enchaînement de précarités qui affectent plusieurs domaines de l'existence - par exemple la santé à travers l'accès aux soins, l'éducation etc.-, sont persistantes et compromettent les chances d'assumer à nouveau ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même dans un avenir prévisible.

Des indicateurs socio-économiques comme le taux de mortalité infantile, l'espérance de vie à la naissance ou encore le taux de scolarisation retracent mieux l'évolution de la satisfaction des besoins essentiels dans le long terme et donc la pauvreté structurelle. Ils retracent l'effet d'accumulation des améliorations successives dans les conditions de vie,

L'évolution la plus marquante est celle de l'espérance de vie à la naissance qui a augmenté dans 42 pays sur 46. Si elle est passée, en moyenne, de 48 ans en 1980 à 53 ans en 1995 pour l'Afrique sub-saharienne, elle varie de 36 ans au Sierra Leone à 71 ans aux Seychelles et à l'île Maurice en 1996. Au cours des 20 dernières années, 10 pays ont connu une évolution négative parmi lesquels la Zambie, l'Ouganda, le Rwanda et le Botswana, en raison notamment de la propagation du virus du Sida qui concerne plus de 10% de la population adulte dans 11 pays. La Zambie et le Rwanda ont eu, parallèlement, une forte décroissance du PIB par tête, l'Ouganda se trouvant parmi les pays à moyenne croissance. Les progrès enregistrés ne peuvent masquer le fait que les niveaux d'espérance de vie atteints restent faibles par rapport aux autres continents (Asie de l'Est 68 ans, Asie du Sud 62 ans, Amérique Latine 70 ans) et traduisent une situation sanitaire qui reste préoccupante.

Deuxième indicateur important de l'amélioration des conditions de vie, le taux de mortalité infantile a suivi une tendance de baisse quasi générale dans 38 pays sur 45 : il est passé de 115‰ en 1980 à 93‰ en 1995. Quatre pays seulement ont connu une augmentation: la Zambie, le Liberia, le Rwanda et le Congo. On retrouve, comme précédemment, la Zambie et le Rwanda, auxquels se joint le Liberia. Tous ont connu une forte décroissance du PIB par tête, le Congo ayant plutôt connu une stagnation. Notons, cependant, que dans les autres régions en développement, le taux de mortalité infantile a plus fortement baissé passant de 56‰ à 39‰ pour l'Asie de l'Est, de 41‰ à 24‰ pour l'Asie centrale, de 59‰ à 33‰ pour l'Amérique latine et 120‰ à 73‰ pour l'Asie du Sud. En 1996, la mortalité infantile concerne 17 enfants sur 1000 aux Seychelles et à Maurice mais encore 133 enfants sur 1000 au Malawi et en Guinée Bissau.

En ce qui concerne le taux d'analphabétisme chez les adultes, les informations pour 38 pays sur la période 1985-1995 correspondant au plus fort de la crise économique montrent une diminution dans 26 pays sur 38. Six pays ont connu une aggravation au cours de la décennie : le Niger, le Burundi, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Botswana et le Lesotho. Or, seuls le Niger et la Côte d'Ivoire se trouvent parmi les pays dont le PIB par tête a fortement décru, le Botswana se trouvant au contraire dans le groupe de tête. Les situations nationales restent très diverses puisqu'en 1995, les taux d'illettrisme vont de 14% de la population adulte au Zimbabwe à 86% au Niger. En 1993, les taux bruts de scolarisation primaire se situent au niveau de la moyenne des pays en développement (107%)⁹ pour l'Asie du Sud, l'Amérique latine, légèrement au-dessus de la moyenne pour l'Asie de l'Est. L'Afrique sub-saharienne marque un retard important (seulement 67% en 1993) et de plus faibles progrès depuis les années 1970.

L'examen de ces trois indicateurs permet de tirer deux types d'enseignement concernant l'Afrique sub-saharienne. Premièrement, à l'exception d'un petit nombre de pays, il y a eu, sur l'ensemble de la période, une amélioration de la plupart des indicateurs de conditions de vie. Deuxièmement, quelques pays qui ont connu une forte décroissance du PIB par tête ont vu ces indicateurs empirer mais le lien avec la croissance n'est pas systématique, notamment en ce qui concerne l'espérance de vie.

Les indicateurs de santé publique comme l'espérance de vie et la mortalité infantile sont déterminés par des facteurs qui sont le résultat de progrès antérieurs - hausse du niveau d'éducation des mères, mise en pratique de progrès médicaux par exemple. Les améliorations globales constatées ne sont donc pas uniquement le reflet d'un lien éventuel lien avec la croissance économique sur la période étudiée et elles restent fragiles.

1-6 UNE PAUVRETE INEGALITAIREMENT DISTRIBUEE

Les évolutions positives globales que nous venons de constater résultent de moyennes sur un ensemble de pays. Un tel niveau d'agrégation ne nous permet pas de conclure à une amélioration généralisée des conditions de vie des ménages en Afrique sub-saharienne. L'observation immédiate de la réalité sociale dans bon nombre de pays et les analyses plus fines par sous-groupes de population mettent en effet en évidence de très fortes différenciations au niveau des catégories d'individus - riches et pauvres, hommes et femmes, urbains et ruraux etc.- qui appellent à la nécessité d'une prise en compte des inégalités si l'on veut apprécier avec plus d'exactitude les évolutions en cours.

Les indicateurs d'incidence de la pauvreté monétaire calculés par milieux urbain ou rural, par régions et par catégories sociales, mettent en valeur ces inégalités. Ils montrent, de façon générale, une incidence plus grande de la pauvreté en milieu rural qu'en milieu semi-urbain et urbain. Des calculs à partir de lignes de pauvreté nationales donnent des estimations de la pauvreté rurale qui vont de 34% au Ghana (1992), 46% pour le Kenya (1992), 54% au Lesotho (1993) à 61% en Guinée Bissau (1991), 76% au Sierra Leone (1989) et atteignent 88% pour la Zambie (1991). Les politiques publiques mises en œuvre au cours de la période 1980-95 n'ont guère changé ces caractéristiques en termes absolus. Tout au plus ont-elles pu, selon les pays, réduire les écarts relatifs soit par une réduction de la pauvreté rurale (en Ethiopie par exemple, en Mauritanie de 1990 à 1996), soit en raison d'une augmentation de la pauvreté urbaine comme au Cameroun.

Si la pauvreté demeure dominante dans les zones rurales, elle s'est très fortement accrue dans les centres urbains, entraînant l'émergence de formes d'exclusion sociale, comme l'augmentation du nombre d'enfants vivant dans la rue, de familles monoparentales, de délinquants juvéniles, etc. Les mécanismes selon lesquels la croissance économique fait glisser la pauvreté des zones rurales aux zones urbaines, à travers la montée des inégalités, demandent à être examinés avec plus d'attention¹⁰.

II. Les inégalités, un frein à la diminution de la pauvreté?

2-1 LE MAINTIEN DE FORTES INEGALITES DE REVENU

On mesure les inégalités monétaires en utilisant deux types d'instruments: la courbe de distribution qui montre comment se répartit la consommation (ou le revenu) dans la population et des indicateurs qui, au moyen d'un chiffre unique, caractérisent le niveau d'inégalité, le plus couramment utilisé étant le coefficient de Gini¹¹. Le découpage de la courbe de distribution en quintiles, ou en déciles, permet de voir comment se répartissent les parts de revenu à travers des groupes de population de même taille, allant des plus pauvres aux plus riches. On peut ainsi comparer, pour chaque pays, la part de revenu des 20% les plus pauvres (1^{er} quintile) à celle des 20% les plus riches (5^{ème} quintile) et voir comment cette répartition évolue dans le temps. Pour l'Afrique sub-saharienne, nous disposons de données sur les inégalités pour 30 pays. Les inégalités y sont élevées puisque le coefficient de Gini moyen était de 50 en 1960 et se maintient autour de 47 dans les années 1990. Le continent présente une forte hétérogénéité puisque ses valeurs s'étendent de 28,9 pour le Rwanda à 62,3 pour l'Afrique du Sud¹².

Sur la période 1960-1996, les valeurs du coefficient de Gini ou des parts de revenus des ménages montrent une tendance à un faible tassement des inégalités au cours des trois premières décennies, au profit des classes pauvres et moyennes et une augmentation au cours des années 1990 au détriment des mêmes classes.

Tableau 1 Evolution des inégalités de revenus en Afrique sub-saharienne

	Moyenne	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-1996
Coefficient de Gini	46,05	49,90	48,19	43,46	46,95
1 ^{er} quintile	5,26	2,76	5,10	5,70	5,15
2 ^{ème} quintile	8,89	2,55	6,93	10,04	8,94
3 ^{ème} et 4 ^{ème} quintiles	34,06	32,72	32,15	35,40	33,54
5 ^{ème} quintile	51,79	61,97	55,82	48,86	52,37

Source : Deininger K. et Squire L., 1996

Les informations plus détaillées dont on dispose pour certains pays qui ne confirment que partiellement cette tendance. La Côte d'Ivoire sur la période 1985-88 et le Zimbabwe entre 1980 et 1990 ont connu une baisse des inégalités au bénéfice des pauvres et des classes moyennes. Ce fut aussi le cas pour le Cameroun (1983-96) le Ghana (1988-92), l'île Maurice (1980-91) et le Niger (1990-92). Par contre, les inégalités ont augmenté en Ouganda (1989-1992) et au Nigeria (1986-92).

Ces différences peuvent être le résultat des politiques mises en œuvre. Ainsi, on peut penser que le socialisme qui a marqué la Tanzanie (1977-1993) et la Zambie (1976-91) a favorisé une baisse des inégalités au profit des classes pauvres et moyennes. Mais, elles peuvent aussi être le fait de l'alternance de phases de croissance et de décroissance économique au cours d'une même période.

En se référant à un large ensemble de pays issus de tous les continents, les études récentes mettent en évidence deux évolutions globales majeures. Premièrement, les inégalités dans la répartition des revenus sont relativement stables dans le temps à l'intérieur d'un même pays ou d'une région, indépendamment des variations considérables du revenu global qui ont été enregistrées. Deuxièmement, il existe de fortes variations d'inégalités entre pays ou régions à une période donnée mais leur classement en termes d'inégalités est très stable dans le temps.

2-2 LA CROISSANCE ACCROIT-ELLE LES INEGALITES ?

Il existe une longue tradition de travaux empiriques sur la relation entre la croissance et les inégalités. Selon Kuznets, les inégalités devraient croître avec l'augmentation des revenus aux premiers stades du développement puis décroître à des niveaux de revenu par tête plus élevés. Il attribue cette évolution à la réduction de la part du secteur agricole - secteur traditionnel à faible productivité - dans l'économie et à son remplacement par des activités urbaines à forte productivité générant de fortes inégalités de revenu. Cette relation, qui semble avoir été confirmée sur la période 1960-1970, est actuellement remise en cause à partir de l'analyse des données de nombreux pays.

Sur des données uniquement africaines, l'existence d'une telle relation entre croissance et inégalités se trouve infirmée. Pour les quelques pays africains dans lesquels les inégalités sont mesurées à au moins deux périodes différentes, on trouve les résultats suivants : dans les trois

pays où le revenu par tête a augmenté, les inégalités ont augmenté (Seychelles 1978-1984) ou ont baissé (Ghana 1988-1992, Maurice 1980-1991). Dans les pays qui ont connu une stagnation du revenu par tête, les inégalités ont baissé (Mauritanie 1988-1995, Tanzanie 1977-1993). Dans les pays où le revenu par habitant a chuté, les inégalités ont augmenté (Nigeria 1986-1992, Ouganda 1989-1992, Zambie 1991-1996) à l'exception de la Côte d'Ivoire (de 1985 à 1988).

Ces quelques exemples suffisent à montrer qu'il n'existe pas de relation systématique entre la croissance et l'évolution des inégalités de revenu. En réalité, le processus de croissance peut produire en lui-même différents schémas inégalitaires. Le facteur qui détermine si les inégalités augmentent ou décroissent ne semble donc pas être le taux de croissance économique ou le stade de développement mais plutôt le type de croissance retenu.

2-3 L'INFLUENCE DES INEGALITES SUR LA PAUVRETE

L'impact de la croissance économique sur le niveau de pauvreté dépendra, d'une part, de son effet sur le revenu moyen et, d'autre part, de son effet sur l'inégalité. Des mesures de la sensibilité de la pauvreté par rapport à la croissance et à l'inégalité permettent alors de voir si un accroissement de la consommation ou du revenu moyens tend à réduire la pauvreté tandis qu'à l'inverse une augmentation de l'inégalité tend à l'accroître.

Le cas de la Côte d'Ivoire entre 1985 et 1988 est, sur ces questions, riche d'enseignement. Il montre que l'augmentation de la pauvreté est essentiellement le résultat de la baisse du PIB par tête, la réduction des inégalités ayant plutôt eu pour effet de contribuer à la réduction de la pauvreté, et surtout l'extrême pauvreté. Ainsi s'il n'y avait pas eu de croissance négative, la pauvreté aurait quand même baissé de 20%, et l'extrême pauvreté de 40%, par le seul fait de la réduction des inégalités. Cet effet est plus marqué chez les producteurs de cultures d'exportation et dans les villes moyennes que dans la région la plus pauvre, la Savane, qui fut la seule à connaître un accroissement des inégalités. De même, à Madagascar de 1962 à 1980, l'augmentation de la pauvreté rurale est essentiellement due à l'augmentation des inégalités dans la distribution des revenus ruraux, alors que la croissance de la pauvreté urbaine résulte des médiocres performances en termes de croissance.

Ces résultats montrent simplement que pour réduire la pauvreté au niveau global, il faut, parallèlement à une relance de la croissance, mettre en place des politiques géographiquement différenciées capables de réduire les disparités sectorielles.

Une étude effectuée sur plusieurs capitales africaines montre que les niveaux de pauvreté sont plus sensibles à la variation des inégalités de revenu qu'à la variation des revenus. Ainsi, pour l'ensemble formé d'Abidjan, Bamako, Conakry, Ouagadougou et Yaoundé, toute élévation de 1% du coefficient de Gini se traduit par une augmentation de la pauvreté comprise entre 2 et 7%, alors que l'accroissement du revenu moyen n'entraîne qu'une augmentation de 0,5 à 1,3% de la pauvreté. moyens A Yaoundé, un accroissement du revenu moyen de 1% n'induit une réduction du ratio de pauvreté que de 0,75%.

Dès lors, la pauvreté peut s'accroître si l'inégalité des revenus s'accroît au cours du processus de croissance et, inversement, de modestes changements dans les inégalités peuvent avoir des effets significatifs sur les changements dans l'incidence ou la profondeur de la pauvreté. Pourtant, l'exemple du Gabon sur la période 1991-94 montre que le taux de pauvreté réagit

très faiblement aux variations de croissance et d'inégalités. Ce pays fortement inégalitaire illustre bien le fait que le mécanisme supposé automatique de diffusion des gains de la croissance dans les différents segments de la population n'est pas vérifié puisqu'une partie de la société n'a qu'un accès limité, voire nul, aux ressources, aux services de base et aux opportunités de production. Il apparaît que les inégalités dans la distribution des revenus sont en large partie la résultante des facteurs structurels spécifiques à chaque économie nationale.

2-4 DES INEGALITES STRUCTURELLES A L'ORIGINE DES INEGALITES DE REVENU

L'inégalité monétaire ne représente qu'un aspect des inégalités. L'inégalité des conditions de vie résulte de facteurs structurels qui, à travers l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements, rendent difficiles l'accès aux soins, aux transports, à l'emploi, à l'éducation et engendrent des situations de chômage, d'insécurité alimentaire, d'exclusion etc. Elle traduit donc l'inégale possibilité offerte à chacun d'accéder à des services collectifs permettant de satisfaire aux besoins fondamentaux.

Rapportées au PIB, les dépenses d'éducation et de santé se sont accrues au cours du temps dans la plupart des régions en développement¹³. En revanche, en Afrique sub-saharienne, les dépenses réelles par habitant ont baissé depuis le milieu des années 1980. Dans le même temps, une forte proportion des dépenses de santé a été allouée aux soins curatifs¹⁴ (hospitalisation, équipement médical) qui bénéficient proportionnellement plus aux catégories aisées de la population, ainsi qu'aux niveaux éducatifs post-secondaires¹⁵, ce qui contribue au renforcement des inégalités. Seule une concentration des efforts budgétaires sur les niveaux éducatifs primaire et secondaire et une amélioration de l'accès aux soins préventifs pour les plus défavorisés permettrait de réduire ces inégalités et de lutter contre la pauvreté.

Les évolutions sur le marché du travail constituent un autre volet explicatif des inégalités qui concerne à la fois les structures et les politiques économiques. Les années récentes de crise qu'ont connu la plupart des pays africains avec leur cortège de réformes structurelles concernant le marché du travail ont souvent mis à mal l'adéquation entre qualification et emploi. Les jeunes diplômés qui auparavant avaient une certaine garantie de trouver un emploi public ou formel se voient obligés d'exercer une activité informelle moins rémunératrice. De plus, les cas du Mali (1991), de l'Ethiopie (1992) et du Cameroun (1991 et 1996) montrent que les licenciements de la fonction publique ont parfois constitué un facteur aggravant des inégalités par leur effet dépressif sur les salaires de tous les travailleurs, même si les licenciés n'appartenaient pas aux catégories les plus pauvres. De manière plus générale, l'inégal accès aux opportunités d'emploi peut résulter d'un manque de « capital social » des plus pauvres en termes d'éducation, de relations, d'informations.

D'autre part, la prédominance du secteur agricole dans l'économie de beaucoup de pays d'Afrique sub-saharienne, autant du point de vue des revenus que de l'emploi, fait que l'agriculture reste la source de revenu la plus importante pour les pauvres ruraux malgré le développement du salariat et de l'auto-emploi informel. Or, les études empiriques sur les inégalités montrent que plus l'agriculture est importante dans une économie (en production ou en emploi), moins les inégalités sont fortes. Le caractère dual d'une économie constitue un facteur explicatif robuste des différences d'inégalités entre pays et de la persistance de la pauvreté dans certains pays en développement. Il justifie les politiques orientées vers le secteur agricole qui visent à réduire le différentiel de productivité ou de revenu entre ce dernier et le reste de l'économie.

Enfin, comme seule une petite fraction des pauvres ruraux - et des non-pauvres - sont engagés comme salariés¹⁶, un déterminant essentiel des inégalités tient à la distribution du « patrimoine » dont disposent les ménages pour travailler : locaux, équipement, terres cultivables. En ce sens, l'accès encore limité au crédit des plus pauvres conditionne leur capacité à financer des investissements dans des projets (éducation, logement, cheptel etc.) pourtant porteurs d'amélioration de leurs conditions de vie et à moyen terme de croissance. D'où l'importance des efforts à faire pour soutenir le secteur informel à travers les micro-crédits. L'impact des inégalités dans la distribution des actifs, notamment la terre, sur la croissance semble plus systématique que celui des inégalités de revenu, la distribution des terres étant plus concentrée et caractérisée par de plus grandes variations entre pays que les données sur les revenus¹⁷.

Conclusions et éléments pour l'élaboration des politiques économiques

L'insuffisance des résultats statistiques explique la difficulté à mettre clairement en valeur les relations entre croissance, pauvreté et inégalités pour en tirer les conclusions opérationnelles qu'exige l'élaboration des politiques économiques. Les données de cadrage macro-économique (PIB, consommation par tête) ne peuvent fournir que des indications d'ordre général. Les informations issues d'enquête, si elles demeurent indispensables, sont souvent peu fréquentes et tendent à privilégier les aspects monétaires. Quant aux informations socio-économiques, elles sont rarement disponibles sous une forme désagrégée par régions et par catégories sociales pour permettre des comparaisons.

Néanmoins, on peut donner des éléments de réponse aux deux questions présentées en introduction. Tout d'abord, la crise économique qui a suivi le boom des matières premières dans les années 1970 s'est bien traduite par une baisse de croissance par tête - mais non de la croissance en valeur absolue - dans la majorité des pays et une montée correspondante de la pauvreté malgré l'amélioration régulière de certains aspects des conditions de vie. Cette augmentation de la pauvreté s'est effectuée de façon fortement inégalitaire, certaines régions et certains groupes sociaux étant plus touchés que d'autres. La montée des inégalités monétaires n'est pourtant pas nécessaire à la croissance, elle tendrait même plutôt à en freiner la reprise et s'avère préjudiciable à la réduction de la pauvreté monétaire. La persistance des inégalités de revenu ou de possession d'actifs qui empêche un nombre croissant de pauvres de bénéficier des richesses créées résulte à la fois des structures économiques et de choix politiques.

Face à ces constats, quelles recommandations de politique économique peut-on proposer sachant que la croissance semble avoir repris depuis 1995¹⁸ et le revenu par habitant commence à se redresser de manière perceptible dans un certain nombre de pays ?

La première consiste à s'assurer du maintien de cette tendance de croissance sur le long terme et donc à dégager des ressources d'investissement privées comme publiques. Investissements qui doivent concerner tant le capital physique et financier (accès au crédit) que naturel (gestion des ressources), humain (nutrition, santé, éducation) ou social (innovation sociale, information et justice). Or, les ressources disponibles sont en large partie affectées au remboursement de la dette extérieure plutôt qu'aux diverses formes d'investissement nécessaires à une amélioration des conditions de vie. Un changement de priorités est nécessaire pour ne pas hypothéquer les perspectives des générations futures et permettre d'ores et déjà un développement qui intègre les capacités et les innovations humaines présentes.

D'autre part, la réduction de la pauvreté dépend des retombées de la croissance sur les régions et les catégories de population les plus pauvres. La seconde recommandation concerne donc la mise en place de mesures spécifiques pour réduire la pauvreté des groupes sociaux marginalisés qui risquent de ne pas bénéficier d'une reprise de la croissance sur des bases plus équitables. Ceci en raison soit de difficultés structurelles d'accès au marché du travail, soit de handicaps personnels ou sociaux. La mise en place de réseaux d'aide sociale et de filets de sécurité particuliers peut être une réponse¹⁹. Ce qui importe davantage réside dans la nécessité d'une participation active des populations les plus défavorisées, que ce soit en zone rurale à travers les groupements d'initiatives communes par exemple ou en zone urbaine grâce à des initiatives du type travaux publics (exemple des projets AGETIP au Sénégal). Une condition de réussite réside dans le fait que ces initiatives répondent à des besoins effectivement exprimés par les populations concernées et ne déposent pas l'Etat de ses prérogatives en matière de prise de décision au profit des agences créées à cet effet.

Enfin, on a vu que si la croissance s'accompagne d'une détérioration de la distribution des revenus, la pauvreté continue de s'accroître. La troisième priorité consiste donc à mettre en place, en parallèle à la relance de la croissance et à la lutte contre la pauvreté, des politiques de redistributions qui concerneront non seulement les inégalités de revenus mais également celles qui ressortent de la possession des actifs et de l'allocation des ressources publiques. Ces politiques devront être capables d'intégrer les processus de redistribution traditionnel (systèmes de transferts, de droits et d'obligations, de gestion collective villageoise) et d'encourager les plus riches à l'investissement et à la consommation locale.

Reste qu'il est plus aisé de générer de la croissance que de réduire les inégalités de revenu, a fortiori les inégalités structurelles. La lutte contre les inégalités en termes de capital social passe par la poursuite du processus de démocratisation et de participation croissante des populations concernées. Elle doit pour cela favoriser l'égal accès à l'information et à la justice pour tous, s'attacher à lutter contre les inégalités de pouvoir issues de la possession des ressources productives.

Références bibliographiques

- Deaton A., 1997, *The Analysis of Household Surveys. A Microeconomic Approach to Development Policy*, World Bank, Johns Hopkins University Press, 479 p.
- Deininger K. et Squire L., 1996, "A New Data Set Measuring Income Inequality", *The World Bank economic Review* Vol.10 n°3, Washington, pp.565-91.
- Essama-Nssah, 1997, "Impact of Growth and Distribution on Poverty in Madagascar", *The Review of Income and Wealth*, Series 43, Number 2, pp.239-252.
- Grootaert C., 1996, *Réformes économiques et analyse de la pauvreté : l'expérience de la Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, Paris, 239 p.
- Kuznets S., 1955, "Economic Growth and Income Inequality", *American Economic Review*, 65, pp. 1-28.
- Lachaud J-P., 1998, *Pauvreté et choix méthodologiques : le cas de la Mauritanie*, Centre d'économie du développement, Bordeaux, 35 p.
- Lachaud J-P., 1996, *Croissance économique, pauvreté et inégalité des revenus en Afrique sub-saharienne : analyse comparative*, Centre d'économie du développement, Bordeaux, 22 p.
- PNUD, 1997, *Rapport sur le développement humain* (le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté), Economica, Paris, 268 p.
- World Bank, 1998, *World Development Indicators*, Washington, 390 p.

¹ L'analyse en termes de croissance se restreint à cette période compte tenu des informations comparables dont nous disposons. Lorsque les données le permettent, une plus longue période de référence est prise en compte.

² Egalement la Gambie (1992, 1993, 1994), le Kenya (de 1981 à 1983, en 1992, en 1994), le Nigeria (1985, 1989, 1992, 1993, 1996), l'Ouganda (1989, 1992, 1993, 1994), la Zambie (1991, 1992, 1993, 1996), le Zimbabwe (1990, 1995, 1996).

³ Madagascar, Gabon, Angola, Côte d'Ivoire, Zambie, Togo (de 0 à 0,6% d'accroissement du PIB réel en moyenne par an sur la période 1980-1995); Ethiopie, Afrique du Sud, Somalie, République Centre Africaine, Cameroun, Nigeria, Namibie, Comores, Malawi, Mali, Mozambique, Mauritanie, Burundi, Guinée, Soudan (de 0,6 à 2,75%); Sénégal, Tanzanie, Ghana, Bénin, Zimbabwe, Congo, Guinée Equatoriale, Seychelles, Kenya, Gambie, Burkina Faso, Ouganda, Swaziland (de 2,75 à 4%); Guinée Bissau, Tchad, Cap Vert, Lesotho, Maurice, Botswana (de 4 à 8% en moyenne par an).

⁴ Les pays qui ont connu une forte régression du PIB par tête sur la période 1980-1995 (de -3,6% à -1,5% en moyenne par an de 1980 à 1995) sont le Rwanda, le Niger, la Côte d'Ivoire, le Zaïre, Madagascar, le Gabon, Sao Tome, la Zambie, le Togo, le Liberia, le Sierra Leone, l'Angola, qui représentent 20% de la population du continent. Le Cameroun, le Nigeria, l'Afrique du Sud, Malawi, l'Ethiopie, la République Centre Africaine, la Namibie, les Comores, le Mali, le Burundi, la Somalie, la Gambie, la Tanzanie, la Mauritanie, la Guinée, le Ghana, le Bénin, le Zimbabwe et le Sénégal ont vu leur PIB par tête varier entre -1,5% et 0%, soit une chute du niveau de vie qui concerne 60% de la population. Quelques pays ont connu une faible croissance du PIB par tête (de 0 à 0,6% en moyenne par an): le Congo, le Kenya, le Soudan, le Mozambique. Enfin, le Swaziland, le Burkina Faso, l'Ouganda, la Guinée Equatoriale, le Tchad, les Seychelles, la Guinée Bissau, le Lesotho et le Cap Vert ont eu une croissance moyenne du produit par habitant (de 0,6 à 3,2%). L'île Maurice et le Botswana ont eu une plus forte croissance par tête : de 3,2 à 5% en moyenne annuelle sur la période.

⁵ On mesure cette forme de pauvreté par référence à un seuil de revenu (ou de consommation) au dessous duquel on est considéré comme pauvre. En comptabilisant le nombre de pauvres au dessous de ce seuil, on obtient alors une mesure de l'incidence de la pauvreté absolue. Ce seuil devient relatif lorsqu'il s'exprime comme une part du revenu moyen ou comme un pourcentage de la population. La profondeur de la pauvreté appréhende les écarts de revenus au seuil de pauvreté.

⁶ Mais aussi en Guinée (1986-89), à Madagascar (1960-95), Malawi (1990-93), au Mali (1988-94), en Ouganda (1989-95), en Tanzanie (1993-95), au Sénégal (1960-94), au Soudan (1991-95), au Zimbabwe (1991-95).

⁷ La fixation d'un tel seuil présente l'avantage de pouvoir comparer les pays entre eux ou de suivre l'évolution dans le temps d'un pays sur des bases comparables.

⁸ « Etre pauvre se traduit en bamana (Mali) par « avoir les mains vides » - indicateur matériel - mais surtout par le manque de père, de tuteur. Les indicateurs sociaux, psychologiques et psychoaffectifs se révèlent plus importants que la possession de biens matériels. » (Aminata D. Traoré, L'état : l'Afrique dans un monde sans frontières. Actes Sud)

⁹ Ce taux exprime le nombre d'inscrits dans le premier cycle rapporté au nombre d'enfants de la classe d'âge « normale » correspondante. Il peut être supérieur à 100% parce qu'il comptabilise des enfants qui ont dépassé l'âge d'être en primaire mais qui sont néanmoins scolarisés, en raison d'un redoublement ou d'une réinscription à la suite d'une interruption.

¹⁰ Pour exemple, l'enquête de 1995-96 en Mauritanie montre que dans la capitale Nouakchott, près de la moitié des jeunes sont sans emploi, quel que soit leur niveau de vie. Il existe une relation étroite entre chômage et pauvreté en milieu urbain.

¹¹ Le coefficient de Gini traduit l'écart entre une distribution uniforme théorique des revenus et la distribution effectivement ajustée sur les données recueillies. Sa valeur s'étend de 0, pour l'égalité absolue, lorsque chaque individu ou ménage reçoit une part identique du revenu, à 100, lorsqu'une seule personne ou un seul ménage reçoit la totalité du revenu.

¹² Notons qu'en Amérique latine, le coefficient de Gini moyen est passé de 53 à 49 au cours des trois dernières décennies, allant de 42 pour la Bolivie à 57 pour le Brésil. En Asie de l'Est et du Sud-Est, il se maintient autour de 38, variant de 30 pour Taiwan à 50 pour la Malaisie. Enfin, pour les pays développés, caractérisés par de plus faibles inégalités, il se situe autour de 34.

¹³ En 1960, la part des dépenses publiques d'éducation était de 2,5% du PIB en Asie de l'Est, 2,4% en Afrique sub-saharienne, 2,2% dans les autres pays en développement. Les trois décennies suivantes sont caractérisées par une augmentation sensible des parts budgétaires du poste éducation dans toutes les régions: en 1989, la part du PIB est de 4,1% en Afrique, 3,7% en Asie de l'Est et seulement de 3,6% dans les autres pays en développement.

¹⁴ En 1994, elles sont estimées à 60% des dépenses totales sur un échantillon de 7 pays (UNESCO et Banque Mondiale).

¹⁵ Environ 25% des dépenses totales d'éducation sur un échantillon de 9 pays (op.cité).

¹⁶ Au Ghana par exemple, 4,1% de la force de travail de la catégorie du quintile de revenu le plus bas sont salariés contre seulement 11,3% pour les quintiles supérieurs. En Côte d'Ivoire, les chiffres sont respectivement de 1,3% et 5,5% (Sahn, Dorosh, Younger, 1996).

¹⁷ Pour exemple, la situation au Zimbabwe est telle que 4000 fermiers blancs possèdent 30% des terres agricoles parmi les plus fertiles du pays alors que des millions d'africains s'entassent sur des terrains communaux pauvres. La question cruciale de la redistribution des terres n'est pas sans poser de multiples problèmes sociaux et financiers (Actualité Africaine. Avril 1999).

¹⁸ 4% de croissance moyenne du PIB réel sur l'ensemble des pays selon les estimations de la Banque Mondiale.

¹⁹ Cependant, les effets pervers des programmes ciblés sur les plus pauvres ont démontré que ce type de politique n'est pas la panacée : difficulté d'identification des populations effectivement bénéficiaires, exclusion d'autres groupes, division des populations entre pauvres et très pauvres, substitution aux dépenses publiques de base etc.

ARTICLE 7

« Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ? »

in Genre, population et développement, les pays du Sud,
Dossiers et recherches de l'INED n°85, Paris.

Les inégalités sexuées sont relatives aux rapports de genre, entre hommes et femmes, et diffèrent des inégalités entre les femmes qui suivent les mêmes caractéristiques que toutes les inégalités au sein d'un groupe social donné. Pour comprendre pourquoi et comment il faut prendre en compte les inégalités sexuées, on commence par examiner les différentes formes d'inégalités sexuées. Or, en s'inspirant des différentes dimensions du développement humain à savoir économique, sociale, culturelle, politique et d'éthique, on peut définir autant de formes d'inégalités sexuées auxquelles les femmes font face et qui leur confèrent un statut d'infériorité. Pour la dimension économique, on distingue, de plus, les inégalités monétaire, de conditions de vie et de potentialités. De plus, on remarque qu'un enchaînement existe entre ces différentes formes qui fait que des inégalités-source d'éthiques ou politiques peuvent engendrer des inégalités sociales et économiques.

Ces inégalités rendent les femmes plus vulnérables face à l'adversité et limitent leur capacité de réponse, contribuant à l'émergence des formes de pauvreté correspondantes. En sachant aussi qu'il existe un emboîtement des formes de pauvreté : l'absence de pouvoir contribuant à l'exclusion sociale, à la difficulté de constituer un capital ou à trouver une activité rémunératrice. Ainsi toute politique de lutte contre la pauvreté quelques soient ses formes importe de lutter contre les inégalités et, de préférence, contre les inégalités-source, mais celles-ci sont les plus difficile à réduire car elles touchent aux fondements de la société.

Sur la base de ce cadre analytique, il est possible de concevoir un ensemble de mesure de politique de lutte contre la pauvreté, ou de reclasser celles déjà existantes, en tenant compte des formes d'inégalités sexuées qu'elles contribuent à combattre par la même occasion.

COMMENT LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ PEUVENT-ELLES PRENDRE EN COMPTE LES INÉGALITÉS SEXUELLES ?

Jean-Luc Dubois

IRD- Université de Versailles/ Saint Quentin en Yvelines¹

On compte actuellement presque 3 milliards de femmes pour une population mondiale estimée à environ 6 milliards d'habitants. Elles représentent quelque chose près la moitié de l'humanité. Si les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les pays développés, elles le sont moins dans les pays en développement. Or dans ces derniers, elles ont, en général, et malgré des situations extrêmement diverses, un statut inférieur à celui des hommes, même si on assiste, de plus en plus, comme dans les pays développés d'ailleurs, à une érosion lente mais cependant réelle des inégalités entre le statut des hommes et celui des femmes (EPHESIA 1995).

Cette situation d'inégalité a longtemps trouvé sa justification dans les différences physiques, biologiques ou psychologiques des femmes et dans le fait que leurs rôles d'épouse et de mère étaient indispensables à la reproduction des sociétés. Étant alors confinées en priorité aux tâches domestiques, il ne leur restait que peu de temps pour les affaires publiques. Elles ont donc acquis un rôle de second rang dans ce domaine, ce qui a longtemps permis de justifier tout refus du droit de vote. De cette situation, ont résulté toutes sortes d'inégalités : de la faible participation aux décisions politiques, à un accès plus difficile au monde du travail ou à des rémunérations équivalentes et même, dans les cas les plus extrêmes, la probabilité de vivre moins ou moins bien (Véron 1997).

Pourtant cette situation a amené, dès le 18^{ème} siècle en Europe, des revendications d'égalité de droits comme le montre la "déclaration des droits de la femme et de la citoyenne" d'Olympe de Gouges. Plus tard, au 19^{ème} siècle, l'accent a été mis sur l'éducation puis, au 20^{ème} siècle,

¹ IRD/C3ED/UVSQ : Institut de Recherche pour le Développement, Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement, Université de Versailles St. Quentin en Yvelines

sur l'obtention du droit de vote. Toutes ces revendications d'égalité juridique et sociale d'abord, d'équité économique ensuite, ont connu leur apogée au cours des années 1970 (Perrot et Duby 1993). Dans l'ensemble, ces revendications ont permis d'améliorer la situation des femmes, particulièrement dans les pays développés, mais la généralisation de tels acquis à l'ensemble du monde demeure encore difficile car elle se trouve confrontée à de deux dynamiques essentielles. D'une part, les particularités des traditions font que les mêmes problèmes ne peuvent pas être abordés de la même manière dans chaque pays, une analyse spécifique devant être entreprise à chaque fois. D'autre part, les femmes ont leur propre vision de leurs aspirations et de la façon de résoudre les problèmes (Pease 1999). C'est donc à elles de définir les modalités des changements qu'il conviendrait de mettre en œuvre.

La reconnaissance d'une spécificité propre aux femmes, dans leur manière d'être et d'innover, devrait faciliter l'émergence de modèles de référence, dont on ne connaît souvent pas les caractéristiques a priori, mais qui leur permettraient de mener une vie plus épanouie. Notons, toutefois, l'importance du changement d'époque. Autrefois, toute affirmation d'une différence dans l'être féminin aurait eu pour effet de renforcer l'opinion selon laquelle la femme doit, de façon naturelle, être maintenue dans un statut inférieur. De nos jours, la même affirmation, à savoir la reconnaissance de sa différence, conduit à faire en sorte que les femmes soient mieux à même de réaliser la plénitude de leurs potentialités (Locoh, Labourie-Racape, Tichit 1996).

Toute démarche novatrice devra donc chercher non seulement à intégrer les aspirations universelles des femmes à l'égalité, mais aussi leurs différences d'approche dans la façon de résoudre les problèmes actuels ; avec toujours pour finalité de viser à leur épanouissement personnel et à ce que la complémentarité de leur approche bénéficie à tous les éléments du corps social : familles, individus ou groupes sociaux.

Il n'en demeure pas moins que, dans le contexte actuel, nombre d'inégalités héritées du passé demeurent dans les rapports de genre et freinent une telle évolution. Elles maintiennent les femmes dans un statut inférieur, à des degrés divers selon les sociétés, empêchant la réalisation de leurs objectifs et, ce faisant, les rendant plus vulnérables à la pauvreté.

Pour mieux comprendre et expliquer la situation actuelle, nous examinerons, en premier lieu, les différentes inégalités auxquelles les femmes font face dans leurs relations de genre. Ensuite, nous étudierons comment ces inégalités, qu'on appelle généralement sexuées, car dues au seul fait d'être femme, sont à l'origine de nombre de situations de pauvreté. Enfin, nous verrons dans quelle mesure les politiques visant à réduire la pauvreté pourraient prendre en compte, au moment de leur conception, la nécessaire lutte contre les inégalités sexuées.

De quelles inégalités parle-t-on ?

Une première distinction doit être faite entre, d'une part, les inégalités dites sexuées, car se basant sur les différences entre la situation des hommes et celle des femmes dans un domaine

donné et, d'autre part, les inégalités entre catégories de femmes qui résultent du fait que les femmes ne constituent pas un groupe homogène.

Seules les inégalités sexuées feront l'objet de cette analyse. En effet, on peut considérer que les inégalités entre catégories de femmes sont assimilables aux inégalités qui parcourent toutes les composantes du corps social et peuvent, en conséquence, être traitées de la même manière. N'oublions pas, cependant, que ces dernières contribuent à aggraver les inégalités sexuées. Ainsi, par exemple l'inégalité de scolarisation à l'encontre des filles sera plus affirmée dans les familles les plus pauvres. Il en est de même pour le différentiel de salaire qui s'aggrave dans les entreprises de moindre importance, particulièrement quand il n'y a pas de femmes aux postes de direction.

Les formes d'inégalités

En se référant aux habituelles dimensions du développement humain, on peut considérer plusieurs formes d'inégalités. Elles correspondent à autant de domaines d'analyse du développement (PNUD 1997). Ainsi, on distingue les inégalités économiques des inégalités sociales et culturelles, les inégalités de pouvoir ou politiques, et il nous faut même parler d'inégalités d'éthique. Une telle classification tient compte des différentes dimensions de la pauvreté et permet d'établir un lien avec les inégalités correspondantes afin de voir dans quelle mesure des politiques de lutte contre la pauvreté peuvent aussi maîtriser, sinon combattre, les inégalités.

On reconnaît qu'il y a traditionnellement trois formes d'inégalités économiques : l'inégalité monétaire, de conditions de vie et de potentialités. L'inégalité monétaire traduit les différences entre ménages, individus et groupes sociaux, en termes de revenu ou de consommation. Elle est mesurée par des indicateurs comme le coefficient de Gini, l'indicateur du Theil, la log-variance, etc.. L'inégalité des conditions de vie renvoie aux différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.). L'inégalité de potentialités traduit, quant à elle, la différence dans les moyens disponibles : les équipements et les infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps ("capital-temps"), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc..

Alors que les deux premières formes d'inégalités retracent la disparité dans l'accessibilité aux biens et aux services, en termes de niveau de vie et de conditions de vie, la troisième concerne les types de capitaux issus de l'accumulation et traduit donc une inégalité des chances. En effet, elle exprime une différence dans les acquis originels et le fait que les individus n'héritent pas des mêmes probabilités au départ pour réaliser leurs capacités et talents propres, une situation qui peut, à terme, entraîner une inégalité dans les résultats. On considère, par définition, que l'égalité des chances est réalisée si l'avenir d'un individu ne dépend plus de son capital économique, culturel ou social, mais de ses seuls talents.

Notons, de plus, l'importance d'une forme de capital particulier : le "capital-temps" qui est à l'origine d'inégalités dans les relations de genre. En effet, il existe non seulement des rythmes

chronobiologiques naturels différents pour les femmes et pour les hommes, mais ceux-ci se doublent d'allocations différentes de temps entre tâches domestiques et activités productives. Toutes les études statistiques confirment la grande difficulté que rencontrent les femmes pour allouer de manière optimale, au cours de leur cycle de vie, les périodes consacrées aux activités domestiques, sociales, productives et de réalisation de soi (Locoh 1995).

On entend souvent parler "d'inégalités criantes", en associant à ces inégalités des formes de pauvreté particulières. Certes, ceci présente l'avantage d'insister sur certains phénomènes inégalitaires qui sont devenus insupportables, à un moment donné, dans une société particulière. Mais cela introduit aussi une dimension normative qui détourne l'attention d'autres inégalités plus diffuses et plus profondes, d'ordre structurel, qui sont pourtant à l'origine des inégalités jugées comme criantes.

En effet, l'observation met en valeur une série d'inégalités, qui ne sont pas proprement économiques mais qui sont tout aussi importantes car elles ont un fort effet sur ces dernières. Elles concernent les dimensions sociales et culturelles (comme par exemple toute forme d'exclusion sociale), les aspects de politique (notamment les inégalités de pouvoir) et d'éthique (particulièrement dans les rapports à la violence) qui font partie intégrante du phénomène inégalitaire.

Les situations d'inégalités étudiées

En s'appuyant sur ces quelques définitions, que peut-on dire de la situation actuelle des femmes dans les pays en développement ? Premièrement, on remarque la présence d'inégalités sexuées dans toutes les dimensions du développement. Des inégalités qui diffèrent fortement d'un pays à l'autre si bien qu'il est impossible d'affirmer qu'il existe une corrélation entre une forme d'inégalité et un type de société donné. Cependant, ces inégalités ont pour effet de maintenir les femmes dans un statut inférieur à celui des hommes et, par là même, d'être considérées comme des êtres inférieurs.

Ainsi, quand on considère, en premier lieu, les "inégalités monétaires", on remarque, par exemple, que les familles monoparentales, dont le chef de famille est une femme, sont plus fréquemment pauvres. Cela résulte, certes, de l'absence d'un deuxième actif susceptible d'apporter un revenu supplémentaire, mais aussi du fait que les femmes ont de plus grandes difficultés à trouver un emploi. De plus, elles sont souvent moins payées que les hommes pour un même travail (en relation avec la probabilité d'être enceinte), et sont cantonnées à certaines activités. Ainsi, en milieu rural, elles s'occupent des cultures vivrières moins rémunératrices que les cultures d'exportation mais qui assurent la sécurité alimentaire pour le ménage et les enfants. En milieu urbain, elles constituent ces "travailleuses de l'ombre" omniprésentes dans certains des secteurs dits informels (restauration, commerce) où les rémunérations sont inégales et fluctuantes (Charmes 1999). Cela ne veut pas dire qu'il faut considérer, pour autant, la spécialisation dans certains secteurs comme un handicap et une source d'inégalité car certains d'entre eux s'avèrent fort rémunérateurs, comme certains secteurs commerciaux par exemple (c'est le cas des "Mama-Benz" au Bénin) et répondent mieux à certaines aspirations féminines.

Les "inégalités dans les conditions de vie" (ou conditions d'existence) retracent l'inégalité d'accès aux biens et services qui permettent de satisfaire des besoins dont certains sont essentiels (alimentation, santé, éducation). Comme il s'agit de besoins qui concernent autant les femmes que leurs enfants, leur satisfaction joue un rôle important dans la transmission intergénérationnelle. L'accès à l'instruction a toujours été, pour cette raison, l'une des revendications historiques des femmes. Or, dans ce domaine, malgré de notables succès concernant l'alphabétisation des adultes et la scolarisation des filles, un fort différentiel demeure dans nombre de pays. Un différentiel qui s'accroît dans l'enseignement secondaire ou supérieur, et dans l'enseignement technique. Pour la santé, particulièrement la mortalité, certaines situations sont spécifiques aux femmes, comme la mortalité maternelle due à l'accouchement. Il n'empêche que l'on constate une mortalité différentielle selon l'âge et, notamment, une surmortalité des petites filles dans certains pays comme l'Inde où manqueraient 4 % des filles, la Chine et la Corée où ce déficit serait de 7 % (Banque mondiale 2000).

Enfin, les "inégalités dans les potentialités" que l'on regroupe aussi sous le concept plus large "d'inégalités des chances" sont les plus affirmées, mais pas forcément les plus visibles. Elles concernent la possession d'un capital physique à travers l'accès à la terre avec, notamment le problème de l'héritage qui peut être fort inégal pour les femmes, la possession d'un capital financier à travers un accès plus difficile au crédit et le problème de la dot. Les inégalités en capital humain s'appuient sur des disparités de niveaux d'instruction et de nombre d'années d'étude. Quant à l'espérance de vie, même si elle est généralement un peu plus élevée pour les femmes, elle reste obérée dans les pays les moins développés par les risques liés à la négligence des problèmes de santé liés à l'accouchement. Concernant le capital social, on remarque que les femmes ont souvent un accès plus difficile à l'information et une reconnaissance moindre pour leurs innovations. Enfin, pour ce qui est de la gestion du "capital-temps", les contraintes de disponibilité des femmes soulèvent le problème de l'allocation du temps entre différentes tâches et, corrélativement, celui de la participation des hommes aux tâches domestiques.

En ce qui concerne les inégalités non-économiques, il n'est pas toujours facile d'opérer une distinction entre "inégalités sociales" et "inégalités culturelles" car toutes deux traduisent des formes d'exclusion. La préférence pour l'enfant de sexe masculin se situe dans ce cadre. Elle peut s'appuyer sur des justifications religieuses (le culte des ancêtres en Chine revient au garçon) ou des considérations économiques (la dot des filles coûte cher en Inde). Il en est de même de toutes les asymétries du mariage (âge au mariage, choix des époux, déséquilibre entre les âges, déséquilibre dans les droits et les devoirs des époux, répudiation et divorce, deuil, etc.) et de l'interdiction de certaines activités (activité non reconnues, refus de mobilité, etc.).

Les "inégalités politiques" concernent les inégalités de pouvoir ou, plus simplement, la possibilité de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective. Elles s'appuient sur l'application d'un certain nombre de droits politiques et sociaux (droit de vote, droit d'association, droit d'éligibilité, etc.) qui permettent l'accession à des postes de responsabilité. L'obtention du droit de vote, symbole de la lutte contre l'inégalité politique, n'a été acquis que peu à peu : en 1893 pour les néo-zélandaises, avant 1919 pour les scandinaves, les allemandes, les polonaises et les russes, au début des

années 20 pour les anglaises et les américaines. Ceylan l'accorde en 1931, le Brésil en 1934, les Philippines en 1937, la France en 1945, l'Inde en 1950, le Canada en 1960, la Suisse en 1971, l'Irak en 1980 (Véron 1997). Ce droit vient juste d'être refusé par le parlement du Koweït.

Enfin, lorsqu'on parle "d'inégalités d'éthique", on considère le fait que certaines normes morales ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes. Cela est vrai tant pour la violence domestique (coups, viol, inceste, adultère) que pour la violence sociale (guerre, prostitution, traite, mutilation, suicide). Quant à l'analyse de l'influence des religions sur ces normes, il est difficile d'énoncer une conclusion d'ordre général car l'Histoire montre que, selon les époques et selon les pays, elles ont tantôt veillé à promouvoir le statut de la femme, tantôt à en freiner toute évolution.

L'articulation des inégalités

C'est à travers l'articulation des différentes formes d'inégalités sexuées que se manifeste la complexité du phénomène inégalitaire. En effet, on remarque un enchaînement, on pourrait même dire un emboîtement, entre les différentes formes d'inégalité, les unes entraînant les autres. Ainsi, par exemple, une inégalité d'éthique (d'origine religieuse notamment) se traduira par une inégalité politique (donc de pouvoir) ou une inégalité sociale (de préférence sociale), qui engendrera à son tour une inégalité de potentialité (à travers l'héritage par exemple) laquelle contribuera à la situation d'inégalité monétaire observée (se traduisant par revenu inférieur ou même par l'impossibilité d'obtenir un revenu).

De la présence de tels enchaînements, on peut déduire deux conséquences. Premièrement, le fait de combattre une forme déterminée d'inégalité peut, certes, la faire disparaître mais aussi, et par là même, en engendrer une nouvelle, moins criante ou plus ténue, mais bien présente. Deuxièmement, si on veut réellement réduire l'ensemble des inégalités, il faut alors remonter aux inégalités sources. Or ces dernières prennent leurs origines dans les traditions d'éthique et de pouvoir qui sont, en général, considérées comme essentielles au devenir de la société et donc pas facilement modifiables.

On peut illustrer le premier point par quelques exemples. Le fait d'instaurer une scolarisation primaire obligatoire permet de supprimer l'exclusion sociale dont souffrent certaines catégories de filles et donc de réduire l'inégalité sociale correspondante. Toutes les inégalités n'en sont pas pour autant supprimées. Il peut s'y substituer des inégalités de conditions de vie si les filles sont mises dans des établissements de moindre qualité, ou des inégalités de potentialités lorsque les matières enseignées ne sont pas les mêmes ou que le nombre d'années d'étude reste inférieur (Mali : ODHD 1999). De la même manière, les inégalités que l'on tente de gommer dans le cadre de l'enseignement primaire se trouvent reportées sur les enseignements secondaire ou supérieur - dont il faut néanmoins noter qu'ils sont moins liés à la pauvreté. Dans le même ordre d'idée, l'allongement actuel de l'espérance de vie, et le différentiel favorable aux femmes qu'il implique, peut entraîner pour celles-ci une solitude aux âges les plus avancés : à l'inégalité originelle en capital humain risque de se substituer une forme nouvelle de l'exclusion sociale.

Un autre exemple concerne l'accès au marché du travail et la possibilité de se procurer un revenu. Même dans les situations où elles arrivent à se constituer des actifs, notamment du capital humain à travers l'éducation et la santé, les femmes ont plus de mal à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications. On considère, en général, qu'elle n'apportent qu'un revenu secondaire dans le ménage. De plus, la qualité potentielle de leur travail est systématiquement sous-évaluée par référence à leurs obligations familiales et domestiques. Elles sont donc trop souvent cantonnées dans certains secteurs particuliers, souvent moins prestigieux et moins rémunérés, ou impliquant une relative dépendance. Elles sont aussi plus fréquemment facilement licenciées que les hommes. On retrouve, là encore, la présence d'une inégalité culturelle, ou sociale, qui annihile les effets de la réduction de l'inégalité de potentialités et qui peut accroître les inégalités monétaires et de conditions de vie.

Pourtant lorsque les femmes ont la possibilité de participer aux décisions collectives, les inégalités de potentialités en termes d'instruction, d'accès aux ressources, puis d'emploi, tendent à se réduire. C'est à dire, plus généralement, que les inégalités de pouvoir, dans les sociétés fortement marquées par la tradition, sont bien à l'origine de la plupart des autres formes d'inégalités. Le problème est que les femmes y sont toujours perçues comme seulement responsables des tâches domestiques et de reproduction, et ont, en conséquence, plus difficilement accès aux autres catégories de décisions. Ainsi les décisions relatives à l'accumulation ou à la répartition des actifs leur échappent souvent : l'accès à la terre et aux ressources naturelles, l'accès aux modes de financement et de crédit, la constitution d'un capital humain, l'allocation du temps entre activités, etc.. Ceci a pour effet de limiter d'autant leur accès aux opportunités d'emploi ou d'activités génératrices de revenu.

Ces exemples montrent que les femmes font face à un enchaînement d'inégalités sexuées de toutes sortes, fortement imbriquées entre elles. Si l'on veut combattre les inégalités, il faut alors décortiquer la logique de ces enchaînements qui structurent le statut d'infériorité des femmes. Or cette logique peut fortement varier d'une société à l'autre, il est donc indispensable d'analyser de manière approfondie de la situation propre à chaque pays. En effet, des spécificités particulières, liées à des pratiques fortement enracinées, peuvent très bien faire apparaître autant de contre-exemples pour l'une ou l'autre des formes d'inégalités étudiées. Ainsi, on remarque qu'aux Comores, pays musulman, c'est à la femme que revient la maison lors de son mariage et, en cas de divorce (ou de répudiation), c'est le mari qui se doit quitter le domicile conjugal en lui laissant la maison. Dans ce cas, l'inégalité ne s'opère pas au détriment de la femme : au contraire, elle lui confère une assurance face au risque d'une baisse du revenu.

Nous venons ainsi d'examiner la première partie du cadre analytique qui précise les différentes formes d'inégalités sexuées et qui montre la logique de leur articulation. Il nous faut maintenant voir par quel mécanisme cet enchaînement des inégalités contribue à instaurer des situations de pauvreté plus fréquentes pour les femmes.

Comment les inégalités induisent-elles de la pauvreté ?

Les inégalités sexuées contribuent à l'émergence des formes équivalentes de la pauvreté. En effet, c'est à travers la présence de situations inégalitaires à l'origine, et qui se maintiennent dans le temps, que la pauvreté peut faire son apparition. Les inégalités sexuées engendrent des contraintes qui limitent la capacité individuelle des femmes à tout mettre en œuvre pour éviter la pauvreté. C'est la logique de ces mécanismes qui, liés aux inégalités sexuées, favorisent l'entrée et le maintien dans la pauvreté qu'il nous faut maintenant analyser. Mais cela demande, en premier lieu, d'examiner les différentes formes que peut prendre la pauvreté.

Les différentes dimensions de la pauvreté

La pauvreté est généralement considérée comme un phénomène comportant plusieurs dimensions (Banque mondiale 2000). La dimension économique est la plus fréquemment prise en compte. Comme pour les inégalités, elle recouvre les trois formes : elle peut être essentiellement monétaire ou traduite par des conditions de vie précaires ou des potentialités réduites.

La "pauvreté monétaire", dite aussi "de revenu", résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une faible consommation. Elle traduit donc un certain niveau de vie. Sa mesure se réfère soit au revenu, soit à la consommation, plus stable que le revenu. On compare cette mesure à un seuil de pauvreté, au-dessous duquel on est considéré comme pauvre. Un seuil dont la détermination fait appel à des méthodologies relativement complexes : panier minimal de biens indispensables à la survie, valorisation de ce panier aux prix du marché, utilisation d'indices de prix par régions pour raisonner en parité de pouvoir d'achat et d'échelles d'équivalence adulte pour comparer des ménages de structures différentes. C'est à partir de la détermination de ce seuil que l'on comptabilise le nombre des pauvres (Banque mondiale 1990).

La "pauvreté des conditions de vie" ou "pauvreté d'existence" se manifeste par l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels. Il s'agit d'une pauvreté qui traduit une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation (déséquilibre nutritionnel), à la santé (non accès aux soins primaires), à l'éducation (non-scolarisation), au logement, etc. On peut donc dire qu'il s'agit d'une vision plus qualitative de la pauvreté mesurée par une panoplie d'indicateurs qui évaluent soit l'accès aux biens et services correspondants (par exemple, taux de consultation médicale, ou taux de scolarisation), soit le résultat de cet accès (taux de malnutrition, taux de mortalité infantile, etc.).

La "pauvreté de potentialités" traduit le fait que l'on n'a pu disposer des moyens dont la mobilisation aurait permis de se soustraire à la pauvreté, de vivre correctement et de mettre en valeur ses propres capacités. Elle retrace l'absence de capital de différentes formes : capital physique (terres, équipements) ou financier (actifs financiers, crédits), mais aussi capital humain (niveau d'instruction et de santé facilitant l'accès à un emploi ou une activité) et capital social (état des relations sociales permettant l'accès à un revenu).

La pauvreté se manifeste donc de plusieurs manières : tantôt par une insuffisance de ressources, tantôt par un manque dans la satisfaction de certains besoins essentiels, tantôt par une incapacité à réaliser son propre potentiel (Aho, Larivière et Martin 1998). Or ces

différentes dimensions se complètent et peuvent s'enchaîner dans le temps, comme le montre l'exemple du ménage qui se voit obligé de retirer ses enfants de l'école en raison de la baisse de son revenu. La pauvreté monétaire résultant de cette baisse de revenu entraîne la non-scolarisation des enfants et donc une pauvreté de conditions de vie. De plus, l'arrêt dans l'accumulation du capital éducatif entraîne, pour ces enfants, une pauvreté de potentialités se manifesterà à terme et conduira, à travers un cycle intergénérationnel, à une aggravation de la pauvreté monétaire. Le fait de ne pas disposer d'un capital humain adéquat leur rendra l'accès plus difficile au marché du travail, formel comme informel, et donc à l'obtention d'un revenu permanent.

On retrouve dans cette logique une expression du cercle vicieux de la pauvreté. Un cercle vicieux auquel les femmes sont doublement confrontées puisqu'elles se heurtent à la difficulté de constituer leur propre capital humain, mais doivent, de plus, de par les rôles qui leur sont assignés en matière de reproduction, de santé de production alimentaire, etc. gérer le capital humain du ménage.

Parallèlement à ces trois formes économiques de la pauvreté, d'autres dimensions, non-économiques, sont aussi quotidiennement vécues par les femmes. Elles s'intègrent dans le concept plus général de pauvreté humaine (PNUD 1997). Il s'agit des dimensions sociales de la pauvreté (comme, par exemple, la solitude ou l'exclusion résultant du relâchement des liens sociaux), des dimensions culturelles (reconnaissance insuffisante d'une identité ou de modes d'expression propres), mais aussi des dimensions politiques (absence de pouvoir de décision ou de participation aux décisions) et même éthiques (situation de violence et refus de certaines valeurs de partage ou de dialogue). Toutes ces dimensions retracent, à travers les formes de pauvreté correspondantes, des situations auxquelles les femmes peuvent être régulièrement confrontées.

Le lien entre les inégalités sexuées et la pauvreté

Quels sont les processus par lesquels les inégalités sexuées favorisent l'apparition de ces différentes dimensions de la pauvreté ? En fait, les inégalités sexuées engendrent un certain nombre d'interdictions qui ont pour effet de rendre les femmes plus vulnérables aux chocs extérieurs en bridant leurs capacités d'initiative. Ces interdictions édictent tout ce que les femmes n'ont pas le droit de faire, en fonction non pas de leurs aspirations, mais de la tradition et même parfois de la législation ou des normes informelles reconnues par la société. Elles donnent naissance à autant de contraintes qui les empêchent de saisir les opportunités qui leur auraient permis de sortir de la précarité ou de l'atténuer.

Ainsi, d'un côté, elles sont plus exposées au risque de tomber dans la pauvreté monétaire puisque leurs revenus sont, en général, plus fluctuants et souvent plus faibles et qu'elles sont les premières licenciées en cas de difficulté économique. De l'autre, une fois dans la pauvreté, il leur est plus difficile de s'en sortir en raison d'un niveau de scolarisation moindre et du peu de moyens dont elles disposent (ce qu'exprime la pauvreté de potentialités), mais aussi de leur moindre disponibilité due aux responsabilités familiales prioritaires qui leur sont assignées (contraintes sur le "capital-temps"). Tout ceci augmente le risque pour les femmes de tomber dans la trappe de la pauvreté.

On ne peut, cependant, comprendre et approfondir ce mécanisme sans repérer quelles formes prend la pauvreté et sans examiner le lien avec les formes d'inégalité correspondantes. Il est probable, en effet, que la combinaison entre les différentes formes de pauvreté change d'une société à l'autre et que, de plus, elle se modifie dans le temps avec le développement et l'introduction de la modernité dans les comportements. Les femmes comme nous l'avons déjà rappelé ont une espérance de vie supérieure à celle des hommes mais cela n'empêche pas que dans certains pays soient observées des inégalités scandaleuses de survie des petites filles qui traduisent une forte préférence pour les garçons. Donner un cadre analytique au lien entre inégalités et pauvreté est donc une tâche complexe.

Les données statistiques permettent, néanmoins, deux constatations sur la base de ces définitions de la pauvreté : d'une part, quelque soit la dimension considérée, les femmes souffrent plus fréquemment de la pauvreté que les hommes et, d'autre part, certaines formes de pauvreté atteignent plus facilement des catégories de femmes spécifiques, induisant par là même une distribution inégalitaire au sein de l'ensemble des femmes.

Les situations de pauvreté

Il n'existe pas de données qui permettraient de déterminer, de manière représentative au niveau mondial, l'incidence de la pauvreté féminine, pour toutes les dimensions considérées. On peut, cependant, à partir des statistiques nationales disponibles émettre quelques conclusions dignes d'intérêt.

Tout d'abord, en ce qui concerne la pauvreté monétaire, on remarque que les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les pauvres. Cela vient de leur difficulté à se procurer un emploi et du revenu moindre qui lui est associé (OIT 1995). Une situation que l'on retrouve avec les autres formes de pauvreté même si des améliorations incontestables ont eu lieu au cours des dernières années concernant, d'une part, les conditions de vie (aspects nutritionnel et de santé notamment) et les potentialités (efforts sur le capital humain et diffusion du micro-crédit) et, d'autre part, les droits politiques et sociaux. En ce sens, les grandes conférences internationales, de Vienne sur les droits de l'homme, du Caire sur la population, de Copenhague sur le développement social et surtout de Pékin, ont largement fait progresser la réflexion concernant l'émergence possible d'un statut et d'un modèle de vie plus adaptés aux aspirations des femmes.

Ensuite, comme nous l'avons vu, les femmes sont plus sujettes au risque de tomber dans la pauvreté et de s'y maintenir. Cette vulnérabilité résulte de la combinaison de deux phénomènes : les responsabilités familiales, qui limitent leur disponibilité et leur mobilité, et les obstacles engendrés par les inégalités sexuelles. En ce sens, le fait que la proportion de familles monoparentales s'accroisse, particulièrement en milieu urbain, contribue à aggraver cette vulnérabilité. Car, si dans la famille traditionnelle, les inégalités sexuelles peuvent être compensées par la présence d'un mari ou d'un frère, dans la famille monoparentale, la femme en devenant chef de ménage est souvent confrontée seule à ces mêmes inégalités.

Enfin, le maintien des femmes en situation de pauvreté accroît le risque d'une transmission entre générations, car il réduit l'efficacité de leur rôle de mère capable d'aider les enfants à

constituer un capital humain par l'éducation. Là encore, l'accroissement des familles monoparentales, qui résulte souvent de migrations pour échapper à la pauvreté, exprime une dimension de pauvreté sociale nouvelle, qui accroît le risque d'amorcer un cycle de pauvreté chronique.

Pour combattre ces formes de pauvreté, on peut faire appel à l'ensemble des stratégies de lutte contre la pauvreté qui sont couramment mises en œuvre dans le cadre des programmes de développement. La difficulté vient, cependant, du fait que toutes ces formes de pauvreté sont le produit de situations d'inégalités dans lesquelles certaines catégories de femmes sont enfermées. Il en résulte que si l'on veut réduire de façon radicale la pauvreté sur le long terme c'est à ces inégalités qu'il faut en priorité s'attaquer. C'est à dire qu'il faut, en permanence, tenir compte du lien entre les différentes dimensions de la pauvreté et les dimensions correspondantes de l'inégalité.

En conclusion, toute politique de lutte contre la pauvreté, sur le long terme, devra s'attaquer aux inégalités sexuées, en considérant la logique d'enchaînement qui les caractérise et qui confère à la femme son statut d'infériorité. Les mesures et instruments de politique mis en place devront alors, par principe d'efficacité, s'intégrer dans le cadre de référence analytique qui relie formes d'inégalités sexuées et formes de pauvreté.

Quelles politiques de lutte contre la pauvreté ?

Les analyses précédentes nous permettent de déduire deux objectifs principaux pour les politiques de lutte contre la pauvreté : d'une part, desserrer les contraintes, notamment sociales et politiques qui, sur fondement éthique, empêchent les femmes de donner toutes leurs possibilités et, d'autre part, encourager l'initiative et l'innovation féminine en renforçant leurs potentialités et en leur assurant des conditions et un niveau de vie décent.

Ceci demande, en priorité, de combattre les formes d'inégalités qui confèrent aux femmes un statut d'infériorité. En s'appuyant sur une analyse de l'enchaînement des inégalités et sur les liens entre inégalités et pauvreté, on peut préconiser les mesures de politique adéquates. Des mesures qui seront d'autant plus efficaces qu'elles remonteront aux inégalités-source : celles relatives aux dimensions d'éthique et de politique qui influencent les autres ; ensuite viendront les dimensions culturelles et sociales, puis les dimensions économiques au sein desquelles les plus importantes sont celles relatives aux chances (ou aux potentialités).

Malheureusement, s'attaquer aux dimensions éthiques et politiques de l'inégalité, afin de lutter contre les formes de pauvreté correspondantes, est bien plus difficile que de s'attaquer aux inégalités économiques, notamment monétaire ou de conditions de vie. En effet, on touche, dans ce cas, aux fondements essentiels (et existentiels) d'une société. Pourtant, ce n'est que de cette manière que l'on parviendra, à travers l'emboîtement des inégalités à corriger le statut inférieur des femmes et que l'on pourra desserrer les interdictions qui les mènent à la pauvreté et qui les empêchent d'en sortir. C'est pourquoi nous aborderons, en premier lieu, les dimensions non directement économiques de la pauvreté.

Lutter contre les dimensions de la pauvreté non directement économiques

Parmi les dimensions de la pauvreté non-économiques, on trouve, au premier niveau, celle concernant l'éthique. Lutter contre les inégalités d'éthique implique un profond changement dans les mentalités. Il s'agit, en fait, de renouveler l'image de la femme au sein de la société en faisant qu'elle soit reconnue pour ses aspirations, ses valeurs, et sa capacité à être, elle-même et dans ses relations à autrui. Or ceci demande, la plupart du temps, de créer un environnement très différent et, dans ce contexte, l'information mais aussi l'éducation cognitive jouent un rôle essentiel. C'est dans un tel cadre que s'inscrivent les mesures de lutte contre toute manifestation de violence, domestique ou extérieure, plus ou moins explicite.

Au deuxième niveau, se situe la réalisation d'une égalité de droits. Elle concerne la pauvreté dans sa dimension politique. Il s'agit alors de lutter contre les inégalités de pouvoir sur la base du principe : "dorénavant égaux mais néanmoins différents". Les mesures correspondantes ont alors trait à la participation politique à travers le vote, la représentation dans le monde politique, les responsabilités diverses, etc.. Une politique d'encouragement à la présence des femmes peut ainsi être élaborée au moyen d'incitations diverses : instauration de quotas ou de règles de parité, recherche de compatibilité entre les responsabilités sociales et les obligations domestiques, etc.. Au niveau de l'Etat, cela pourra se traduire par des règles juridiques, mais aux niveaux intermédiaires de la société civile, ce seront les associations de femmes qui faciliteront l'accès à l'information et le renforcement de la capacité d'expression.

Au troisième niveau se situent les inégalités culturelles et sociales. Elles concernent toutes les formes d'exclusion qui se réfèrent au seul fait d'être femme et qui refusent de reconnaître aux femmes une identité propre, notamment dans leur manière de résoudre les problèmes de la vie courante. On peut regrouper, dans ce cadre, les préférences sexuelles qui ont pour effet de priver de vie certaines catégories de filles ainsi que l'asymétrie, de fait ou légale, des droits et obligations dans le mariage. On peut aussi y ajouter la hiérarchie, souvent imposée, entre activités domestiques et activités productives ; de même, que tout ce qui concerne l'exclusion des catégories les plus vulnérables comme les migrantes, les étrangères, les personnes âgées, les personnes seules, etc. Les mesures de politique correspondantes veilleront alors à combattre toutes ces formes d'exclusion, soit par l'instauration d'une égalité de droits, soit en tentant de changer la vision des choses par information, soit en intervenant de façon ciblée auprès de certaines catégories de femmes.

Notons, cependant, qu'il est souvent difficile d'évaluer les coûts et les bénéfices de telles mesures car elles peuvent aussi produire à court terme des effets pervers, et donc des externalités négatives, en heurtant les traditions et références éthiques, ou politiques, des sociétés concernées.

Lutter contre la pauvreté économique

Lutter contre la pauvreté économique est en général plus simple à partir du moment où l'on s'appuie sur les trois formes classiques de potentialités, de conditions de vie et d'aspect monétaire du niveau de vie.

Le fait de s'attaquer à la pauvreté des potentialités contribue, par répercussion, à améliorer les conditions de vie et le niveau de vie, aussi préférera-t-on mettre l'accent, en premier lieu, sur l'accroissement des potentialités féminines. En ce sens, l'accroissement de toute forme de capital est fondamental : le capital physique en facilitant l'accès à la terre et aux infrastructures et équipements ; le capital financier par l'octroi de crédit (par exemple, le micro-crédit solidaire) et la constitution d'une épargne (cas des tontines) ; le capital humain (par l'accès à la santé et l'éducation, tout en assurant la sécurité alimentaire) ; enfin, le capital social (par l'information, le rattachement à des réseaux, l'amélioration des relations verticales, etc.).

C'est à travers ce type d'actions qui combat la pauvreté de potentialités, source de l'inégalité des chances, que l'on peut lutter le mieux contre les risques de pauvreté à long terme. En effet, les autres formes de pauvreté, de conditions de vie ou monétaire, qui s'en déduisent en recueilleront les bénéfices.

Cela n'empêche pas de chercher, à court terme, à améliorer les conditions de vie, en facilitant l'accès à une alimentation équilibrée, à la santé et à l'éducation, à l'habitat, aux transports, etc., ceci afin d'accélérer l'accumulation du capital humain et sa transmission aux enfants. Parallèlement, il faut veiller au maintien du niveau de vie et donc permettre des revenus réguliers, soit par l'accès à un emploi soit par la fourniture des moyens pour créer sa propre activité rémunératrice (capital financier ou matériels, formation, gain de temps, etc.). Face aux situations d'extrême pauvreté, c'est encore la mise en place de filet de sécurité, comme les travaux à haute intensité de main d'œuvre, la distribution de vivres et les aides financières, qui répondront le mieux aux besoins (Larivière et Martin 1999).

Nous avons donc proposé dans les pages précédentes un cadre de référence analytique permettant de relier les mesures de politique aux différentes dimensions de la pauvreté et aux formes d'inégalités sexuées correspondantes. Ce cadre montre comment prendre en compte les inégalités sexuées lors de la conception des politiques de lutte contre la pauvreté. Il demeure néanmoins difficile, en raison de la complexité du problème, de spécifier de manière précise les mesures pertinentes face à toute forme de pauvreté ou d'inégalité sexuée. Cependant, afin de donner une vision d'ensemble à la démarche qui a été exposée, nous avons tenté de regrouper en un unique tableau l'ensemble des propositions qui ont été formulées.

Tableau : Liens entre les mesures des politiques de lutte contre la pauvreté et les inégalités sexuées

Dimensions et formes de la pauvreté	Mesures politiques	Dimensions et formes d'inégalités sexuées
<i>Pauvreté économique</i>	<i>Lutte contre la pauvreté économique</i>	<i>Inégalités économiques</i>
<i>Monétaire</i>	Filets de sécurité, Fourniture d'emploi, Création de micro-entreprises.	Risque de licenciement, Probabilité de chômage, Différentiel de salaires.
<i>Conditions de vie</i>	Accès à l'eau, à la santé et à l'éducation, sécurité alimentaire, habitat et transport.	Mortalité infantile. Déséquilibre nutritionnel. Espérance de vie. Scolarisation différentielle. Alphabétisation.
<i>Potentialités</i>	Réforme agraire, infrastructure. Micro-crédit, caisses d'épargne, tontines, etc. Scolarisation, formation. Suivi sanitaire. Information, appartenance à des réseaux, liens verticaux	Accès au capital physique. Accès au capital financier. Formation de capital humain. Renforcement du capital social.
<i>Autres dimensions de la pauvreté</i>	<i>Lutte contre les différentes formes de pauvreté</i>	<i>Autres dimensions de l'inégalité</i>
<i>Pauvreté sociale (Exclusion sociale)</i>	<i>Intégration sociale</i>	<i>Inégalités sociales</i>
	Information sur la parité. Lutte contre l'exclusion des groupes marginaux. Aides aux associations. Lutte contre les mesures discriminatoires.	Préférence sexuelle. Marginalisation des migrantes, des étrangères, des veuves et handicapées. Solitude. Hiérarchie des types d'activité.
<i>Pauvreté culturelle</i>	<i>Identités culturelles</i>	<i>Inégalités culturelles</i>
	Législation sur le mariage. Information. Encourager le changement des habitudes traditionnelles.	Asymétrie des droits et obligations du mariage. Approche spécifique des femmes.
<i>Pauvreté politique</i>	<i>Participation politique</i>	<i>Inégalités de pouvoir</i>
	Démocratisation. Quotas et règles de parité. Participation aux décisions. Responsabilisation.	Inégalités de droits : de vote, de liberté d'association, etc. Représentation. Prise de décisions.
<i>Pauvreté d'éthique</i>	<i>Valeurs d'éthique</i>	<i>Inégalités d'éthique</i>
	Examen des valeurs religieuses et de leurs conséquences Législation sur la violence	Valeurs masculines dominantes Préférence masculine Violence domestique et externe

Ce cadre de référence pour des interventions de lutte contre la pauvreté ne doit, cependant, pas faire oublier deux phénomènes importants. Premièrement, que le fait de supprimer certaines formes d'inégalités, reconnues et donc combattues comme telles, peut avoir pour conséquence de faire émerger d'autres formes d'inégalités plus subtiles. Deuxièmement, que la vulnérabilité est essentielle analyser le lien entre pauvreté et inégalités. Dans tous les cas, des indicateurs et des mesures spécifiques doivent être envisagés. Leur recherche ne fait pas partie de notre propos actuel mais commencent à être abordé par les institutions de développement (Banque mondiale 2000).

Plus généralement, il convient de remarquer qu'un gros effort reste à faire dans le domaine de la mesure statistique de la pauvreté et des inégalités sexuées si l'on veut obtenir une vue générale et comparée du statut des femmes dans le monde, afin de mettre en valeur ce qui peut être considéré comme spécificité féminine et d'évaluer correctement la contribution des femmes. Les Nations Unies ont certes proposé quelques indicateurs synthétiques comme l'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) ou l'indicateur de participation des femmes (IPF) (PNUD 1995 et 1997), mais c'est surtout sur la production d'informations désagrégées sur les différentes dimensions de la situation des femmes qu'il faudra faire porter la collecte d'information à venir.

Conclusion

Les efforts menés au cours des dernières décennies pour lutter contre la pauvreté ont apportés de nettes améliorations dans bien des domaines qui ont un lien avec les différentes formes de pauvreté. Et les femmes ont été parmi les premières à bénéficier de ces améliorations. La mortalité maternelle et la mortalité infantile ont fortement baissé, la sécurité alimentaire est mieux assurée, l'alphabétisation et la scolarisation primaire se sont fortement améliorées. La participation des femmes au monde du travail, dans la vie politique s'est accrue, notamment à travers l'amélioration du processus de démocratisation et l'élaboration des cadres juridiques correspondants.

Il n'en demeure pas moins que si nous prenons comme cadre de référence analytique celui du développement durable avec ses dimensions économique, sociale, culturelle, politique et d'éthique, on remarque que les femmes sont encore les premières touchées par les formes correspondantes de pauvreté en raison de leur statut, en général, inférieur à celui des hommes. Or cette inégalité de statut est le résultat direct d'un enchaînement d'inégalités sexuées de différentes formes. Des inégalités sexuées qui ont pour effet de rendre les femmes plus vulnérables en cas de difficultés, économiques notamment mais pas uniquement, et qui les empêchent d'utiliser leurs capacités à éviter de tomber dans la pauvreté ou à s'en sortir.

Il en résulte que si l'on veut combattre, de façon efficace, les différentes formes de pauvreté féminines, il faut tenir compte de la présence des formes correspondantes d'inégalités sexuées et de l'articulation qui existe entre elles. De plus, il faut savoir que s'il est possible de compenser rapidement certaines formes d'inégalités économiques à travers des interventions appropriées, d'autres inégalités surgiront qui engendreront de nouvelles formes de pauvreté. A

moins de s'attaquer à la logique même de l'enchaînement des inégalités, ce qui demande de remonter aux inégalités-source et donc d'intervenir dans les domaines de l'éthique, du politique et du culturel.

En fait, la route semble encore longue pour qu'au niveau de l'humanité les inégalités sexuées soient repérées, puis combattues, dans leur totalité, afin d'éviter que des catégories de femmes soient maintenues dans la pauvreté et qu'elles transmettent, par effet intergénérationnel, cette pauvreté sur le long terme. Plus généralement, on doit reconnaître que si dans un petit nombre de pays "commence à apparaître une nouvelle ère qui reconnaît la légitimité du modèle égalitaire entre les sexes, il reste encore beaucoup à faire pour que cette légitimité, ou une légitimité équivalente, puisse être étendue à l'humanité toute entière" (Montreynaud 1999).

Les expériences passées montrent, cependant, que c'est à partir des femmes elles-mêmes que peut surgir le changement : tant qu'elles s'y opposent au nom de la tradition, ou même de la légalité, aucune réforme n'est possible ; dès qu'elles se mobilisent pour le changement, souvent de manière pacifique, les réformes suivent relativement vite. Cela concerne tout autant l'enchaînement des inégalités sexuées et leur lien avec les différentes formes de pauvreté. Toute rupture dans la transmission du statut d'infériorité qui en résulte mobiliserait les capacités innovatrices des femmes et ferait surgir, à travers leur vision de solidarité et de bien-être collectif, des énergies de croissance nouvelles dont on a bien besoin pour réduire la pauvreté au niveau mondial.

Références

- AHO G., LARIVIERE S. et MARTIN F., 1998, *Manuel d'analyse de la pauvreté. Applications au Bénin*, PNUD, Université nationale du Bénin, Université Laval, Québec, 370 p.
- BANQUE MONDIALE, 2000, *Attacking Poverty : World Development Report 2000*, Washington, mimeo, 287 p.
- BANQUE MONDIALE, 1990, *La Pauvreté*, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 287 p.
- CHARMES J., 1999, "Informal Sector, Poverty and Gender : A Review of Empirical Evidence", Background Paper for the World Development Report 2001, World Bank, mimeo 40 p.
- EPHESIA, 1995, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, La Découverte, Paris, 740 p.
- LARIVIERE S. et MARTIN F. (eds.), 1999, *Approches économiques de lutte contre la pauvreté.* – Université Laval, CECI, Tecsalt, Québec, p.
- LOCOH Th, LABOURIE-RACAPE A., TICHIT C., 1996, *Genre et Développement : des pistes à suivre*, Documents et manuels du CEPED N°5, 154 p.
- LOCOH Th., 1995, *Familles africaines, population et qualité de la vie*, Dossiers du CEPED N°31, Paris, 48 p.
- MONTREYNAUD F., 1999, *Le vingtième siècle des femmes*, préface d'Elisabeth Badinter, Nathan, Paris, 832 p.
- OIT [Organisation Internationale du Travail], 1995, *Gender, Poverty and Employment : Turning Capabilities into Entitlements*, Genève, 70 p.

- ODHD [Observatoire du développement humain durable], 1999, *Croissance, Équité et pauvreté*, Rapport national sur le développement humain durable, PNUD et Banque mondiale, Bamako, 108 p.
- PEASE A. et B., 1999, *Pourquoi les hommes n'écoutent jamais rien et les femmes ne savent pas lire les cartes routières*, Editions Générales First, Paris, 427 p.
- PERROT M. et DUBY G. (dir), 1993, *Femmes et histoire*, Paris, Plon, 197 p.
- PNUD [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1997, *Rapport mondial sur le développement humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris, 268 p.
- PNUD [Programme des Nations Unies pour le Développement], 1995, *Egalité sociologique entre les sexes et développement humain : Rapport mondial sur le développement humain 1995*, Economica, Paris, 250 p.
- VERON J., 1997, *Le monde des femmes : inégalités des sexes, inégalités des sociétés*, Le Seuil, Paris, 210 p.

ARTICLE 8

“Going out of the Crisis : The Preference for Social Capital as a Strategy for Cameroon's Households”

2000, *The International Review of Social History*, 12 p. (à paraître)

Le Cameroun a connu de 1986 à 1994 une grave crise économique, résultant de la chute simultanée des cours de l'ensemble de ses produits d'exportation (café, cacao, huile de palme, caoutchouc mais aussi pétrole). Les conséquences financières, notamment sur le budget de l'Etat, se sont transformées en conséquences sociales extrêmes : pertes d'emploi, baisse des budgets consacrés à la santé et à l'éducation, réduction des salaires des fonctionnaires, baisse du niveau de vie et augmentation de la pauvreté. Les premières d'ajustement structurel interne souvent effectuées avec retard : réduction des dépenses, restructuration des entreprises, libéralisation des filières de production, etc. n'ont pas suffi à rétablir les équilibres financiers et à relancer la croissance, imposant alors la nécessité d'un ajustement externe. Celui-ci s'est traduit par la dévaluation du franc CFA en 1994 entraînant, dans un premier temps, une forte augmentation des prix et, en conséquence, une baisse du niveau de vie et un accroissement de la pauvreté.

Quelques mois plus tard, le différentiel des prix à l'exportation pour le café et le cacao permettait aux exportateurs et aux agriculteurs d'engranger des recettes considérables. Face à cette situation, les agriculteurs choisissaient, en premier lieu, de se désendetter socialement, c'est dire de renouer avec leurs liens et leurs obligations sociales, mis en veilleuse par la baisse trop forte du niveau de vie. Puis, ils veillaient à remettre les enfants à l'école et à assurer les soins de santé pour tous. Enfin, ils s'efforçaient de remettre en état leurs plantations. Ainsi, contrairement à bien des prévisions, leur préférence allait à la reconstitution de leur capital social, puis de leur capital humain, au détriment du capital physique. Ce qui traduit une rationalité visant à privilégier les formes d'assurance les plus immédiates et les plus sûres car issues de formes de capital accumulé au plus long terme.

"Going out of the Crisis : The Preference for Social Capital as a Strategy for the Cameroon's Households"

Jean-Luc Dubois² et Aloysius Amin³

Introduction

- 1. The Surge of the Economic Crisis in Cameroon**
- 2. Poverty Increase and Survival Strategies**
- 3. The Devaluation and the Social Debt**

Conclusion

² Economist, French Research Institute for Development (IRD) and University of Versailles St. Quentin en Yvelines (Centre of Economics and Ethics for Environment and Development C3ED)

³ Economist, University of Yaounde II

ARTICLE 9

« Les progrès dans la modélisation théorique du comportement des ménages. Quelles implications dans la conception des enquêtes sur les conditions de vie ? »

2000, avec K. Radja, in *Revue du Gratice*, Paris, 20 p. (à paraître)

La réflexion sur la modélisation théorique du comportement des ménages a fait d'énormes progrès ces récentes années. On est ainsi passé des théories du consommateur à celle de la famille avec la « New Home Economics », en s'appuyant sur diverses représentations de la famille, tantôt unitaire : fusionnelle, consensuelle, altruiste, tantôt institutionnelle, négociée voire conflictuelle. Chacune de ces représentations induit des hypothèses sur les comportements des membres du ménage, et sur leur agrégation au sein du ménage, ce que doit prendre en compte la modélisation.

La vérification empirique de ces hypothèses demande alors de recueillir les informations correspondantes auprès des ménages, notamment, dans les pays en développement. Or les instruments d'investigation classiques actuels : enquêtes budget consommation, enquêtes conditions de vie, enquêtes participantes, observatoires, etc. ne sont pas forcément tous adaptés aux nouveaux besoins. Le changement de paradigme dû à l'introduction des premiers éléments de la théorie de la famille dans la conception des enquêtes au cours des années 80 a déjà permis l'émergence d'une nouvelle série d'enquête à objectifs microéconomiques.

Mais les nouveaux besoins d'information qui sont relatifs à la prise en compte des interactions sociales entre individus, au temps et à la durée, aux multiples explications qualitatives de certains comportements demandent, certes, de modifier certains des instruments actuels, d'envisager la création de nouveaux instruments, mais surtout de savoir comment ils peuvent être articulés ensemble au sein de systèmes d'investigation efficaces.

Les progrès dans la modélisation du comportement des ménages : Quelles implications pour la conception des enquêtes sur les conditions de vie ?

Katia Radja et Jean-Luc Dubois,
économistes, C3ED-IRD, UVSQ¹

Résumé

Cet article montre comment les progrès dans les théories économiques de la famille ont conduit à des changements dans la conception même des enquêtes sur les conditions de vie des ménages. Le fait de tenir compte des interactions entre les membres d'un même ménage remet en cause la pertinence des systèmes d'enquête traditionnels qui sont basés sur le ménage perçu comme une entité décisionnelle unique. Il en résulte la nécessité de revoir les instruments d'investigation actuels en fonction de cette nouvelle orientation quitte à concevoir de nouveaux instruments plus adaptés aux besoins d'information actuels.

Abstract

This paper shows how the progress in the household economics theory leads to conceptual and methodological changes in the design of household surveys. Moving from a household considered as the unique decision-making unit to a household where the various members interact permanently has strong implications for the data requirement. New investigation instruments and methodology have to be developed consequently to answer to these information needs.

Introduction

Des progrès importants ont eu lieu au cours de ces dernières années concernant la modélisation du ménage et de ses comportements. Ils se réfèrent à des approches théoriques souvent complémentaires, chacune d'elles faisant ressortir un aspect particulier du comportement du ménage. Or, les prédictions de ces théories demandent à être confrontées à la réalité socio-économique par une observation méthodique sur le terrain des différents aspects de ces comportements. Par ailleurs, les progrès récents de la modélisation économétrique font que la demande d'informations a aussi fortement évolué. Nous examinerons donc, en premier lieu, les grandes tendances de la modélisation des ménages, puis, en second lieu, les

¹ C3ED : Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement

IRD : Institut de Recherche pour le Développement

UVSQ : Université de Versailles St Quentin en Yvelines

Nous remercions F-R. Mahieu, J.Charmes et D.Requier-Desjardins, professeurs et chercheurs au C3ED de l'UVSQ pour leurs précieux conseils.

conséquences sur les méthodes et les instruments d'investigation actuels et à venir.

1/ La modélisation théorique des comportements du ménage

Pendant longtemps, l'analyse économique a accordé peu d'importance à l'étude du comportement des ménages : le ménage était alors assimilé à une « boîte noire ». Puis à partir des années soixante, dans un contexte de changements démographiques et sociaux dans les pays industrialisés (baby-boom, hausse de la participation des femmes au marché du travail, montée du divorce, etc.), les économistes vont s'intéresser davantage à l'analyse microéconomique des ménages. Ainsi, dans le souci de mieux appréhender le comportements des ménages en termes d'allocations des ressources, d'offre de travail, etc., les économistes mettent l'accent sur les questions relatives à la nature des activités économiques du ménage et au processus de prise de décision. En général, on distingue le ménage de la famille sachant que par définition le ménage retient le critère de résidence, d'alimentation et de budget partagés, alors que la famille retient celui de liens de parenté. Néanmoins, pour modéliser le comportement des ménages, on peut appliquer les théories économiques de la famille au ménage.

Il en résulte des apports théoriques importants qui soulignent, à travers des outils d'analyse variés, les progrès et la diversité des représentations théoriques du ménage.

1-1/ Le ménage : unité de production et de consommation

L'émergence de l'école du New Home Economics, dans les années soixante, a contribué au développement de l'économie de la famille en transposant les instruments de l'analyse néoclassique à l'étude de la famille et des décisions prises en son sein. Dans l'approche néoclassique traditionnelle, l'activité de production est associée à l'entreprise alors que la consommation reste une activité spécifique au ménage. Cette distinction entre les deux activités est devenue moins nette avec l'émergence des nouvelles théories du consommateur - producteur. Ainsi [Becker 1965, 1974, 1981] applique le

concept de fonction de production issu de la théorie standard du producteur à l'étude des décisions familiales.

Les ménages sont alors dotés d'une fonction de production F décrivant les possibilités de produire des « commodities » (marchandises) qui sont des biens acquis hors marché, et peuvent être assimilés à des activités spécifiques (préparation de repas, travail, etc.). Ces activités sont produites au sein du ménage à partir d'inputs (X_i) qui sont achetés sur le marché, et du temps (T_i) dont disposent les membres du ménage pour produire chaque marchandise Z_i . Par exemple, la préparation d'un repas nécessite des ingrédients (X_i) et du temps (préliminaires, cuisson, etc.). Du point de vue de la consommation, le ménage maximise sous deux contraintes budgétaire et temporelle une fonction d'utilité U dont le niveau dépend des marchandises Z_i , donc $U = U(Z_1, \dots, Z_n)$.

Dans cette perspective, le ménage n'est plus perçu comme une boîte noire "mystérieuse" mais comme une entité économique, centre d'activités de production et de consommation où le temps joue un rôle important dans les activités du ménage. Le modèle de ménage consommateur-producteur est fort utile pour étudier les comportements des ménages dans les pays en développement. Dans cette perspective, Singh, Squire et Strauss [1986] appliquent cette analyse à l'économie paysanne en modélisant les agricultures familiales dans les pays en développement.

1-2 / Le débat : conception unitaire *versus* conceptions « alternatives »

La représentation théorique de la prise de décision au sein du ménage a été traitée de deux façons différentes. Les modèles traditionnels, plus anciens et reposant sur l'hypothèse de préférence commune, considèrent la famille comme un décideur unique, avec une seule contrainte de budget commun (conception unitaire). Par contre les modèles alternatifs, plus récents, remettent en cause l'hypothèse de mise en commun des revenus et acceptent l'hypothèse de multiplicité des décideurs et de préférences distinctes parmi les membres du ménage.

1-2-1/ Conception unitaire du ménage

Le fondement théorique de la conception unitaire du ménage consiste à résoudre le problème lié à la représentation du ménage –entité composée de plusieurs membres- comme un décideur unique. En effet, à travers le théorème d'impossibilité, Arrow montre que l'agrégation des préférences individuelles pose des problèmes. On ne peut trouver de solution qui permette de satisfaire l'ensemble des préférences des différents membres du ménage. Si bien que plusieurs hypothèses ont été formulées pour modéliser le ménage de façon unitaire: modèle fusionnel [Sen,1983], modèle de consensus [Samuelson, 1956] et modèle altruiste [Becker, 1974, 1981].

Modèle fusionnel

L'approche de Sen consiste à ignorer complètement les personnes composant le ménage et à considérer ce dernier comme une unité décisionnelle unique. Le terme de « glued-together family » utilisé par Sen illustre bien l'idée selon laquelle les différents membres sont « agglutinés », « collés » ensemble pour former un tout. Par ailleurs, Sen suppose qu'il existe une homothétie absolue des préférences dans la mesure où chaque membre de la famille perçoit de la même façon les utilités respectives . Soit U , une fonction d'utilité dont l'un des arguments est q , le niveau de consommation moyen ; selon la conception de Sen, on a alors en terme d'utilité : $U = U(q)$ chaque membre percevant de manière identique le niveau d'utilité U .

Modèle du consensus

Pour Samuelson [1956], l'hypothèse de préférence commune résulte d'un comportement rationnel d'optimisation défini par l'existence d'un consensus entre les membres du ménage. Plus précisément, si l'on prend le cas d'un ménage de plusieurs personnes, chacune a une fonction d'utilité individuelle qui dépend de sa propre consommation de biens ; d'un commun accord, elles conviennent de maximiser une fonction commune de bien-être sous une contrainte budgétaire unique qui regroupe les revenus des membres du ménage. Autrement dit, le ménage n'est pas sous l'emprise d'un

pouvoir dictatorial, et se comporte comme si elle maximisait -en tant qu'agent unique- une fonction commune de bien-être social. Dans cette perspective, l'allocation optimale du ménage résulte de la maximisation, sous contrainte du budget familial, de cette fonction commune de bien-être W qui est elle-même une fonction composée des fonctions d'utilité individuelles U_i : $W = W[U_1(x_1, y_1), \dots, U_n(x_n, y_n)]$, où $i = 1, \dots, n$ membres du ménage et (x_i, y_i) consommation en biens.

Si dans le modèle du consensus, la théorie microéconomique du consommateur s'applique aisément au comportement du ménage, Samuelson ne montre cependant pas comment ce dernier parvient au consensus sur la fonction commune de bien-être.

Modèle altruiste

En réponse aux limites du modèle de Samuelson, Becker [1974, 1981], à travers un modèle altruiste, montre que l'on peut comprendre le fonctionnement de l'unité familiale en postulant qu'une seule personne, le chef du ménage, se comporte de façon altruiste et bienveillante en se souciant du bien-être des autres membres de la famille. La démonstration du théorème correspondant met en scène des enfants dits "pourris" car purement égoïstes, mais rationnels face à un unique parent altruiste. La présence de ce parent altruiste, qui accomplit des transferts en faveur des membres de sa famille, suffit pour amener des enfants égoïstes à se comporter de façon apparemment désintéressée. En effet, d'un point de vue stratégique, l'enfant égoïste a tout intérêt à agir en vue de maximiser le revenu de la famille, puisqu'il en recueillera les fruits. Plus généralement, si l'on prend le cas d'un membre de la famille bénéficiaire de transferts et qui ne s'intéresse qu'à son propre bien-être, tout en tenant compte de l'attitude de son bienfaiteur, il aura tout intérêt à simuler l'altruisme vis-à-vis de son bienfaiteur et des autres membres du ménage afin de maximiser le revenu de la famille, quitte à réduire son propre revenu. La répartition optimale des ressources dans la famille sera celle qui maximisera la fonction d'utilité du parent altruiste sous la contrainte

budgétaire. Cette démonstration repose sur une hypothèse centrale: l'élasticité de la consommation du bénéficiaire par rapport au revenu du bienfaiteur est supérieure à l'unité [Rapoport, 1998].

L'altruisme du parent donateur peut être représenté par une fonction d'utilité qui contient la préoccupation du bien-être des enfants. Plus précisément, lorsque l'on considère un parent altruiste et n enfants égoïstes qui se préoccupent uniquement de leur consommation, c'est-à-dire de leur propre bien-être, l'utilité du donateur est représentée par la fonction d'utilité : $U = U(x_0, \dots, x_n)$ où x_0 est la consommation en biens du parent altruiste et x_i représente la consommation en biens du $i^{\text{ème}}$ enfant.

Les conclusions du théorème de Becker reposent toutefois sur un certain nombre d'hypothèses restrictives. Tout d'abord, l'altruisme du "chef" est égalitariste à l'égard des enfants. Deuxièmement, il n'y a pas d'autonomie des ressources individuelles, donc pas d'autonomie relative des membres de la famille. Enfin, il existe une structure d'information particulière sur le comportement de l'autre (anticipations sur le comportement de l'altruiste et sur le comportement des autres membres).

Ces modèles unitaires qui reposent sur l'hypothèse de préférence commune et sur la mise en commun des revenus sont peu complexes dans la mesure où ils abordent divers problèmes concrets liés à l'étude de comportements (offre de travail, consommation, fécondité, etc.) dans un cadre théorique à la fois simple et cohérent. Toutefois, depuis les années quatre-vingt, ils sont soumis à des critiques tant théoriques qu'empiriques.

Limites et critiques de la conception unitaire du ménage

D'un point de vue théorique, ce type de modèle reste inadapté à l'étude du mariage et du divorce [Lundberg et Pollak, 1996] dans la mesure où les utilités individuelles des conjoints ne sont pas prises en compte dans la fonction d'utilité commune pour déterminer les choix en matière de consommation, d'offre de travail, etc., au niveau du ménage. En particulier, les modèles de mariage ont besoin d'un cadre théorique dans lequel les

comparer leur utilité espérée dans le mariage à celle qui serait espérée hors mariage.

Par ailleurs, Alderman, Chiappori, Haddad, Hoddinott et Kanbur [1995] soulignent certaines limites de la conception unitaire du ménage. D'une part, au sein du ménage, le système de prix peut être différent si l'on distingue les revenus selon le sexe ; d'autre part, la représentation unitaire du ménage ne permet pas d'explicitier le processus par lequel les ressources sont allouées effectivement entre les différents membres du ménage et ne met ainsi pas en évidence l'existence d'inégalités structurelles basées sur certains critères (genre, âge, etc.) en matière de consommation, d'investissement en capital humain, etc. Autrement dit, le modèle unitaire ne permet pas de résoudre les problèmes liés au bien-être de groupes spécifiques (femmes, enfants) au sein du ménage. Enfin, les approches unitaires ne prennent pas en compte les différences dans les intérêts et les préférences des personnes issus du ménage.

D'un point de vue empirique, de nombreuses études économétriques rejettent l'hypothèse de la mise en commun des revenus du ménage en montrant que le revenu pris isolément selon le sexe affecte la demande de façon significative. Autrement dit, un revenu géré soit par le mari, soit par la femme a des effets différents sur le comportement de la famille en terme d'allocation de ressources. Dans leur enquête sur les conditions de vie des ménages menée en Côte d'Ivoire, Hoddinott et Haddad [1995] ont ainsi montré qu'une augmentation du revenu de la femme par rapport à celui de l'homme est associée à une hausse proportionnelle des dépenses d'alimentation et de santé destinées aux enfants, et à des dépenses moindres en tabac et en alcool. La conception unitaire est donc un cadre d'analyse inadapté lorsqu'on s'intéresse à la consommation et aux dépenses individuelles.

Une alternative à la représentation traditionnelle du ménage résiderait dans la remise en cause de l'hypothèse de mise en commun des revenus et dans l'acceptation de l'hypothèse de préférences distinctes parmi les membres du ménage. Cela reviendrait alors à traiter les membres du ménage comme

des personnes distinctes, et à tenir compte des interactions sociales [becker, 1974] entre elles. Dans cette perspective, d'autres théories de la famille offrent un cadre plus réaliste à l'analyse des décisions familiales à travers les deux types d'approches suivants : l'approche stratégique et l'approche institutionnaliste.

1-2-2/ Conceptions alternatives du ménage

L'approche stratégique

L'approche stratégique s'effectue à travers les modèles de marchandage ("bargaining models") de la théorie des jeux et permet d'assouplir l'hypothèse de mise en commun des revenus. Elle implique que des membres du ménage ayant des préférences distinctes participent à la détermination de la consommation globale du ménage. Les comportements individuels sont alors mis en valeur car on considère que les membres d'un ménage agissent en fonction de leurs propres intérêts et de leur contribution économique au foyer. Dans cette perspective, le ménage peut être modélisé sous la forme d'un jeu coopératif [Manser et Brown, 1980 ; McElroy et Horney, 1981]. Ce type de modèle –fondé sur un processus de négociation de Nash- fournit un cadre d'analyse intéressant pour étudier le processus de négociation au sein du ménage. Plus précisément, ce modèle met en scène un couple, homme-femme (h,w) qui décide de l'allocation des ressources. Chaque membre a sa propre fonction d'utilité $(U_i)_{i=h,w}$ qui dépend de sa consommation personnelle en biens $(X_i)_{i=h,w}$. De plus, si aucun accord n'est conclu, les conjoints obtiennent des gains qui sont fonction du niveau des utilités $(T_i)_{i=h,w}$ atteint en situation de divorce ou de non coopération. Dans cette situation, on détermine un point de menace qui correspond aux gains obtenus à l'extérieur du foyer. La solution coopérative de Nash correspond à la répartition des biens qui maximise le produit des gains de la coopération (N) avec $N = (U_h(X_h) - T_h) (U_w(X_w) - T_w)$.

Dans ce cadre d'analyse, les auteurs montrent que la répartition des ressources entre les personnes est influencée par un ensemble de paramètres

environnementaux "externes" au ménage : législation, obligations contractuelles, normes sociales et culturelles, variables démographiques, etc., qui agissent sur le point de menace et peuvent conduire à une distribution inégalitaire plus accentuée des revenus.

Dans les approches développées par Ulph [1988] et Wooley [1988], les décisions au sein du ménage sont analysées dans le cadre de modèles non coopératifs, les actions des personnes étant conditionnées par les actions des autres membres. Dans un cadre théorique plus général, Chiappori [1992] n'utilise pas de modèle coopératif ou non coopératif pour étudier l'allocation des ressources, mais postule une seule hypothèse centrale : les décisions du ménage en matière de répartition des ressources sont efficaces au sens de Pareto. L'allocation des biens se fait alors selon une règle de partage précise, non postulée à priori. Ce modèle montre comment les revenus individuels affectent la consommation des différents biens privés.

L'approche institutionnaliste

A travers une approche institutionnaliste, Pollak [1985] établit une analogie entre la firme et la famille en ayant recours au concept de "coûts de transaction". L'approche par les coûts de transaction, développée initialement pour analyser la structure interne des entreprises, est appliquée au cadre familial. Sur le marché, les échanges en biens et services ne sont pas exempts de certains coûts (coûts de transaction). D'une part, l'information sur les caractéristiques des biens ou sur les partenaires de l'échange est incomplète - asymétries informationnelles-, d'autre part, les personnes ont une rationalité limitée dans le sens où ils disposent d'une capacité limitée de traitement de l'information.

Selon le courant institutionnaliste, ces coûts peuvent être réduits grâce à la mise en place de contrats à long terme dans le cadre d'organisations², d'associations coopératives (firmes, associations...). Selon cette logique, le ménage apparaît comme une forme d'organisation susceptible d'abaisser les

coûts. En effet, d'une part, la famille s'apparente à une société d'assurance en offrant un minimum de garanties, un système de sécurité (assistance mutuelle, sécurité matérielle contre les risques ou aléas) et, d'autre part, elle est un lieu d'échange particulier dans la mesure où les liens unissant les membres de cette organisation sont motivés par l'affection, l'amour, le devoir, la confiance, la loyauté, les droits et obligations, etc. Ainsi, par essence, la famille est une forme d'organisation efficace dans laquelle s'établissent des contrats implicites basés sur la confiance, le devoir, etc., contribuant ainsi à abaisser les coûts de transaction [Pollack, 1985].

Si les théories présentées ci-dessus convergent toutes dans le souci de modéliser le ménage et les décisions en son sein, elles divergent quant à la manière de s'y prendre à travers l'utilisation d'outils d'analyse différents (analyse microéconomique, théorie des jeux, approche institutionnelle). Mais plus précisément, cette controverse entre représentation unitaire du ménage et représentations alternatives sur la façon de modéliser le ménage reflète en fait une divergence quant à la conception méthodologique de la théorie économique. En effet, deux logiques s'opposent, la première visant à simplifier le comportement des agents et les hypothèses au point de les rendre nécessairement « irréalistes », la seconde répondant à un souci plus grand de réalisme.

La distinction entre ces deux conceptions est particulièrement nette en ce qui concerne les préférences. Par souci méthodologique, Becker et Stigler, [1977] supposent que les personnes ont des préférences stables –même si elles ne le sont pas dans la réalité–, afin d'expliquer les comportements des ménages par des facteurs strictement économiques (prix, revenus, etc.). En revanche, l'approche institutionnelle accorde de l'importance aux composantes sociologiques et considère que les préférences sont endogènes, façonnées par les normes et les institutions.

Pour passer de la modélisation du comportement du ménage à la conception d'une enquête susceptible de recueillir les informations qui

² [Requier-Desjardins, 1994] définit une organisation comme "un ensemble hiérarchisé d'individus coordonnés

entreront dans cette modélisation, il faut procéder par étapes successives : définir les objectifs de l'analyse, en déduire les besoins d'information, repérer les niveaux d'observation et unités statistiques, choisir les variables qui seront observées, concevoir en fonction les questionnaires, etc. Autant d'étapes qui constituent, en quelque sorte, une interface méthodologique entre des hypothèses théoriques et des instruments d'observation ou d'analyse [Dubois et Blaizeau, 1990].

2/ Des implications sur les systèmes d'investigation

Cette interaction entre réflexion théorique et méthodes empiriques est au cœur de l'évolution des systèmes d'observation. C'est elle qui est à l'origine des sauts qualitatifs qui ont permis d'améliorer les méthodes d'observation, en engendrant tour à tour la description monographique puis la mesure quantitative, la représentativité statistique, l'analyse des comportements, la combinaison d'approches qualitative et quantitative, etc.

C'est pourquoi, nous exposerons, dans un premier temps, les traits principaux de l'évolution de ces méthodes et des instruments d'observation correspondants. On étudiera, ensuite, les conséquences de la prise en compte des nouvelles approches théoriques sur les méthodes d'observation. Enfin, on tentera de voir dans quelle mesure les systèmes d'investigation actuels répondent aux nouveaux objectifs qui se déduisent de ces approches.

2-1/ L'évolution des méthodes d'observation

Les méthodes d'observation utilisées pour connaître la situation des ménages et analyser leurs comportements socioéconomiques ont évolué à travers les âges. Cette évolution s'est faite lentement à travers quelques sauts qualitatifs importants. Plusieurs raisons expliquent cette dynamique. Tout d'abord, les demandes d'information, généralement soumises par les décideurs, évoluent constamment en fonction des besoins de la politique économique et des orientations de la pensée économique qui les sous-tendent

(mesure de la puissance politique, évaluation de la richesse économique, politique de développement et d'industrialisation, mesure du niveau de vie puis des conditions de vie, analyse des comportements, lutte contre la pauvreté, etc.). Ensuite, les méthodologies développées pour répondre à ces demandes se sont fortement améliorées avec les progrès de la connaissance statistique (introduction de la représentativité, articulation des approches qualitatives et quantitatives, techniques économétriques, etc.) et des techniques informatiques (traitement des données, saisie portable, communication généralisée, etc.).

De l'Antiquité jusqu'au 17ème siècle, la connaissance chiffrée d'une situation socio-économique donnée se traduisait par de lourdes opérations d'investigation comme les recensements démographiques, souvent à objectifs militaires, ou la comptabilisation des ressources agricoles, dans le but d'éviter la famine.

A partir du 17ème siècle, la volonté d'estimer la richesse globale d'une nation puis la recherche des moyens pour l'accroître (Quesnay, Smith) a conduit à se préoccuper des conséquences sociales des politiques économiques. C'est dans ce contexte qu'eurent lieu les premiers essais de mesure empirique des conditions de vie des ménages : en France, Vauban (1707), en Angleterre, Davies (1795), puis Sir Eden Morton (1797).

En choisissant les échantillons de façon raisonnée, toutes ces enquêtes restent des monographies, sans représentativité statistique, même si elles ont un réel souci de mesure et de construction d'indicateurs-clés. Avec l'apparition des méthodes d'échantillonnage aléatoire et de la représentativité statistique (travaux de Newman en 1925) un nouveau saut qualitatif est effectué. Il assure la prééminence des méthodes aléatoires d'enquête sur les monographies utilisant le choix raisonné.

La première enquête budgétaire, statistiquement représentative, est alors réalisée en Belgique par Ducpetiaux en 1855. D'autres enquêtes équivalentes ont été menées dans le Massachusetts (1875), à Londres (1882) et à New York (1901). Plus tard, Ogburn détermine, en 1916, les premières

échelles d'équivalence qui affinent le calcul de la consommation par tête sur une base d'équivalent adulte.

Ainsi, les méthodes statistiques ont conduit à l'émergence d'instruments qui appréhendent les caractéristiques d'une réalité socioéconomique donnée de manière représentative. De même, à travers l'économétrie, ont pu être mesurées les interactions entre variables et les comportements de ménages correspondants. Dans les années cinquante, lors des premières indépendances en Asie, puis dans les années soixante en Afrique, les efforts méthodologiques ont porté sur l'adaptation des méthodes d'enquêtes à la réalité socioéconomique des pays en développement. Des enquêtes statistiques sur le budget et la consommation des ménages ont ainsi été régulièrement menées dans nombre de pays. Tout en permettant la production d'informations essentiellement macroéconomiques (indices de prix à la consommation, établissement du compte des ménages de la comptabilité nationale, suivi des plans de développement nationaux), elles ont néanmoins visé à mieux appréhender des situations complexes. Cette approche a inspiré, au début des années soixante dix, les enquêtes du NHSCP (National Household Survey Capability Program), instauré par les Nations-Unies en 1975, et plus connu en Afrique sous le nom de PADEM (Programme africain d'enquêtes auprès des ménages).

A la fin des années soixante dix, un changement de paradigme apparaît dans la conception des enquêtes sous l'influence directe de la théorie économique de la famille. Cette approche théorique, qui rejoint les préoccupations d'une meilleure compréhension des comportements socioéconomiques, est à l'origine de nombreuses innovations dans les enquêtes sur le budget et la consommation des ménages.

En effet, on ne s'intéresse plus au seul niveau de vie du ménage, retracé par la consommation et le revenu, ou aux différents thèmes des conditions de vie exprimés sectoriellement (éducation, habitat, santé, etc.), mais aussi aux choix et aux comportements des membres de la petite " économie - ménage ". Dans ce contexte, apparaissent au milieu des années 80, les enquêtes sur les

conditions de vie des ménages du Living Standard Measurement Study (LSMS) de la Banque mondiale, puis plus tard, en 1990, les enquêtes de la dimensions sociales de l'ajustement (DSA) qui ont été effectuées dans une trentaine de pays [Dubois, 1996]. On peut aussi rattacher à ce courant de pensée, l'innovation récente des enquêtes à phases de type 1-2-3 [Roubaud, 1994] qui mettent l'accent sur un comportement particulier de l'économie ménage : par exemple, la relation entre l'emploi et le secteur informel au Cameroun, entre les formes d'emploi (auto-emploi, micro-entreprises, entreprises familiales) et la pauvreté au Bangladesh, entre l'emploi et le capital humain à Madagascar, etc.

Par ailleurs, on assiste à une renaissance de l'approche qualitative pour mieux saisir les interactions sociales qui dominent en permanence la décision économique. En ce sens, largement précurseur, le groupe AMIRA, créé en 1975 préconise, sous l'influence de l'anthropologie et de la sociologie, la combinaison d'enquêtes qualitatives et quantitatives au sein de systèmes d'information.

2-2/ Les implications méthodologiques des nouvelles approches théoriques

Les nouvelles approches théoriques de la famille mettent donc l'accent sur la prise en compte des comportements individuels au sein du ménage, notamment sur l'observation de ce qui se passe entre les membres, et sur l'introduction des interactions sociales. En ce sens, elles ouvrent la porte à de nouvelles possibilités d'innovations technologiques : d'une part, au niveau des méthodes d'observation et d'autre part, sur les instruments d'investigation correspondants.

Implications sur les méthodes d'observation

La première des implications concerne l'unité même de l'observation, puis de l'analyse. Dans la nouvelles conception théorique, le ménage résulte du regroupement de plusieurs unités microéconomiques qui sont les

personnes. En termes statistiques, ce changement dans l'unité de base se retrouve dans la structure d'information définissant l'enquête, et c'est la personne, plus que le ménage, qui se situe alors aux trois niveaux d'observation, d'analyse et de décision. Il en résulte que si l'on veut étudier les niveaux de pauvreté et d'inégalité, c'est au niveau des personnes composant le ménage qu'il faut analyser des données.

La deuxième implication concerne la prise en compte des interactions sociales au sein du ménage et de ses effets sur les décisions individuelles et la formation des décisions collectives. Il ne s'agit pas seulement de considérer les phénomènes d'échange de biens et de services entre personnes, mais aussi de caractériser ces échanges en termes des droits et obligations [Mahieu, 1990] qui ont un impact sur le revenu ou la consommation future. L'appréhension de ces phénomènes demande d'intégrer des variables subjectives qui, retraçant des aspects d'ordre psychologique, permet de décrire et d'expliquer la qualité des relations. Cette démarche complète les approches anthropologique ou sociologique habituellement utilisées pour faire ressortir les variables explicatives et déterminer les causalités. Les méthodes récentes d'investigation basée sur l'entretien auprès de groupes focalisés sont parfaitement adaptées à cette démarche. Dans cette perspective, on pourrait relever par des questionnaires, conçus au niveau de la personne, les échanges entre personnes ou les actions communes en y incluant les montants correspondants, les droits et obligations engendrés, ainsi que les motivations.

La troisième implication concerne la prise en compte du temps et de la durée. Ceci est nécessaire pour décrire et suivre les modifications des comportements dans le temps : effets de substitution, croissance ou de diminution, occurrences nouvelles dans le cas d'innovation. On peut intégrer la durée au sein des systèmes d'investigation de différentes manières : soit en suivant un échantillon constant dans le temps sous la forme d'un panel de personnes, ou de ménages, soit en combinant des phases d'enquête différentes ou des instruments d'investigation complémentaires.

Enfin, une dernière implication concerne le ciblage et la représentativité de certains groupes de personnes au sein du ménage, dont on veut connaître la situation et analyser les comportements, ou les changements de comportements. Ceci est le cas lorsque l'on s'intéresse aux mesures de réduction de la pauvreté et des inégalités, ou que l'on veut mettre en valeur les comportements d'innovation de certaines catégories de personnes. Il se pose alors, d'une part, le problème de la sur-représentation³ de ces catégories tout en conservant une représentativité globale au niveau de l'ensemble de la population, et d'autre part, la question de la caractérisation de ces catégories par des variables spécifiques (âge, sexe, activité, rôle social, etc.).

Implications sur les instruments d'observation

Toutes ces implications méthodologiques nous obligent à passer du concept d'enquête à celui d'investigation. Par "investigation", nous désignons toute démarche qui recueille des informations sur un objet d'observation donné. Dans notre cas, l'objet en question est constitué des personnes ou des groupes de personnes qui entrent dans la composition d'un ménage.

L'investigation fait appel, pour sa mise en œuvre, à des instruments d'investigation qui renvoient à toute manière de recueillir l'information permettant de décrire, en termes qualitatifs, une situation ou un phénomène en action, ou d'en mesurer l'importance de façon quantitative.

Chacun de ces instruments fait appel à des techniques particulières qui sont autant de méthodes d'investigation : relevés, choix des échantillons, population de référence, conception des questionnaires, etc. La combinaison articulée, dans le temps et dans l'espace, de plusieurs instruments d'investigation définit un système d'investigation.

Le système d'investigation offre donc, de par sa définition, un large éventail de possibilités qui vont de l'enquête la plus simple, légère et spécifique, à la combinaison d'instruments divers, tant quantitatifs que qualitatifs. Il facilite le recueil, à travers des objectifs précisément définis,

³ Par référence à la photographie, on désigne par "effet de zoom", la technique qui consiste à représenter plus que proportionnellement des catégories de population ciblées

d'information de toutes sortes permettant, ainsi, de répondre aux nouveaux besoins d'information des utilisateurs.

2-3/ Quels instruments d'investigation envisager ?

L'étude de l'évolution des systèmes d'investigation montre que de nouveaux instruments sont apparus à chaque fois qu'il fallait répondre à de nouveaux besoins d'information, et ceci en étroite relation avec les thèmes dominants de la pensée économique.

On peut donc envisager deux orientations pour répondre à ces préoccupations. Premièrement, il est possible de s'appuyer sur les instruments déjà existants et de voir comment les adapter. Cette orientation demande d'examiner les instruments disponibles pour voir dans quelle mesure des modifications mineures leur permettraient de répondre aux nouveaux besoins.

Deuxièmement, on peut élaborer de nouveaux instruments pour chacun des besoins, quitte à articuler ces instruments, au sein de systèmes d'investigation, avec ceux qui sont déjà disponibles. Cette orientation demande cependant d'élaborer un cadre englobant au sein duquel s'agenceront ces instruments de façon optimale pour satisfaire aux différents besoins et objectifs.

Un effort d'adaptation des instruments disponibles

L'adaptation d'instruments d'investigation déjà existants à de nouveaux besoins par l'introduction d'innovations méthodologiques est une démarche classique comme le montre nombre d'exemples récents. Ainsi, au début des années quatre vingt dix, pour identifier les groupes sociaux et analyser leurs comportements, plusieurs tentatives ont été entreprises à partir des systèmes d'enquête existants. Le PADEM a élaboré un plan de sondage complexe pour relier les caractéristiques des ménages issus d'enquêtes thématiques successives (enquêtes démographique, budgétaire, agricole, sur l'emploi, articulées autour d'un échantillon-maître, Niger), avant de proposer une enquête de suivi sur petit échantillon (Mali). Le LSMS a réalisé l'enquête en

panel de Côte d'Ivoire puis une enquête greffée à passages répétés en Jamaïque. Le programme DSA a proposé l'articulation de trois enquêtes à finalité différente : l'enquête sur les priorités pour identifier les groupes sociaux, l'enquête intégrale afin de saisir les comportements et l'enquête sur les collectivités. Néanmoins, aucune de ces tentatives n'a réussi à intégrer les explications causales aux changements sociaux en raison de l'absence de techniques qualitatives.

La mise au point d'instruments appropriés

C'est pourquoi, on peut aussi songer à créer de nouveaux instruments d'investigation tout en satisfaisant aux contraintes de temps, donc de rapidité de production, et de coût. S'il y a plusieurs objectifs à satisfaire, dus à différentes demandes d'information, on répartira ces objectifs entre différents instruments d'investigation débouchant ainsi sur l'élaboration de systèmes d'investigation.

En ce sens, les observatoires apportent une réponse par sa capacité à combiner au sein d'une structure permanente divers instruments d'investigation. Les observatoires sont "des systèmes d'investigation à structure autonome qui permettent d'observer en permanence la situation et les comportements d'une population donnée sur des thèmes spécifiques, et qui distribuent l'information analysée à un réseau d'utilisateurs ". Autrement dit, les aspects de "permanence", "structure", "information analysée" et de "thème spécifique " demeurent les caractéristiques essentielles d'un observatoire. Plus précisément, les observatoires de terrain, dans un objectif de suivi dans le temps, portent sur des populations ciblées, combinant approches qualitative et quantitative au sein d'un même système tout en veillant à conserver une représentativité globale. Ce fut le cas des observatoires OCISCA (Observatoires du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun) qui étudiaient le comportement des planteurs de café et de cacao, et des pauvres du milieu urbain touchés par la crise économique, puis par les politiques de réformes économiques, ou actuellement du réseau d'observatoires ruraux de

Madagascar. Ainsi, compte tenu des implications méthodologiques des nouvelles approches théoriques exposées ci-dessus (ciblage de certaines catégories de personnes dans le ménage, prise en compte de leurs interactions, évolution des comportements dans le temps) et des caractéristiques des observatoires de terrain, il convient donc à l'avenir, de développer de manière plus précise ce type d'instruments d'investigation à l'étude du comportement des ménages.

Conclusion

Les progrès de la modélisation théorique ne sont que le reflet des tendances actuelles qui visent à mieux appréhender les relations et comportements des personnes au sein d'un ménage. Cette préoccupation vient de la nécessité de réaliser un développement économique plus efficace car plus orienté vers le social ou l'humain. Elle se traduit par un besoin d'instruments d'investigation plus adaptés aux nouveaux besoins d'information. Des instruments qui sont tantôt issus d'une adaptation des instruments disponibles tantôt élaborés de toutes pièces et regroupés au sein de systèmes d'investigation

La conception de tels instruments demande cependant de nouveaux efforts méthodologiques pour mieux saisir la réalité socioéconomique observée, et pour fournir des données fiables, dans des délais de plus en plus courts et au moindre coût. Dès lors, se pose le problème de répertorier les innovations actuelles qui sont souvent désordonnées face à la multiplication des besoins d'information. Dans cette perspective, la recherche de règles générales, de critères de classement, est indispensable.

Bibliographie

- Aho G., Larivière S. et Martin F., 1998, Manuel d'analyse de la pauvreté. Applications au Bénin, PNUD, Université nationale du Bénin, Université Laval, 370 p.
- Alderman H. Chiappori P-A, Haddad L., Hoddinott J., Kanbur R., 1995, Unitary versus Collective Models of the Household: Time to Shift the Burden of Proof, The World Bank Research Observer n°1, vol. 10, pp. 1-19.
- Becker G., 1965, A Theory of Allocation Time, Economic Journal 75, pp. 493-517.

- Becker G., 1974, A Theory of Social Interactions, Journal of Political Economy, 82, pp. 1063-1094.
- Becker G., 1981, A Treatise on the Family, Harvard University Press, édition refondue : 1991.
- Becker G. Stigler G.J., 1977, Degustibus Non Est Disputandum, American Economic Review, 67(2), pp. 76-90.
- Chiappori P-A., 1992, Collective Labor Supply and Welfare, Journal of Political Economy n°3, vol. 100, pp. 437-467.
- Dubois J-L., 1996, Quels systèmes d'information pour les politiques de lutte contre la pauvreté, Cahiers des Sciences Humaines n°4, vol.32, ORSTOM, Paris, pp 869-892.
- Dubois J-L. et Blaizeau D., 1990, Connaître les conditions de vie dans les pays en développement, tome 1 : Concevoir l'enquête, 165 p., tome 2 : Collecter les informations, 312 p., tome 3 : Analyser les résultats, 175 p., Ministère de la coopération et du développement, La documentation française, Paris.
- Haddad L. et Hoddinott J., 1995, Does Female Income Share Influence Household Expenditure ? Evidence from Côte d'Ivoire, Oxford Bulletin of Economics and Statistics n°1, vol. 57, pp. 132-157.
- Kleitz G. et Lavigne-Delville Ph., 1996, Les diagnostics participatifs : outils, méthodologies et interrogations, Dossier du GRET, Paris.
- Lundberg S. et Pollak R., 1996, Bargaining and Distribution in Marriage, Journal of Economic Perspective n°4.
- Mahieu F-R., 1990, Les fondements de la crise économique en Afrique, Paris, L'Harmattan
- Manser M. et Brown M., 1980, Marriage and Household Decision-Making: A Bargaining Analysis, International Economic Review 21 (1), pp. 21-34.
- McElroy M. et Horney M.J., 1981, Nash-Bargained Household Decision: Toward a Generalization of the Theory of Demand, International Economic Review n°2, vol. 22, pp 333-349.
- Pollak R., 1985, A Transaction Cost Approach to Families and Households, Journal of Economic Literature XXIII, S581-608.
- Rapoport H., 1998, Coordination, altruisme et développement, Altruisme, Analyses économiques, Mahieu F-R, Rapoport H. (eds), Economica
- Requier-Desjardins D., 1994, L'économie des organisations et l'analyse du comportement des unités domestiques en Afrique sub-saharienne, Economie Appliquée n°4, tome 46.
- Roubaud F., 1994, L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé, Stateco n°78, INSEE, Paris, 143 p.
- Samuelson P., 1956, Social Indifference Curves, Quarterly Journal of Economics 70, pp 1-22.
- Sen A., 1983, Economics and the Family, Asian Development Review n°2 vol. 1.
- Singh I., Squire L. et Strauss J., 1986, A Survey of An Agricultural Household Models: Recent Findings and Policy Implications, The World Bank Economic Review, Vol. 1, pp. 149-179.
- Ulph D., 1988, A General Non-Cooperative Nash Model of Household Consumption Behavior, Mimeo, University of Bristol.
- Wooley F., 1988, A Non-Cooperative Model of Family Decision Making, Working Paper, London School of Economics and Political Science, n°TIDI 125.

ARTICLE 10

« L'évolution de la pauvreté au Cameroun : où en sommes-nous ? »

2000, avec A. Amin, dans ouvrage en coédition CEPED/IFORD, Paris, 12 p. (à paraître)

En se basant sur les données des enquêtes récentes (ECAM 1996 et EDS 1998) cet article fait le point de la situation socio-économique des ménages au Cameroun en termes monétaires, de conditions de vie et de potentialités. Il montre ainsi qu'après la dégradation du niveau de vie depuis 1986 et la très forte augmentation de la pauvreté, en milieu urbain comme rural, une timide croissance du niveau de vie apparaît depuis 1995. Il en résulte une amélioration, nette mais très inégale, de certains aspects des conditions de vie des ménages. Certaines villes et certains groupes sociaux bénéficient plus fortement que d'autres de la reprise de la croissance tirée par l'exportation de principaux produits échangeables.

Il en résulte une montée relative des inégalités tant sociales que spatiales qui pourraient être compensées par une reprise de l'influence du capital social communautaire qui a largement été adopté comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Il est cependant difficile de tirer des conclusions définitives en raison de la faiblesse des informations statistiques disponibles. C'est pourquoi l'article conclut en préconisant la mise en place d'un système de suivi des ménages qui combine enquêtes quantitatives, observatoires et relevés administratifs, pour faire régulièrement le point de l'évolution de leur situation socio-économique.

L'EVOLUTION DE LA PAUVRETE AU CAMEROUN : OU EN SOMMES-NOUS ?

Jean-Luc Dubois¹ et Aloysius Amin²
Mars 2000

Résumé

En se basant sur les données des enquêtes les plus récentes (ECAM 1996 et EDS 1998), cet article fait le point de la situation socio-économique des ménages au Cameroun en termes monétaires, de conditions de vie et de potentialités. Il montre qu'une amélioration du niveau de vie, très inégalement répartie, se dessine depuis 1995, mais avec la poursuite de la dégradation des conditions de vie pour certains groupes sociaux. Il en résulte une montée des inégalités tant sociales que spatiales, certaines villes et certains groupes sociaux bénéficient plus fortement que d'autres de la reprise de la croissance tirée par l'exportation de principaux produits échangeables.

Cette amélioration fait suite à près d'une décennie de décroissance économique qui s'est traduite par une très forte augmentation de la pauvreté monétaire, en milieu urbain comme rural, en dépit d'un maintien sinon d'une amélioration de certains aspects des conditions de vie. Elle traduit l'existence d'un décalage permanent entre les évolutions de la pauvreté monétaire et de la pauvreté des conditions de vie face aux évolutions de la croissance économique. Un décalage qui pourrait être compensé par l'importance du capital social, familial ou communautaire, qui est largement utilisé comme moyen de lutter contre la pauvreté.

Il est cependant difficile de tirer des conclusions définitives sur ces évolutions en raison de l'insuffisance des informations statistiques disponibles. En ce sens, la mise en place d'un système de suivi des ménages, combinant enquêtes quantitatives, observatoires et relevés administratifs, permettrait de faire régulièrement le point sur l'évolution de leur situation.

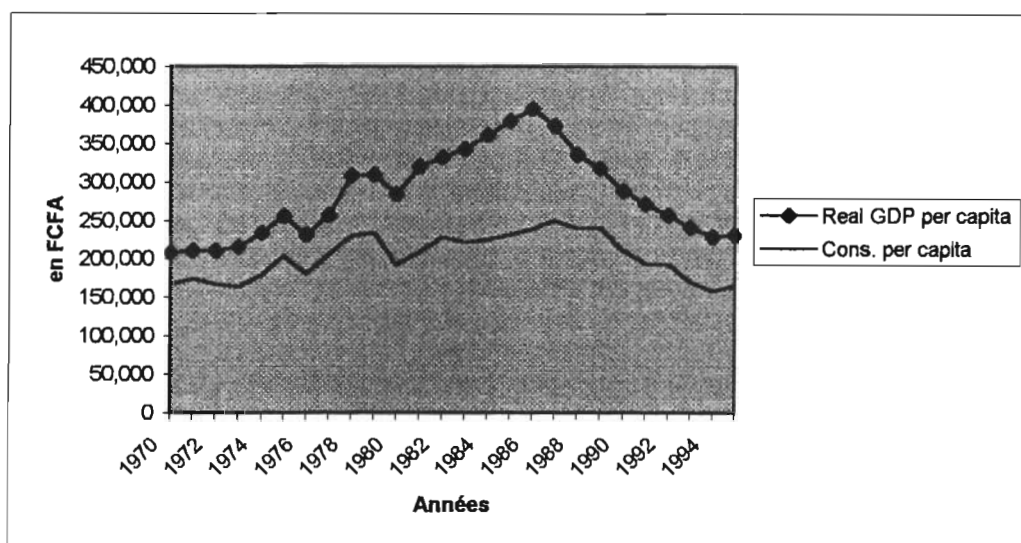
Introduction

Les grandes orientations de la politique économique du Cameroun sont en train de changer. Après une décennie de réformes économiques, à travers des politiques de stabilisation monétaire et d'ajustement structurel, la priorité est maintenant donnée à la lutte contre la pauvreté. Une orientation devenue urgente en raison de la très forte augmentation de la pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural, entre 1986 et 1994. Ces années de crise se retrouvent dans les évolutions du PIB réel et de la consommation privée par tête, deux indicateurs qui ont évolués parallèlement entre 1970 et 1995 avec une phase de croissance jusqu'en 1986, puis une forte décroissance jusqu'en 1994 (cf. figure 1).

¹ Economiste, Institut de Recherche pour le Développement et Université de Versailles St. Quentin en Yvelines (Centre d'Economie et d'Ethique pour l'Environnement et le Développement C3ED)

² Economiste, Université de Yaoundé II

**Figure 1. Evolution du PIB réel et de la consommation par tête 1970-95
(base 1987)**



Sources: Banque mondiale, 1997, *World Development Indicators*, Washington.

On trouve une confirmation de cette évolution lorsqu'on considère l'évolution de la consommation par tête des ménages de la ville de Yaoundé (cf. tableau 1). Les données des enquêtes montrent que la consommation s'élevait à 56.000 CFAF en 1964/65, soit un équivalent de 336.000 FCFA de 1993. En 1993, le niveau de cette même consommation n'était que de 305.000 FCFA, ce qui signifiait un niveau inférieur de 10% à celui de 30 ans plus tôt.

Tableau 1. Consommation des ménages par tête à Yaounde (francs CFA de 1993)

1964/65	1983	1993	1996
336.000	599.940	305.000	250.000

Sources: (i) *Cameroun: Diversité, croissance et réduction de la pauvreté*, Rapport No. 13167-CM, Washington, Banque mondiale, 1995; (ii) *Conditions de vie des ménages au Cameroun*, DSCN, 1996;

Cette baisse est le résultat de deux phénomènes économiques successifs. D'une part, la croissance, de la fin des années 60 jusqu'au milieu des années 80, qui s'est traduite par une augmentation régulière de la consommation jusqu'à atteindre 454.500 FCFA en 1983, soit l'équivalent de 599.940 FCFA de 1993. Ce qui signifie un accroissement de 55% depuis 1964/65. D'autre part, la crise économique qui, après 1986, entraîne une baisse de la consommation. Celle-ci va atteindre, en 1996, l'équivalent de 250.000 FCFA par tête, aux prix de 1993. Cela représente une baisse de 17,6% entre 1993 et 1996. On y retrouve les effets de la réduction du traitement des fonctionnaires en fin 1993 et de la hausse des prix qui a suivi la dévaluation du début 1994.

C'est dans un tel contexte que se met en place la nouvelle stratégie politique de lutte contre la pauvreté. Mais plus que la seule réduction de la pauvreté, cette orientation, qui pourra

s'appuyer sur une réduction de la dette multilatérale, doit favoriser l'émergence d'une vision de long terme qui intègre la maîtrise des inégalités et le renforcement de la cohésion sociale.

Pour comprendre ces nouvelles orientations, il nous faut, en premier lieu, faire le point de la situation actuelle des ménages en termes de pauvreté. On examinera, ensuite, comment cette situation a évolué au cours de ces dernières années. Ceci demande, auparavant, de nous accorder sur ce qu'on entend par les termes de pauvreté et d'inégalités.

1. Les différentes formes de la pauvreté

La pauvreté est généralement considérée comme un phénomène comportant plusieurs dimensions (Banque mondiale 2000). Une multidimensionalité qui lui fait prendre différentes formes au même moment, certaines étant économiques comme la baisse du revenu ou l'impossibilité d'accès aux services sociaux, et d'autres non-économiques comme l'exclusion sociale, l'absence de responsabilisation d'un groupe social, la non-reconnaissance d'une identité, etc.. De plus, ces différentes formes de pauvreté engendrent des formes d'inégalités correspondantes.

Les formes de la pauvreté économique

On distingue trois formes de pauvreté économique : la pauvreté monétaire, la pauvreté de conditions de vie et la pauvreté de potentialités.

La "pauvreté monétaire", dite aussi "de revenu", résulte d'une insuffisance de ressources engendrant une consommation trop faible. Elle retrace donc le niveau de vie. Sa mesure se réfère soit au revenu, soit à la consommation plus stable que le revenu. On comptabilise alors le nombre de pauvres en comparant cette mesure à un seuil de pauvreté, au-dessous duquel on peut être considéré comme pauvre. Ainsi, au Cameroun, les dépenses de consommation, incluant l'autoconsommation et la valorisation du logement, ont été retenues pour établir un seuil de pauvreté absolu en 1996. Le seuil de pauvreté s'établit à 148.000 FCFA par équivalent adulte, l'alimentation représentant 67% du panier de consommation et les autres produits 33%. La contribution alimentaire se réfère à une consommation de 2.400 calories par tête et par jour obtenues à partir d'un panier de référence comprenant du maïs, de l'arachide et du poisson. Les personnes de moins 15 ans sont considérées comme des demi-adultes. L'utilisation d'indices de prix régionaux permettent d'effectuer des comparaisons régionales en parité de pouvoir d'achat.

La "pauvreté des conditions de vie", ou "pauvreté d'existence", se manifeste par l'impossibilité de satisfaire aux besoins essentiels concernant l'alimentation (sécurité alimentaire et déséquilibres nutritionnels), à la santé (difficulté d'accès aux soins primaires), à l'éducation (faible scolarisation), au logement, à l'eau potable, etc.. Il s'agit d'une pauvreté qui traduit des manques présentant une vision plus qualitative de la pauvreté. Elle est mesurée par une panoplie d'indicateurs qui évaluent l'accès aux biens et aux services sociaux et le résultat de cet accès, par exemple de mortalité infantile, taux de consultation médicale pour la santé, les taux de scolarisation, d'alphabétisation pour l'éducation, l'accès à l'eau et les taux de malnutrition, etc

La "pauvreté de potentialités", ou de "capacités", traduit le fait que l'on n'a pu disposer des moyens qui aurait permis de développer ses capacités individuelles et ainsi de se soustraire à la pauvreté et de vivre correctement. Elle retrace l'absence de diverses formes de capital : capital physique (terres, équipements) ou financier (actifs financiers, crédits), mais aussi capital humain

(niveau d'éducation et de santé facilitant l'accès à un emploi ou une activité) et capital social (état des relations sociales permettant l'accès à un revenu).

L'articulation des dimensions de la pauvreté

La pauvreté économique se manifeste donc de plusieurs manières : tantôt par une insuffisance de ressources, tantôt par un manque dans la satisfaction de certains besoins essentiels, tantôt par une incapacité à réaliser son propre potentiel. Or ces différentes formes se complètent et peuvent s'enchaîner dans le temps, comme le montre l'exemple du ménage qui se voit obligé de retirer ses enfants de l'école en raison de la baisse de son revenu. La pauvreté monétaire résultant de cette baisse de revenu entraîne la non-scolarisation des enfants et donc une pauvreté de conditions de vie. De plus, l'arrêt de l'accumulation du capital éducatif entraîne, pour ces enfants, une pauvreté de potentialités qui se manifestera à terme et conduira, parfois à travers un cycle intergénérationnel, à une aggravation de la pauvreté monétaire. En effet, le fait de ne pas disposer du capital humain adéquat rendra plus difficile leur accès au marché du travail, formel comme informel, et donc l'obtention d'un revenu. On retrouve, dans cette logique, l'expression du cercle vicieux de la pauvreté.

Parallèlement à ces trois formes économiques de la pauvreté, d'autres dimensions non-économiques peuvent aussi être prises en compte. Elles s'inscrivent, elles aussi, dans une définition élargie de la pauvreté humaine : un concept suffisamment englobant pour recouvrir toutes les dimensions et formes de pauvreté que rencontre l'humanité (PNUD 1997). Les dimensions non-économiques regroupent les dimensions sociales de la pauvreté (comme, par exemple, l'exclusion ou la solitude résultant d'un affaiblissement des liens sociaux), les dimensions culturelles (reconnaissance insuffisante d'une identité, de modes d'expression propres), mais aussi les dimensions politiques (absence de pouvoir de décision ou de participation aux décisions) et même éthiques (perte de valeurs communes, situations de violence, délinquance, corruption). Tous ces aspects de la pauvreté humaine demanderaient, pour être pris en compte dans l'analyse, des indicateurs spécifiques, mais qui demeurent souvent difficiles à définir.

L'introduction des inégalités, parallèlement aux inégalités, vient du fait qu'il arrive que la pauvreté ne se réduise pas, en situation de croissance économique, en raison d'une augmentation de l'inégalité. Autrement dit, si l'on veut réduire la pauvreté monétaire, il faut aussi tenir compte du niveau de l'inégalité monétaire. De la même manière, on doit considérer les inégalités de conditions de vie ou "d'existence" et les inégalités de potentialités ou "de chances".

Sur la base de ces définitions, on peut examiner l'évolution de la pauvreté en se référant aux données des deux enquêtes récentes, l'enquête camerounaise auprès des ménages réalisée en 1996 (ECAM96) et l'enquête démographique et de santé menée en 1998 (EDS98), et d'enquêtes plus anciennes comme l'enquête nationale sur la nutrition de 1978 (ENN78), l'enquête budget consommation de 1983/84 (EBC83/84), l'enquête démographique et de santé de 1991 (EDS91) et l'enquête 1-2-3 de 1993 sur l'emploi et le secteur informel. Certaines conclusions issues des travaux de l'Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun (OCISCA)³ compléteront ces informations.

³ En produisant entre 1991 et 1996, près d'une trentaine d'études dans ses publications, notamment les Cahiers d'Ocisca, OCISCA a pu suivre les effets de la politique d'ajustement structurel, de la dévaluation et de la reprise économique.

La situation actuelle se caractérise par un fort accroissement de la pauvreté monétaire, des évolutions différenciées de la pauvreté des conditions de vie selon les domaines concernés, des transformations dans les manifestations de la pauvreté des potentialités. Nous examinerons ces trois points successivement.

2. Un accroissement de la pauvreté monétaire

Les chiffres les plus récents sont ceux de 1996. Ils montrent qu'avec un seuil de pauvreté absolue de 148.000 FCFA par équivalent adulte, l'incidence de la pauvreté monétaire était, pour 1996, de 50,5% pour une population estimée à 12,9 millions d'habitants, ce qui donne 6,5 millions de personnes et correspond à 38,4% des ménages.

En introduisant un deuxième seuil de pauvreté de 296.000 FCFA, égal à deux fois le seuil de pauvreté absolue, on engendre deux nouvelles catégories de ménages : les ménages intermédiaires et les ménages aisés qui se rajoutent aux ménages pauvres. De cette manière, si 50,5% de la population reste en dessous du seuil de pauvreté avec une consommation moyenne de 101.000 FCFA, 31,4% est au niveau intermédiaire avec une consommation moyenne de 207.400 FCFA et 18,1% au niveau aisé avec une moyenne de 590.600 FCFA.

Autrement dit, en 1996, 23% de la population vivait dans des ménages dont le revenu annuel, par équivalent adulte, était de moins de 100.000 FCFA. Et, environ 51% des ménages avait un revenu annuel de moins de 150.000 FCFA.

Répartition spatiale

Lorsqu'on examine la répartition spatiale de ces résultats, on remarque de fortes inégalités entre les différentes régions, entre zones rurales et zones urbaines et au sein des zones urbaines. Ainsi, l'incidence de la pauvreté représente 61% de la population rurale alors qu'elle n'est que de 22% en milieu urbain. Les zones rurales où vit environ 70% de la population contribuent à 86,5% de la pauvreté. A l'inverse, les zones urbaines qui représentent 30% de la population, selon l'ECAM96, ne contribuent que pour 13,5% de l'incidence totale. La majorité des pauvres est donc en milieu rural où vivent 5,6 des 6,5 millions de pauvres.

Dans les zones urbaines, l'incidence est de 19,7% à Douala, de 21,4% dans les autres villes et de 29,6% à Yaoundé. En fait, si Yaoundé est la ville la plus atteinte, sa contribution à l'ensemble de la pauvreté n'est pourtant que de 4,2%, c'est à dire moins que les autres villes (5,5%), mais plus que Douala (3,8%).

Dans les zones rurales, l'incidence varie grandement. Elle est de 56,7% pour la Savane (région Nord), de 63,8% pour la Forêt (régions Est et Sud) et de 66% pour les Hauts Plateaux (région de l'Ouest). De plus, c'est aussi la région des Hauts Plateaux qui contribue le plus, avec 36,4%, à l'incidence totale, suivie par la Savane (27,2%) et la Forêt (22,9%). Elle est donc la plus touchée par la pauvreté monétaire. Cette répartition reste cohérente avec les résultats de l'enquête nutrition de 1978, avec l'enquête EBC83/84 qui donnait une incidence de 50% dans l'Ouest et de 47% dans le Nord, et avec l'enquête démographique et de santé de 1991.

En conclusion, sur la base d'une incidence nationale de 50,5% de la population pour un niveau de consommation moyen 275.300 FCFA par équivalent adulte, Douala reste la zone la moins touchée par la pauvreté monétaire alors que la région des Hauts Plateaux est la plus

touchée. Les Hauts Plateaux ont d'ailleurs une consommation annuelle moyenne de 219.300 FCFA pour une incidence de 66% alors que Douala a une consommation de 522.500 FCFA pour une incidence de 19,7%. Les distributions du niveau de consommation et de l'incidence de la pauvreté ne correspondent donc pas parfaitement, ce qui traduit de fortes différences dans la profondeur de cette pauvreté, c'est à dire dans la distribution de la pauvreté entre les pauvres eux-mêmes (soit 32% au niveau national mais 12,8% pour Douala et 41,5% dans les Hauts Plateaux).

Evolution dans le temps

Pour saisir l'évolution de la pauvreté dans le temps, on compare les résultats de 1983/84 et, pour Yaoundé et Douala, de 1993 avec ceux de 1996. Malheureusement, les informations statistiques disponibles ne cadrent pas avec les dates des grands événements économiques comme le démarrage de la crise en 1986, la dévaluation au début 1994 et la reprise de la croissance en 1995. Ceci a pour effet de rendre les interprétations des données statistiques plus difficiles.

De plus, cette comparaison pose des problèmes d'ordre méthodologiques car l'estimation de la consommation et la détermination des seuils de pauvreté n'ont pas été effectués de manière identique pour les trois enquêtes : différentes échelles d'équivalence ont été utilisées et des seuils de pauvreté ont été estimés de façon relative, en 1983/84 et en 1993, et de manière absolue en 1996. En 1983/84, le seuil de pauvreté était établi à 78.000 FCFA en considérant les 40% plus pauvres de la distribution de la consommation par tête. Sur cette base, les valeurs du seuil de pauvreté deviendraient, en actualisant par l'indice national des prix, de 103.000 FCFA pour 1993 et de 128.000 FCFA pour 1996 (au lieu de 148.000 FCFA), ce qui a donc pour effet de sous-estimer le niveau de pauvreté. Les comparaisons s'avèrent donc fragiles.

Elles confirment, cependant, l'accroissement de la pauvreté dans toutes les régions ainsi que l'inégalité dans sa répartition. Ainsi, en 1983/84, les pauvres représentaient 46% de la population et 40% des ménages, en 1996, ils deviennent 50,5% pour 38,4% de ménages. Il y aurait donc moins de ménages pauvres mais plus de pauvres, ce qui traduit non seulement une augmentation de l'incidence de la pauvreté mais aussi un effet sur la profondeur de cette pauvreté. De plus, les informations issues d'enquêtes ciblées menées, en 1993 et 1994, auprès de certaines catégories de population (planteurs de café et de cacao, pauvres urbains) ont estimé l'incidence à son maximum à la mi-1994, peu après la dévaluation et juste avant la campagne café et cacao de fin 1994 (OCISCA 94-97).

Pour 1997 et 1998, en se référant aux mêmes seuils de pauvreté actualisés, respectivement 151.000 FCFA et 154.000 CFAF, l'incidence serait passée à 51% puis 50%, ce qui traduit une relative stabilité, pourtant dans un contexte de reprise de la croissance. Il est, cependant, difficile de savoir si cette incidence s'est redistribuée différemment entre zones urbaines et rurales, en raison du manque de données désagrégées.

On sait seulement qu'en 1983/84 l'incidence était très faible dans les grandes villes, soit 1% à Yaoundé et 2% à Douala. Elle était, de plus, inégalement répartie dans les autres zones urbaines : 15% dans le Nord et 34% dans le Sud. Elle était importante dans les zones rurales : 41% dans le Nord et 47% dans le Sud. On pouvait alors affirmer que la pauvreté était essentiellement rurale et qu'un ménage rural sur deux était en dessous du seuil de pauvreté. Mais, cela se passait avant le démarrage de la crise économique en 1986.

Sept ans plus tard, en 1993, on constate une forte augmentation de l'incidence dans les deux villes principales puisqu'elle atteint 20% pour Yaoundé et 31% pour Douala. Une évolution qui reste confirmée par les résultats de 1996 : 29,6% pour Yaoundé et 19,7% pour Douala, même si elle diffère pour chacune d'elles : la situation s'est aggravée à Yaoundé, ville administrative, et s'est améliorée à Douala qui, étant un port, a bénéficié de la reprise d'une croissance tirée par les exportations. Dans les autres villes, la situation ne s'est guère modifiée l'incidence moyenne demeurant à 21,4% pour l'ensemble.

En milieu rural, l'incidence s'est aussi fortement accrue, passant de 43% en 1983/84 à 55% en 1996. En 1983/84, l'incidence était de 41% dans les régions du Nord et de 47% dans celles du Sud (Forêt et Hauts Plateaux inclus). En 1996, la région de Savane, qui couvre le Nord et l'Extrême Nord, avait une incidence de 56,7%, la Forêt de 63,8% et les Hauts Plateaux de 66%. Si en termes absolus, ces deux dernières régions s'avèrent les plus touchées par la pauvreté, en termes relatifs, l'augmentation de la pauvreté y a été sensiblement la même que dans les régions.

Conclusion sur la pauvreté monétaire

L'analyse de la pauvreté monétaire montre donc une augmentation systématique de l'incidence dans toutes les régions pendant la crise. La pauvreté s'est accrue dans les zones rurales, elle est apparue dans les zones urbaines. Elle demeure essentiellement rurale mais est répartie de façon inégale selon les régions. La reprise de la croissance depuis 1995 semble réduire cette incidence, mais cela ne se vérifie, pour l'instant, que dans certaines zones urbaines, comme Douala, et dans certaines zones rurales. Les informations sont, cependant, trop partielles pour tirer des conclusions de façon définitive. D'ailleurs, le fait que l'incidence nationale ne se réduise pas plus vite peut signifier que si certaines zones voient la pauvreté se réduire, d'autres continuent de s'y enfoncer. Ceci peut avoir pour effet d'accroître une inégalité, qui s'était pourtant réduite entre 1983/84 et 1996 (le coefficient de Gini passant de 0,49 à 0,42), et menacer à terme une cohésion sociale fortement ébranlée par les années de crise.

On peut compléter cette conclusion d'une augmentation inégale de pauvreté monétaire, fortement liée aux événements et aux fluctuations économiques, par celle plus stable de l'évolution de la pauvreté des conditions de vie qui dépend du fonctionnement des infrastructures sociales.

3. Les évolutions différenciées de la pauvreté des conditions de vie

Pour caractériser la pauvreté des conditions de vie, nous avons retenu quelques indicateurs clés qui mettent en valeur les difficultés d'accès à une alimentation suffisante (taux de malnutrition) et à l'eau potable, à la santé (consultations, naissances assistées, taux de mortalité), à l'éducation (taux de scolarisation), et au marché du travail (taux de chômage et d'informalisation).

Sécurité alimentaire et accès à l'eau potable

En se plaçant du strict point de vue de la sécurité alimentaire, les enquêtes successives (ENN78, EDS91 et EDS98, ECAM96) montrent que, malgré des méthodes différentes, les disponibilités alimentaires ont été, en moyenne, suffisantes. Cependant, les indicateurs classiques

: le rapport poids - taille (émaciation), poids - âge (insuffisance pondérale) et taille - âge (retard de croissance), indiquent que la malnutrition a fortement augmentée sous les effets de la crise, annulant les bénéfices obtenus au cours des années 80. La malnutrition aiguë ("wasting"), se traduisant par l'émaciation, atteignait 1% des enfants de moins de 5 ans en 1978, elle est passée à 4% en 1991 puis à 7% en 1996. Il semble que un peu plus de 3% des enfants souffrent encore actuellement mais les taux varient beaucoup d'une région à l'autre. La zone urbaine Nord est la plus touchée avec une prévalence de 12,4% alors que Yaoundé avec 1,1% est la zone la plus favorisée. La malnutrition chronique ("stunting") traduisant l'insuffisance pondérale est passée de 25% en 1978, à 14% en 1991 et à 24% en 1996 pour les enfants de moins de 5 ans. Elle frappe plus les régions urbaines du Sud (37,6%). En, 1998, il y avait toujours 29% d'enfants de moins de 3 mois souffrant de malnutrition. Le retard de croissance, qui touche 23% des enfants est moins fréquent à Yaoundé (14,8%) qu'en zone urbaine Sud (38,3%).

Dans le même temps, l'accès à l'eau potable s'est fortement amélioré tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines. S'il concernait seulement 32% de la population dans les années 70, il est passé à 44,3% en 1997, et ce malgré la forte croissance de la population. Cette amélioration a plus profité aux zones rurales dont l'accès est passé de 21% à 26,7% qu'aux zones urbaines où il a diminué de 77% à 75,6%. La forte croissance de la population urbaine au cours des années 80 a rendu difficile la mise en place des infrastructures correspondantes, mais l'écart entre zones urbaines et rurales demeure encore important.

Accès à la santé

La comparaison des résultats des enquêtes EDS91 et EDS98 montre peu de changement concernant les soins prénatals. En 1991, 79% des mères bénéficiaient d'une consultation prénatale, un pourcentage qui est resté identique en 1998. De même, 69% ont eu au moins un vaccin en 1991 comme en 1998. Mais si, en 1991, 63% des mères ont donné naissance dans un centre de santé contre 54% en 1998, ce qui dénote une amélioration, l'assistance médicale à globalement diminué passant de 64% des naissances de 1991 à 58% en 1998.

Concernant la mortalité, la tendance générale est à la baisse même si les statistiques correspondantes issues de sources différentes -recensements et enquêtes, statistiques du ministère de la santé, UNICEF- ne sont pas toujours cohérentes. Depuis premier recensement de 1976, le taux de mortalité des adultes est passé de 20,4‰ à 13,7‰ en 1987, puis à 12,8‰ en 1990 et à 11,4‰ en 1996. Cependant la réduction n'est plus aussi forte que lors de la période 1965-75. On a aussi assisté à une forte baisse du taux de mortalité infantile passant de 119‰ sur la période 1970-75 -avec 126‰ en 1970- à 63‰ en 1996 -et peut-être à 55‰ selon l'UNICEF.

Il se pourrait, cependant, que depuis 1996, on assiste à une nouvelle augmentation de la mortalité infantile qui se situerait alors autour de 93‰ (EDS98). Ce mauvais résultat corrobore celui de la mortalité maternelle qui s'est accru au cours des années 90 passant de 4,3‰ en 1985 à 5,5‰ en 1996 (EDS98) avec, de plus, une répartition régionale fort inégale comme par exemple 9‰ dans le Nord. Des enquêtes sanitaires ciblées sur certaines régions montrent que le taux de consultation médicale tend à réduire dans nombre de centres de santé. Il pourrait y avoir là le résultat décalé, et donc tardif, des années de crise sur la situation sanitaire. En effet, entre 1987 et 1993, le budget de l'État concernant les services de santé s'est réduit de 71%, passant de 800 à 467 Mds de FCFA, la part budgétaire se réduisant à 5% de la dépense

publique, en 1989, et à 3,2% en 1994. Il en résulte que les hôpitaux et les centres de santé ont été de plus en plus démunis en médicaments essentiels et en matériel médical.

Accès à l'éducation

Le taux brut de scolarisation est passé, pour les âges de 6 à 14 ans, de 67,5% en 1976 à 76,3% en 1996. Un accroissement qui se double d'une réduction de l'écart entre zones urbaines et rurales et entre garçons et filles, l'accroissement du taux de scolarisation féminin passant de 61% en 1976 à 76% en 1997. Ce résultat est d'autant plus notable qu'il est considéré sur longue période. Les différences entre régions du Nord et du Sud demeurent toujours importante. Ainsi, les villes de Douala, Yaoundé et les villes méridionales ainsi que la région des Hauts Plateaux ont des taux de scolarisation supérieurs à 92% alors que les régions de la Savane et les villes septentrionales ont des taux plus faibles.

Cependant, cette amélioration demeure fragile, car le taux de scolarisation s'est brutalement dégradé en 1994 lorsque des milliers d'enfants n'ont plus été scolarisés en raison de la brutale baisse du niveau de vie qui a suivi la dévaluation du franc CFA. La situation semble s'être à nouveau stabilisée, mais la baisse du taux brut de scolarisation primaire se poursuit en même temps que l'augmentation des taux de redoublement et des taux de déperdition scolaire, comme résultat d'une détérioration des équipements et d'une augmentation du nombre d'élèves par classe. Il y a l'effet retardé de la crise économique qui a entraîné une réduction des dépenses publiques et la baisse du niveau de vie des familles. Il faut dire que la part du budget national consacré à l'éducation n'a cessé de décroître, passant de 86,8 Mds de FCFA en 1991 à 78,7 Mds en 1994 et 49,2 Mds en 1995 (PNUD 1999). La tendance est maintenant à la protection de ces dépenses et même à l'accroissement de leur part pour respecter les normes internationales (Initiative 20/20 du sommet social de Copenhague en 1995), ce qui devrait à terme produire des effets plus positifs.

Accès au marché du travail

L'accès au marché du travail s'est fortement dégradé pendant les années de crise. La demande de travail s'est fortement accrue au cours de ces dernières années, particulièrement en milieu urbain. Ainsi, par exemple, entre 1976 et 1987 la population âgée de 15 à 64 ans est passée de 4,1 million à 5,3 million soit une augmentation de 30%. Or, depuis 1985, toutes les composantes de la demande de biens et services : consommation, investissement, exportations se sont réduites ce qui s'est traduit par une faible demande de travail. En conséquence, le secteur formel a peu recruté. Une enquête annuelle sur les salaires et l'emploi, réalisée auprès d'un échantillon d'entreprises privées entre 1983/84 et 1990/91, a donné une baisse de 7% de l'emploi sur la période. Les effectifs des 12 principales entreprises publiques ont baissé de 15% entre 1986 et 1992. Enfin, le taux de chômage qui est le principal indicateur des difficultés à pénétrer le marché du travail est passé en 10 ans de 7,3% de la population active à 24,6%. Ce taux de chômage urbain est devenu l'un des plus élevés du continent africain (PNUD 1998).

L'analyse des taux d'emploi par classes d'âge confirme cette situation, les jeunes étant les plus touchés par le chômage. Ainsi, dans la classe d'âge 20 à 24 ans, le taux de chômage s'élevait à 40% en 1993. Il semble bien que la situation ne se soit pas améliorée depuis même si les données pour le prouver sont rares et peu représentatives. Il y a, non seulement, eu une forte montée du chômage mais aussi un changement dans sa nature même. En effet, dix ans auparavant, c'étaient les moins qualifiés qui étaient les plus vulnérables au risque de chômage,

maintenant on voit le niveau de chômage augmenter avec le niveau de qualification : un tiers de la population active possédant un diplôme universitaire est en recherche d'emploi alors qu'il y a seulement 6,4% de ceux qui sont sans qualification.

L'accroissement des emplois informels est la conséquence directe du chômage. Dans les zones urbaines, le taux d'informalisation est d'environ 60%. Dans les zones rurales, il est de 90%, mais ceci est normal car les activités rurales sont essentiellement agricoles. On note cependant que ce taux d'informalisation décroît au fur et à mesure que le niveau de vie s'améliore, particulièrement dans les zones urbaines.

Dans ce domaine, même si la situation des femmes s'est nettement améliorée, les inégalités sexuées demeurent. Ainsi, sur le marché du travail les femmes ont plus souvent des emplois précaires puisque 6,9% sont des cadres au lieu de 19,2% pour les hommes, 74,8% travaillent dans le secteur informel contre 42,5% pour les hommes. Très peu sont à la tête d'entreprises formelles et, plus généralement, la proportion de femmes se réduit plus on monte dans les emplois qualifiés.

Quant aux enfants, une partie ne va toujours pas à l'école soit 23,7% en 1996. Un certain nombre d'entre eux travaillent soit, en 1996, 26% de ceux compris entre 10 et 19 ans et 38% de ceux entre 15 et 19 ans. Ils sont en majorité dans le secteur informel -pour 97,5%- parmi lesquels 86% ont déjà fait l'école primaire. Il y a aussi un nombre croissant d'enfants des rues qui font de petits métiers précaires.

Conclusion sur la pauvreté des conditions de vie

Ces quelques indicateurs de la pauvreté des conditions de vie montrent une évolution contrastée. On assiste, d'une part, à un effet de latence, due à la présence d'infrastructures qui continuent de fonctionner même si leurs moyens de fonctionnement se sont réduits, qui contribue à une poursuite de l'amélioration des principaux indicateurs. Un effet qui se réduit avec le temps, malgré la participation accrue des ménages, puisque les résultats de l'EDS98 montrent que certaines tendances semblent se retourner. D'autre part, pour les indicateurs qui sont les plus liés aux fluctuations de la pauvreté monétaire, il y a bien dégradation : c'est le cas, par exemple, de la malnutrition et même dans une certaine mesure de la mortalité.

Ceci laisse à penser qu'il y a bien un décalage entre l'évolution de la pauvreté monétaire et celle de la pauvreté des conditions de vie. La première s'est aggravée, dès le début des années de crise, alors que la seconde continuait tant bien que mal de se réduire, mais après la reprise de 1995, c'est la pauvreté monétaire qui a commencé à partiellement se réduire, alors que s'accroissait la pauvreté des conditions de vie en relation avec la baisse des dépenses publiques. Les charges financières de la dette publique ont, notamment, une responsabilité dans ce frein aux investissements sociaux.

4. Les transformation de la pauvreté des potentialités

Malgré le peu d'informations statistiques disponibles, il semble qu'en dépit de la crise les potentialités globales de la nation aient continué de s'accroître mais à des rythmes plus faibles et fortement différenciés et en prenant des formes nouvelles. Ainsi, le capital physique et le capital financier ont tous deux été remodelés à travers les fortes restructurations des secteurs bancaire,

agricole, des travaux publics, et du secteur public. Le capital humain a poursuivi son accumulation et le capital social a pris des formes nouvelles.

Le capital humain

En ce qui concerne le capital humain, l'espérance de vie à la naissance est une bonne manière d'estimer le résultat de l'accumulation des soins de santé sur la population. L'espérance de vie s'est fortement accrue depuis 1970, passant de 45 ans (46 ans pour les hommes et 44 pour les femmes) à 47,2 ans en 1976 (hommes 46,2 et femmes 47,7) puis à 55,2 ans en 1987 (hommes 52,9 et femmes 57,4) et 56,7 ans en 1997 (hommes 54,5 et femmes 59). Ceci correspond à un gain annuel de 0,58 an. La différence entre l'espérance des femmes et celles des hommes s'est accrue : elle était de 2,4 ans en 1976, elle est passée à 4,1 an en 1987, toujours à l'avantage des femmes. L'espérance de vie reste plus élevée en zone urbaine qu'en zone rurale. Ceci tient à plusieurs raisons : les programmes de santé, la prise en compte de la culture et des habitudes nutritionnelles, une amélioration de l'accès à l'eau et de sa qualité, et, surtout, une plus grande considération pour les femmes et leur rôle social. Il semble cependant qu'on assiste actuellement à un arrêt de cette évolution comme conséquence de la stagnation actuelle des conditions de vie.

Le niveau de couverture vaccinale des enfants de 0 à 11 ans est aussi un bon indicateur de la qualité du capital de santé. Or celui-ci a baissé de 1990 à 1993 pour toutes les maladies : le taux de vaccination du BCG est passé de 74% à 41%, celui du DTC/POLIO de 50% à 33%, celui de la rougeole de 41% à 33%. Cependant, il a pu être remonté presque au même niveau en 1995 (BCG 72%, DTC/POLIO 46%, oreillons 46%) même s'il existe de fortes inégalités régionales.

La baisse de l'analphabétisme exprime aussi une amélioration du capital humain en termes de capital éducatif. Or le taux d'analphabétisme pour les personnes de plus de 11 ans est tombé de 52,6% en 1976 à 40,5% en 1987 et à 35,4% en 1996. Une évolution équivalente a eu lieu pour les plus de 15 ans qui sont passés de 41% en 1976 à 38,6% en 1996. Pour les ce taux est passé de 70% en 1976 à 49,9% en 1987, puis à 44,3% en 1996. On est ainsi passé en 20 ans de la moitié au tiers de la population. Cette amélioration de supprime pas pour autant les inégalités sociales et spatiales qui demeurent en ce domaine même si elles tendent à se réduire.

Le capital social

Concernant le capital social, on assiste à la combinaison de tendances fortement différenciées qui semble aller jusqu'à se contredire. D'un côté, au niveau individuel, on assiste tout d'abord à un resserrement des liens familiaux qui se traduit par une augmentation des diverses formes de transferts entre zones urbaines et rurales au début de la crise et du processus d'ajustement. Un comportement dont la fréquence a diminué au début des années 90 lorsque les mesures de restructuration des entreprises publiques et les réductions de salaire ont fortement réduit le niveau de vie de l'ensemble des ménages.

La situation a atteint un point critique à la mi 1994 après l'inflation des prix de 35% qui a suivi la dévaluation. Celle-ci en réduisant fortement le niveau de vie a eu pour effet d'inciter les populations à se replier sur elles-mêmes et à adopter des formes d'autarcie se traduisant par une diminution des déplacements et des échanges, un arrêt des soins de santé et un accroissement de la déscolarisation. Cet étau ne se desserrera qu'à la fin 1994 avec les résultats positifs

enregistrés par les produits d'exportation. L'année 1995, marquant le début de la reprise économique a alors permis aux ménages une reprise de leur échanges donnant ainsi une priorité au remboursement de la dette sociale. Cette aspect de désendettement social ayant pour but la reconstitution d'un capital social s'est traduit par de nouvelles migrations, des formes diverses de transferts et une participation plus fortes aux événements collectifs. La reconstitution du capital social a été la première priorité de l'année 1995 avant l'investissement dans le capital humain (par rescolarisation des enfants et reprise des soins de santé) et dans le capital physique (réhabilitation des plantations de café et de cacao). (OCISCA 1994-97).

Dans le même temps, les lois sur les libertés publiques et la création d'associations, en instituant un contexte légal favorable, ont favorisé de nombreuses innovations au niveau des collectivités. Des innovations qui se sont traduites par la création de multiples coopératives et associations de développement, par la modification des mécanismes des tontines, par l'apparition de nouvelles formes d'emploi, etc. Autant d'initiatives qui ont montré la capacité des gens à modifier la forme de leurs relations sociales pour obtenir un capital social plus efficace.

Conclusion sur la pauvreté des potentialités

Ainsi, malgré l'absence d'informations probantes sur les différentes formes de capital, il semble que la crise ait eu moins de prise sur la pauvreté des potentialité que sur les deux autres formes de pauvreté. Le capital physique et financier a, certes, bénéficié des diverses restructurations visant à accroître son efficacité mais dans nombre de domaines on a assisté à une dégradation des processus d'investissement (par exemple dans les plantations de café et de cacao). L'accumulation du capital humain s'est poursuivi dans son ensemble, même si le taux d'accumulation n'a cessé de se réduire jusqu'à s'annuler tout récemment. La nouvelle politique de lutte contre la pauvreté devrait permettre une reprise de son accumulation. Quant au capital social, il a pu, grâce aux changements du contexte légal, trouver de nouvelles formes d'expression qui peuvent être aussi porteuses de croissance.

Le processus d'accumulation des différentes formes de capital s'est donc poursuivi tant bien que mal pendant la période de crise. Mais, il a du pour cela s'appuyer sur des modifications internes à certaines formes de capital, comme pour le capital social, ou sur des substitutions entre différentes formes, capital physique et capital social par exemple, à la faveur des restructurations et des événements à impact économique.

Conclusion générale

Les données disponibles sur la pauvreté économique montrent un fort accroissement dans toutes les régions et milieux du Cameroun. Toutefois les résultats diffèrent selon les formes de pauvreté et les régions.

La pauvreté monétaire s'est fortement accrue dans tout le pays et particulièrement dans les villes au cours de la dernière décennie. Les zones rurales restent cependant les plus touchées notamment certaines régions particulières comme l'Ouest et la Savane. La pauvreté des conditions de vie ne s'est guère aggravée, sauf les aspects directement liés à la pauvreté monétaire comme la malnutrition. Elle a même eu tendance à décroître. Une décroissance qui s'est petit à petit estompée avec la durée de la crise et la difficulté de maintenir les infrastructures en état de fonctionner.

Il est plus difficile d'avoir une vision claire de l'ensemble de la pauvreté des potentialités en raison d'informations trop parcellaires. Les transformations dans les manifestations de cette pauvreté rendent l'analyse plus difficile. Certaines des potentialités se sont dégradées comme le capital physique des plantations, d'autres ont amélioré leurs performances dans le cas du capital financier, d'autres ont tendu vers un arrêt de l'accumulation comme le capital humain, d'autres se sont fortement modifiées comme le capital social issus de l'émergence des associations.

Les trois formes de la pauvreté économique ont donc évolué différemment au cours de la dernière décennie en raison de leurs inerties respectives : la pauvreté monétaire réagissant plus vite aux fluctuations économiques, alors que la pauvreté des conditions reste liée aux infrastructures de base (zone de production alimentaire, infrastructures sanitaires et scolaires, etc.). Il en résulte un accroissement de la pauvreté monétaire de 1986 jusqu'à 1995, alors que la pauvreté des conditions de vie continuait de se réduire. Ensuite après 1995, apparaît une réduction lente, et freinée par la montée des inégalités, de la pauvreté monétaire, alors que la pauvreté des conditions tend, elle, à s'accroître. Quant à la pauvreté des potentialités, c'est surtout la durée de la crise qui l'affecte en empêchant les phénomènes d'accumulation, mais les substitutions de capital ou la modification des formes de capital permet la poursuite de l'accumulation.

Cette analyse s'appuie sur une vision élargie de la pauvreté économique en en considérant les multiples formes. Elle présente cependant le défaut de ne pouvoir s'appuyer de manière systématique sur des données récentes afin de mieux percevoir l'évolution d'une réalité complexe et en pleine mutation. Il semble que la croissance qui a redémarré en 1995 ait du mal à réduire la pauvreté de façon notable et que les inégalités tant sociales que spatiales tendraient à s'accroître.

Cela ne pourra être effectivement confirmé qu'avec la mise en place d'un système de suivi de la pauvreté. Celui-ci en combinant différents instruments d'investigation : enquêtes sur les conditions de vie des ménages, relevés statistiques des administrations et informations qualitatives issues d'observatoires de terrain, pourrait fournir les informations utiles à l'élaboration des politiques de lutte contre toutes formes de pauvreté et d'inégalités. Il pourrait aussi veiller à ce que les bénéfices de la croissance soient équitablement distribués à travers régions et catégories sociales et que la cohésion sociale en ressorte renforcée. Il fournirait alors là les éléments d'information nécessaires à la réalisation d'un développement socialement durable.

Références bibliographiques

Amin A., 1995, "The Effect of Structural Adjustment Programme on Cameroon's Major Exports : Cocoa, Coffee, Cotton", *Les Cahiers d'Ocisca* n°17, OCISCA – ORSTOM - MINREST, Yaounde, 29 p.

Amin A. et Dubois J-L., 2000, *A 1999 Update of the Cameroon Poverty Profile : Reducing the Current Poverty and Tempering the Increase in Inequality*, The World Bank, Washington, mimeo, 54 p.

Banque mondiale, 1995, *Cameroun : Diversité, croissance et réduction de la pauvreté*, Rapport n° 13167-CM, Washington, 204 p.

Banque mondiale, 2000, *Attacking Poverty*, World Development Report, Washington, mimeo, 287 p.

Banque mondiale, 1990, *La Pauvreté*, Rapport sur le développement dans le monde, Washington, 287 p.

Deininger K. et Squire L., 1996, "A New Data Set Measuring Income Inequality", *The World Bank economic Review* Vol.10 n°3, Washington, pp. 565-591.

Dubois J-L., 1997, Que penser de l'appui européen à l'appui européen à l'ajustement structurel : le cas du Cameroun, *Document de DIAL* n°1997-01/T7, Paris, 52 p.

Guimapi Ch., 1995, "Les attitudes de survie des femmes à Yaoundé", *Les Cahiers d'Ocisca* n°16, OCISCA – ORSTOM - MINREST, Yaoundé, 40 p.

Kingné A. et Dubois J-L., 1999, *Proposition d'un système de suivi de la pauvreté*, Direction de la Statistique et Banque Mondiale, Yaoundé, multigr., 30 p.

MINEFI, 1998, *Cameroun : Déclaration de stratégie de lutte contre la pauvreté*, Yaoundé, multigr., 31 p.

MINEFI/DSCN, 1998, *Annuaire Statistique du Cameroun*, Yaoundé, 211 p.

MINEFI/DSCN, 1997, *Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM)*, Vol.2 : Résultats, Tome 3 : Etat nutritionnel des populations urbaines en 1996, Tome 4 : Femmes, pauvreté et marché du travail en 1996, Tome 5 : Les modifications des prix relatifs et de la demande des biens et services de consommation finale des ménages entre 1993 et 1996 et leurs impacts sur l'offre, Yaoundé, 95 p.

MINEFI/DSCN, 1997, *Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM)*, Vol.2 : Résultats, Tome 1 : Conditions de vie des ménages au Cameroun en 1996, Tome 2 : Distribution des revenus et consommation des ménages au Cameroun en 1996, Yaoundé, 81 p.

MINEFI/DSCN, 1996, *Enquête Camerounaise auprès des ménages (ECAM)*, Vol.1 : Méthodologie, Tome 1: Méthodologie, Travaux de terrain et exploitation, Tome 2 : Approche opérationnelle d'évaluation des niveaux de vie, Yaoundé, 44 p.

MINEFI/DSCN, 1994, *Tableau de bord social du Cameroun*, Yaoundé.

MINEFI/DRGH, 1998, *Enquête Démographique et de Santé*, Yaoundé.

MINEFI/DRGH, 1991, *Enquête Démographique et de Santé*, Yaoundé.

MINPAT/ DRGH, 1987, *Recensement général de la population et de l'habitat*, Yaoundé.

MINPAT/DSCN, 1984, *Enquête budget-consommation 1983/84*, Yaoundé.

Nji A., 1994, *Cameroon : Participatory Poverty Assessment, Synthesis Report*, University of Dschang, Dschang, mimeo.

Ngassam A. et Roubaud F., 1994, *Cameroun : Un profil de pauvreté*, Rapport d'étude, Yaoundé, multigr.

OCISCA (Observatoire du Changement et de l'Innovation Sociale au Cameroun), 1994-96, *Les Cahiers d'Ocisca* n°1 à 28, ORSTOM-MINREST, Yaoundé.

ONU, 1998, *Cameroun : Evaluation Commune de la Situation Socio-économique*, Yaoundé, 47 p.

Roubaud F. (dir.), 1994, « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *Stateco* n°78, INSEE, Paris, 143 p.

Sen A., 1999, *Ethique et économie, et autres essais*, collection Philosophie morale, PUF, Paris, 364 p.

Sen A., 1993, " Capability and well-being " in *The Quality of Life*, Nussbaum and Sen, Clarendon Press, Oxford.

Sen A., 1987, *The Standard of living*, The Tanner lectures, Clare Hall 1985, Cambridge University Press, Cambridge, 125 p.

UNDP [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1997, *Rapport mondial sur le développement humain 1997 : le développement humain au service de l'éradication de la pauvreté*, Economica, Paris, 268 p.

UNDP [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1999, *La pauvreté au Cameroun*, Rapport sur le Développement Humain, Yaoundé, 100 p.

UNDP [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1993, *Rapport sur le Développement Humain*, Yaoundé.

UNDP [Programme des Nations-Unies pour le Développement], 1991, *Rapport sur le Développement Humain*, Yaoundé.

LIVRE 11

Quelles approches pour la lutte contre la pauvreté ?

Ouvrage avec S. Marniesse, D. Cogneau, J. Herrera (eds) (en cours d'élaboration), Paris

Cet ouvrage regroupe les contributions de chercheurs du Nord comme du Sud qui en relation avec l'IRD se sont penchés sur la question des approches du phénomène de pauvreté. La Journée des économistes de l'IRD qui s'est tenue en octobre 1998 a servi de catalyseur à la mise en commun de l'ensemble des réflexions.

L'ouvrage comprend trois parties complémentaires : il commence par un exposé des approches théoriques de la pauvreté, poursuit par une présentation de certaines méthodes d'analyse et conclut en abordant les tendances d'évolution actuelles en se basant sur des exemples pris dans les pays en développement des continents africains, asiatique et d'Amérique Latine. Si la pauvreté y est abordée dans toute ses dimensions, en insistant sur la différence entre les approches économiques et les dimensions sociales, mais l'accent est aussi mis sur le lien avec les inégalités qui peuvent être à l'origine du maintien dans la pauvreté et sur la prise en compte de la vulnérabilité des ménages en tant que démarche préventive à tout risque de tomber dans la pauvreté.

En s'appuyant sur cette base conceptuelle et sur les méthodes correspondantes, et en considérant les différentes situations africaine, marquée par l'omniprésence de la pauvreté, latino-américaine, marquée par la très forte inégalité côtoyant la pauvreté, et asiatique, où la pauvreté évolue en permanence, on peut préconiser quelques orientations pour définir une stratégie de lutte contre la pauvreté. Des orientations qui concernent : les différentes formes de pauvreté, le lien entre la pauvreté et les inégalités, la prise en compte de la vulnérabilité, des instruments d'investigation et de mesure particuliers et, en conséquence, la référence à, ou l'intégration dans un développement qui soit durable en termes sociaux.

« Différentes approches pour appréhender la pauvreté »

Introduction

1. L'approche économique directe

- 1.1. La pauvreté monétaire ou de niveau de vie
- 1.2. La pauvreté des conditions de vie ou d'existence
- 1.3. La pauvreté en termes de potentialités et de capacités
- 1.4. Les relations amont-aval entre formes de pauvreté

2. Des distinctions opérationnelles

- 2.1. Selon le mode d'observation : objective vs. subjective
- 2.2. Selon la mesure : absolue vs. relative
- 2.3. Selon le type d'analyse : statique vs. dynamique
- 2.4. Selon le type de politique publique : transitoire vs. structurelle

3. La référence au développement humain

- 3.1. Les dimensions du développement humain
- 3.2. De nouvelles approches de la pauvreté
- 3.3. La pauvreté comme synthèse de différentes approches
- 3.4. Ouverture vers l'inégalité et la vulnérabilité

4. Regard sur les grandes tendances

- 4.1. Une pauvreté de manques originelle
- 4.2. Les fluctuations de la pauvreté monétaire
- 4.3. Vers de nouvelles formes de pauvreté

Conclusion

Proposition de cadre conceptuel pour la pauvreté humaine

Dimensions du développement humain	Economique		Sociale	Culturelle	Politique	Ethique
Formes de pauvreté	<i>Monétaire</i>	<i>Conditions de vie</i>	<i>Sociale</i>	<i>Culturelle</i>	<i>Politique</i>	<i>Ethique</i>
<i>Accessibilité (flux)</i>	Pauvreté de revenu ou de consommation (P0, P1, P2)	Pauvreté d'existence : accès à la santé, l'éducation, etc.	Exclusion sociale. Problèmes de genre.	Identité non reconnue. Déracinement.	Absence de démocratie. Absence de participation	Valeurs non reconnues. Violence. Corruption.
<i>Potentialités (stocks)</i>	Capital financier et physique	Capital humain	Capital social	Capital culturel	Acquis politiques	Capital d'éthique

**« Pauvreté des ménages et création d'emploi
dans les micro-activités urbaines :
analyse et méthodologie adaptées au cas du Bangladesh »**

avec Sarah Marniesse
DIAL

Introduction

1. La pauvreté des ménages au Bangladesh

1.1. En dépit d'une croissance économique régulière la pauvreté persiste

Une croissance économique régulière depuis 25 ans
Les analyses sur la pauvreté divergent, mais les pauvres sont toujours nombreux

1.2. Une certitude : la pauvreté s'accroît en milieu urbain

Une urbanisation régulière et problématique
Baisse relative de la pauvreté urbaine, hausse absolue du nombre de pauvres en ville

2. Améliorer la connaissance de la pauvreté urbaine et étudier ses liens avec l'emploi

2.1. Pour un suivi efficace de la pauvreté

L'étape cruciale de l'échantillonnage
L'objectif de « suivi » de la pauvreté

2.2. Pour une analyse microéconomique des liens pauvreté - emploi

La mobilisation de la main d'œuvre au centre des stratégies des ménages en situation d'appauvrissement
L'aide à l'auto-emploi dans de nombreux programmes de "Poverty alleviation"
L'auto-emploi ou l'emploi dans les micro-entreprises : quelle réponse à la pauvreté des ménages ?

2.3. Pour une analyse macroéconomique de la production et de l'emploi informel

3. Une adaptation de l'enquête 1-2-3 pour répondre aux préoccupations des décideurs bangladais

3.1. Les caractéristiques originales de l'enquête 1-2-3 sont conservées

Une enquête auprès des ménages

Une enquête urbaine
Une enquête à phases séquentielles

3.2. *Des modifications dans l'enquête originelle impliquées par la prise en compte de la pauvreté et de ses liens avec la création d'emploi*

Observation et mesure de la pauvreté
Une restructuration de l'enquête pour intégrer l'étude de la pauvreté et la relier à l'emploi dans les micro-entreprises

Conclusion

« L'observatoire : un instrument pour le suivi de la pauvreté »

avec Isabelle Droy
IRD-CED

Introduction

1. Suivi de la pauvreté et approches méthodologiques

- 1.1. La nécessité de suivre la pauvreté
- 1.2. Les besoins en informations correspondants
- 1.3. Conséquences en termes méthodologiques

2. Les réponses apportées par l'observatoire

- 2.1. Un instrument particulier ou un système d'investigation
- 2.2. Les caractéristiques des observatoires
- 2.3. Exemples et résultats
- 2.4. Les limites des observatoires

Conclusion

ARTICLE 12

« A la recherche de nouvelles approches dans le partenariat »

2000, dans ouvrage IRD sur le partenariat, Paris, 7 p. (à paraître)

La demande de nos partenaires scientifiques du Sud est en train de changer : ils souhaitent moins de présence à court terme mais plus de suivi sur le long terme, ainsi qu'une animation plus décentralisée mais tout aussi régulière. De plus, différentes formes de partenariat font leur apparition, avec des coûts et des horizons d'impact fortement différenciés : par exemple, partenariat entre institutions françaises, avec des institutions européennes, entre communautés scientifiques du Sud et du Nord, etc..

Si l'on veut répondre à cette demande et conserver, à court comme à long terme, une même efficacité et, surtout, une même finalité d'éthique, tout en continuant à réduire les coûts, il devient nécessaire de repenser les modalités actuelles du partenariat. Or, parmi les organismes de développement, l'Institut de Recherche pour le Développement a déjà une longue expérience de partenariat avec les communautés scientifiques du Sud. Il peut donc réagir rapidement à ces aspirations d'orientation nouvelle à travers un certain nombre d'innovations originales.

Ainsi, par exemple, l'appui matériel à des équipes scientifiques locales, la programmation régulière de missions de courte durée pour suivre ces équipes, le ciblage de l'assistance de longue durée sur quelques opérations spécifiques, les échanges à des fins d'animation et de formation continue, sont quelques unes des modalités envisageables. Elles pourraient être complétées par une mise à contribution de nos partenaires européens, par la recherche de contrats internationaux, par la simplification des procédures budgétaires internes, etc.. Autant d'innovations qui, si elles sont bien articulées autour de programmes définis de manière consensuelle avec les partenaires, devraient insuffler au partenariat une nouvelle dynamique.

A LA RECHERCHE DE NOUVELLES APPROCHES DANS LE PARTENARIAT

Jean-Luc Dubois
Economiste IRD
23 février 1999

Résumé en français

La demande de nos partenaires scientifiques du Sud est en train de changer : ils souhaitent moins de présence à court terme mais plus de suivi sur le long terme, ainsi qu'une animation plus décentralisée mais tout aussi régulière. De plus, différentes formes de partenariat, dont les coûts et les horizons d'impact diffèrent fortement, sont maintenant prises en compte : entre institutions françaises, avec les institutions européennes, entre communautés scientifiques du Sud et du Nord, etc.. Pour répondre à cette demande et conserver, à court et long terme, une même efficacité et finalité d'éthique, tout en réduisant les coûts, on doit revoir les modalités du partenariat actuel. Parmi les institutions de développement, l'IRD a une longue expérience dans le partenariat avec les communautés du Sud. Il peut réagir rapidement à cette nouvelle orientation par quelques innovations originales. Ainsi, l'appui matériel à des équipes scientifiques locales, la programmation régulière de missions de courte durée pour suivre ces équipes, le ciblage de l'assistance de longue durée sur des opérations spécifiques, les échanges à des fins d'animation et de formation continue, sont quelques unes des modalités envisageables. Elles peuvent être complétées par une mise à contribution des partenaires européens, par la recherche de contrats internationaux, par la simplification des procédures budgétaires internes, etc.. Toutes ces innovations, une fois articulées autour de programmes précisément définis avec les partenaires, insufflent une dynamique nouvelle au partenariat.

Titre anglais : *Searching for New Approaches in the Practice of Development Partnership*

Résumé en anglais

There is a request for change in the substance of partnership among our partners from the Southern scientific communities : they prefer less supervision in the short run and a better follow up in the long run, and more regular but decentralised coaching. Various forms of partnership are to be considered: among the French institutions, in connection with the European ones, between the Northern and Southern scientific communities, etc.. Their costs as well as their impacts in the long term differ notably. Answering to this demand, while keeping efficiency and ethical concerns in the short and the long run, and reducing the costs, requires a change in the rules of the game, i.e. the way partnership is managed. Among the various French development institutions, the Research Institute for Development (IRD) has already a wide experience of partnership with the scientific communities of the South. It is therefore able to adapt quickly to these needs through the appropriate innovations. For instance, a material support to the local scientific teams, the programming of regular short term missions to coach these teams, the targeting of long term assistance to a few specific actions, the exchange of researchers for theoretical coaching and on the job training, are some of the feasible modalities. They are to be completed by the contribution of European scientific partners, the search for international contracts and by simplifying the usual budgetary procedures. Once set up within consistent research programs defined by the corresponding communities, all these innovations should allow the surge of new types of dynamics for partnership.

Dans un contexte de changement institutionnel qui se traduit par une refonte de l'ancien Ministère de la Coopération et du Développement au sein d'un Ministère des Affaires Etrangères, de la Francophonie et du Développement, par une restructuration de l'ancien ORSTOM en Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et qui, de plus, suscite l'émergence d'idées nouvelles, tant en France que dans les différents pays du continent africain, il nous semble naturel de participer à cette dynamique sur la base des résultats de quelques expériences récentes effectuées dans l'ancien contexte de l'IRD.

Ces expériences, au nombre de trois, sont relatives à : la coordination du programme OCISCA (Observatoire du changement et de l'innovation sociale au Cameroun), l'animation du Conseil sur la réduction de la pauvreté aux Comores et la proposition actuelle de création d'une UMR avec à l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines le Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED).

En se servant de ces expériences comme références pour la réflexion nous aborderons les aspects suivants qui nous ont plus précisément concernés : (i) l'articulation envisageable de différents niveaux de partenariat, (ii) le suivi et la permanence de l'animation, (iii) la nécessité de rechercher des contrats extérieurs.

1. L'articulation des différents niveaux de partenariat

Il me semble que l'originalité première de l'IRD, et ce qui le rend unique en Europe, c'est son attitude vis à vis des communautés scientifiques du Sud, tant au niveau institutionnel (par le soutien aux organismes de recherche) qu'individuel (par l'aide à la formation des chercheurs). Le partenariat avec les communautés scientifiques du Nord, tout aussi indispensable et complémentaire que celui du Sud, est déjà présent dans bien d'autres institutions de recherche ou d'enseignement.

Trois niveaux de partenariat

En fait, on peut situer le problème du partenariat dans un contexte généralisé, en distinguant trois niveaux de partenariat. Ceux-ci lorsqu'ils sont articulés de façon à se compléter de façon mutuelle, peuvent être la source d'une synergie originale, porteuse de créativité et d'innovation scientifique, générant ainsi une dynamique qui contribue au développement des communautés scientifiques du Sud. Or, lorsqu'on croit au développement à travers le partage d'idées suscitées de manière autonome et la réalisation de projets conjoints, il y a là une belle récompense.

(i) Le premier niveau partenariat est celui des organismes de recherche et universités françaises, sous forme publique comme privée. Il permet d'accroître le réseau des collaborations autour d'une thématique particulière et de maintenir un niveau minimal de qualité scientifique sur lequel s'appuyer pour échanger avec les pays du Sud. Ce type de partenariat est indispensable pour pérenniser un ressourcement scientifique et méthodologique, ce qui est tenté actuellement avec l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines mais qui existait déjà auparavant avec l'UMR Regards, par exemple. On peut cependant considérer ce partenariat d'un degré moindre que les deux autres formes, en termes de finalité scientifique éthique, c'est à dire en relation avec la responsabilité humaine du développement qui nous habite en tant que chercheur IRD.

(ii) Le second niveau de partenariat situe dans la relation avec les autres institutions de recherche et les universités européennes travaillant sur les mêmes thématiques. Il permet de renforcer la qualité scientifique en lui conférant une assise internationale issue du regard porté par les autres sur ces thématiques. L'IRD, avec sa spécificité unique en Europe, peut jouer un rôle fédérateur en ce qui concerne les recherches menées sur le développement, ou sur la recherche tropicale dans son ensemble. Mais il faudrait alors systématiser les contacts entre laboratoires travaillant sur le même sujet, les échanges entre chercheurs européens, les programmes conjoints entre institutions européennes et, surtout, penser à européaniser la structure interne de l'IRD. On pourrait, à terme, tirer un grand profit d'une telle orientation comme le montre l'expérience actuelle du volet environnement au C3ED de l'Université de Versailles St. Quentin en Yvelines.

(iii) Le troisième niveau partenariat a trait aux liens avec les institutions scientifiques des pays en développement. C'est là une des principales finalités de l'IRD, puisqu'il s'agit d'une manière de contribuer au développement des pays du Sud, par une meilleure connaissance de ce qui s'y passe, par la mise au point de méthodes et d'instruments adaptés et par l'apport de solutions nouvelles. On pourrait même penser que pour atteindre plus efficacement cet objectif, il faille intervenir dans les pays méditerranéens, dans les pays d'Europe de l'Est, ou de l'ex-URSS, et dans les banlieues de nos pays développés. En effet, la similitude des problèmes à résoudre, le besoin de comparer les solutions proposées aideraient à faire émerger des solutions originales, souvent plus universelles. C'est le cas, notamment, en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté et le contrôle des inégalités, l'observation des changements sociaux, la mesure du capital social et de l'innovation sociale.

Le coût du partenariat

Le partenariat a, cependant, un coût à court terme qu'on ne peut ignorer et qui n'est pas négligeable, même si on peut le moduler suivant les formes d'intervention retenues. Même si à long terme le partenariat s'avère bénéfique, son coût varie selon les niveaux de partenariat envisagés. Ainsi, avec les institutions française, ce coût peut être minimal et produire immédiatement effet, vu le niveau des infrastructure (de communication et d'information notamment) et des ressources humaines disponibles. Par contre, avec les partenaires du Sud, il est parfois fort élevé, tant financièrement qu'en temps de réalisation, et ne devient rentable qu'à moyen ou long terme avec, notamment, l'accroissement du capital humain correspondant. Il faut, cependant, reconnaître qu'à court terme, ce coût est souvent compensé, par des externalités sociales ou politiques qui sont positives (comme l'accueil des ressortissants français ou certaines interventions aux Nations-Unies en faveur de la France) mais qu'il est difficile de comptabiliser en termes proprement budgétaires.

La raison fondamentale de ce coût est que le partenariat avec les pays du Sud implique de constituer des équipes mixtes dans lesquelles les partenaires n'ont pas toujours, du moins à l'origine du projet, un niveau de compétence équivalent. Il en résulte que, même si le projet est structurellement bien conçu, les moyens en assistance technique et en formation y sont plus élevés qu'en Europe, même s'il est possible de les réduire avec l'avancement du projet. La production de résultats y est souvent plus lente car il faut plus de temps pour que les équipes partenaires intègrent les méthodes extérieures et les procédures de mise en œuvre. Un certain tâtonnement est aussi nécessaire pour trouver des formes d'animation qui soient propres au terrain concerné et corresponde bien au substrat social (mélange de normes, de

valeurs véhiculées à travers un réseau de relations sociales) que l'on veut animer. Pour vaincre ces difficultés, il faut faire preuve d'une innovation permanente sur une certaine durée.

Deux exemples peuvent illustrer concrètement cette situation. Le premier a trait au programme OCISCA, animé de 1994 à 1997, qui s'appuyait sur la gestion camerounaise d'équipes d'observatoires socio-économiques. Pour faire repartir une dynamique de production scientifique dans un contexte ambiant très démobilisateur il a fallu trouver des formes d'animation particulières. Le lancement de la série des " Cahiers d'Ocisca " a eu pour effet d'encourager à la publication la plupart des chercheurs et même souvent les moins qualifiés. De même, la régularité des réunions hebdomadaire à travers les " Mardis d'Ocisca " a contribué à faire émerger une conscience collective et à conférer une reconnaissance auprès des bailleurs de fond. Le deuxième exemple concerne l'animation du Conseil sur la réduction de la pauvreté aux Comores (par des missions régulières entre 1995 et 1998). Il a permis la publication d'un premier ouvrage collectif sur le développement humain en 1997, avec des encadrés reprenant les travaux des divers auteurs, et la mise en œuvre d'un deuxième dont la publication est attendue.

Quelle proposition ?

Ces deux exemples montrent que pour atteindre un même niveau de qualité, le partenariat avec des équipes du Sud est toujours plus coûteux en temps (car les choses bougent moins vite), en argent (voyages, séjours, etc.) et en ressources humaines. Dans ce dernier cas, l'aspect de formation, tant sur le tas que d'ordre théorique, qu'il convient d'assumer en parallèle y est pour beaucoup. On peut cependant penser qu'avec l'amélioration du niveau scientifique des équipes de recherche ce coût se réduira à terme dans nombre de pays, du moins dans les secteurs scientifiques qui n'ont pas besoin de matériels importés sophistiqués.

Or, si l'on n'accepte pas le coût, de formation notamment, qu'impose actuellement ce niveau de partenariat, on risque de transformer les pays dans lesquels on travaille en simples champs d'expérimentation et nos partenaires en pourvoyeurs d'information ou de main d'œuvre pour chercheurs étrangers. Une telle perte d'éthique, ne peut être que contraire au concept même de partenariat tel que nous le définissons. De toute façon, accroissant la frustration des chercheurs partenaires, il ne pourrait être viable à terme et remettrait en cause la finalité ultime de l'IRD, de mener des recherches pour le développement.

2. Le suivi de l'animation scientifique

L'idéal de toute opération de recherche scientifique, menée en partenariat, est de pouvoir réaliser les objectifs fixés dans les délais prévus tout en formant des chercheurs partenaires qui puissent reprendre par la suite les orientations et la direction de l'opération. Cela demande de créer dès l'initiation du projet une forme de synergie qui permette d'avancer dans le programme et, en même temps, de veiller à ce que les partenaires suivent et progressent dans la compréhension de l'opération et dans la capacité à en être responsable ultérieurement.

Créer une synergie d'ensemble

Dans ce cadre, on peut s'interroger sur les moyens les plus efficaces pour engendrer et maintenir une telle synergie. Il n'est d'ailleurs pas certain que ce soit, du moins de nos jours, la seule affectation de chercheurs à des postes permanents, et de longue durée à l'étranger, qui soit la meilleure solution. Ce type d'affectation peut aisément se comprendre pour des opérations de recherche isolée (rédaction d'une thèse, recherche très spécifique, etc.), mais cela semble devenir moins approprié pour des travaux de recherche en réel partenariat. Surtout lorsque, dans certains pays, des chercheurs de fort bon niveau commencent à devenir plus nombreux.

Par contre, il est souvent utile d'être affecté sur un poste permanent lors du démarrage d'une opération ou lors de sa clôture. Ceci permet d'avoir sous la main tous les dossiers indispensables afin de faciliter des contacts multiples, de repérer les partenaires souhaitables, d'étudier les orientations et, finalement, de conclure sur la base d'un ensemble d'avis présentés autour d'une table.

Le problème se pose plutôt pour les opérations courantes, lorsque l'équipe mise en place, et partiellement formée, commence à se prendre en charge. On remarque alors que la présence, en permanence, d'un chercheur coordonnateur étranger tend à freiner les initiatives et même parfois à déresponsabiliser les animateurs face aux décisions importantes. Ce qui a pour effet de remettre en cause cet objectif fondamental de partenariat pour développement qu'est la prise en charge de l'opération par les chercheurs locaux.

On peut imaginer, en fonction du contexte, divers autres modes de fonctionnement. Par exemple, une présence moins permanente sur le terrain et son remplacement par des missions régulières de 3 semaines (qui correspond au temps minimal pour reprendre en main une situation et lancer de nouvelles initiatives) à 2 mois (qui est le temps maximal au delà duquel l'effet de déresponsabilisation recommence à jouer). On peut aussi envisager une responsabilité tournante du projet par les chercheurs locaux qui deviennent alors responsables intérimaires ("acting chief" en anglais) du programme pendant l'absence du coordonnateur et qui doivent lui rendre compte régulièrement du travail effectué. Enfin, troisième possibilité, le désengagement progressif du coordonnateur qui aboutit à son remplacement en douceur par une équipe locale.

Il est certain que, pour des raisons d'efficacité, le dialogue doit se poursuivre pendant les absences régulières du coordonnateur, sous la forme d'échange d'informations, d'avis ou de conseils, en utilisant les moyens de communication les plus rapides comme, par exemple, les Intra et Internets. De plus, il faut le compléter par un tissage de multiples autres opérations dérivées comme l'échange de partenaires, la participation à des expositions, l'écriture de textes en commun, etc., de façon à maintenir l'effet de synergie.

Quelle proposition ?

La difficulté majeure pour la mise en place d'un tel schéma vient essentiellement de l'affectation des fonds nécessaires. Autant, il est facile d'affecter un montant à un poste permanent, autant, il semble difficile de le transférer à d'autres fins dans le cadre d'un même programme. Or celles-ci permettraient, d'une part, de financer de courtes missions sur une base régulière auprès de la même opération et, d'autre part, d'assurer le fonctionnement de la nouvelle équipe locale qui remplace, au fur et à mesure, le coordonnateur étranger.

La mise en place d'un tel schéma est une ouverture à de nouvelles formes de partenariat pour les pays en développement les plus avancés. Il n'est pas plus coûteux à court terme et pourrait le devenir bien moins à moyen et long terme. Et il renforcerait la finalité éthique du partenariat pour le développement. Il demande surtout une plus grande souplesse budgétaire et une plus grande fongibilité des fonds autour d'un même programme. Avec, naturellement, une obligation, selon les procédures classique, de comptes rendus réguliers et d'évaluation sur l'affectation nouvelle des fonds correspondants.

3. La nécessité de contrats extérieurs

Le recours à des contrats extérieurs pour financer des opérations de recherche est devenu plus fréquent et s'avère de plus en plus nécessaire pour maintenir des recherches en dynamique et des équipes en fonctionnement. Il présente aussi un certain nombre d'avantages. En termes scientifiques, il permet de trouver une application concrète aux recherches théoriques et donc de se situer dans les courants porteurs de certains organismes internationaux. Cela est tout particulièrement vrai pour les aspects économiques et sociaux du développement. En termes financiers, ces contrats permettent de compléter des budgets de recherche souvent étroits, d'associer des partenaires géographiquement éloignés ou de mettre en œuvre des opérations difficilement réalisables autrement.

Or on peut remarquer qu'au cours des années passées, l'IRD a engendré un tissu de compétences dans la recherche tropicale rare et qui est reconnu dans bien des organismes internationaux (l'OMS, la FAO, la Banque mondiale notamment). En matière de développement, il est capable de relier les problèmes du vécu des populations (au niveau micro) aux problèmes de l'élaboration des politiques publiques (en matière économique, sociale, sanitaire, éducative, etc.). Il semble donc souhaitable de valoriser ce potentiel et d'encourager à sa valorisation, qui se fera au bénéfice de l'IRD.

Or, actuellement, malgré les notables efforts entrepris récemment, un certain nombre de procédures continuent de freiner ou n'encouragent guère les chercheurs à rechercher des contrats extérieurs.

Recommandation

On peut se demander s'il ne serait pas utile de revoir les procédures permettant l'acquisition des financements extérieurs afin de les rendre plus souples, d'une part, et plus incitatives, d'autre part.

Il semble, en effet, que les délais de rédaction et de signature des conventions, la tarification élevée qui est demandée font hésiter certains organismes internationaux à s'engager dans cette voie, même pour financer nos partenaires. De plus, les frais élevés de gestion interne (autour de 50%), la faible reconnaissance des chercheurs qui arrivent à s'autofinancer ou à autofinancer leurs partenaires, la disparition des fonds recueillis dans un tronc budgétaire commun plutôt que son affectation ciblée à des objectifs spécifiques n'incitent guère à la recherche de contrats supplémentaires.

Conclusion

Deux remarques peuvent être faites, en conclusion. Premièrement, il est probable que le problème du partenariat ne se pose pas dans les mêmes termes pour la recherche en milieu physique, en milieu naturel et en milieu social. Dans les deux premiers cas, la présence de méthodes expérimentales techniquement normalisées permet un partenariat souvent plus simple et plus facile à cibler autour d'une série d'expériences à réaliser. En sciences sociales, la présence d'aspects politiques, la nécessité de trouver les méthodes appropriées au milieu social observé, les réactions sociales des individus et des ménages concernés, demandent de consacrer beaucoup d'attention au partenaires pour s'assurer du succès d'une opération.

Deuxièmement, face à un partenariat qui demeure indispensable pour la créativité et pour l'innovation qu'il engendre, il doit être possible de trouver de nouvelles modalités originales qui permettraient d'en réduire le coût, tout en conservant l'efficacité à court et long terme et la finalité d'éthique. Cela demande une réflexion concertée des acteurs concernés, chercheurs et partenaires, ainsi qu'une expérimentation de nouvelles approches sur de nouveaux terrains. Le ciblage de l'assistance de longue durée à certaines opérations, la programmation de missions régulières de courte durée, les échanges d'animation et de formation, la mise à contribution des partenaires européens, la recherche de contrats extérieurs, la simplification des procédures budgétaires, etc., sont quelques exemples d'innovations envisageables qui, une fois articulées autour de programmes précisément définis, pourraient apporter un souffle différent au partenariat, à quelque niveau que ce soit.